UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00065110 9

LAMARTINE

HOMME POLITIQUE

MICROFORMED BY
PRESERVATION
SERVICES
MAY 01 1987
DATE.....

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en avril 1903.

DU MÊME AUTEUR

En préparation :

Lamartine homme politique : *la Politique extérieure.*

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4356.

PIERRE QUENTIN-BAUCHART

LAMARTINE

HOMME POLITIQUE

LA POLITIQUE INTÉRIEURE

82051
9/5/07

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1903

Tous droits réservés

LAMARTINE

HOMME POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LAMARTINE ET SES PRINCIPES POLITIQUES
LE PARTI SOCIAL (1830-1838)

I

FORMATION DES PRINCIPES POLITIQUES DE LAMARTINE (1830)

A la veille des journées de 1830, Lamartine allait atteindre sa quarantième année. Après avoir goûté tous les triomphes littéraires et consacré quelques années à la diplomatie, il brûlait de se jeter dans la mêlée politique. Un besoin d'agir le tourmentait, qu'accroissait encore la fièvre ambiante, en ces dernières années de la Restauration. Son existence lui paraissait vide, frivole, sa renommée de poète méprisable; il aspirait ardemment à une autre célébrité, à ses yeux plus enviable, plus noble, plus utile à ses

concitoyens : confiant dans son génie, il se sentait l'âme d'un grand homme d'État.

Les événements le sollicitaient. Mêlé à la haute société littéraire et politique, admis dans l'intimité d'hommes aussi considérables que le prince de Polignac, bien placé pour tout voir, assez clairvoyant et assez indépendant pour tout comprendre et tout juger, il sentait approcher une crise qui l'effrayait, mais, en même temps, l'encourageait à agir. « Pénétré de douleur, d'effroi et de courage (1), » devant l'œuvre néfaste des partis, il voudrait se jeter au milieu d'eux, les éclairer, les combattre, détourner les périls créés par leur aveuglement. Entre des réactionnaires « insensés » et les « forcenés » de l'opposition, il aperçoit une place à prendre, un rôle salutaire à jouer, un noble but à atteindre : l'union de la Monarchie et de la liberté.

Tout en déplorant les fautes de la royauté, Lamartine lui reste attaché. Il appartient à une famille très loyaliste, quoique libérale; il a été élevé « dans les habitudes de respect et de fidélité chevaleresque d'un Français de race militaire à ses rois légitimes (2) » ; l'exil, les malheurs de ces princes ont encore resserré l'attachement de leurs partisans, au milieu desquels il a passé son enfance; à la Restauration de 1814, il est

(1) Lamartine, *Correspondance*, 27 juin 1830.
(2) Chamborant de Périssat, *Lamartine inconnu*, p. 54.

entré dans les gardes du corps; pendant les Cent-Jours, il n'a pas hésité à accompagner Louis XVIII jusqu'à Lille (1), puis à émigrer en Suisse. Après Waterloo, il a repris du service à Paris, mais n'a pas tardé à quitter l'armée, où la paix ne lui laissait aucun avenir.

La société légitimiste, au milieu de laquelle il vit après 1815, et qui applaudit à ses succès littéraires, l'entretient dans ces sentiments qu'il doit à la tradition familiale. Cependant bien des choses le choquent dans la politique de la Restauration : « les meurtres à froid de Labédoyère et de Ney lui soulèvent le cœur de pitié (2). » Plein d'une ambition à laquelle il ne trouve pas d'emploi, il commence à s'aigrir contre cette sorte d'aristocratie gouvernementale à laquelle il n'appartient pas; il se sent contre elle les rancunes du petit noble de province. Il songe à se créer dans l'opposition une situation qu'il ne trouve pas ailleurs. Les violences des *ultras*, leur infatuation, l'irritent; leurs procédés froissent les sentiments libéraux qui sont l'essence même de son caractère.

Son âme de poète, en effet, plus impressionnable peut-être qu'une autre, a gardé l'empreinte profonde de son époque; il a ressenti, de façon inoubliable, le

(1) Mais il a refusé de passer la frontière à sa suite et a préféré rendre ses armes au nouveau gouvernement.

(2) Lamartine, *Mémoires politiques*, t. I, p. 46.

grand frisson libéral qui a secoué sa génération. Des influences plus directes ont ensuite développé ces germes déposés en lui par son siècle : dans sa première jeunesse, les enseignements de son père, de son oncle, d'un curé, hôte habituel de Milly, tous hommes qui cherchaient à concilier le principe monarchique avec les libertés de 89 (1), ont marqué dans son esprit une trace ineffaçable. Plus tard, la traversée des sociétés républicaines de Rome, Naples, Milan (2), la fréquentation d'un républicain ardent, Vacher, dont il aime les déclamations passionnées contre le 18 Brumaire (3), font passer dans son âme des bouffées d'enthousiasme révolutionnaire.

Cependant l'amour d'une jeune fille très royaliste, qui lui fait apprécier et aimer de Bonald, ramène Lamartine au culte de ses princes (4). Sa nomination de secrétaire d'ambassade à Naples, en 1820, détourne son attention vers les affaires extérieures. Mais, là encore, ses vues sur le rôle de son pays en Europe se rattachent étroitement à ses idées à la fois libérales et royalistes, jointes à un grand amour de la paix, qui n'ira qu'en augmentant : il faudrait, pense-t-il, « relever insensiblement la France au dehors, en appuyant fortement la monarchie des Bourbons, à l'in-

(1) Lamartine, *Mémoires*, t. I, p. 51.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 15.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 60.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 57.

térieur, sur un certain libéralisme loyal, mais modéré, qui lui rendît le sentiment d'elle-même, après les désastres et les humiliations de 1814 et 1815 (1). »

Après avoir consacré six ans à la diplomatie, dans les ambassades italiennes, Lamartine revient en France en 1826. Son expérience s'est accrue de la fréquentation d'hommes politiques de toutes nuances et du spectacle de la révolution de Naples, dont les passions sectaires l'ont indigné, sans le dégoûter de la liberté (2) ; en même temps, il a commencé à se faire un nom dans la diplomatie, et ses *Méditations* l'ont rendu célèbre dans le monde des lettres.

C'est alors qu'attiré par la politique il cherche sa voie, en toute indépendance d'esprit. Bien que passionné de liberté, il ne se sent que de la répulsion pour la coalition libérale : il vit dans un monde ultra-royaliste qui la hait; il en réprouve les violences, qui ébranlent la dynastie ; il découvre trop d'intérêts particuliers sous les principes qu'elle met en avant ; enfin ses sentiments violemment antibonapartistes l'écartent irrémédiablement d'un parti qui se place sous le patronage de Napoléon.

Ce n'est pas que Lamartine ne soit sincèrement, profondément libéral, plus libéral que beaucoup de républicains. Mais cette tendance s'allie parfaitement

(1) Lamartine, *Mémoires*, t. I, p. 196.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 108.

à sa foi royaliste. Sans s'attacher aux étiquettes, souvent menteuses, des partis, il réfléchit sur les choses elles-mêmes. La liberté, dont les adversaires de la Monarchie se font une arme, il ne la trouve ni dans la Convention ni dans l'Empire; il espère que les rois légitimes la respecteront davantage, uniront en eux le double dogme et la double force de la tradition et des idées nouvelles. Il leur appartient, pense-t-il, de faire enfin triompher, et pour toujours, cette liberté au nom de laquelle on a édifié deux despotismes précaires.

C'est à cette tâche délicate que Lamartine rêve de se dévouer.

On conçoit que, dans ces dispositions, il eût été prêt à accepter la place de candidat ministériel que Martignac lui offrit : son grand projet était-il autre chose que la tentative du ministre, élargie et empreinte d'un libéralisme plus radical? Sa jeunesse seule l'empêcha d'accepter (1).

Au contraire, les propositions de Polignac et du parti réactionnaire se heurtent, chez lui, à des convictions. Quoique sincèrement légitimiste, il ne se laisse pas entraîner; il refuse de s'affilier à la Congrégation, dont l'esprit réactionnaire et clérical lui répugne; il y retrouve l'influence jésuitique, qu'il a

(1) Il fallait quarante ans pour être éligible, et Lamartine n'en avait que trente-huit.

combattue autrefois en Italie (1); sans être, à beaucoup près, irréligieux, il n'admet pas l'ingérence du clergé dans la politique et désire même la séparation de l'Église et de l'État, qu'il juge profitable à l'une comme à l'autre. Il refuse également le secrétariat général des affaires étrangères, que lui offre Polignac : malgré sa confiance dans la loyauté du ministre, il redoute instinctivement quelque coup d'État dont il deviendrait complice (2).

Le prince, sachant Lamartine royaliste, avait cru trouver en lui un collaborateur : il ne connaissait qu'une face de ses opinions; il ignorait sans doute ou avait oublié un mémoire écrit par le jeune diplomate quelques années auparavant, à la demande de Mounier. Examinant le rôle de la noblesse dans la société future, et peu respectueux du droit « très contestable » de la naissance, Lamartine la réduisait à « une candidature parmi laquelle la démocratie élirait les membres de la pairie et les magistratures gratuites de la nation ». Ce seul exemple montre l'abîme qui séparait du ministre de Charles X un partisan de la suppression de l'hérédité. En outre, peu avant le coup d'État du 26 juillet, Lamartine proclamait les bienfaits de la Charte dans son discours de réception à l'Académie. Il n'en restait pas moins le familier de

(1) Lamartine, *Mémoires*, t. I, p. 249.
(2) *Ibid.*, *ibid.*

Polignac, qui, de son côté, lui témoignait beaucoup d'amitié et le nomma ministre plénipotentiaire en Grèce.

La révolution l'empêcha de rejoindre son poste. Elle le surprit en Suisse, au cours d'un voyage (1). Les Ordonnances ne l'avaient point satisfait; outre son aversion pour des mesures de cette sorte, il ne trouvait pas que « le coup d'État eût été fait avec l'élévation, la dignité et l'ampleur qu'une mesure désespérée comporte (2) ». L'insurrection et sa victoire l'atterrèrent. D'abord elles entraînaient la chute de ses espérances en « cette Monarchie honnête, seul et dernier espoir de réconciliation entre les Français de différents âges (3) ». Puis il entrevoyait avec horreur, à brève échéance, la République, l'anarchie, les excès de la démagogie, la guerre, l'invasion, un retour à 93 : « Si nous sommes en République trois mois, écrivait-il à son ami de Virieu (4), je te le dis avec la confiance d'un prophète, il n'y a plus de France ou il n'y a plus d'Europe. » Il combattit de toutes ses forces, bien obscures et bien impuissantes dans cette tourmente, les deux dangers qui lui parurent surtout menaçants : la guerre de propagande et les vengeances contre les vaincus. C'est à cette époque qu'il écrivit

(1) LAMARTINE, *Mémoires politiques*, t. I, p. 273.
(2) *Ibid.*, *Correspondance*, DII, 29 juillet 1830.
(3) *Ibid.*, *Mémoires*, t. I, p. 273.
(4) *Ibid.*, *Correspond.*, DVIII, 24 octobre 1830.

une pièce de vers *Contre la peine de mort*, « pour aider tous les honnêtes gens à défendre les ministres de Charles X (1). »

Cependant, le premier moment de stupeur et de surexcitation passé, devant l'établissement d'une nouvelle monarchie qui, au moins provisoirement, barrait le chemin à la République, Lamartine se prit à réfléchir sur son devoir de citoyen. C'est alors qu'il publia une brochure *Sur la politique rationnelle* (2), où, dans un langage parfois embarrassé et obscur, il cherchait une solution à ce grave problème.

Le monde se trouve, croit-il, à une époque de rénovation et de transformation sociales, pareille peut-être à celle où naquit le christianisme. Le moment est critique : l'humanité va soit « à une organisation progressive et complète de l'ordre social sur le principe d'action et d'égalité de droits », soit « à un de ces gouffres qui séparent souvent deux époques », à « des siècles de stérilité, de servitude, de forfaits et de ruines ».

Les hommes d'État des temps qui commencent ont donc pour tâche et pour devoir d'organiser « le droit et l'action de tous », c'est-à-dire la liberté, d'atteindre ce que Lamartine appelle la *forme rationnelle*, et qui

(1) Lamartine, *Mémoires*, t. I, p. 282.
(2) Paris, 1831.

n'est autre chose que la démocratie organisée (1). Le gouvernement ne doit et ne peut plus être maintenant que celui de la discussion, du consentement général; « tout ce qui sera plus conforme à sa nature de liberté, de discussion, de consentement commun, d'élection, d'égalité de droit social et privé, sera la vérité politique. » On doit reconnaître enfin, « dans le code des sociétés civiles, » « l'humanité, l'égalité, la dignité morale de l'homme. » Pour résoudre chaque question, il faut prendre « le bien le plus général pour objet, la raison morale pour guide, la conscience pour juge ».

Les idées de Lamartine sont d'inspiration éminemment chrétienne : il veut appliquer les doctrines de l'Évangile à la politique, « trop longtemps hors la loi de Dieu. » Mais son christianisme n'offre rien de clérical : il lui emprunte seulement ses principes et dénie à l'Église le droit d'intervenir dans les affaires publiques; il va jusqu'à demander la dénonciation du Concordat. De même, sa démocratie n'est pas niveleuse; elle respecte la hiérarchie sociale; elle est simplement « le droit et l'action de tous »; elle a pour synonyme la liberté générale. La *forme rationnelle* est l'ordre social où personne ne subit d'oppression et où tous prennent au gouvernement une part propor-

(1) Lamartine répugne à employer ce mot de *démocratie*, détourné de son vrai sens dans l'antiquité et souillé par les excès de la Révolution.

tionnelle à l'intérêt qu'ils y ont. La théorie ainsi formulée par Lamartine est fort belle, mais d'application peu aisée. Chacun, même s'il en admet les principes, en tirera les conséquences selon ses vues propres et dans son intérêt propre. Lamartine pose le problème plus qu'il ne le résout. Les conclusions lui paraissent logiques, mais d'autres les contesteront. Et ces idées, encore vagues, susceptibles d'interprétations différentes, ne forment point le corps de doctrines précises nécessaire à un parti politique. Aussi bien Lamartine ne se ralliera-t-il à aucun groupe et ne parviendra-t-il pas, malgré ses efforts, à en créer un.

Il s'est vite en effet détaché du parti légitimiste, auquel l'unissait son passé. En réalité, la chute des Bourbons de la branche aînée l'afflige, mais « sans irritation (1) ». Il respecte leur infortune et regrette moins leur gouvernement que le beau rôle qu'ils pouvaient jouer entre l'ancien régime et le nouveau, en unissant la liberté à la tradition et en conduisant, par une direction ferme, impartiale, modérée, le pays vers cet idéal que Lamartine appelle la *forme rationnelle*. Mais il est convaincu que les royalistes ont « librement, gaiement et volontairement perdu la France et l'Europe (2) ». Aussi ne veut-il point

(1) Lamartine, *Correspond.*, DIII, 1830.
(2) *Ibid.*, *Correspond.*, 19 novembre 1830.

suivre leur politique, qui lui paraît « immorale » par leur alliance avec les hommes de désordre, par leur « niaise et hautaine complicité » avec les ennemis de la Monarchie de juillet, « qui les dévoreraient après elle. » Il faut « laisser ce rôle aux imbéciles (1) ».

Avant tout, il est nécessaire de combattre le désordre et les passions déchaînées : « Tout, plutôt que l'anarchie (2)! » En de pareils moments, on n'a pas le droit de rester neutre. « La neutralité est un crime envers soi-même. Il y a toujours un parti meilleur ou moins mauvais que l'autre, et l'homme social, intéressé et obligé de soutenir l'ordre social, est dans l'obligation de faire son choix, ou il manque à la Société et à lui-même. Ce n'est pas choisir que de choisir l'impossible, et choisir entre deux partis le moins mauvais, ce n'est pas s'interdire de revenir plus tard au meilleur (3). » Or, « entre l'anarchie et nous, il y a encore un gouvernement improvisé, fortifié de tous les vœux de la classe moyenne, de toutes les lumières et de bonnes intentions. Ceci trace leur devoir aux honnêtes gens (4), » qui doivent la soutenir efficacement.

Mais, de là à se rapprocher du pouvoir, à solliciter ses faveurs, il y a loin. Lamartine garde « les ran-

(1) Lamartine, DIII, 1830.
(2) *Ibid.*, DVXII, 7 février 1831.
(3) *Ibid.*, *ibid.*
(4) *Ibid.*, *ibid.*

cunes décentes d'un royaliste tombé ». Tout en restant « politiquement et personnellement très dévoué au roi actuel », il veut bien le servir « comme citoyen », mais non « comme salarié (1) ». Ce sentiment très honorable l'amène à résigner ses fonctions diplomatiques; il ne refuse pas avec éclat le serment au nouveau régime, mais il donne sa démission « pour des motifs de convenance et de situation tout personnels (2) ».

En réalité, des deux sentiments qui se partageaient l'âme de Lamartine, l'un, le sentiment monarchique, est bien près de disparaître. Des liens qui le rattachaient aux Bourbons, deux se sont rompus : l'un était l'influence du milieu gouvernemental dans lequel il vivait, et qui n'existe plus; l'autre, son espoir dans l'union de la légitimité et de la liberté. S'illusionnait-il à ce point sur les tendances, l'avenir de la Monarchie? Ne cherchait-il pas un peu, inconsciemment, à concilier ses aspirations libérales avec une fidélité qu'il considérait comme une obligation de conscience? Il juge en tout cas que la chute de ses princes ne le condamne pas à l'inaction : s'il se reconnaît un devoir « d'honneur : rester en dehors des faveurs du gouver-

(1) Lamartine, *Correspond.*, 11 décembre 1830.

(2) *Ibid.* Il ajoutait : « J'ai donné ma démission honnêtement et comme je devais vis-à-vis du roi et de Madame Adélaïde... J'ai pensé que, dans ma position spéciale, l'honneur le voulait. J'avais aimé, servi, chanté les anciens rois : la palinodie ne pouvait me convenir. » Cf. également : Lamartine, *Cours familier de littérature*, Entretien LXX, t. XII, p. 245.

nement... ne pas se glisser, avec la fortune, d'un palais dans un autre », il se juge quitte, en l'accomplissant, avec le passé, et il se trouve en face d'un autre « devoir de conscience : servir le pays et marcher avec la Nation, penser, parler, écrire, agir et combattre avec elle (1) », et, celui-ci, il l'accomplit avec ardeur, avec joie.

Le sentiment libéral, chez Lamartine, gagne en exaltation ce que perd le sentiment monarchique. La crainte des excès démagogiques ne lui fait pas haïr la liberté : « les grands principes de la Révolution de 89, selon lui, sont vrais, beaux et bons; l'exécution seule a été atroce, inique, infâme, dégoûtante (2). » Il n'a même pas échappé tout à fait à la griserie révolutionnaire de Juillet, et, dans la pièce de vers qu'il écrit *Contre la peine de mort*, lui, l'ancien légitimiste, l'ami de Polignac, il glorifie le peuple victorieux! — « Peuple, s'écrie-t-il,

Oui, tu fus grand le jour où, du bronze affronté,
Tu le couvris, comme un déluge,
Du reflux de la liberté!
Tu fus fort quand, pareil à la mer écumante,
. . . . . .

(1) Lamartine, *De la politique rationnelle.*

(2) Lettre à de Virieu, 24 octobre 1830. (*Corresp.*, DVIII.) Lamartine ajoutait : « La Révolution-principe est une des grandes et fécondes idées qui renouvellent de temps en temps la forme de la société humaine; et si tu veux raisonner sans passion avec toi-même, tu verras que l'idée de liberté et d'égalité est autant au-dessus de la pensée aristocratique et féodale que le christianisme est au-dessus de l'esclavage ancien. »

Tu roulais, furieux, sur une plage anglaise
Trois couronnes dans ton limon;
Tu fus beau, tu fus magnanime.
. . . . . .
Moi-même, dont le cœur daté d'une autre France,
Moi dont la liberté n'allaita pas l'enfance,
Rougissant et fier à la fois,
Je ne pus retenir mes bravos à tes armes,
Et j'applaudis des mains, en suivant de mes larmes
L'innocent orphelin des rois! »

Lamartine se sent instinctivement, lui aussi, un *homme de Juillet :* la Révolution, en brisant ses attaches anciennes, lui ouvre sa vraie carrière politique et permet à ses vraies convictions de prendre leur essor.

II

LE PARTI SOCIAL (1834-1838)

Après un premier échec subi en 1831, dans le Nord, Lamartine y fut élu député le 7 janvier 1833. La nouvelle lui en parvint au cours d'un voyage, resté fameux, en Orient, et il revint siéger à la Chambre au début de 1834.

Attiré par la politique, après des années remplies de succès littéraires, il y entrait, non pas avec l'esprit rétréci et pratique d'un politicien, mais avec les vues

larges, quelque peu utopistes, d'un penseur qui est en même temps un poète.

Il refusa de s'embrigader dans aucun parti. Dès 1830, il proclamait son dégoût pour leurs intrigues : « Il est impossible, écrivait-il (1), de conserver *bon sens* et *vertu* si l'on y trempe. Les partis blancs, rouges ou bleus ne sont que des passions, et des passions haineuses, et honteuses, et féroces, exploitant en riant quelques sentiments généreux et nobles. »

Auquel se rallierait-il d'ailleurs? A quelqu'un qui lui demandait où il siégerait à la Chambre : « Au plafond, répondit-il, car je ne vois de place pour moi dans aucun groupe. » Il a en effet abandonné les rancunes stériles et dangereuses des légitimistes pour courir à la défense de la Société (2). Sa dignité lui interdit de faire partie du gouvernement nouveau. Malgré son admiration des principes de 89, il se sent toujours la même horreur de la « boue républicaine » et craint de glisser dans « le gouffre anarchique sans fond ». « Ce qui compose le parti remuant et anarchique, selon lui, est au-dessus de la description. Si Dante les avait connus, il aurait ajouté un cercle nouveau à son enfer. Tomber en de telles mains, c'est bien pis que de mourir (3). » La tyrannie jacobine lui semble

(1) Lamartine, *Correspond.*, dxi, 19 novembre 1830.
(2) *Ibid.*, dxxxvi, 1er mars 1832.
(3) *Ibid.*, *Correspond.*, dlxxviii, 18 avril 1834.

plus éloignée de la liberté que celle d'aucun monarque.

Il ne ressent également que de l'aversion pour les idées napoléoniennes. La gloire de l'Empire n'a point séduit son imagination de poète. Légitimiste, il considère Napoléon comme un usurpateur; pacifique, il réprouve le sang répandu par lui; libéral, il voit dans l'empereur l'incarnation du despotisme militaire, à ses yeux le plus odieux.

Lamartine reste donc isolé, et veut l'être. Il forme à lui seul un parti, le *parti social*. Il s'assigne pour but de « réconcilier, sur le terrain de la conscience politique, les haines impuissantes et coupables (1) » des partisans de l'ordre et de ceux du progrès. Il commencera par combattre les erreurs des uns et des autres, et il ne désespère pas de parvenir un jour à une réconciliation générale. Ses débuts, sans doute, seront amers : il récoltera d'abord l'impopularité, le mépris, la haine, et il se pose, non sans affectation, en martyr de sa cause : « Le seul courage vraiment héroïque, s'écrie-t-il (2), est de se brouiller avec ses amis pour leur dire ce qui doit seul les sauver. Je vois venir le temps où Dieu m'appellera peut-être à cette rude mission : *transeat a me calix iste!* »

C'est le fait d'une extraordinaire confiance en soi, qu'explique seule la suite ininterrompue de ses triom-

(1) LAMARTINE, *Correspond.*, DLXXX, 3 juin 1834.
(2) *Ibid.*, DLXXVII, 15 mars 1834.

phes littéraires, que cette prétention de connaître seul le bien et d'y tendre seul, que cet isolement dédaigneux, que cette attitude de prophète et de juste ; mais c'est aussi le fait d'une grande âme. Lamartine ambitionnait le pouvoir, moins pour en jouir que pour réaliser ses espérances, qui toutes avaient pour objet le bonheur du peuple. Il méprisait les intrigues et n'attendait son avènement que de l'appel de la conscience publique. Il cherchait la popularité, mais une popularité saine, faite de reconnaissance pour les services rendus et permettant d'en rendre d'autres : « Non, s'écriait-il, il n'est pas vrai que la politique soit de l'ambition toujours. C'est la petite qui est de l'ambition : la grande est du dévouement. Je ne conçois que la grande (1). — Heures et forces, disait-il encore, tout sera volontiers consacré par moi à élever d'une goutte d'eau de plus seulement le niveau moral de cet océan qu'on appelle l'esprit humain (2). »

De tels sentiments, exprimés avec la sincérité qu'apportait Lamartine dans toutes ses déclarations, font pardonner bien des erreurs, bien des faiblesses, bien des accès d'orgueil. Cet esprit mobile, accessible à toutes les impressions, imbu en outre de toutes les utopies et de tous les préjugés d'une génération éblouie par des principes abstraits et affectée d'un optimisme phi-

(1) Lamartine, *Corresp.*, DCCCXVII.
(2) *Ibid.*, DCCCXVIII.

losophique presque incurable, cet esprit doublement chimérique, de par sa nature et de par son époque, était toute bonne foi et toute bonne volonté. « Il fit sa politique comme sa poésie, avec l'imagination et le sentiment, avec le cœur (1). »

Ceux qui l'ont accusé d'égoïsme l'ont méconnu; orgueilleux, vaniteux même, il le fut, mais il ne travailla jamais dans son intérêt propre. S'il se montra parfois inconséquent et se contredit souvent, cela tient à ce qu'il cherchait sincèrement la vérité et qu'il avait le courage de reconnaître ses erreurs. Il tendit toujours vers l'idéal, du fond de son être, et lorsque sa vanité et son orgueil le dominèrent et le dirigèrent, il crut encore, sincèrement, travailler uniquement pour le Vrai. Il aspira toujours à la réconciliation, à la liberté, au bonheur universel; il pensait en avoir trouvé le chemin. Chimère de poète, soit! mais chimère splendide!

Ce fut une chute pénible pour Lamartine que de tomber de ses rêves dans la réalité d'une assemblée politique. Il constata immédiatement son impuissance à les réaliser dans un pareil milieu et résolut aussitôt de s'adresser au peuple « par la fenêtre (2) », de « parler pour le pays, et non pour une majorité de trois

(1) Émile Deschanel, *Lamartine*, t. I, p. 13.

(2) « Pour parler par la fenêtre, il faut d'abord être dans la Chambre, » lui fit observer finement Royer-Collard. (Lamartine, *Mémoires*, t. I, p. 326.)

cents députés presque tous liés par des places, et qui ne veulent rien autre que ce qui les flatte (1) ».

Lamartine ne rencontrait pas en effet les triomphes immédiats qu'il attendait. Il avait débuté à la tribune par deux discours sur la question d'Orient (2). Il choisit ce terrain parce qu'il le trouvait libre des intrigues des partis et que sa personnalité, son retour d'un voyage dans ces pays encore peu connus, devaient, croyait-il, donner à ses paroles un grand retentissement. Il traça un magnifique tableau de l'Empire ottoman, mais il se trompa sur le degré de sa décadence; il y joignit d'étonnantes prédictions sur la conduite future de l'Europe en Orient et sur la nécessité économique, pour les puissances, d'une expansion coloniale; il posa le principe d'une politique qui pouvait être féconde en liant la question des nationalités, la grande idée du dix-neuvième siècle, à celle d'un partage de l'Empire ottoman, qui eût fourni les compensations nécessaires. Mais toutes ces qualités ne furent pas appréciées en 1834; on ne retint que l'esprit un peu chimérique du discours tout entier, la prétention formulée par l'orateur d'opérer d'aussi grands bouleversements sans verser le sang, la substitution par lui du droit de la civilisation, de l'humanité, à l'intérêt, comme base de sa politique; on dit : « C'est un poète! »

(1) Lamartine, *Correspond.*, dlxxxv, 6 février 1834.
(2) Séances des 4 et 8 janvier 1834.

Lamartine en resta froissé et découragé, malgré un certain succès d'estime et de curiosité (1).

Peu après, les affaires de Vendée lui offrirent une nouvelle occasion de prendre la parole (2). Tout en blâmant les violences et les tentatives insurrectionnelles, il réclama une amnistie. Cet acte de légitimiste fidèle au malheur et de Français désireux d'une réconciliation générale restait encore plus honorable qu'éclatant et n'encourageait pas Lamartine à rechercher une action parlementaire.

Puis, brusquement, l'espoir lui revient, accompagné de beaucoup d'illusions : il a pu apporter à la tribune quelques-unes de ses idées généreuses, et beaucoup de députés sont venus le féliciter. L'occasion qu'il a saisie est la loi sur les associations, présentée par le ministère du 11 octobre. Dans son discours, le 13 mars 1834, Lamartine déclare d'abord qu'il votera le projet, nécessaire pour calmer l'inquiétude du pays et arrêter l'anarchie menaçante; « il ne marchandera jamais le pouvoir au gouvernement dans les temps de crise, mais, le péril passé, il lui demandera compte du pouvoir temporaire qu'il lui aura prêté. » Quant à la loi elle-même, elle peut être

(1) Les *Débats* voyaient dans ce premier discours de Lamartine « un essai du plus favorable augure pour la suite de sa carrière parlementaire », et ajoutaient : « Il ne tient qu'à lui d'avoir sa place marquée parmi nos orateurs. » *Le Courrier français* et *le National* critiquaient ses idées tout en rendant hommage à son talent.

(2) 3 février 1834.

« dans les nécessités du présent », elle n'est pas « dans l'esprit de l'avenir ». Aussi Lamartine ne la votera-t-il que comme une mesure de circonstance, essentiellement transitoire. A la prochaine législature, on la remplacera par une autre non plus destructive, mais régulatrice des associations, qui respectera leur droit indiscutable à l'existence.

Ensuite, élargissant le débat, l'orateur porte la question sur la politique générale. Le ministère n'a pas failli à son devoir de défense sociale : c'est bien, mais cela ne formait qu'une partie de son œuvre, et Lamartine lui reproche de « ne s'occuper que de lois pour réprimer, et pas assez de lois pour vivifier les industries, pour éclairer et moraliser les ouvriers, de lois de prévoyance, d'avenir, de lendemain.

« Ayons d'autres conciliateurs que nos soldats, conclut-il, d'autres arguments que nos baïonnettes; cherchons les causes, trouvons les remèdes à ces maux, à ces erreurs et à nos périls! Ces remèdes sont dans les questions sociales, que nous craignons trop d'aborder, dans les formes d'impôt, dans les tarifs d'octroi et de douane, dans les systèmes de colonisation au dehors, de développements agricoles à l'intérieur. Ils sont surtout dans la presse sociale, dans l'enseignement, dans l'éducation populaire. Tout nous somme de nous en occuper sérieusement.

Mettons enfin la charité dans nos lois ! Mettons enfin les intérêts, la morale, la religion et le bonheur du peuple à l'ordre du jour ! »

Ce discours marque une transition dans les sentiments de Lamartine. Ses inquiétudes de conservateur et ses aspirations libérales se combattent; il les concilie par un expédient, en ne votant qu'une loi temporaire; mais les dernières sont les plus fortes, elles éclatent dans la fin de son discours. Jusqu'ici, il a soigneusement ménagé le ministère de résistance, il a tenu à lui donner son adhésion (1); maintenant, il pose des conditions à son concours; il voudrait, sans se séparer de lui, l'amener à l'élaboration de lois sociales et libérales : les difficultés, il les résoudra toutes par la liberté largement dispensée. Ici les ministres, qui ont eu tant de peine à remonter le courant révolutionnaire, ne le suivront pas, d'autant que, dans son rôle de critique irresponsable, il ne tiendra pas toujours compte des nécessités du gouvernement. Il glissera alors insensiblement sur la pente de l'opposition.

Le 13 mars 1834, cette évolution n'est qu'en germe. Son langage plaît aux conservateurs par son adhésion à la loi, à l'opposition par ses réserves en faveur de la liberté, à tous par la beauté du pro-

(1) Cf. ses discours du 4 janvier et du 13 mars 1834.

gramme qu'il développe en termes trop généraux pour froisser personne. Le succès fut réel, sinon aussi considérable que le croyait Lamartine (1), quand il écrivait le surlendemain (2) : « Ils m'ont entendu définir jusqu'au bout notre parti nouveau, et quand je suis descendu, soixante personnes de tous les coins de la Chambre, inconnues, hostiles, rancuneuses, sont venues me serrer les mains et me dire : « Voilà enfin l'homme qu'il nous faudrait, les « doctrines élevées, morales, conciliatrices qui nous « réuniraient *sous tous les drapeaux !* »

Dès lors, il ne doute plus de succès, même à brève échéance ; il se voit déjà « maître des choses avant dix ans et peut-être avant cinq (3) ». Dès la fin de 1834, c'est-à-dire moins d'un an après sa première apparition à la Chambre, il constate que son opinion « grossit au delà de ses prévisions ; que tout y afflue (4) ». Et quels ne doivent pas être son orgueil

(1) C'est ainsi que *le Courrier français*, tout en louant ses « idées justes », ses « vues sages et élevées », trouvait encore ses convictions « molles et indécises ». « On n'a pas entendu jusqu'à présent, ajoutait-il, ce cri de l'âme par lequel l'orateur et le poète savent émouvoir et entraîner les masses. »

(2) LAMARTINE, *Correspond.*, DLXXXV, 23 décembre 1834.

(3) *Ibid.* DLXXX, 3 juin 1834.

(4) *Ibid.*, DLXXXIV, 10 décembre 1834. — Le 27 décembre, il écrivait encore : « Tous les partis viennent à moi comme à une idée qui se lève. J'ai eu les plus *vives* sollicitations de me laisser produire comme symbole d'un pouvoir nouveau. Je dis à tout le monde : « C'est une mauvaise plaisanterie »... Tous s'offrent en désespérés à moi, à moi seul ; je suis obligé de les refuser ; de là haine et colère universelles ».

et son ambition quand il entend Talleyrand lui dire : « Vous êtes entré dans les affaires admirablement, plus profond, plus juste et plus avant que qui que ce soit. Un, deux, trois ans peut-être, vous ne pouvez manquer d'être au cœur du pays (1). »

En même temps, Lamartine se complaît dans l'admiration de son propre talent : « Je vois se réaliser, écrit-il, ce que j'avais toujours senti : que l'éloquence était en moi plus que la poésie, qui n'est qu'une de ses formes, et qu'elle finirait par se faire jour s'il n'était pas trop tard (2)... » Et, très peu après, il ajoutait : « Je possède mon instrument, l'improvisation la plus spontanée et la réplique la plus nette, la plus abondante et souvent la plus foudroyante (3). »

Ces paroles, qui font sourire par leur fatuité presque naïve, ne laissaient pas cependant d'être déjà presque exactes, et elles le devinrent de plus en plus. A considérer en effet l'ensemble de son œuvre oratoire, il est certain que la prose de Lamartine peut rivaliser avec ses vers. Elle se déroule solennellement, avec une ampleur et une majesté qui n'excluent pas la chaleur. L'image est fréquente, toujours colorée, parfois très hardie, souvent heureuse au point de transporter l'auditoire. Il n'est pas vrai, comme

(1) Lamartine, *Correspond.*, dlxxxiv, 10 décembre 1834.
(2) *Ibid.*, dc, 22 septembre 1835.
(3) *Ibid.*, dcii, 26 septembre 1835.

l'insinue jalousement Louis Blanc (1), que « son éloquence abondante et dorée » fût « vide ». Elle n'est pas serrée et pleine d'arguments, comme la parole pétillante de Thiers par exemple; elle se complaît volontiers aux cascades des mots, mais elle habille magnifiquement les idées, les développe brillamment et excelle à les parer d'aspects divers. Non seulement elle berce les auditeurs de sa phrase musicale, mais elle touche, elle émeut, elle convainc. Elle aura d'ailleurs sur les esprits populaires une portée bien supérieure à celle qu'elle possède sur une Assemblée; c'est qu'elle s'adresse au sentiment encore plus qu'à la raison, et que, si elle ne peut leurrer et déjouer les calculs des parlementaires, elle fait merveilleusement vibrer à l'unisson les cœurs frustes de la multitude.

Ce talent, qu'il révéla peu à peu à la tribune du Palais-Bourbon, et qu'il porta à sa perfection en 1848, le rend digne des grands orateurs, ses émules et ses rivaux, les Guizot, les Berryer, les Thiers, les Molé, qui surent lui rendre justice : « Nul homme n'a reçu de Dieu de plus beaux dons, dons personnels et dons de situation, puissance intellectuelle et élévation sociale... Lamartine n'a pas seulement un brillant et séduisant langage, il a l'esprit singulièrement riche, étendu, sagace sans subtilité et fin avec gran-

(1) *Pages d'histoire*, chap. III.

deur ; il abonde en idées habituellement élevées, ingénieuses, profondes même ; il peint largement, quelquefois avec autant de vérité que d'éclat, les situations, les événements et les hommes ; et il excelle par instinct autant que par habileté à apporter de nobles raisons à l'appui de mauvaises causes (1)... » Ainsi s'exprime Guizot, un de ses adversaires les plus déclarés, et cet éloge ne porte pas moins sur le fond que sur la forme de son éloquence.

Du grand orateur, Lamartine avait encore le physique. De haute taille, la tête noble et belle, le port rempli de majesté, la voix bien timbrée, une exquise distinction dans les manières, tout contribuait à rehausser son éloquence à la tribune de la Chambre comme sur les places publiques (2).

A une très haute intelligence, il joignait une extrême facilité, une trop grande facilité peut-être, car elle devait l'entraîner à une certaine légèreté. « Lamartine, chaque matin, soit qu'il écrive, soit qu'il pérore, improvise, et cette improvisation ne lui coûte aucun effort ; au contraire, elle lui fait plaisir et lui donne le sentiment de son talent, de sa verve (3). »

(1) Guizot, *Mémoires*, t. VII, p. 31.

(2) Louis Blanc (*Pages d'hist.*, chap. III) nie que Lamartine possède « rien qui soit d'un tribun », ni les tendances, ni les sentiments, ni le visage, *ni le port*, ni la parole : accusation plaisante, si l'on se rappelle l'excessive exiguïté de la taille de Louis Blanc. Il lui concède seulement une « distinction exquise ».

(3) Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XI, p. 495.

Il possède une grande faculté d'assimilation, dont il se rend compte et qu'il s'exagère : de là sa prétention de devenir non seulement homme politique, mais homme d'affaires ; il se passionne volontiers pour les questions de chiffres, encore qu'au dire d'Arago il n'y comprenne rien ; il s'irrite de ne pouvoir s'abstraire de son passé poétique, qui l'empêche d'être pris pour un homme d'État sérieux : « M. de Lamartine, disait Sainte-Beuve (1), aborde d'un pied léger, et avec cette fatuité innocente qui lui est propre, toutes les matières, et y parle assez bien, mais en glissant... S'il s'agit d'économie politique, il vous dit, les jambes étendues : « Avez vous jamais mis le nez dans ce gri- « moire-là? Rien n'est plus amusant, rien n'est plus « facile ! » Et il tranche dans le vif, avec une incroyable facilité, ma foi (2) ! » Cette conscience de sa supériorité, cette aisance à tout concevoir, son bonheur constant, les éloges qui lui sont prodigués, lui ont donné une prodigieuse confiance en lui-même. Il est entré dans la gloire sans effort par ses œuvres littéraires ;

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XI, p. 449.

(2) « Cet homme a un génie très souple, » disait Doudan (*Mélanges et lettres*, t. I, lettre cxxxii) dans une amusante boutade où il faut faire la part de l'injustice d'un adversaire. « Je compte pour la prochaine fois sur un morceau lyrique sur le tourne-broche. C'est une drôle de chose que cet esprit poétique au service de toutes les petites passions et de toutes les petites ambitions que donne la politique ; la poésie devient une servante, aussi ses mains commencent à devenir rudes, son teint se hâle au fourneau de la cuisine. Mais l'opposition la trouve assez gentille comme cela : *ne sit ancillae tuae amor pudori.* » Cette page était écrite après 1843.

toute une génération vit de ses vers et de sa prose et l'entoure d'une adoration quasi amoureuse. Ce prodigieux succès ne l'a pas étonné, et il a abordé la politique avec la conviction d'y conquérir la même popularité, la même admiration.

Il ne joue pas cependant en 1835, à la Chambre, et ne peut y jouer le rôle considérable qu'il croit y avoir conquis. Il est victime d'une illusion d'optique commune à tous les hommes et particulièrement développée chez lui. Quelques paroles généreuses ne pouvaient suffire à faire sortir de leurs partis des hommes politiques qu'y retenaient des convictions, des intérêts et des amitiés, pour se ranger derrière un nouveau venu, aux conceptions encore nuageuses, et d'une capacité politique douteuse (1). Mais ils essayaient d'attirer à eux cette force nouvelle : Thiers fit ainsi une démarche auprès de Lamartine. Celui-ci, au contraire, encouragé par le succès, persistait dans sa résolution de rester indépendant, et ne cherchait qu'à développer le programme encore indécis de son *parti social*, qui consistait surtout dans des sentiments très libéraux joints à un grand amour de l'ordre.

(1) *Le National*, par exemple, dont Lamartine paraissait cependant servir les idées, n'accordait à ses discours qu'une valeur « littéraire et philosophique ». « Ce n'est point un orateur, déclarait-il ; il n'est pas destiné à faire une profonde impression sur une Assemblée. C'est encore un orateur du parti social, de ce parti qui cherche une route, tout en prétendant avoir trouvé un but. » (31 décembre 1834.)

Cependant la tendance à l'opposition, contenue en germe dans le discours du 13 mars 1834, ne tarde pas à se développer. A propos de crédits additionnels demandés par le ministre de la guerre (1), Lamartine reprend, sur un ton comminatoire, les critiques déjà adressées au gouvernement. Il ne lui reproche pas de réprimer, mais de se borner à la résistance matérielle, de croire que « résister toujours, combattre toujours, c'est gouverner ». Ce mal, cette anarchie qu'il faut détruire, Lamartine en fait retomber la responsabilité sur le ministère et sur la majorité :

« On est coupable, dit-il aux députés, qui commencent à murmurer, de ne pas répondre aux besoins de la Société. Que demande-t-elle, messieurs ? Elle demande d'abord de la morale et de la lumière, que vous lui donnez avec parcimonie dans votre système trop étroit d'instruction publique *(marques d'impatience au centre)*. Elle demande un système d'élection plus vaste *(explosion de murmures)*... des enquêtes permanentes sur nos maladies industrielles, l'allégement ou le redressement de certains impôts... » Lamartine réclame encore du travail pour les prolétaires, soit par voie d'association, soit par des avances de capitaux et de terres. — « Ce qu'il faut au peuple, conclut-il, cette fois au milieu des applaudissements, ce qu'il faut au gou-

(1) Séance du 13 mai 1834.

vernement, ce qu'il faut aux oppositions, c'est l'amour du peuple, c'est le zèle du bonheur des masses, c'est la charité dans nos lois! »

Les conservateurs n'acceptent pas cette leçon et le témoignent par leurs murmures; de plus, si certains remèdes proposés ne leur répugnent pas en principe, d'autres, comme l'élargissement du suffrage, se heurtent à des convictions arrêtées. Sans parti pris d'opposition systématique, Lamartine a rompu avec la majorité sur la direction même à donner à la politique.

Ce désaccord s'aggrava au début de la session de 1835. A la suite du vote de la loi sur les associations, en avril précédent, deux formidables insurrections avaient ensanglanté Paris et Lyon; elles eurent pour épilogue un colossal procès où comparurent cent soixante-quatre accusés. En décembre 1834, Thiers, ministre de l'intérieur, saisit la Chambre d'un projet de crédit pour l'aménagement, à cette fin, du palais du Luxembourg; la question de la répression ou de l'amnistie se posa par là même.

Lamartine se prononça pour l'amnistie (1); huit mois s'étaient écoulés sans troubles, depuis l'insurrection d'avril; des élections au caractère nettement conservateur, où lui-même s'était vu réélire dans deux

(1) Séances des 30 décembre 1834 et 4 janvier 1835.

collèges, avaient achevé de le rassurer contre le péril révolutionnaire. Il essaya d'entraîner la nouvelle Chambre dans la politique de réconciliation et de réformes libérales qu'il avait esquissée au cours de la session précédente. Il se mettait ainsi en opposition avec le cabinet du 11 octobre, fidèle à la politique de résistance et de répression ; mais ses appels à l'apaisement trouvèrent beaucoup d'écho, même dans les rangs des conservateurs. Il traduisit les sentiments du tiers parti quand il exposa les dangers très réels du procès, les scandales, les troubles possibles, quand il fit appel à l'humanité, quand il montra le parti républicain écrasé sous sa défaite et sous des lois sévères.

Mais il alla plus loin : il dénia au gouvernement le droit de juger les insurgés : « Dans l'ordre politique, s'écria-t-il, entre les factions et les factions, entre les gouvernements et les partis, il n'y a point de procès possible, point de jugement nécessaire, point d'arrêt juste et impartial. Entre ces grands et terribles adversaires, le procès, c'est la bataille; le jugement, c'est la victoire!... Y a-t-il un procès juste quand il y a en présence des ennemis et point de juges? Non, messieurs, il n'y a plus là qu'une grande et solennelle fiction, une dérision juridique! »

Les accusés d'avril ne tenaient pas un autre langage. A la tribune, dans la bouche d'un conservateur, ces idées firent scandale. Guizot vint les réfuter et pro-

tester, au nom de la majorité, contre ces « maximes démoralisatrices » et ce « matérialisme politique ». Lamartine jugeait, en philosophe indépendant et impartial, les suites des guerres civiles : les hommes qui voulaient fonder le régime de Juillet cherchaient au contraire à rétablir à leur profit une notion du bien et du mal politique, à faire voir, dans les insurgés vaincus, des coupables et non des adversaires (1). Ils ne pouvaient supporter d'être mis sur le même pied qu'eux et protestèrent à nouveau quand Lamartine, assimilant les « excès de la lutte » aux « crimes de l'agression », s'écria : « Messieurs, nous avons tous besoin d'amnistie, et c'est pourquoi nous nous la devons tous ! »

Aux murmures du centre répondaient les applaudissements, encore rares, et comme étonnés, de la gauche. En effet, plus Lamartine admonestait et scandalisait la majorité gouvernementale, plus il se rapprochait des républicains, par une marche nécessaire, mais insensible et presque inconsciente. Dès la fin de 1834, il commence à distinguer entre la mauvaise République et l'autre ; il se sent disposé à faire, plutôt qu' « une Restauration passable », une « République rationnelle (2) ». Il n'éprouve que de la sympathie

(1) C'est l'idée que le *Journal des Débats* exprimait, quand il accusait Lamartine de vouloir « l'abolition de toute justice politique ». (31 décembre 1834.)

(2) Lamartine, *Correspond.*, dlxxxiv, 10 décembre 1834.

pour les accusés d'avril, ces jeunes gens coupables d'une « fougue de logique », d'une « erreur de date ». Ce qui l'écarte encore de la gauche, ce sont les vices inhérents aux partis, qu'il trouve chez elle aggravés par la violence, l'insurrection, l'attentat. Il se sent en communion de principes avec elle, et, seul, le souvenir des périls qu'elle a fait courir à la Société le rattache au *parti de l'ordre*.

Les lois de septembre, proposées par le cabinet sous le coup de l'attentat de Fieschi, achèvent de le dégoûter des conservateurs. Ces lois, il ne les condamne d'ailleurs point toutes : il ne reproche qu'un manque d'opportunité à celles qui répriment « la caricature atroce et séditieuse », qui assurent le secret au vote du jury, qui fortifient l'inviolabilité de la personne royale, « cette personnification de la Société tout entière » : il croit toujours à la nécessité actuelle de la Monarchie. Mais il s'élève avec autant de fureur que les républicains contre « cette loi de mort, cette loi de marque contre la presse, cette loi qui restera une date dans les annales des aberrations, des ingratitudes humaines (1) ».

Contre elle il apporta certains arguments dont la force était discutable et fut discutée : il avança que « l'on bâillonnait des gens qui ne savaient plus que

(1) Séance du 21 août 1835.

dire », que « la mauvaise presse avait abusé d'elle-même jusqu'à s'énerver » ; il la compara à « cet homme ivre que les Spartiates montraient au peuple pour le dégoûter de l'ivresse » ; il allégua que la Monarchie de Juillet s'était consolidée malgré ses attaques; il exalta les services que « cette arme de la publicité » pouvait rendre au gouvernement lui-même; il nia la nécessité de lois nouvelles en présence de l'indignation salutaire soulevée par l'attentat. Mais la raison principale de son opposition, c'est l'atteinte portée à la liberté, c'est sa conviction que la libre discussion ne peut être restreinte sans qu'on arrête du même coup le progrès, c'est sa confiance inébranlable dans le bon sens populaire et dans la mission civilisatrice de la presse, malgré ses excès : « avec elle les gouvernements sont difficiles, sans elle ils sont impossibles; » et la loi, par l'élévation des cautionnements, par la sévérité de la répression, par la création de délits de tendance, équivaut à la suppression des feuilles opposantes.

En même temps, Lamartine reprend ses attaques contre le gouvernement. Déjà, quatre mois auparavant (1), à l'occasion des fonds secrets, il l'avait harcelé de ses revendications, dont quelques-unes, comme l'extension large du suffrage et la réforme de la pairie, qu'il demandait élective, étaient de vraies révolu-

(1) 27 avril 1835.

tions. Entraîné par son argumentation et frappé de la décomposition des partis, il avait conclu, en fait, à l'impuissance du régime. En août, il s'irrite encore davantage et va jusqu'à accuser les ministres, auxquels il rappelle leur haineuse opposition sous la Restauration, de « donner le spectacle démoralisateur de partis qui ne se servent des plus saintes espérances de l'humanité que comme d'une arme pour conquérir les positions politiques, qui, lorsqu'ils sont parvenus à se saisir du gouvernement, traînent dans les récriminations le drapeau qui les a conduits à la victoire, et font croire au peuple, par de tels exemples, qu'il n'y a ni vérité, ni mensonge, ni vertu, ni crime en politique, et que le monde est au plus habile ou au plus audacieux ».

Les opposants les plus exaltés n'eussent pas trouvé un langage plus violent (1). A ses débuts, cependant, Lamartine s'était posé en conservateur, s'était assigné pour tâche de « se plonger au cœur du pays pour le disputer à l'anarchie et à l'impossible (2) », d'éviter les révolutions par les réformes, d'atteindre pacifiquement le but de son *parti social*, but qu'il définissait ainsi : « la restauration de la dignité et de la moralité humaine dans toutes les classes dont la Société se compose; la raison, la justice et la charité appliquées progressivement dans toutes les institutions civiles et

(1) Aussi *le Courrier français* l'applaudissait-il. (22 août 1835.)
(2) Lamartine, *Correspond.*, dclxiv.

politiques jusqu'à ce que la société politique, qui n'a été trop souvent que l'expression de la tyrannie du fort sur le faible, devienne l'expression de la pensée divine, qui n'est que justice, égalité et providence (1). »

Mais il a trouvé le pouvoir et la majorité sourds à ses exhortations, trop lents pour son impatience; « enfants d'une révolution d'avenir, ils se retranchent sur un passé démantelé, sur un terrain qui se dérobe sous eux; ils croient que résister toujours, combattre toujours, c'est gouverner (2); » il voit qu'il ne peut rien espérer d'eux, et il « devient de jour en jour plus intimement et plus consciencieusement révolutionnaire (3) ». Cette évolution ne se produit pas cependant sans hésitations, sans luttes en lui-même : « Je médite sans cesse, et à genoux, écrit-il (4), et je crois qu'il faut que nous, et ce temps-ci, nous servions courageusement la loi de rénovation. Or, pas de rénovation par le passé... Je ne me prononce pas cependant tout à fait. J'y mets temps, religion, prudence. Puis, une fois le parti pris, j'irai très loin. »

Dans ces incertitudes, les scrupules légitimistes ne tiennent plus d'ailleurs qu'une assez faible place : il se trouve quitte envers le passé en défendant toujours,

(1) Lamartine, *Correspond.*, octobre 1836.
(2) *Ibid.*, discours du 13 mai 1834.
(3) *Ibid.*, *Correspond.*, dciii, 1er octobre 1835.
(4) *Ibid.*

au besoin, l'honneur de la branche aînée, et il n'y manque jamais : en 1844 encore, il ne laissera pas voter, sans protester, un projet d'Adresse qui flétrit la fidélité de ses anciens coreligionnaires politiques, coupables d'un pèlerinage auprès du duc de Bordeaux (1). Mais sa foi en la Monarchie est morte : « Où est le droit dans l'année 1839? écrit-il à son ami de Virieu (2). Tu le vois sacré et incorporé à jamais dans une famille que j'aime, que je respecte ; mais moi, je dis qu'il est dans l'impérissable famille du genre humain, et dans la conformité du gouvernement aux intérêts moraux et matériels de l'époque et du peuple. »

Rebuté par l'inertie de la majorité, irrité de la *politique de résistance* implacablement maintenue par les ministres du 11 octobre, Lamartine semble donc assez disposé à s'éloigner des conservateurs. La chute du cabinet, le 5 février 1836, amène une détente. Thiers, qui lui succède, semble prendre une orientation plus libérale : Lamartine espère et attend; mais le ministère, « condamné à l'immobilité par la fausseté de la situation, » « composé des plus honorables incompatibilités (3), » louvoie un moment, donnant des gages à droite et à gauche, et tombe. Une combinaison, qui essaie d'unir Guizot, le champion de la résis-

(1) Séance du 28 janvier 1844.
(2) Lamartine, *Correspond.*, dccviii, 29 septembre 1839.
(3) *Ibid.*, discours du 5 mai 1837.

tance, à Molé, plus conciliant, se disloque, en avril 1837, après huit mois de tiraillements. A l'égard de ces divers gouvernements, Lamartine garde une sorte de neutralité et, de 1836 à 1839, s'occupe surtout de questions d'affaires, qu'il traite sans s'occuper de l'attitude du pouvoir. Même sous le cabinet du 11 octobre il montrait d'ailleurs la même impartialité, et, dans toute cette première phase de sa vie parlementaire, il ne connut jamais l'opposition systématique (1).

Le 2 mars 1837, il prit cependant la défense, malgré les clameurs de l'opposition, d'une loi toute politique, toute de circonstance, et d'un caractère peu libéral. Le prince Louis-Napoléon, arrêté à Strasbourg, le 30 octobre 1836, au moment où il essayait d'entraîner la garnison contre le gouvernement, avait été, le 14 novembre, embarqué pour l'Amérique. Ses complices, traduits devant le jury, furent acquittés, le 18 janvier suivant, aux acclamations de l'assistance. Le ministère, ému de ce scandale, déposa, le 24 janvier, sur le bureau de la Chambre, une loi, dite de disjonction,

(1) « Les hommes d'opposition, écrit Lamartine (*Journal de Saône-et-Loire*, septembre 1840), sont des embarras éloquents, mais sont des embarras. Il y a assez d'embarras en ce monde ; je n'aspire pas à ce triste rôle. »

Les principales matières qui amenèrent Lamartine à la tribune, pendant cette période, sont : l'enseignement (15 février et 8 mai 1834, 11 juin 1837), l'Algérie (2 juin 1836, 21 avril 1837), l'esclavage (22 avril 1835, 25 mai 1836, 15 février 1837), la conversion des rentes (5 février et 22 mars 1836, 14 janvier et 17 avril 1837), les chemins de fer (9 mai 1839).

qui renvoyait, en semblables circonstances, les militaires devant les conseils de guerre, tout en conservant pour les civils les tribunaux ordinaires.

Le caractère arbitraire tant de la mesure prise à l'égard du prince que de la loi elle-même eût sans doute, en d'autres occasions, indigné le libéralisme de Lamartine. Mais, cette fois, sa haine des Napoléon et sa crainte des révolutions militaires lui firent comprendre les nécessités gouvernementales. Il loua entièrement le cabinet d'avoir soustrait le principal coupable aux tribunaux; il fit ressortir, outre la honte pour la France de « traîner sur les bancs d'une cour d'assises un de ces noms qui sont une part de sa nationalité et de sa gloire », les dangers égaux d'un acquittement qui fût devenu « presque une révolution », et d'une condamnation capitale, d'une exécution impossible : il ne restait, conclut-il, qu'une loi à appliquer au prince, « c'était la loi de sa nature, c'était la loi de sa naissance, c'était la loi de son perpétuel exil! »

Toute la haine mêlée de crainte que Lamartine porte au nom de Napoléon se fait jour ici : il reproche au pouvoir d' « enivrer le pays de gloire et de louanges au despotisme heureux », de « n'élever devant ses yeux que des symboles de la gloire et du despotisme, comme si la révolution de Juillet devait servir de piédestal à Napoléon et non à la liberté du peuple ». Cette faute rend encore plus dangereuse une

armée de trois cent mille hommes, où se relâcherait la discipline, « cette loi de fer inventée par toutes les nations pour refréner ces masses de baïonnettes auxquelles elles livrent leur liberté et leur vie. » Lamartine ne nie pas la nécessité du soldat, mais il le craint; il pense sans cesse au 18 Brumaire, au 20 Mars 1815; il voudrait rendre impossible le retour de pareils événements. Il soutient, avec une grande force d'argumentation, qu'il est juste et logique de renvoyer les soldats coupables devant un conseil de guerre; mais c'est là un point secondaire : il voit surtout le péril révélé par l'attentat de Strasbourg :

« Je déclare, » prononce alors Lamartine, qui pourtant, après avoir préparé, plus peut-être qu'aucun autre, la révolution de Février, devait faire appel, pour la contenir, à l'épée de Négrier, puis à celle de Cavaignac, « je déclare que je consens à être écrasé par la première pierre de toute révolution que j'aurai provoquée, que j'aurai appelée, que j'aurai désirée; mais je déclare avec la même énergie que, si mon pays était assez malheureux pour avoir à traverser des crises nouvelles, je préfère cent fois des révolutions d'anarchie à des révolutions de caserne. Des révolutions populaires, le plus tard possible; des révolutions militaires, jamais (1)! »

(1) Séance du 2 mars 1837.

La gauche s'était toujours montrée froide à l'égard de Lamartine et avait accueilli avec scepticisme ses velléités d'opposition ; quand elle le vit soutenir la loi de disjonction, elle le cribla de sarcasmes. Ses organes (1) raillèrent à l'envi les contradictions, les incohérences, les naïvetés du poète-orateur. Ils affectèrent de retrouver en lui le légitimiste, partisan des mesures arbitraires : « Son discours, déclare *le Siècle*, ne contient pas une idée nouvelle, fourmille d'hérésies politiques et judiciaires débitées avec une grande assurance. » — « Comment un homme de facultés si puissantes a-t-il pu manquer à ce point de sens politique ? » se demande *le Constitutionnel*, tandis que *la France*, journal légitimiste, insinue que le cabinet a payé son appui par l'ambassade de Naples. Lamartine, qui semblait pencher vers l'opposition, se trouve maintenant plus loin d'elle que jamais. Au contraire, la presse gouvernementale, qui l'a toujours ménagé, couvre de fleurs « la sincérité de son noble caractère » et « son loyal amour de la liberté (2) ».

Cependant la loi de disjonction fut rejetée, le 7 mars 1837, par deux cent onze voix contre deux cent neuf. Peu après, l'alliance de Guizot et de Molé se rompit. Ce dernier tenta alors, le 15 avril 1837, de former un

(1) Cf. *le National*, *le Courrier français*, *le Siècle*, *le Constitutionnel*, etc.
(2) *Journal des Débats*, 3 mars.

ministère à lui seul, en dehors des grandes puissances parlementaires.

Lamartine ne se montre point hostile à cette combinaison. Il y voit « une coalition pacifique d'hommes honnêtes, modérés, dévoués au Roi et au pays ». Il n'en attend certes pas des réformes considérables, mais il la préfère, avec ses tendances libérales, au gouvernement de Guizot, l'homme de la *résistance*, ou de Thiers, l'inventeur du système transactionnel du 22 février 1836, « qui a fait reculer le pays sous le rapport de l'ordre et sous le rapport de la liberté. » Les attaques de ces ennemis communs uniront même assez intimement Lamartine avec le cabinet, et la coalition va ouvrir pour le premier une phase nouvelle de sa vie politique.

CHAPITRE II

LA COALITION ET LES CRISES MINISTÉRIELLES (1838-1843)

I

LA COALITION (1838-1839)

Guizot, Thiers, Odilon Barrot, chefs des doctrinaires, du centre gauche et de la gauche, s'unirent, à la fin de 1838, pour renverser le ministère Molé. Ils lui reprochaient, à l'extérieur, de suivre une politique *humiliée;* à l'intérieur, de ne point avoir de programme, de se faire le serviteur de la Couronne et de la *découvrir* ainsi, malgré la fiction de l'irresponsabilité royale.

En réalité, depuis 1830, au cours des luttes parlementaires, des hommes de grand talent oratoire avaient imposé leur autorité au Roi et à la Chambre, et disposé des ministères. Thiers et Guizot, d'abord unis dans le cabinet du 11 octobre, puis devenus rivaux, l'un fondant le centre gauche, l'autre resté chef des doctrinaires, semblaient devoir se succéder au pouvoir, comme en Angleterre le *leader whig* et le *leader*

tory, de par leur supériorité oratoire. Odilon Barrot présidait à l'opposition systématique de la gauche; Berryer était l'organe du parti légitimiste. Dupin, Passy, Dufaure, avaient leur clientèle, qu'ils faisaient peser dans la balance parlementaire. Une sorte d'aristocratie de la parole s'était ainsi créée et affichait des prétentions à la domination.

La constitution du cabinet Molé lui parut une atteinte à ses privilèges. Guizot, Thiers, les grands chefs, l'écrasèrent tour à tour de leur protection hautaine, se battant d'avance sur sa succession. Molé, fort de l'appui du Roi, prétendit se passer d'eux : la coalition parlementaire se forma contre lui. Les coalisés affectaient de défendre les droits de la Chambre contre la Couronne : de fait la lutte était bien engagée entre l'omnipotence parlementaire et l'autorité royale.

Ce caractère est rendu évident par ce fait qu'à côté de Molé un seul orateur de réel talent prit la défense du cabinet : Lamartine. Il avait autrefois fréquenté le ministre dans le salon de Mme de Montcalm (1). Mais ce n'est pas là, non plus que dans le désir ambitieux « d'être le premier dans un parti » ou dans le sentiment chevaleresque « de faire servir l'épée d'or de sa parole à la défense du faible (2) », qu'il faut chercher

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. 1, p. 90.
(2) Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. III, p. 322.

le motif de sa résolution : elle est la conséquence logique de sa conduite passée.

Lamartine n'a jamais fait ni voulu faire partie de cette féodalité parlementaire qui se soulève maintenant. Conscient de sa propre valeur, il hait les prétentions, l'insolence de ces hommes qui « fatiguent la tribune et remplissent la scène de leurs rôles toujours nouveaux et toujours brillants, qui passent leur temps à exercer le pouvoir ou à le disputer à leurs rivaux », et changent le gouvernement représentatif en « un monologue au profit de certains députés (1) ». — « Ne vous fiez pas tant à vos talents, leur crie-t-il (2) : ce ne sont pas les talents, ce sont les caractères qui soutiennent les empires (3) ! » Il défend le cabinet moins par estime pour lui que par haine de ses orgueilleux adversaires. — « Le ministère, dit-il à ces derniers, est peut-être au-dessous des nécessités du pays, mais il n'est pas si au-dessous de vous que vous osez le dire... De quoi donc l'accusez-vous? Vous l'accusez d'avoir fait plus et mieux que vous; vous l'accusez surtout

(1) Séance du 10 janvier 1839.

(2) *Ibid.*

(3) Dès le 27 avril 1839, Lamartine dénonçait l'*individualisme*, « ce mal profond qui travaillait la Chambre. » Le 5 mai 1837, il s'écriait déjà : « Faut-il tant se préoccuper des hommes? N'avez-vous pas souffert comme moi, comme le pays, quelque humiliation pour la France, à n'entendre retentir depuis neuf mois que des noms d'hommes se disputant un pouvoir précaire? Comme si la France, la France impérissable et éternelle, avait tout à coup inféodé ses destinées à telle ou telle combinaison ministérielle ! »

de faire obstacle à des projets, à des combinaisons où le pays n'a rien à gagner. »

Le cabinet du 15 avril, en effet, a inauguré une politique de détente, il a accordé l'amnistie, refusée par tous ses prédécesseurs ; s'il n'est pas entré largement dans la voie des réformes sociales, comme l'eût désiré Lamartine, c'est qu'il manque d'autorité, et de majorité pour l'y suivre ; vice commun d'ailleurs à tous les gouvernements depuis la chute de celui du 11 octobre. Pourquoi cette faiblesse? se demande Lamartine. Il répond, enveloppant dans une condamnation prophétique le ministère, l'opposition et le régime tout entier :

« Il n'y a pas de majorité ici, parce qu'il n'y a ni action grande, ni idée directrice grande dans le gouvernement depuis l'origine de 1830. Mil huit cent trente n'a pas su créer son action et trouver son idée. Vous ne pouviez pas faire de légitimité : les ruines de la Restauration étaient sous vos pieds. Vous ne pouviez pas faire de la gloire militaire : l'Empire avait passé et ne vous avait laissé qu'une colonne de bronze sur une place de Paris. Le passé vous était fermé : il vous fallait une idée nouvelle... Il ne faut pas vous figurer, messieurs, parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué notre siècle et nous, que tout le monde est fatigué comme nous, et craint le moindre mouvement. Les générations qui

grandissent derrière nous ne sont pas lasses, elles; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour. Quelle action leur avez-vous donnée ? La France est une nation qui s'ennuie (1) ! »

A première vue, on pourrait trouver en Lamartine, sous la Monarchie de Juillet, trois hommes différents : le chef, à la fois conservateur et réformiste, de l'imaginaire *parti social*, puis le défenseur de la prérogative royale contre la coalition, enfin un adversaire implacable de la dynastie elle-même. Ce discours du 10 janvier 1839 rétablit l'unité de sa carrière politique et montre l'enchaînement logique de ses actes.

Dès son entrée à la Chambre, en 1834, Lamartine s'est fixé sa tâche : servir « la pensée de la France, la pensée de la Providence et des temps (2) » ; cette pensée se résume, selon lui, dans « la démocratie acceptée, élevée, signifiée, moralisée, organisée dans des institutions qui lui correspondent, qui la rendent capable et digne de se comprendre et de se gouverner elle-même (3) ». Dans cette formule, tient tout un programme, qui comporte l'élargissement du suffrage, étendu à toute la Nation « par une vaste et complète hiérarchie électorale (4) » ; la réforme de la Pairie, qui deviendra élective, pour être à la fois plus démocra-

(1) Séance du 10 janvier 1839.
(2) Discours du 5 mai 1837.
(3) *Ibid.*
(4) Discours du 27 avril 1835.

tique et plus solide ; la réforme de l'impôt dans un sens favorable aux travailleurs ; la réforme de l'instruction publique selon des vues plus libérales ; l'abolition de l'esclavage ; la suppression de la peine de mort ; de vastes enquêtes sur le paupérisme, préparant des institutions pour le combattre, par l'association, par des avances de capitaux et de terres dans les colonies : vaste système dominé par les idées de liberté et de progrès vers la démocratie (1).

Lamartine a cru qu'il trouverait des auxiliaires dans les hommes de 1830, que ce serait la gloire de la Révolution de juillet « de reprendre pacifiquement, législativement, en sous-main, l'œuvre de 89 », d'organiser enfin ces institutions démocratiques. Il s'est trouvé déçu. Après Casimir Périer, dont la tâche fut « de vivre et mourir pour rétablir l'ordre », les hommes du 11 octobre, les Guizot, les Thiers, « se sont trompés de route ». Ils ont cherché « la victoire de la classe moyenne, la bourgeoisie constituée et dominante, l'aristocratie descendue et déplacée d'un étage (2) ». Tel fut le but de leur politique de résistance.

Quand, vers 1836, l'œuvre première, rétablissement de l'ordre et fondation de la Monarchie, s'est trouvée accomplie, les conservateurs, ne se sentant plus retenus par l'intérêt commun de la lutte contre

(1) Cf. discours des 13 mai 1834, 27 avril 1835, 5 mai 1837.
(2) Discours du 5 mai 1837.

la révolution, se débandèrent. A l'idée de résistance, ses chefs ne surent pas en substituer une autre capable de grouper une majorité, car cette idée nouvelle n'eût pu être que le progrès vers la démocratie, et ils n'en voulaient pas. Aussi, en 1839, ne reste-t-il plus de grands partis fondés sur des principes : il ne reste plus que des querelles de portefeuilles. C'est ce vide laissé dans la Chambre et dans le pays par l'absence d'une grande pensée, créatrice d'une activité féconde, que Lamartine dénonce en s'écriant : « La France est une nation qui s'ennuie ! » Et quand il s'apercevra que cette volonté d'immobilité est l'esprit, non de tel ou tel homme politique, mais du régime entier, il n'hésitera plus à se jeter dans l'opposition, même révolutionnaire.

Dès le début, il a bien retrouvé, dans le programme de la gauche, quelques-uns de ses principes. Pourquoi n'a-t-il donc pas pris place parmi ses membres? C'est qu'outre « leurs odieuses et injustes récriminations contre la Restauration », ils sont restés, depuis 1830, « non une force créatrice, mais une force toujours négative, obstacle à tous les gouvernements, même au leur » ; c'est qu'il a trouvé chez eux « bien plus les rancunes que les idées révolutionnaires (1) » ; c'est aussi qu'il espère toujours voir se former, des débris

(1) Discours du 5 mai 1837.

de l'ancienne majorité, « une opposition créatrice et non destructrice, qui n'ait pas seulement des haines, des rancunes, des répugnances, mais qui ait des vues d'avenir, des plans, des volontés, qui s'occupe de la réforme sociale plus que d'une vaine critique des formes politiques, qui, au lieu de dégrader le pouvoir, sache loyalement le conquérir (1) ».

Là encore il se verra déçu, et, n'espérant plus rien des conservateurs, il se tournera enfin vers la gauche. Déjà, en 1839, il sent diminuer son aversion pour elle : dans les débats même de la coalition, il déclare qu' « il y a là quelques préjugés, quelques doctrines théoriques et surannées sans doute », mais qu' « enfin il y a un principe, un grand et généreux amour de liberté, de développement des institutions libérales et de la dignité des hommes ; il ne s'effrayerait plus de lui voir passer le pouvoir ». La presse de gauche, de son côté, ménage Lamartine : *le Siècle*, tout en signalant ses *obscurités* et ses *contradictions*, rend hommage à *l'élévation de son langage*, et parfois à *la justesse de ses idées* (2). *Le Courrier français* qualifie son discours de *remarquable et spécieux*. Cependant Lamar-

(1) Discours du 5 mai 1837.

(2) Plus tard cependant (24 février), le même journal, dans la passion de la lutte électorale, déclare que Lamartine est un ambitieux « qui change de moyens et de langage suivant qu'il se croit plus sûr de trouver, à droite ou à gauche, un point d'appui, ... moins préoccupé de la vérité que du succès, du bruit et du soin de sa propre renommée ».

tine n'hésite pas à combattre le parti d'Odilon Barrot, qui est entré dans la coalition, et n'est pas « majorité à lui tout seul : bien loin de là, il sert d'appoint seulement pour composer une majorité apparente », et la victoire des coalisés ne l'amènerait pas au gouvernement.

Cette victoire profiterait aux anciens ministres du 11 octobre, à Guizot, le défenseur de la classe moyenne, ou plutôt à Thiers. Or l'avènement de ce dernier serait encore plus funeste : il est l'inventeur du *système bâtard* du 22 février 1836, qui, essayant de s'appuyer à la fois sur les hommes de la résistance et sur ceux de l'opposition, « obligé d'accepter des deux partis contraires ce qu'ils avaient seulement de dangereux et de faux », « a fait reculer le pays et sous le rapport de l'ordre et sous le rapport de la liberté (1) ». Lamartine reste également persuadé que Thiers jetterait, au dehors, la France dans les plus périlleuses aventures, en soutenant les prétentions de la Belgique (2). Enfin il se sent profondément ulcéré des

(1) Discours du 5 mai 1837.

(2) Quand, au bout de huit ans, la Hollande avait consenti à accepter le traité du 15 octobre 1831, dit *des vingt-quatre articles*, et à reconnaître l'indépendance de la Belgique, celle-ci prétendait ne point exécuter cette convention, et ne point restituer le Limbourg ni le Luxembourg. Elle espérait l'appui de la France. Molé refusait de l'aider à violer ses engagements et Lamartine approuvait le ministre de « ne pas se laisser entraîner dans une guerre injuste, ingrate, impolitique, par une émeute d'amour-propre à Bruxelles ». (Discours du 10 janvier 1839.) Thiers, au contraire, se posait en défenseur des revendications belges.

attaques des journaux centre gauche, qui le traitent couramment d'esprit faux, vague, incohérent, de « poète déchu comme l'ange qui est le héros de son dernier poème (1) ».

Lamartine ne se laisse pas ébranler par le péril que les coalisés dénoncent dans la Couronne. Il accepte le gouvernement constitutionnel monarchique, dont « le mérite, à ses yeux, est surtout d'exister, et d'être en rapport assez exact avec les nécessités, les habitudes d'une époque de transition ». « Ne serait-ce pas d'ailleurs une vraie dérision du pouvoir social que d'avoir placé au sommet des institutions d'un grand peuple l'image de la stupidité (2)? »

Peut-être même Lamartine espére-t-il plus du Roi, du sentiment de son véritable intérêt, que des chefs parlementaires, aveuglés par leur ambition et hostiles au progrès démocratique. L'autorité royale lui paraît en tous cas utile pour contenir des ministres imprudents. Thiers, dont la politique agressive a failli jeter la France dans une guerre en Espagne, cherchera, s'il arrive au pouvoir, la popularité de son gouvernement dans une guerre en Belgique : il veut, avec

(1) Cf. *le Constitutionnel* des 11 janvier et 26 février 1838 : « Il n'est pas un de ses discours, écrivait-il encore en parlant de Lamartine qui n'ait donné envie à ses auditeurs de le voir retourner à ses *méditations*. Son éloquence sonne le creux, elle a tout le vague de la poésie et n'en a pas le charme. »

(2) Discours du 10 janvier 1839.

ses alliés, annihiler le Roi, qui seul pourrait l'en empêcher, comme la première fois. Lamartine, partisan résolu de la paix et ennemi des révolutions, dénonce le péril extérieur et intérieur provoqué par les coalisés : « Vous marchez sur une cendre à peine refroidie, leur crie-t-il, et vous ne croyez déjà plus aux volcans ! »

Il conclut par un réquisitoire sévère :

« Tant qu'il ne s'agira que de renverser des hommes sans toucher aux choses, et que de ratifier je ne sais quels marchés simoniaques dont nous ne connaissons pas même les clauses pour le pays, je continuerai à voter, dans les questions de cabinet, pour les ministres de l'amnistie et de la paix, contre ces ministres énigmatiques, dont l'alliance suspecte et antipathique ne promet à mon pays que deux résultats funestes qu'il vous était donné seuls d'accomplir à la fois : la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté. »

Après une discussion de treize jours, qui dépassa en acharnement tous les débats antérieurs, deux cent vingt et une voix contre deux cent treize se prononcèrent pour le ministère. Mais Molé, se voyant impuissant à gouverner avec une aussi faible majorité, dut recourir à la dissolution.

Par ses discours retentissants, Lamartine se trouvait le plus en vue des amis du cabinet : dans le salon du président du conseil, on se pressait autour de

lui (1), et les journaux ministériels portaient aux nues son *caractère noble et pur*, sa *ferme raison*, ses *accents de droiture et de loyauté*, son *amour de son pays et de l'humanité* (2). Il se croyait le chef des 221 et le vainqueur de la coalition; il restait persuadé qu'il avait décidé le vote : « Je viens de faire une campagne de treize jours, écrivait-il (3). J'ai le résultat que je voulais : une majorité quelconque pour empêcher Thiers d'être *roi* et ces hommes de nous jeter dans la guerre en Belgique ». Et encore : « La coalition est ameutée contre moi principalement, car vous saurez plus tard que c'est moi seul qui l'ai combattue et vaincue (4). »

Cependant, s'il s'était montré le plus brillant orateur de son parti, il ne s'en trouvait pas le chef reconnu : il affectait pour cela trop d'indépendance, et ses attaques contre l'esprit du gouvernement ne pouvaient plaire aux conservateurs qui formaient la presque totalité des amis de Molé.

Lamartine, malgré l'enivrement de son premier succès parlementaire, le sentait, et, tout en s'efforçant, par ses discours et ses exhortations, de tenir « fermes et sages » les 221, il se proposait, « la paix sauvée »,

(1) Cf. *la Presse* du 23 janvier 1839.

(2) Cf. *le Journal des Débats* (11 et 19 janvier) et *la Presse* (11, 12, 14, 17, 23 janvier et 5 février.)

(3) Lamartine, *Correspond.*, février 1839.

(4) *Ibid.*, DCXLIII.

de les quitter : « Je fonderai, pensait-il, un nouveau *centre droit libéral et social* destiné à s'unir à la gauche pour la modifier (1) ». Lamartine se sent en communauté de sentiments avec ce dernier parti bien plus qu'avec les 221, bourgeois et conservateurs, qui, leur irritation passée, retourneront à Guizot. Le passé de cette vieille opposition l'effraie bien un peu, mais il ne lui fut « jamais moins hostile; il n'y a rien à lui dire, si ce n'est qu'elle est la gauche; mais elle est même une gauche qui s'améliore (2) ». Les circonstances allaient encore hâter le rapprochement.

L'appel au pays tenté par Molé lui donna tort. La coalition gagna assez de sièges pour le mettre en minorité. Le ministre, sans attendre la réunion des Chambres, porta au Roi sa démission.

Le résultat des élections consterna Lamartine : « Le coup d'État du despotisme démocratique est fait avec M. Thiers, s'écria-t-il (3). La Révolution, cachée aux yeux du vulgaire, est *faite* pour moi. »

Quels étaient en effet les vainqueurs? Guizot, chef des doctrinaires; Thiers, chef du centre gauche et Odilon Barrot, chef de la gauche. Guizot ne comptait guère derrière lui qu'une trentaine d'amis. Le centre gauche, au contraire, avait beaucoup gagné aux élec-

(1) Lamartine, *Correspond.*, février 1839.
(2) *Ibid.*, dcxc, 12 février.
(3) *Ibid.*, dcxcvi, 2 avril.

tions : Thiers paraissait donc maître de la situation, mais restait impuissant à former un cabinet sans alliances. Devant l'impossibilité d'y réunir les doctrinaires à la gauche, il pencha du côté de cette dernière. De son côté, Guizot, abandonné d'alliés momentanés, chercha un rapprochement avec les anciens 221, groupe conservateur dont la coalition l'avait artificiellement séparé. Malgré leurs rancunes, ceux-ci, pour la plupart, sentant qu'ils deviendraient puissants s'ils retrouvaient une tête, se voyaient encore poussés vers leur chef naturel par la crainte de Thiers uni à la gauche.

Un premier symptôme de réconciliation se manifesta lors de l'élection du président de la Chambre, quand, après trois semaines de crise, le Roi se décida à ouvrir la session avec un ministère provisoire. Afin de mettre Thiers en échec, les doctrinaires et les 221 s'unirent pour élire Passy, qu'ils détachaient ainsi du centre gauche.

Lamartine vota contre Passy. Il préférait, disait-il (1), au lieu de désunir le parti de Thiers, lui laisser prendre le pouvoir, qu'il ne pourrait garder : alors, devant l'impuissance de constituer un ministère politique, on serait obligé de recourir à un *ministère administratif*, d'où se verraient exclus les coalisés, et que

(1) Séance du 23 avril 1839.

l'on recruterait parmi les 221. — « Donnez à la France les grandes lois morales, industrielles, commerciales, administratives dont elle a besoin, elle les recevra de toutes mains et applaudira celui qui les lui donnera ». — « Prenez des hommes nouveaux, prenez-moi, » criait-il d'une façon si visible qu'il soulevait les rires de la gauche.

Cette conception restait évidemment chimérique. En réalité Lamartine cherchait avant tout à conserver la situation anormale qui faisait durer la crise. Devant la division de leurs vainqueurs, les 221 devenaient une force considérable, prédominante même. On ne pouvait gouverner sans eux. Lamartine voulait les conserver unis, rebelles à toute compromission : le pouvoir devait alors fatalement leur revenir et ce deviendrait le point de départ d'une nouvelle politique, dont il serait l'inspirateur et le ministre, la réalisation enfin de son *parti social*...

Guizot, en revenant au milieu des 221 reprendre la tête de l'union conservatrice contre les gauches unies, renversait ce beau rêve un moment entrevu. Lamartine essaya d'empêcher la réconciliation, et, pour creuser un abîme entre lui et le chef des doctrinaires, il s'attaqua aux principes mêmes de ce dernier :

« Il nous est impossible, déclara-t-il (1) en affec-

(1) Séance du 23 avril 1839.

tant de parler au nom des 221, d'accepter la théorie fondamentale de M. Guizot, la prépondérance des classes moyennes. Le gouvernement que nous comprenons, c'est le gouvernement pour tous, de tous, par tous, dans la proportion, dans la limite de leurs droits, de leurs garanties, de leurs capacités et de leurs lumières. Ce n'est pas celui du publiciste des classes moyennes. » Lamartine ne recueillit d'applaudissements qu'à gauche. Il n'avait pas assez compris que les 221 n'étaient guère autre chose que l'ancienne majorité du 11 octobre, affaiblie par la constitution du centre gauche et surtout décapitée par la défection des doctrinaires. Ils sentaient en Guizot leur chef naturel et tenaient d'autant plus à le ménager qu'il venait de rompre publiquement avec Odilon Barrot : Bugeaud vint, en leur nom, désavouer Lamartine, qui avait semblé parler comme leur chef.

Par sa profession de foi démocratique du 23 avril, celui-ci avait dissipé l'équivoque qui le rattachait aux 221. Ils n'avaient jamais eu qu'un lien : la haine des coalisés. Lamartine conservait néanmoins l'illusion de diriger un groupe d'irréconciliables, d'une nuance quelque peu indécise, assez proche de la gauche vers laquelle il penchait. Il prenait un programme qu'aucun des amis de Molé n'eût accepté : « la révocation des lois de septembre, la réforme électorale, en un mot tout le républicanisme uni-

taire qu'on appelle monarchie représentative (1) ».

La longueur de la crise lui laissait presque des espérances de succès immédiat : « Tous les partis font les derniers efforts pour me faire pencher vers eux, écrivait-il le 12 mai (2), et dans le pays honnête, et dans les royalistes honnêtes et non pessimistes, j'ai une faveur qui va jusqu'à l'adoration. »

Le jour même où il laissait ainsi entrevoir ses visées ambitieuses, un événement y coupait court : Barbès et Blanqui tentaient un coup de main ; ils échouaient ; et, profitant de l'émotion du moment, le maréchal Soult parvenait à former un cabinet qui, laissant les chefs hors du pouvoir, unissait le centre droit et le centre gauche aux 221.

II

LA QUESTION D'ORIENT ET LE MINISTÈRE THIERS (1839-1840)

Le ministère du 12 mai eut bientôt à s'occuper de la question d'Orient, rouverte par la rupture entre le sultan Mahmoud et le pacha d'Égypte Méhémet-Ali. Vers la fin de juin, il déposa une demande de dix mil-

(1) LAMARTINE, *Corresp.*, DCXCVIII.
(2) *Ibid.*, *ibid.*

lions pour augmenter les forces françaises dans le Levant. Les principaux orateurs saisirent cette occasion de développer leurs idées. Lamartine n'y manqua pas, et apporta une solution qui possédait au moins le mérite de l'originalité.

Reprenant en effet les théories soutenues déjà par lui en 1834, il rejeta aussi bien le système turc défendu par M. de Valmy, que le système arabe proposé par M. de Carné. La décadence complète de la Turquie l'avait profondément impressionné et convaincu de sa ruine prochaine. Il ne croyait pas davantage à la durée de l'Empire arabe, création d'hommes de haute valeur sans doute, mais qui tomberait après eux dans « tous les vices de l'Empire ottoman, avec la légitimité en moins ». A maintenir le *statu quo*, on faisait le jeu de l'Angleterre et l'on travaillait pour elle, sans profit pour la France. Il faut, déclare Lamartine, savoir prendre une résolution vraiment grande : accepter le bouleversement de l'Orient et négocier avec les puissances le dépècement de la Turquie. La question orientale, répète-t-il, (et c'est là une idée juste qu'il a toujours défendue) renferme le seul moyen pour la France de sortir du cercle étouffant des traités de Vienne, en même temps que de donner aux agitations intérieures une puissante diversion nationale (1).

(1) Séance du 1er juillet 1839.

Ces idées, qui pouvaient fournir à un brillant orateur l'occasion d'un succès de tribune (et Lamartine en remporta un très grand) (1), n'avaient aucune chance d'être adoptées alors et furent vivement attaquées par Villemain. Le ministère, la Chambre et l'opinion se trouvaient acquis à cette politique de *statu quo* combattue si énergiquement par Lamartine, car ils y voyaient le seul moyen d'éloigner la Russie du Bosphore et de l'isoler.

La bataille de Nézib, la marche d'Ibrahim sur Constantinople, la remise au Sultan de la note conjointe du 27 juillet, éclatèrent comme des coups de foudre et changèrent de fond en comble la situation. La question d'Orient, avec l'assentiment du cabinet français, allait se trouver réglée, non plus entre les belligérants turc et égyptien, mais par le concert des puissances. On ne ressentait dans les divers États européens que de l'hostilité à l'égard de Méhémet-Ali; en France, au contraire, un vif courant se dessina en faveur du pacha dans l'opinion publique ainsi que dans les sphères gouvernementales et parlementaires.

Lorsque la question revint devant la Chambre, en janvier 1840, Lamartine seul essaya de réagir contre cette tendance. Son discours (2) fut réellement prophétique; il combattit énergiquement le dangereux

(1) Cf. les journaux et LAMARTINE, *Correspond.*, DCCII.
(2) Séance du 11 janvier 1840.

engouement égyptien; il nia, avec raison, la puissance de Méhémet-Ali, que tous croyaient invincible; il dénonça, avec infiniment de clairvoyance, le péril de la politique hésitante du cabinet, qui, à la fois, battait en brèche l'influence russe et inquiétait l'Angleterre en Égypte; il prédit une entente, que tout le monde croyait impossible, entre ces deux puissances contre nous; il esquissa même, à défaut du bouleversement qu'il préconisait, une politique de conservation ottomane conforme à la tradition et aux intérêts français.

Sa voix ne trouva pas d'écho. Villemain, le ministre du jour, se posa, contre lui, en interprète de l'opinion publique, et déclara que la France suivait une politique nationale, conforme à la volonté de la Chambre, tandis que Thiers, le ministre du lendemain, tout en laissant entrevoir le danger, se ralliait à la même ligne de conduite, par souci de sa popularité. Les journaux de toute nuance rendirent hommage à la *richesse admirable du langage* de Lamartine (1), ainsi qu'à ses *nobles sentiments* (2), mais ils traitèrent à l'envi ses idées de *rêveries orientales* (3). Et la France courut avec sérénité à la crise et à l'humiliation de 1840.

(1) *La Presse*, 12 janvier 1839.
(2) *Le Siècle*, même jour.
(3) *Le National*, même jour. Cf. également *le Constitutionnel* et *le Courrier français*.

*
* *

La question d'Orient ne détourna pas l'attention de Lamartine de la politique intérieure. Le ministère incolore du 12 mai n'était pas une solution de la coalition; il paraissait peu solide. Qui recueillerait sa succession? Lamartine comprit que si les anciens amis de Molé arrivaient à s'unir solidement en parti de gouvernement, ils deviendraient maîtres de la situation. Cette pensée très politique lui inspira, dans les derniers mois de 1839, une série d'articles sur la reconstitution des 221, parus dans le *Journal de Saône-et-Loire* (1) et reproduits par la *Presse*.

Lamartine ne se trouvait malheureusement pas qualifié pour prendre la tête de ce mouvement; il ne se rendait pas assez compte de tout ce qui le séparait des amis de Molé; il savait cependant, par l'expérience de la crise précédente, qu'une fraction importante d'entre eux se rallierait à Guizot; trop étranger à la droite pour diriger les véritables 221, il en remaniait, dans ses plans, la composition, au point d'en faire un parti purement imaginaire : il compensait la perte des conservateurs par l'introduction d'éléments de gauche, non point du centre gauche de

(1) Les 16 novembre, 4 et 7 décembre.

Thiers, non point de la *vieille gauche*, tapageuse et révolutionnaire, mais d'une *jeune gauche*, « pénétrée du véritable esprit de perfectibilité et de fraternité sociale », d'hommes en un mot qui penseraient comme lui, et qu'il dirigerait.

Cette combinaison n'était plus guère qu'une nouvelle illusion de Lamartine. Ses articles n'en eurent pas moins un grand retentissement. Le *Journal des Débats*, qui avait autrefois défendu Molé, fit ses plus expresses réserves au sujet d'idées si peu conservatrices (1), tandis que le *Courrier de Bordeaux*, organe ultra-royaliste de Fonfrède, les raillait sans pitié (2). A gauche, à l'exception du *Siècle*, qui décerna à la tentative *désespérée* de Lamartine des éloges un peu sceptiques, et chercha surtout à le compromettre (3), l'accueil ne fut rien moins que sympathique : le *Courrier français* (4) déclara « dupe de ses illusions » *l'illustre poète*, et *le National* affecta de ne combattre que par l'ironie ses *rêveries parlementaires* (5). Seul, avec *la Presse*, *le Constitutionnel*, organe du centre gauche, se ralliait à son programme, mais avec l'intention visible de l'entraîner à renverser le cabinet,

(1) 13 décembre.

(2) « Nous serions bien mortifiés, disait-il, que *la chute d'un homme d'État* servît de deuxième volume à *la Chute d'un ange*, mais, en vérité, cela nous fait presque cet effet. »

(3) 24 novembre, 7, 9, 13, 14 décembre.

(4) 8 et 11 décembre.

(5) 13 décembre.

afin d'en profiter (1). En résumé, Lamartine n'obtint guère d'autre résultat que de diminuer encore son influence sur le parti conservateur.

Mais, trois mois après, l'arrivée au pouvoir de Thiers (2) le replaça dans les rangs des 221. Thiers ministre, c'était la coalition enfin victorieuse, d'autant que Guizot acceptait de rester ambassadeur à Londres. Les anciens partisans de Molé se préparèrent donc à la bataille. Le président du conseil, de son côté, prit son appui sur la gauche, qui le soutint avec joie; mais, en même temps, il tendit la main aux conservateurs, en leur demandant de l'aider à créer un cabinet de *transaction.*

Cette offre fut rejetée par les 221. Lamartine, après Desmousseaux de Givré, vint la repousser en leur nom (3). Il ne pardonnait pas à Thiers les attaques que celui-ci avait inspirées contre les 221 pendant et depuis la coalition (4). Il haïssait également en lui l'inventeur de cette politique de bascule, qui vivait d'expédients et non de principes, « le chef d'un cabinet suspendu un moment sur un faux équi-

(1) 24 et 29 novembre, 6 et 9 décembre.

(2) Il succédait au cabinet du 12 mai, renversé par le rejet de la dotation du duc de Nemours.

(3) Séance du 24 mars.

(4) Ce grief lui tient au cœur, car il y revient à plusieurs reprises dans son discours. Il présente le débat actuel comme la lutte entre l'autorité constitutionnelle et « cette puissance exorbitante de l'opinion, de l'opinion factice. »

libre, dont la base est une minorité et dont le balancier est une immense déception ». En outre les souvenirs de la coalition se dressaient entre eux, d'autant plus irréparables que Lamartine et Molé avaient un moment espéré une union des centres et peut-être même comploté avec Thiers, et que celui-ci les avait joués en préférant l'appui de la gauche au leur. Cette alliance avec l'ancienne opposition et l'allure révolutionnaire du cabinet furent enfin sa dernière cause de défiance, et il y insista surtout (1). Cette fois il se trouva en communauté de sentiments avec *son parti*. Autant en effet il avait déplu aux conservateurs en affichant, pour écarter Guizot, ses sentiments démocratiques, autant il se faisait applaudir d'eux quand il apostrophait Thiers en ces termes :

« J'aime et je défends l'idée libérale, le progrès du pays et de la législation dans le sens régulier et fécond de la liberté ; vous, vous aimez, vous caressez, vous surexcitez le sentiment, le souvenir, la passion révolutionnaire;... vous aimez à secouer devant le peuple ces mots sonores, ces vieux drapeaux, pour l'animer et l'appeler à vous ; le mot révolution dans votre bouche, c'est, permettez-moi de le dire, le morceau de drap rouge qu'on secoue devant le taureau

(1) « Une opposition conservatrice est le plus beau rôle auquel un parti puisse être appelé en France », avait écrit Lamartine, le 7 décembre 1839.

pour l'exciter... Cela irrite, cela inquiète, cela fait peur. »

Il ajoutait, toujours aux applaudissements des conservateurs :

« (Une cause de défiance), je la trouve dans cet appui sans condition que la gauche offre à M. le président du conseil... Mais, ce ministère, d'où sort-il, Messieurs? Des rangs de vos adversaires les plus éloquents, les plus fougueux depuis trois ans! Sur quoi s'appuie-t-il? Sur vos adversaires les plus obstinés depuis dix ans! Quels sont ses organes au dehors? Les journaux les plus antipathiques, les plus hostiles quelquefois à vos doctrines et à vos personnes!...

« Si, concluait-il, en s'adressant à Thiers, je me place au point de vue libéral, qui est le mien plus que vous ne voulez le croire, je vous trouve en face de mes principes de progrès social dans presque tous les grands combats de principes que nous avons livrés ici depuis cinq ans pour développer et moraliser la démocratie. Si je me place au point de vue conservateur, je vous trouve à la tête de ceux qui ont mis le trouble dans le parlement, soufflé l'agitation entre le parlement et la couronne, de ceux dont un des organes ne cesse pas de sonner ce qu'on pourrait appeler, en termes révolutionnaires, le tocsin de la presse en permanence contre nous!... »

Les efforts de Lamartine, qui monta trois fois à la

tribune, restèrent vains; le ministère sortit vainqueur de la lutte avec une énorme majorité de quatre-vingt-six voix, qu'il dut à la gauche, au centre gauche et à la défection d'une soixantaine des 221 qui eurent peur d'une crise s'ils renversaient le seul gouvernement possible à leurs yeux.

Lamartine fut atterré : « Le coup d'État de la Révolution et de l'ultra-Révolution est fait dans la personne de M. Thiers », écrivait-il (1). — « M. Barrot et la gauche ont disparu honteusement et ralliés au ministérialisme sans condition. Il n'y a plus de gauche. La droite a voté pour M. Thiers. Il n'y a rien à faire qu'à se licencier, » (2) concluait-il.

Cependant l'espoir de jouer un grand rôle, dans cet effondrement des partis, perçait à travers son découragement. Son discours avait produit un effet considérable (3). Tandis que les organes conservateurs déclaraient qu'il « s'était élevé à une hauteur d'éloquence où on ne l'avait pas encore vu atteindre » (4), les feuilles ministérielles témoignaient, par l'injustice même de leurs attaques (5), de l'influence qu'il s'était acquise. Il se crut « fanatiquement réadopté pour chef par toutes les parties hon-

(1) Lamartine, *Correspond.*, dccxxviii.
(2) *Ibid.*, dccxxvi.
(3) Cf. *la Presse* du 25 mars.
(4) *Journal des Débats* du 25 mars.
(5) Cf. *le Constitutionnel, le Courrier français, le National.*

nêtes et saines de l'opposition (1) » et s'apprêta à continuer la lutte avec plus d'énergie que jamais.

*
* *

Un des premiers actes de Thiers fournit à Lamartine l'occasion de se placer à nouveau en opposition avec lui. A vrai dire, il chercha moins à lui infliger un échec impossible qu'à affirmer son opinion dans une question où le ministre avait cherché une facile popularité : celle du retour des cendres de Napoléon.

Lamartine fut presque seul à faire entendre, dans l'enthousiasme du moment, des paroles discordantes. Elles purent étonner dans la bouche d'un poète : elles ne démentaient ni son passé légitimiste, ni sa *Méditation* de 1828 sur Bonaparte, ni son discours de 1837, au moment de l'échauffourée de Strasbourg.

« Recevons-le dignement, mais sans fanatisme », tel fut le fond de ses paroles (2) : « Je ne suis pas, déclara-t-il, de cette religion napoléonienne, de ce culte de la force que l'on veut depuis quelque temps substituer dans l'esprit de la Nation à la religion sérieuse de la liberté .. J'ai passé ma jeunesse à admirer et à maudire quelquefois ce gouvernement. Je lui dois beaucoup cependant : je lui dois le sentiment,

(1) *Correspond.*, DCCXXVII.
(2) Séance du 26 mai 1840.

l'amour, la passion de la liberté, par ce sentiment de la compression publique qui pesait alors sur toutes les poitrines, et que son nom seul me fait encore ressentir. » Il reproche donc, discrètement, au gouvernement son initiative, qui peut exalter des sentiments funestes à la Monarchie, et même susciter des imitateurs ou des prétendants (1) : « Ne séduisons pas tant l'opinion d'un peuple qui comprend bien mieux ce qui l'éblouit que ce qui le sert. Gardons-nous de lui faire prendre en mépris ces institutions moins éclatantes, mais mille fois plus populaires, sous lesquelles nous vivons, et pour lesquelles nos pères sont morts après avoir tant combattu. N'effaçons pas tant, n'amoindrissons pas tant, n'inclinons pas tant notre monarchie de raison, notre monarchie nouvelle, représentative, pacifique ; elle finirait par disparaître aux yeux du peuple. »

Lamartine ne crut cependant pas pouvoir se dispenser de voter les fonds nécessaires pour ramener en France la dépouille de l'Empereur. Son discours néanmoins, très éloquent, causa une profonde impression, qui eut même son contre-coup sur le vote. La commission en effet avait porté à deux millions le crédit d'un million proposé par le ministère, et celui-ci s'était rallié à cette augmentation. Or la

(1) La tentative du prince Louis-Napoléon à Boulogne donna raison sur ce point à Lamartine.

Chambre, par son vote, le ramena au chiffre primitivement fixé, manifestation inattendue, et succès véritable pour Lamartine, auquel Thiers n'avait d'ailleurs rien trouvé à répondre.

*
* *

Depuis l'arrivée au pouvoir du ministère du 1er mars, la question d'Orient s'était aggravée. Palmerston avait réussi, au traité de Londres, le 15 juillet, à isoler la France et à la mettre en conflit avec les quatre grandes puissances européennes sur l'étendue des concessions à accorder en Syrie à Méhémet-Ali. La diplomatie de Thiers se trouvait mise en échec, et l'amour-propre national gravement atteint. Des manifestations belliqueuses se produisaient ; le gouvernement armait ; la guerre semblait imminente. L'opinion publique, très surexcitée, ne reculait pas devant cette extrémité.

Lamartine resta un des rares hommes politiques qui ne se laissèrent pas entraîner. Il n'hésita pas à parler hautement en faveur de la paix, dans une série d'articles, parus dans le *Journal de Saône-et-Loire*, en août et septembre 1840 (1). En même temps, il rédigeait un véritable réquisitoire contre le ministère.

(1) Ils furent réunis en brochure le 24 septembre 1840 sous le titre de *La question d'Orient, la guerre, le ministère.*

Quels sont, demande-t-il, les moyens pour la France de sortir de la crise actuelle? Il les ramène à trois : le recul de l'Europe, la guerre, la retraite du ministère.

Que l'Europe, après s'être prononcée aussi catégoriquement, cède devant Méhémet-Ali, c'est impossible. D'ailleurs, toute question de dignité mise à part, l'Angleterre « acceptera un siècle de guerre », plutôt que de concéder « les clefs de Suez » à l'influence française, et à se laisser barrer la route des Indes.

Que la France entreprenne une guerre générale et sans alliés pour Méhémet-Ali? « C'est un fait tellement monstrueux dans l'ordre politique, que si la démence n'était visible, l'histoire chercherait où fut la trahison. » — « Quoi! s'écrie Lamartine, s'armer pour écraser au profit d'Ibrahim, de l'islamisme et de la barbarie trois ou quatre millions de Syriens qui tendaient les bras vers nous! » Puis quel moyen employer pour résister à l'Europe entière? Il faudra une guerre extrême, une guerre révolutionnaire. Faire éclater ce volcan pour le pacha d'Égypte, « ce n'est plus de la politique; c'est du crime et du chaos!... Vous incendieriez l'Europe : mais vous? .. » Et même, « peut-être ne l'incendieriez vous pas, peut-être la torche que vous menacez de secouer sur les peuples aurait-elle brûlé votre main avant. »

« Conclusion : le ministère a posé la question d'Orient avec tant d'imprévoyance, qu'elle ne peut être acceptée ainsi par l'Europe.

« Si le ministère recule, la politique de la France est déshonorée.

« Si la France prend fait et cause pour les fautes du ministère, la guerre sans alliés est certaine tôt ou tard.

« Il faut donc que le ministère se retire ou que la France se perde. »

Ce cabinet du 1er mars, Lamartine n'a pas assez de sarcasmes pour l'accabler. C'est lui qui, « au lieu de rester français, s'est fait égyptien »; c'est lui qui a provoqué l'Europe : il s'est dit, ce ministère présomptueux : « Mes prédécesseurs étaient des hommes timides; je m'en vais faire un tour de force diplomatique qui fera de moi, à l'aide de démonstrations belliqueuses, l'arbitre unique de l'Orient et l'escamoteur de la moitié d'un empire » ... Le tour de force a été tenté, et il a fini par « le plus cruel faux pas que la diplomatie française ait jamais fait devant l'Europe, » par le « chef-d'œuvre de l'esprit de vertige en matière de gouvernement : avoir poussé les fautes jusqu'au point où elles deviennent irréparables à nos successeurs. » D'ailleurs la nature même du cabinet le veut ainsi : « à un ministère de minorité, il faut un coup d'État tôt ou tard. La guerre,

c'est un coup d'État perpétuel. » Attaques passionnées, souvent injustes, qui trouvent l'excuse de leur violence dans les angoisses patriotiques que Lamartine ressent réellement (1).

Il se trouve d'ailleurs profondément blessé et excité par les attaques de la presse gouvernementale, qui ne le ménage pas. Couramment, elle l'accuse d'être du *parti de la paix quand même* (2), de vouloir *dénationaliser* le pouvoir et le livrer à un ministère de l'étranger (3). Elle dénonce chez lui un parti pris d'injures contre Thiers, né du ressentiment de la défaite (4) : « les poètes ont leur fiel comme les dévots, » ricane *le National* (5). Tous les journaux belliqueux le renvoient à ses vers : « chacun à sa tâche : aux esprits droits, sensés et fermes, la pratique des affaires ; aux hommes de poésie, le vaste champ de l'imagination (6). » Ils affectent de ne voir, dans ses diatribes contre Thiers, que des *écarts d'imagination* (7), l'en raillent ou l'en plaignent hypocritement, se récrient sur la *bouffonnerie* de ses idées (8), ou, prenant un

(1) Cf. Lamartine, *Correspond.*, dccxxxic, 12 mai; dcl, 18 septembre.

(2) *Courrier français*, 25 août.

(3) *Constitutionnel*, 27 août.

(4) *Courrier français*, 14 septembre; *Constitutionnel*, 26 août; *National*, 14 septembre.

(5) 25 août.

(6) *Constitutionnel*, 14 septembre. Cf. aussi *le Courrier français*, 25 août, 14 septembre ; *le National*, 25 août; *le Siècle*, 14 septembre.

(7) *Constitutionnel*, 22 septembre.

(8) *National*, 25 août.

ton grave, déplorent sa légèreté, son ignorance des faits, ses contradictions, son amour-propre blessé, ses mots sonores dépourvus de sens (1), et concluent que son plan est « le chef-d'œuvre de la déraison » (2).

Lamartine tient tête à l'orage : fier de son impopularité, il dénonce cette dictature des journaux, acquis au ministère, « les uns parce qu'ils ont été ses complices, les autres parce qu'il est le pouvoir ». A ceux qui mettent en doute son patriotisme, il répond fièrement : « Je connais bien ce patriotisme éventé, qui consiste à faire gronder des mots sonores et des phrases vides, à jouer avec ce sentiment sacré, dernière raison des nations, qui les sauve quand tout est perdu, à galvaniser et à comprimer périodiquement, trois fois par semaine, ces saints bouillonnements de l'esprit public, selon qu'on a besoin de colère pour menacer ou d'apathie pour endormir. Cette tactique coupable des publicistes d'un cabinet qui profane ce qu'il y a de plus sérieux au monde, non seulement je ne la sanctionne pas, mais je l'accuse (3). »

L'événement lui donna d'ailleurs raison. Son dilemme était exact : la guerre, ou la chute du minis-

(1) *Siècle*, 25 août et 14 septembre.
(2) *Courrier français*, 25 août.
(3) *Journal de Saône-et-Loire*, 12 septembre.

tère. Thiers ne pouvait reculer; un seul homme avait les moyens de l'arrêter et de conserver la paix : le Roi. Louis-Philippe joua ce rôle de pacificateur : il obtint d'abord de son ministre la note du 8 octobre; puis, le 22, il prit le parti de se séparer de lui.

Quand il apprit la chute du cabinet, Lamartine crut occuper une situation hors ligne; les 221, pensait-il, se trouvaient vengés : le pouvoir allait leur revenir, revenir à lui, leur chef, sous les coups duquel Thiers avait succombé : « Je suis accablé de messages et on me fait toutes les offres possibles, même le ministère des affaires étrangères, de la part des uns et des autres, » écrivait-il, dès le 23 octobre (1). En réalité, on pouvait, sans aucune difficulté, former sans lui un cabinet, et la suite le prouva; le Roi s'était adressé immédiatement, non à Molé et à ses amis, mais à Guizot. Lamartine néanmoins, par sa campagne ardente contre le cabinet du 1er mars, s'était placé en vedette parmi les partisans de la paix qui allaient arriver au pouvoir; en un mot il était *ministrable*. Mais son ambition lui fit refuser les cabinets secondaires « comme compromettants et le diminuant sans profit pour personne ». — « J'accepterais l'intérieur ou l'extérieur, ajoutait-il avec une feinte modestie, après une mure délibération, si on m'y

(1) LAMARTINE, *Correspond.*, DCCLIV.

poussait par nécessité. Je serais désespéré, mais je marcherais en avant (1). »

Il se rendit compte assez vite cependant qu'on ne lui accorderait jamais l'extérieur, et il s'attacha à obtenir l'intérieur. Mais, d'une part, son influence politique en tant que chef de groupe demeurait assez restreinte ; d'autre part, ses fugues passées, ses déclamations contre les classes moyennes paraissaient médiocrement rassurantes à des conservateurs ; enfin, malgré ses efforts, il restait, dans l'esprit des hommes politiques, un poète, c'est-à-dire, *à priori*, un détestable ministre de l'Intérieur.

A défaut d'un poste subalterne dans le cabinet, qu'il rejeta avec mépris, on lui proposa une grande ambassade, Vienne par exemple ou même Londres, à l'en croire. Lamartine refusa encore ; il se jugeait à la veille de jouer un grand rôle à la Chambre : il ne voulut pas « se déparlementer (2). »

Finalement le ministère se forma sans lui, le 29 octobre. Il en conçut un violent dépit, qui se tourna surtout contre les 221, et songea même à démissionner. Cependant il se dit que le cabinet serait éphémère, et cette pensée le consola. En même temps, Guizot apportait la paix : elle était la première préoccupation de Lamartine, qui crut de son

(1) Lamartine, *Correspond.*, dcclv.
(2) *Ibid.*, dcclvii.

devoir d'accorder dans la discussion de l'Adresse un appui sans réserves au cabinet.

Intervenant dans la lutte acharnée engagée entre Thiers et Guizot, Berryer avait insisté, pour s'en faire une arme contre la Monarchie de Juillet, sur l'humiliation et la diminution de la France ; son discours, très brillant, avait eu un grand retentissement. Lamartine crut devoir se poser en ancien légitimiste assagi et patriote en face de ce légitimiste imprudent. Reprenant la suite des négociations depuis l'origine, il s'efforça surtout de démontrer que la France n'avait subi aucune insulte ; de disculper les puissances étrangères de l'accusation de haine contre notre pays ou même de mauvaise volonté ; et de faire retomber toute la responsabilité de la situation sur Thiers, dont l'imprudence et la maladresse les avaient forcées à s'unir contre nous. Il préconisa une politique pacifique, une politique de négociations qui, tout en sauvegardant jalousement la dignité de la France, la tirerait de son isolement : « Je conjure tous les bons citoyens, s'écria-t-il, d'apporter leur concours à un cabinet qui, je l'espère, a l'intelligence, la volonté, la dignité suffisantes pour réprimer les mauvaises passions dans mon pays. Je ne m'inquiète pas de l'honneur de mon pays, je sais qu'il est en bonnes mains (1). »

(1) Séance du 1er décembre 1841.

Le ministère réunit quatre-vingt-six voix de majorité. Quant à Lamartine, il crut de bonne foi avoir sauvé la France par sa réplique à Berryer (1). En réalité la victoire avait bien été remportée par Guizot et le véritable vaincu restait Thiers.

III

ÉVOLUTION DE LAMARTINE VERS LA GAUCHE (1841-1843)

Lamartine s'était rallié sans réserve au ministère du 29 octobre. C'est un des beaux actes de sa vie politique. Il trouvait à la tête du cabinet un des chefs de cette coalition qui l'avait abreuvé d'insultes et combattu à outrance, un homme dont les principes s'opposaient radicalement aux siens, et, de plus, un rival heureux dans la confiance des conservateurs. Néanmoins, devant la paix et l'ordre social menacés, il oublia tout et prêta à ceux qui lui avaient refusé sa part du pouvoir un appui énergique et dévoué.

Il garda même son concours au gouvernement après le rétablissement de la paix; s'il s'en sépara dans la question des fortifications de Paris, ce fut en

(1) *Correspond.*, DCCLVIII.

compagnie de nombreux membres de la majorité, et nullement dans une pensée d'opposition au ministère, auquel il se déclarait même « profondément attaché ». Mais les fortifications trouvaient en lui un adversaire décidé pour plusieurs raisons : la crainte que ces préparatifs militaires n'eussent un retentissement funeste sur les sentiments, déjà trop belliqueux, du pays ; le désir de sauvegarder la liberté, qu'il jugeait compromise par un pareil déploiement de forces ; enfin sa rancune, restée très vivace, contre Thiers qui autrefois avait préparé le projet et maintenant le rapportait.

Après une longue discussion historique et technique (1), où il s'efforçait de prouver l'inutilité stratégique des travaux projetés, et déclarait que la force de la France ne résidait pas « dans les murailles de Paris, mais dans son peuple, dans son soldat », il s'écriait :

« Qui sont les hommes qui applaudissent à cette audacieuse entreprise (2)?... Ce sont les organes des factions violentes du dehors, qui nous parlent de la liberté par la force, de la liberté par la mort ! Et ils battent des mains, et ils apportent des pierres à ceux qui bâtissent ces instruments certains de tyrannie !

(1) Cf. discours des 21 et 28 février 1841.

(2) Le projet était soutenu par *le National*, organe républicain, et les journaux thiéristes.

Mais de quelle tyrannie ? De la tyrannie des factions les plus violentes et les plus désespérées du pays !... Quoi ! Paris fortifié ! Paris ville de guerre ! Paris dominé par vingt forts ! Paris cerné par deux mille quatre cents canons servis par dix ou douze mille canonniers d'une milice quelconque ! Paris citadelle de la France ! Paris, dans un tel état, serait le dernier asile que la liberté voudrait habiter ! Mais vous fermez donc les yeux? Quoi ! c'est une telle ville que vous offrez pour sûreté aux représentants de quatre-vingt-cinq départements dans les jours de crise ! C'est là qu'ils délibéreront libres et inviolables sous la gueule de deux cents bouches à feu, dont une population ombrageuse et affamée tiendra la mèche ! »

Lamartine ne voyait pas, comme la fraction de la gauche qui l'applaudissait, le danger dans la Monarchie. Il se rappelait la Convention et il semblait prédire la Commune. De même, ne pense-t-on point de suite à l'hiver de 1870, quand on le voit peindre Paris assiégé, « une population, qui, pour toute distraction, n'aurait que des rumeurs et des nouvelles sinistres, » « le gouvernement sans cesse en butte à des assauts toujours renaissants », et se demander enfin : « Comment, dans une ville entourée d'ennemis, sans communication avec les départements, contiendrez-vous une masse de deux ou trois mille prolétaires sans travail? »

Et Lamartine, plein d'émotion, s'adressait tour à

tour à la gauche et à la droite. Il disait à l'une : « Aujourd'hui que je viens vous trouver sur votre terrain et vous supplier d'accepter mon concours avec le vôtre pour la liberté compromise, je ne vous trouverais plus sur ce terrain ? » Il répétait à l'autre : « Songez que ce projet est défendu au dehors par vos plus implacables et par vos plus mortels ennemis. » Et il conjurait l'Assemblée entière de rejeter « un projet qui renfermait les dangers les plus sérieux pour un peuple libre : les possibilités du despotisme et les espérances des factions ! »

Lamartine, malgré l'appui de cent trente ou cent quarante conservateurs, animés des mêmes sentiments que lui, et d'une quarantaine de membres de la gauche, qui, eux, craignaient de renforcer le pouvoir, ne put prévaloir contre l'union de Thiers et de Guizot : deux cent trente-six voix contre cent soixante-quinze votèrent le projet : « Trahis par le Roi, livrés par le ministère, s'écria Lamartine avec amertume, nous avons succombé, et la France aussi. C'est un crime du cabinet (1) ! »

Néanmoins il ne rompt pas avec lui ; il reste dans la majorité. En réalité, c'est une campagne conservatrice qu'il vient de mener. Son évolution vers la gauche, qui paraissait se précipiter en 1835, s'est

(1) *Correspond.*, DCCCXII.

trouvée ralentie par la chute du cabinet du 11 octobre, puis complètement enrayée par la coalition et la nécessité de défendre Molé contre des adversaires moins libéraux que lui. Lamartine s'est alors trouvé au milieu des conservateurs, et la crise orientale a resserré encore les liens qui l'unissaient à eux. Au début de 1841, il reste avec plaisir dans la majorité ; il a toujours espéré réaliser ses immenses réformes libérales avec des éléments modérés et conservateurs, car l'esprit destructeur de la gauche l'effraie et sa polémique l'a écœuré. Guizot a réuni, le 29 octobre, tous les partisans de l'ordre et a fait œuvre utile; mais il ne tardera pas à succomber sous l'impopularité d'une paix cependant nécessaire. Le jour de Lamartine se lèvera alors; il entraînera derrière lui toute la partie progressiste, libérale et modérée de la Chambre à la réalisation de son magnifique programme.

Tels sont les rêves dont il se berce. Cependant ce gouvernement, qu'avec tant d'autres hommes politiques il avait cru éphémère, dure et s'affermit. Lamartine s'impatiente vite; il se croit « le ministre sans portefeuille d'une immense opinion en Europe, où les *stupides conservateurs* (1), ses amis d'occasion, ne comptent que pour un vingtième (2) » ; il juge que

(1) Lamartine appelle ainsi la fraction de la majorité qui, il le sait, ne lui prêtera jamais son concours.

(2) *Correspond.*, 30 décembre 1840.

« sa situation politique est de premier ordre à présent, sa situation au parlement très importante aussi, sa situation d'orateur presque unique (1) »; mais cela n'est pas au niveau de ses aspirations et ne satisfait pas son besoin d'action (2). Il n'ambitionne rien moins que de « sauver le monde social (3); » il attend « un grand flot de terreur qui le jettera au timon brisé ; » il en vient à s'écrier: « Une tempête ou rien ! (4) » De cet état d'esprit à la tentation de déchaîner lui-même la tempête, il n'y a pas très loin.

Lamartine se sent vite lassé de suivre ce cabinet dont la durée trompe ses ambitions et dont le programme froisse ses principes. Il l'a accepté dans une crise, en vue d'une œuvre: la paix; cette œuvre accomplie en commun, il reprend sa liberté si le gouvernement ne satisfait pas ses exigences démocratiques. Or Guizot pose les bases d'une politique essentiellement conservatrice, adversaire résolue des innovations politiques. Il veut assurer au pays une stabilité absolue, un ordre parfait, et le développe-

(1) *Correspond.*, DCCLXXII, 6 février 1841.

(2) On pourrait appliquer à Lamartine les paroles de Sainte-Beuve: « Ils entrent avec ravissement dans les mois des tempêtes; ils sont repris pour un rien du dégoût de la terre, de cette terre qu'ils veulent pourtant gouverner; ils dévorent les siècles en un jour; ils seraient tentés, à la moindre contrariété, au moindre défi, de mettre le feu au vaisseau, et de s'engloutir, eux et tout l'équipage, c'est-à-dire la Société tout entière, comme le vaisseau *le Vengeur*, pour avoir une belle mort sur l'Océan. » (*Chateaubriand et son groupe*, t. I, p. 311.)

(3) *Correspond.*, DCCLXXX.

(4) *Ibid.*, DCCLXXXVIII, 10 octobre 1841.

ment des intérêts matériels. Lamartine, avec son programme hardiment novateur, se trouve donc, vis-à-vis du ministère, dans une situation analogue à celle qu'il occupait en 1835, vis-à-vis du cabinet du 11 octobre.

Désespérant une seconde fois des conservateurs pour la réalisation des progrès qu'il rêve, il reprend, tout naturellement, vers la gauche, son évolution interrompue. Comme avant la coalition, il se sent en communion de principes avec elle. Ses procédés lui répugnent encore, mais il les changera quand il sera devenu son chef, car c'est ce rôle qu'il commence à espérer : « La gauche entière est à moi, écrit-il en octobre 1841 (1), avec sa belle illusion, à commencer par des noms qui vous feraient hennir ! Ils sentent que je suis libéral et ferme en même temps, et que, quand leur drapeau aura été vendu et traîné cinq ou six fois encore dans la boue et dans l'ordure, par les hommes de paille et d'argent qui le portent, je suis peut-être destiné à le relever, tout déchiré, tout boueux, tout sanglant, et à le porter comme un grand et honnête démocrate en réserve. Cela est vrai et pourra se réaliser un jour aussi. C'est au fond ma pensée. »

En même temps cependant il reste attaché au principe monarchique ; il ne veut pas d' « agression

(1) *Correspond.*, DCCLXXXVIII, 10 octobre 1841.

au système du gouvernement royal », et garde « un cœur respectueux pour la personnification du pouvoir (1) ».

En réalité, il traverse une crise analogue à celle de 1835 : un événement la brusqua en mettant en jeu son amour-propre. Lamartine se présenta, au début de 1842, à la présidence de la Chambre, contre Sauzet; le ministère le combattit; les conservateurs votèrent contre lui; il ne réunit que soixante-quatre voix.

Cet échec, qui lui fut très sensible, précipita son évolution. Immédiatement, il résolut « de parler en homme de grande opposition (2) ». La réforme électorale lui présenta une occasion de conflit avec la majorité : il s'y jeta à corps perdu, malgré toutes les tentatives que purent faire ses amis conservateurs pour l'en empêcher, et les murmures sous lesquels le centre parut vouloir étouffer ses paroles ne firent que l'exciter davantage (3).

Cette question de la réforme est intéressante, car elle aide à montrer les deux aspects de Lamartine à cette époque: l'homme de principes survivant à l'homme d'opposition. En effet, encore dans tout son dépit contre le ministère, il le soutient par un fort brillant discours (4) contre la réforme parlementaire,

(1) *Correspond.*, DCCLXXXVIII, 10 oct. 1841.
(2) *Ibid.*, DCCC, 12 février 1842.
(3) Cf. *le Constitutionnel* du 18 février; *le Siècle* du 16 février.
(4) Séance du 11 février 1842.

alors qu'il eût pu au moins se taire ; c'est qu'il reste persuadé que la présence des fonctionnaires est utile à la Chambre, et qu'il veut faire avant tout triompher son opinion, quand bien même il contribuerait au succès de ses adversaires.

Mais, quatre jours après (1), il ne se contente pas d'appuyer vigoureusement la proposition Ducos, qui admet au nombre des électeurs les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury, il en prend texte pour formuler les attaques les plus véhémentes contre la politique conservatrice elle-même.

« Il y a de tout temps et partout, déclare-t-il, des hommes bien honorables, bien intentionnés, mais bien aveugles dans les corps politiques, dans les majorités : ce sont ceux qui se refusent à tout examen des choses nouvelles, quoique bonnes, mûres et préparées... » Le centre murmure, les extrémités applaudissent.

« Eh, mon Dieu ! continue Lamartine, aux applaudissements des mêmes bancs, il y en a eu à toutes les époques : en 89, en 1815, en 1830, aujourd'hui... On dirait, à les entendre, que le génie des hommes politiques ne consiste qu'à une seule chose, à se poser là, sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite, et à y rester immobiles, inertes, impla-

(1) Séance du 15 février 1842.

cables... (*Vive approbation à gauche*)... oui, implacables à toute amélioration ! Et si c'était là, en effet, tout le génie de l'homme d'État chargé de diriger un gouvernement, mais il n'y aurait pas besoin d'homme d'État : une borne y suffirait ! (*Mouvement général et prolongé.*)

« N'écoutez pas ces conseillers de la peur. Il n'y a rien de si imprudent que la peur... La stratégie politique ne consiste pas seulement à défendre une vieille position, mais à en prendre de plus fortes, de plus hardies, de plus avancées, et à couper ainsi la route à la République, aux factions, aux révolutions qui marchent toujours en avant ! »

La gauche fit un vrai triomphe à Lamartine ; l'expression de « borne » resta populaire. Guizot néanmoins repoussa la réforme. Lamartine pouvait dire avec raison : « Je viens de sauter un grand fossé au milieu d'un *orage inouï* dans la Chambre... Je sais où je tends, ajoutait-il, comme la boussole sait le pôle. » Il tendait en réalité à attaquer la Monarchie elle-même, après avoir attaqué son ministère : il mit un an à y arriver.

La transition fut marquée par son discours (1) sur la loi de régence présentée aux Chambres après la mort du duc d'Orléans. Il soutint contre le gouvernement le droit de la duchesse, plus populaire dans l'op-

(1) Séance du 18 août 1842.

position que le duc de Nemours. Mais ses paroles témoignèrent surtout du chemin parcouru depuis six mois : le ton est celui d'un homme de gauche, presque d'un ennemi de la Monarchie. Il s'élève contre la régence héréditaire et contre l'exclusion des femmes, car, « une régence de femme, c'est le pouvoir au pays, c'est le gouvernement dans le parlement, c'est la dictature de la Nation à la place d'une dictature royale. »

Il veut donc l'affaiblissement de l'autorité monarchique, dont il prend ombrage après l'avoir défendue en 1839 : « Nous ne voulons pas glisser, s'écrie-t-il, du gouvernement national au gouvernement dynastique, exclusivement dynastique. La dynastie doit être nationale et non la Nation dynastique... Il y a une fatale, une aveugle tendance à empiéter, à prendre toujours plus de force, jusqu'à ce que la Nation se demande : mais y a-t-il eu des révolutions ? »

Une fois parti dans cette voie, Lamartine ne devait plus s'y arrêter. Il se grisait de son libéralisme, à mesure qu'il l'affichait davantage ; la politique bourgeoise et conservatrice paraissait mesquine à ce poète que l'idéal démocratique enivrait maintenant. Il voyait s'élargir son rôle : il allait entrer, comme les libéraux de la Restauration, dans la *grande opposition*, prendre corps à corps le régime tout entier et bientôt

toucher au triomphe. « Lamartine, raconte Sainte-Beuve, allant voir Royer-Collard en 1842, lui disait, en terminant l'entretien : « La France est à la veille « de se jeter dans mes bras », et Royer-Collard, le voyant sortir, et le prenant pour un halluciné, disait : « L'orgueil béat qui s'adore (1). » Il lui semblait « commencer de ce jour sa vraie carrière (2) ». — « Guizot, Molé, Thiers, Passy, Dufaure, cinq manières de dire le même mot, s'écriait-il dédaigneusement. Ils m'ennuient sous toutes les désinences. Que le diable les conjugue comme il voudra ! Je veux aller au fait et attaquer le *règne* tout entier (3). »

(1) L'anecdote doit être vraie, quelque méchante langue que soit Sainte-Beuve. La *Correspondance* de Lamartine est pleine d'illusions de cette sorte, conçues d'ailleurs de la meilleure foi du monde. (*Causeries du lundi*, t. I, p. 490.)

(2) *Correspond.*, DCCCIX, 26 septembre 1842.

(3) *Ibid.*, DCCCXIII, 5 octobre 1842.

CHAPITRE III

LA « GRANDE OPPOSITION » (1843-1848)

I

LES ATTAQUES CONTRE LE « SYSTÈME » (1843)

La discussion de l'Adresse de 1843 fut le moment choisi par Lamartine pour rompre avec le parti conservateur. Le 27 janvier, il apporta à la tribune un long réquisitoire contre le ministère ; il rappela ses anciens griefs : lois de septembre, fortifications, rejet de la réforme électorale, loi de régence; il critiqua la politique extérieure; il reprit à son compte les accusations de l'opposition contre la corruption électorale et la prédominance des intérêts matériels; il dénonça, bien qu'il eût défendu la prérogative royale en 1839, « ce système qui usurpe légalement, qui empiète timidement mais toujours, et qui dépouille le pays pièce à pièce de ce qu'il devait conserver des conquêtes de dix ans et de cinquante ans »; il prédit « qu'il ne serait pas donné à ce système de prévaloir longtemps contre l'organisation et le déve-

loppement de la démocratie moderne, » et cria leur erreur aux conservateurs : « Vous osez nier la force invincible de l'idée démocratique, un pied sur ses débris !... Vous voulez bâtir avec des matériaux décomposés, avec des éléments morts, et non avec des idées qui ont la vie et qui auront l'avenir !

« C'est pour cela, messieurs, déclara-t-il, que je crois devoir m'éloigner, quoique avec peine, de ces hommes honorables, avec lesquels j'ai combattu dans quelques circonstances, et du milieu desquels j'emporte tant de regrets et tant d'estime, pour me placer désormais, et pour toujours, jusqu'au triomphe de nos principes communs, du côté de l'opposition. Oui, l'opposition peut compter en moi un de ses plus constants et de ses plus fermes auxiliaires ! »

L'année 1843 commence une phase nouvelle de la politique de Lamartine ; il se sépare pour toujours des conservateurs qu'il avait jusqu'alors considérés comme un élément nécessaire de tout gouvernement stable (1) : leur résistance à toute innovation l'a découragé. Il se tourne vers l'opposition et lui indique une voie nouvelle : il ne s'agit plus pour elle

(1) Dans un article de *la Presse* (22 août 1842), visiblement inspiré par lui, il s'applique à démontrer qu'il ne leur doit rien, et qu'il n'a jamais rien reçu d'eux. Au contraire, ils l'ont sacrifié dans la question de la présidence : après cette *ingratitude*, « les liens se sont trouvés brisés ». Avant tout *homme de liberté*, il a repris « l'indépendance et l'individualité de ses opinions », et s'il s'est tourné vers la gauche, c'est par une « impulsion spontanée de ses croyances ».

« de servir de bélier pour enfoncer successivement les portes de tous les ministères, et de rester toujours avec la certitude d'avoir à combattre le lendemain les hommes qu'on y a fait entrer la veille », mais de « changer la politique tout entière ».

Autrefois conservateur à tendances réformistes, Lamartine est devenu radical, adversaire résolu et systématique non seulement du cabinet, mais de ce qu'il appelle « la pensée du règne » ou « le système », c'est-à-dire, selon sa propre définition, « de cet ensemble, de cette série, de cette tradition des pensées politiques qui se résument, qui s'incarnent, qui se succèdent dans des ministères vivants et personnifiés devant nous (1). »

Lamartine explique lui-même, le 27 janvier, comment il en est venu à cette opposition systématique : « Il m'est pénible, déclare-t-il, de ne plus combattre ici, comme je l'ai toujours fait, question par question ; mais je me suis aperçu trop tard que cette manière de défendre les intérêts de mon pays pouvait avoir quelques inconvénients, car le gouvernement se fait ainsi de la longanimité de nos consciences un encouragement à des fautes nouvelles. Oui, il faut le dire, quand les fautes du gouvernement, quand les

(1) Séance du 3 mars 1843.

déviations deviennent un système, l'opposition doit devenir un parti ! »

En réalité, chez Lamartine, les instincts réformateurs, démocratiques, révolutionnaires même, refoulés plusieurs fois déjà par la crainte d'un bouleversement intérieur ou extérieur, viennent de triompher des instincts conservateurs, grâce à l'appui de l'ambition déçue en 1840 et de l'orgueil blessé par l'élection Sauzet. Mais il ne faut point exagérer la part de ces derniers sentiments : la crise de 1843, dans la carrière de Lamartine, marque l'aboutissement d'une évolution commencée dès 1834, déjà presque achevée en 1839, au milieu d'angoisses de conscience, et seulement différée par les événements de 1840.

Une expérience de dix années lui a démontré que « la classe moyenne et propriétaire, à laquelle le gouvernement appartient par les lois électorales et par les fonctions publiques, est persuadée qu'elle n'a rien à gagner et qu'elle a tout à perdre à des changements ou à des innovations qui feraient participer de plus grandes masses à l'organisation de la société gouvernementale ». De plus, elle reste intimidée par les souvenirs de 93. « On ne guérit pas de la peur, on ne persuade pas l'intérêt mal éclairé... Le parti conservateur dans le parlement est muré ; rien ne peut plus entrer, rien ne peut plus sortir. La pression seule du dehors ou de meilleurs conseils pourront le faire

éclater un jour (1). » Las de donner des conseils qu'on n'écoute pas, Lamartine se décide à opérer la pression extérieure.

Où appuiera-t-il son levier? Sur le parti dynastique? Il semble y avoir pensé en 1839. Mais ce parti se trouve « par sa nature l'ennemi et l'antagoniste normal de l'esprit d'innovation. La royauté est le seul point fixe et immuable de nos institutions. Lui demander le mouvement, c'est lui demander le suicide, dans la pensée étroite de ses partisans. » De plus, « Louis XVI est un fatal exemple. Englouti dans les réformes qu'il avait évoquées, il a donné pour longtemps aux rois l'horreur des ministres novateurs », sans compter que, « plus la dynastie est jeune, plus elle craint de s'aventurer (2) ».

Lamartine se trouve donc contraint de faire cause commune avec l'opposition pour contraindre la Monarchie à des réformes salutaires pour elle-même. Il ne cherche point en effet à la renverser; il conserve « les mêmes sentiments d'attachement raisonné au gouvernement, à la dynastie (3) », et prétend laisser en dehors de ses attaques « cette prérogative inviolable vers laquelle ne remonteront jamais que son respect et sa reconnaissance (4) ». Distinction sub-

(1) *Bien public,* 26 juillet 1846.
(2) *Ibid.*, 26 juillet 1846.
(3) Séance du 27 janvier 1843.
(4) Séance du 3 mars 1843.

tile! Le *système* qu'il condamne n'est autre chose que la pensée de Louis-Philippe, et, aux jours de révolutions, un attachement qui n'est que raisonné devient un bien faible lien avec la Monarchie (1).

Quoi qu'il en soit, les déclarations de Lamartine le plaçaient aux côtés d'Odilon Barrot. Mais la gauche, et surtout ses chefs, montraient peu d'empressement à lui offrir la place éminente à laquelle il prétendait (2). Il s'en rendait compte, et, de son côté, conservait quelque chose de ses préventions contre ce parti : « J'aurais de la peine, écrivait-il (3), si je me proposais, ce qu'on suppose, de diriger, rectifier, discipliner la gauche; mais je n'y pense pas. Entre nous, ce qu'il me faut, c'est son terrain et non ses criailleries. Sur ce terrain, dans cinq ans, nous aurons les idées et la France... Le terrain libéral et très libéral est le seul sur lequel on puisse rallier les grandes forces vives et neuves dont ce pays-ci aura besoin dans quelques années. » Il veut s'y substituer à un parti trop agité et trop discrédité, « y prendre une position forte, afin qu'au jour où le système sera arrivé à sa perte, le pays retrouve les principes de sa

(1) Il écrivait, dès 1843 : « Nous croyons que les dynasties sont à l'usage des peuples, et non les peuples au service des dynasties; nous croyons que les dynasties peuvent tomber, changer, disparaître au gré des nécessités des temps et des besoins de l'esprit national. »

(2) Cf. *le National*, 28 janvier 1843 ; *le Journal des Débats*, 30 janvier; *le Constitutionnel*, 28 janvier.

(3) *Correspond.*, DCCCXX.

Révolution, sa gloire, son esprit public, son salut dans une opposition loyale et ferme, au lieu d'aller, au moment des crises, les chercher dans les factions (1) ».

Par *opposition*, Lamartine n'entend pas en effet « ce pêle-mêle confus et discord d'hommes, de choses, d'ambitions, de mécontentements qu'on entend quelquefois sous ce nom (2)», ce « parti de mauvaise humeur nationale (3) », mais « une grande et sérieuse opposition démocratique, voulant *par le gouvernement* ce que la Révolution a voulu par les cataclysmes : le triomphe des droits, des idées, des intérêts légitimes et de la souveraineté du plus grand nombre (4) ». Son ambition est qu'elle exercera, aux jours de crise, « une assez salutaire pression sur le parti conservateur et sur le parti dynastique pour les contraindre à comprendre et à accepter leur salut et leur force réels dans les réformes, qui ne deviennent pas des révolutions, mais qui conservent en améliorant (5) ».

Lamartine tient essentiellement à se distinguer des brouillons révolutionnaires. Saura-t-il conserver cette attitude dans les entraînements de la lutte? Il a déjà perdu, de propos délibéré, son impartialité sereine entre les partis : c'est le premier pas vers les injus-

(1) Séance du 27 janvier 1843.
(2) *Bien public*, 26 juillet 1846.
(3) *Ibid.*, 23 juillet 1846.
(4) *Ibid.*, 26 juillet.
(5) *Ibid.*, même date.

tices et les excès d'une opposition systématique. Dans la Chambre même, il ne va guère tenir un autre langage qu'Odilon Barrot; s'il ne se laisse pas embrigader dans la gauche, c'est au prix d'un isolement qui diminue singulièrement son influence parlementaire.

L'opposition d'ailleurs, en l'applaudissant bruyamment le 27 janvier, n'entend pas se donner à lui : « la place est prise (1) ». Mais elle est enchantée de voir se produire une scission qu'elle s'est appliquée à provoquer par des éloges habilement distribués à Lamartine, depuis qu'il paraît vouloir se séparer de Guizot. Elle l'a toujours considéré comme un allié momentané et trop indépendant (2). Même après son éclat de 1843, elle garde encore une certaine réserve; elle reconnaît, dans sa *conversion,* un *événement important*, un *symptôme heureux*, mais elle attend qu'il y persévère (3). Ce néophyte a été trop inconstant dans le passé pour qu'elle n'éprouve pas à son égard une certaine défiance.

Quant à la majorité, malgré un parti pris de raillerie, elle sent qu'elle éprouve une perte sérieuse. Mais elle ne redoute ni ne regrette outre mesure cet ancien

(1) *Constitutionnel*, 28 janvier 1843.

(2) Cf. *le Siècle*, 12, 16, 18, 21 février, 19 août 1842; *le Courrier français*, 6 février, 19 août.

(3) *National*, 28 janvier 1843. Cf. aussi *le Constitutionnel*, 28 janvier; *le Siècle*, au contraire, se montre dithyrambique.

ami, qui, après tout, pense-t-elle, « n'avait qu'une importance accidentelle et relative dans le parti conservateur (1) ».

La situation parlementaire de Lamartine se trouve donc diminuée. Un échec qu'il subit, peu après, dans une lutte oratoire avec Guizot, achève de le discréditer à la Chambre et dans le monde politique. Le 3 mars en effet, à l'occasion des fonds secrets, il reprend sa campagne contre le *système*, et, cette fois, s'attaque à sa politique extérieure :

« Le *statu quo*, déclare-t-il au ministre, a été en tout la plus audacieuse de vos pensées ; et, ce *statu quo*, vous n'avez même pas su l'obtenir. » Il montre l'échec de la diplomatie française en Orient, par le refoulement de Méhémet-Ali en Égypte ; l'Espagne passée à l'alliance anglaise, parce que la France n'a pas su défendre la reine contre le parti exalté ; la Russie avancer dans les Balkans ; l'Autriche s'enraciner en Italie et dominer l'Adriatique ; la Prusse déplacer le centre de gravité de l'Allemagne et devenir menaçante ; l'Angleterre consolider son empire des Indes, « ouvrir à coups de canon les portes de la Chine, et conquérir pour sa production colossale quatre cent millions de consommateurs nouveaux. »

(1) *Journal des Débats*, 28, 30 janvier 1843 ; *la Presse*, 28, 30 janvier.

« Pendant ce temps-là, s'écrie-t-il, vous vous disputez pour savoir sous quel nom d'homme votre pays perdra davantage de son action, de son ascendant, de sa puissance dans le monde européen !

« Peu nous importent les cabinets, les ministres !... Non, il faut que le système tombe ! Il faut que la France cesse d'être la France ou que vous cessiez de gouverner ! »

Après le discours de Lamartine, le 27 janvier, Guizot avait laissé Villemain répondre en quelques mots ironiques. Devant la répétition et la violence presque insultante de pareilles attaques, il crut devoir prendre la défense de la Monarchie et de son œuvre. Il le fit en termes magnifiques :

« Ce que vous appelez la pensée de tout le règne, déclara-t-il, c'est la pensée du pays ! J'ai vu et vous avez vu comme moi le gouvernement de Juillet se lever au milieu de la France ; je l'ai vu se lever comme l'homme entre dans le monde, nu et dépourvu de tout ! J'ai vu l'émeute monter sans obstacle jusqu'au haut des escaliers de son palais ; toutes les forces qu'il possède aujourd'hui, tous les moyens d'action qui sont dans ses mains, il les a conquis par la publicité et la discussion ; tout ce qu'il a fait, il l'a fait de l'aveu et avec le concours du pays, du pays libre et convaincu, il l'a fait au milieu de vos discussions, sous le feu de vos objections, en votre présence, à vous,

minorité, opposition, aussi bien qu'en présence de la majorité qui le soutenait. »

Il raille Lamartine, qui critique sa politique de temporisation à l'extérieur : « Vous parlez d'un an, de deux ans comme de quelque chose qui doit lasser la patience d'un gouvernement et d'une Assemblée ; mais d'où venez-vous donc ? (*On rit.*) Vous n'avez donc jamais assisté au spectacle du monde ? Vous ne savez donc pas comment les choses se passent et se sont passées de tous temps ? »

Enfin il l'écrase, dans sa péroraison, sous un splendide éloge du Roi :

« Dans un discours précédent, l'honorable M. de Lamartine a parlé de dévouement et de la nécessité du dévouement pour faire de grandes choses au nom des peuples. Il a eu parfaitement raison ; il n'y a rien de beau dans ce monde sans dévouement; mais il y a place partout pour le dévouement... Vous aimez, dites-vous, à porter vos regards en haut : portez-les donc au-dessus de vous. Etes-vous depuis douze ans le point de mire des balles et des poignards des assassins? Comment donc! Voyez-vous depuis douze ans vos fils sans cesse dispersés sur la surface du globe pour soutenir partout l'honneur et les intérêts de la France? Voilà du dévouement, du vrai, du pratique dévouement! »

La majorité applaudit longuement. Ce duel oratoire

fut un événement (1). Guizot arrêtait d'un mot la fougueuse campagne de Lamartine contre la Monarchie; les railleries pleuvaient sur ce dernier : « L'expiation a été complète », déclaraient les *Débats* (2). — « Comment avez-vous trouvé la façon dont M. Guizot a traité M. de Lamartine ? demandait Doudan (3). C'était un beau spectacle de le voir plumer d'un air sévère ce bel oiseau des tropiques. On dit que celui-ci avait l'air tout mal à l'aise après avoir été ainsi plumé.... J'espère que le chantre d'Elvire ne prendra plus de quelques mois des airs de dictateur. »

Lamartine essaya vainement d'atténuer, par une réplique (4), l'effet des paroles du ministre. Il eut beau protester « de son respect pour cette mission élevée et souvent douloureuse de la royauté », et accuser son rival de « couvrir sa politique d'une inviolabilité à laquelle ses adversaires ne pouvaient toucher sans se déclarer eux-mêmes des factieux » : il ne put couvrir sa défaite aux yeux du monde politique.

Guizot d'ailleurs avait raison : le pays était avec la Monarchie et le ministère, si, par ce mot, on entendait le pays légal. De ce pays légal, Lamartine fit appel au pays véritable; et là, au sein des masses,

(1) Cf. *la Presse, le Constitutionnel* du 3 mars, etc.
(2) 3 mars. Cf. aussi 10 et 12 juin.
(3) *Mélanges et lettres*, t. III, p. 112.
(4) Séance du 4 mars 1843.

hors de la société artificielle du Parlement et des salons, les paroles du poète aimé et du grand orateur trouvèrent un profond retentissement qu'ignorèrent les sphères politiques. Le succès d'un banquet politique que lui offrit Mâcon, le 4 juin 1843, en fut un exemple.

M. de Humboldt seul voyait clair quand il disait de lui : « C'est une comète dont on n'a pas calculé l'orbite ». « Par ses défauts comme par ses qualités, Lamartine répondait à certains besoins de l'esprit public. Il était en communion avec cette imagination et cette sensibilité populaires dont aucun gouvernement en France ne peut impunément négliger de tenir compte, et auxquelles la politique un peu sèche et terre à terre de la bourgeoisie régnante ne donnait pas trop satisfaction (1). » La gauche recevait de lui un lustre qu'elle n'appréciait pas assez, et, en parlant *par la fenêtre*, il commençait à être entendu, parce qu'il commençait à flatter les passions (2).

(1) Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. V, p. 149.

(2) Il ne se défendait pas, d'ailleurs, d'y faire appel : « Ne méprisez pas toutes les passions populaires, disait-il le 3 mars 1843. Eh! sans doute, messieurs, je le sais, il y a des passions populaires qu'il faut mépriser, il y a des passions populaires qu'il faut oser combattre; mais, sachez-le, il y a des passions populaires aussi qui sont terribles, mais qui ne sont pas coupables. Il y a des passions populaires qui sont grandes, qui sont généreuses, qui sont le sentiment même de la grande famille nationale, vibrant et se résumant dans le cœur de chaque citoyen. Ce sont là des sentiments avec lesquels il ne faut pas jouer; ce sont des passions publiques qu'il faut respecter, qu'il ne faut ni flétrir ni accuser, car au fond de ces passions

Lui-même comprenait l'étendue de son succès, ou plutôt, selon son habitude, se l'exagérait : « A ce coup de tocsin, disait-il, les forces me sont accourues de toutes parts avec fanatisme (1). » Il en était encouragé à poursuivre son œuvre. Les paroles mordantes de Guizot, soulignées par les rires et les applaudissements du centre, ne contribuèrent pas à le ramener aux idées conservatrices. Il s'enfonça davantage encore dans l'opposition, isolé, souvent muet à la Chambre, mais écouté dans le pays, et y préparant la ruine du *système* qui paraissait inébranlable.

II

LAMARTINE ET LA RÉFORME ÉLECTORALE

La question du suffrage était la principale des préoccupations de Lamartine quand il rompait avec la politique conservatrice. Elle l'avait obsédé de bonne heure et dans sa *Politique rationnelle* il lui trouvait déjà une solution, qui ne varia pas au cours de ses

il y a quelquefois, il y a souvent un grand patriotisme en souffrance et de grands principes en insurrection dans l'âme de tous. »

(1) *Correspond.*, DCCCXX. Il se sentait d'ailleurs vigoureusement soutenu, cette fois, par toute la presse d'opposition. Cf. *le Constitutionnel*, 3 mars, 10 juin; *le Siècle*, 3 mars, 9 juin; *le National*, 3 et 24 mars, 9 juin 1843.

fluctuations politiques, au moins sous la Monarchie de Juillet, et resta en 1842, en 1843, en 1845, la même qu'en 1830. Il y attachait avec raison une importance considérable et appelait les lois électorales « les dynasties de la souveraineté nationale (1) ».

Ces lois dépendent évidemment de la conception que leur auteur se fait de la souveraineté. Voici celle de Lamartine (2) : « Je ne crois ni à la souveraineté du droit divin dans des familles, qui leur donnerait la possession même des peuples, ni à la souveraineté du nombre, ni même à la souveraineté de la raison, qui ne serait que la tutelle hardie de la raison générale prise par quelques-uns.

« Plus j'ai étudié l'histoire, plus je suis resté convaincu qu'il n'y a qu'une seule et vraie souveraineté, la souveraineté de la Société organisée, la souveraineté de ce droit véritablement divin, qui fait que les hommes sont destinés à vivre en sociétés politiques pour accroître ainsi la somme de force, de bonheur et de vertu assignée par Dieu aux peuples. Voilà ma foi ! N'est-ce pas reconnaître que cette souveraineté n'est ni en haut, ni en bas, ni au milieu, mais partout, oui, partout, dans la proportion, dans la vérité des capacités qui l'exercent? Ce droit repose ainsi dans chaque individu *dans une certaine proportion.* »

(1) Séance du 15 février 1842.
(2) *Ibid.*

Parti de ce principe, Lamartine écartait le système censitaire de la Monarchie, comme ne rendant pas exactement cette proportion. « Un tel signe représentatif de la capacité, dans un pays qui a fait sa grande Révolution au nom des droits de l'homme et non au nom des droits des contribuables, est quelque chose de révoltant (1). » « Des masses immenses de prolétaires n'ont point d'organes naturels pour faire entendre leurs voix à la législation (2). » L'élection se trouve « restreinte à une véritable oligarchie électorale (3) »; elle crée « un pays légal en opposition avec un pays de 30 millions de citoyens hors la loi élective (4) ».

Remplacera-t-on le système censitaire par le suffrage universel direct? Lamartine le repousse avec autant de résolution. Ce mode ne peut amener qu'un changement de classe au pouvoir. « La classe moyenne et propriétaire disparaît, la classe qui est au-dessous par la fortune s'empare seule du gouvernement (5). » Le suffrage universel direct, Lamartine le qualifie durement d' « une sorte d'orgie de droits politiques, où le titre ne serait que le nombre, où les garanties, les constatations de propriétés, de lumières, d'aptitudes

(1) *Le Bien public*, 4 décembre 1845.
(2) Conseil général de Saône-et-Loire, séance du 3 septembre 1843.
(3) Banquet de Mâcon, 4 juillet 1843.
(4) *Ibid.*
(5) *Bien public*, 4 décembre 1845.

intellectuelles et morales, disparaissent pour ne laisser place qu'au droit brutal de l'individualisme. » Une telle conception est du « radicalisme », et « le radicalisme n'est que le désespoir de corriger le gouvernement ».

Où trouver donc le moyen de faire rendre à chacun des intérêts et à chacune des intelligences dont la Société se compose sa part et sa proportion de souveraineté dans les élections? Dès 1830 (1), Lamartine préconise ce qu'il appelle, dans des termes un peu obscurs, « l'élection proportionnelle et universelle, c'est-à-dire une élection qui, partant des degrés les plus inférieurs du droit de cité et de la propriété, seul moyen de constater l'existence, le droit et l'intérêt du citoyen, s'élèvera jusqu'au plus élevé, et fera donner à chacun l'expression réelle de son importance politique réelle par un vote, dans la mesure vraie et dans la proportion exacte de son existence sociale. L'élection à plusieurs degrés, ajoutait-il, résout seule ce problème. » — « Ce mode d'élection, disait-il plus tard, qui donne à chacun son importance relative en donnant un droit à tous, n'a rien contre soi que le préjugé de la Nation. On a fait croire au pays que ce mode était l'aristocratie. On l'a trompé... L'élection à plusieurs degrés est à la fois la vérité populaire, car elle reconnaît le droit de tous, et la vérité

(1) Dans sa *Politique rationnelle.*

publique, car elle choisit en appréciant les capacités. »

Tel serait, aux yeux de Lamartine, l'idéal. Mais, dans l'état présent des choses, il ne paraît pas immédiatement réalisable. Le but premier à atteindre est l'élargissement du suffrage. Il faut se rapprocher le plus possible du moment où chacun possédera un vote. Le temps a marché depuis 1830 et la Monarchie est restée en arrière (1); l'esprit du règne s'affirme réactionnaire : il faut le combattre. « Il ne veut pas comprendre son œuvre. Ses institutions sont petites, ses institutions sont trop étroites pour que le peuple entier y entre (2); il veut faire porter le trône sur la base étroite d'une aristocratie de gouvernement, au lieu de le poser, inébranlable, sur la base large du peuple organisé tout entier (3)! »

Cette réforme est devenue indispensable, urgente; elle empêchera d'abord cette corruption, que tout le monde dénonce : « Donnez-moi un verre d'eau, je vais l'empoisonner avec un atome; mais donnez-moi un fleuve : une masse de poison ne le corrompra pas (4)! »

Enfin, et surtout, il y va de l'avenir de la Monarchie, de la Société : « Le danger le plus grand, c'est de laisser dans la main et dans la cause des factions un droit légitime et incontesté par la raison du pays :

(1) Conseil général de Saône-et-Loire, 3 septembre 1843.
(2) Banquet de Mâcon, 4 juin 1843.
(3) *Ibid.*
(4) Conseil général de Saône-et-Loire, 3 septembre 1843.

c'est avec ce droit qu'on leur dispute qu'elles se font une arme pour attaquer et ensuite pour renverser plus tard le gouvernement (1). »

Or il ne faut pas de révolution, « car toutes les révolutions ne sont pas des progrès (2) ». Lamartine se refuse à leur demander la réalisation de ses idées, « à remuer les passions bonnes ou mauvaises de la population, et à soulever ces tempêtes d'où sort quelquefois la liberté, plus souvent la ruine et la servitude aggravée d'un peuple (3) ».

Dans cet esprit il demande la réforme et soutient toutes les propositions que l'on présente en ce sens, en particulier celle de Ducos, en 1842, qui propose d'ajouter aux électeurs les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury; et, devant la résistance de la majorité, il s'emporte et lance au gouvernement sa fameuse comparaison avec la « borne » ; il réclame avec la gauche, pendant les dernières années du règne, l'abaissement du cens et l'adjonction des capacités, et mène dans la presse une vive campagne en ce sens.

Mais il ne se laisse jamais entraîner, par opposition systématique, à réclamer la réforme parlementaire, c'est-à-dire l'exclusion des fonctionnaires du Parle-

(1) Chambre des députés, séance du 15 février 1842.
(2) Banquet de Mâcon, 1843.
(3) *Ibid.*

ment. Les principes avant la politique ! La gauche fait de « l'opposition » ; lui, fait « de l'opinion ». Non seulement il ne soutiendra pas la réforme parlementaire, mais il montera à la tribune pour la combattre, au nom « de l'unité et de l'indivisibilité de la Nation dans un gouvernement démocratique » ; il refusera de « créer un pays législatif et un pays administratif distincts », de rétablir des privilèges ; il réservera à la toute-puissance de l'électeur de juger des incompatibilités et des indignités.

Les tentatives de Lamartine et de l'opposition en faveur de la réforme, devenue la grande arme et le grand moyen d'agitation des adversaires de Guizot, se virent constamment repoussées. Lamartine se trouva ainsi entraîné à l'opposition révolutionnaire, qui le conduisit à proclamer lui-même, en 1848, le suffrage universel, qu'il condamnait en 1845.

III

NOUVEL ISOLEMENT (1844-1847)

Lamartine avait espéré que ses attaques violentes contre le « système » lui créeraient une situation prépondérante dans la gauche. Il ne l'y avait pas trouvée. Bien plus, au début de 1844, Thiers, sortant

d'un silence de dix-huit mois, reprit la tête de l'opposition. Lamartine conçut un moment la pensée d'entrer dans un triumvirat composé de Thiers, Barrot et lui-même ; mais il ne s'y arrêta pas : il ne pouvait accepter une alliance aussi étroite avec l'ancien coalisé, l'ancien ministre de 1840, qu'il avait si âprement combattu (1).

Voyant Odilon Barrot avec une bonne partie de la gauche se ranger derrière Thiers, Lamartine se rejette vers la fraction la plus avancée, qui, pense-t-il, dispose de cent voix, refusera de suivre ce qu'il appelle « la nouvelle coalition » dans des intrigues tracassières, et le prendra comme chef pour continuer l'opposition de principes, la « grande opposition » (2). Il fonde en même temps un journal, *le Bien public*, pour lui servir d'organe.

Il y répond à toutes les attaques dont son passage à la gauche a donné le signal. Il dédaigne de relever les railleries. A ceux qui, avec *le Globe*, l'accusent de conduire la France à un nouveau 93, il réplique en dévoilant leur parti pris d'effrayer le pays par des souvenirs sanglants, et la *conspiration de la peur* qu'ils nouent contre la liberté (3). A ceux qui, avec *la Presse*, réclament de lui un programme précis,

(1) *Correspond.*, DCCCXXXIX.
(2) *Ibid.*
(3) *Bien public*, 2 novembre 1843.

il déclare résumer ses idées en un seul mot : « avènement de la démocratie au gouvernement, et, par le gouvernement, à toutes les conditions utiles de la société humaine », et il indique, comme conséquences, la revision des lois de septembre, de la loi de régence et de la loi des fortifications, la suppression de la juridiction des Pairs, une séparation plus radicale de l'Église et de l'État, l'extension du suffrage, la création d'institutions de crédit public, de prévoyance, de secours, « le tout fait à son heure, à propos, avec énergie, mais avec mesure (1). » Si la *Presse* et la *Démocratie pacifique*, préoccupées des questions sociales, lui reprochent de ne point songer au bien-être des masses, il leur répond que ses revendications en sont la préface nécessaire (2). A tous il demande d'exercer sur le pouvoir une pression énergique; il les y excite par une phrase meurtrière contre la Monarchie : « Les gouvernements de privilège ne donnent jamais, ils cèdent ».

A la Chambre, Lamartine reprend, le 18 mars 1844, l'offensive contre le *système*. Il réclame la revision de la loi sur la presse et de la loi sur les fortifications, ainsi que l'extension du suffrage. Il s'attache surtout

(1) *Bien public*, 5 novembre 1843.

(2) *Ibid.*, 16 novembre : — « Quand toutes les classes de la Société auront leur part légitime et régulièrement exercée des droits dans la représentation générale, et que leur voix pourra y être entendue et comptée, alors vous verrez surgir ces nouvelles sources de bien-être pour elles, pour nous, pour tout le monde. »

à critiquer sévèrement la politique extérieure du cabinet, en reprenant à son compte les griefs de l'opposition contre l'*attitude humiliée* de la France devant l'Europe; il accuse Guizot, non d'avoir maintenu la paix, mais de ne l'avoir pas maintenue dignement, de n'avoir pas su faire sortir de grandes choses de la question d'Orient, et d'être rentré trop tôt dans le concert européen, en signant « une paix anglaise ».

Mais il a beau renier ses paroles de 1840 : ses efforts pour constituer un groupe restent vains; il l'avoue lui-même : « Je suis en suspicion à tous les partis; on me croit un roué dans l'embarras; je ne suis qu'un niais honnête homme, et trop honnête homme pour le quart d'heure (1). »

Néanmoins il persiste dans sa politique. La gauche refuse de suivre la conduite qu'il lui a tracée dans son fameux discours de janvier 1843 : elle abandonne les grandes revendications pour « se fondre dans Thiers et Billault ». Sa conduite dans l'affaire Pritchard indigne encore plus Lamartine: il « n'a plus de rapports (2) » avec elle, depuis que « tout le texte de l'opposition se trouve réduit à un seul mot, et le mot le plus anti-libéral, le plus anti-populaire, le plus anti-révolutionnaire qui existe dans la langue des hommes : la guerre » ; depuis que « notre politique

(1) Lamartine, *Correspond.*, dcccxliii, avril 1844.
(2) *Ibid.*, dcccxliv, 20 avril.

tapageuse s'acharne sur un rocher que l'Angleterre ne daigne pas même lui disputer ». Il se prépare même à « prendre position » comme chef d'une nouvelle et sérieuse opposition, quand Thiers et la coalition seront arrivés au pouvoir.

Cette attitude qui, dans la Chambre, le condamnait à l'isolement, lui acquérait cependant une nouvelle popularité dans le pays. Ce rôle ingrat de défenseur des principes et des réformes commençait à lui attirer beaucoup de sympathies. Le peuple, lassé des questions infimes et des griefs personnels soulevés par une opposition uniquement préoccupée de faire échec au cabinet, écouta avec intérêt, puis avec passion, la voix éloquente d'un orateur qui agitait les questions les plus générales, les plus élevées, et invoquait l'avenir, non d'un ministère, mais de la Nation, de l'Humanité. Lamartine faisait appel à des instincts toujours vivaces en portant contre la Monarchie l'accusation terrible, l'accusation mortelle d'incarner la contre-révolution, en dénonçant au peuple le pays légal comme une aristocratie de fait, une *féodalité de la loi* (1). Son action avait par là une portée considérable et, pour être extra-parlementaire, elle n'en devenait que plus dangereuse, n'étant plus endiguée, et ses coups frappaient plus haut que les ministres.

(1) *Bien public*, 14 septembre 1845.

Lamartine s'en rendait compte lui-même, cette fois avec raison : « Ma séparation de la coalition et de la fausse opposition, qui paraissait m'avoir diminué, écrivait-il (1), m'a grandi universellement aujourd'hui dans l'opinion. » — « J'ai maintenant des forces extérieures au gouvernement, toujours plus grandes et plus fanatiques (2). »

Aussi se retire-t-il de la politique parlementaire ; il considère, « seul et impassible », « l'intrigue de Thiers, la faiblesse de Barrot, l'opposition entièrement perdue, sans ressort et sans ressource, s'amusant à se faire sciemment trahir (3) » : « tant que les crises ne surgiront pas, il ne se mêlera pas des tripotages de Thiers, Guizot et consorts (4) ».

Il ne monte guère à la tribune, jusqu'en 1846, que pour discuter des questions étrangères à la politique, comme le régime cellulaire dans les prisons (5), le chemin de fer de Paris à Lyon (6), qui l'intéresse doublement comme député de Mâcon et comme président de la commission, les caisses d'épargne (7), la conversion des rentes (8), etc. Il mène cependant une

(1) *Correspond.*, DCCCXLVIII, mai 1844.
(2) *Ibid.*, DCCCXLIX.
(3) *Ibid.*, DCCCLVI, 25 juin 1844.
(4) *Ibid.*, DCCCLVII, 8 juillet 1844.
(5) Séance du 7 mai 1844.
(6) Séances des 19, 21 et 28 juin 1844.
(7) Séances des 15 et 18 avril 1844, 12 janvier 1846.
(8) Séances des 21 avril 1845, 9 mars 1846.

vigoureuse campagne contre les fortifications, qu'il avait déjà combattues ardemment en 1841. Il réédite les mêmes arguments qu'alors, mais le ton a changé : il s'est fait plus âpre, plus révolutionnaire ; la Monarchie est attaquée ouvertement, accusée de comploter la perte de la liberté (1), *le système* critiqué à nouveau, les privilèges du gouvernement dans la constitution combattus. Le centre proteste et rappelle à l'ordre : la gauche tout entière soutient l'orateur de ses applaudissements (2).

En même temps, dans le *Bien public,* Lamartine explique son attitude (3), réclame la réforme électorale, expose ses idées sur le suffrage, critique la politique de l'opposition. Mais la situation reste la même : le cabinet Guizot résiste à tous les assauts que continuent à lui livrer ses adversaires, toujours unis sous Thiers et Barrot. Lamartine laisse échapper son découragement : « Ce pays est mort, écrit-il, rien ne peut le galvaniser qu'une crise. Comme honnête homme, je la redoute ; comme philosophe, je la désire. Nous marchons en sens inverse de l'esprit de Dieu. Pays sans courage et sans vertu, admirable parterre pour les apostats politiques (4) ! »

(1) Séances des 2 mars 1844 et 7 mai 1847.

(2) « Expliquons-nous, dit-il le 2 avril 1845, dans les bureaux : vous m'accusez de me défier de la royauté? Et quand cela serait vrai? La défiance n'est-elle pas la première vertu de la liberté? »

(3) Cf. principalement *le Bien public* du 14 septembre 1845.

(4) *Correspond.*, DCCCLXXI, 7 juillet 1846.

Cependant vers le début de 1846, Lamartine commença à intervenir dans les débats de la politique étrangère. Il interpella le ministre au sujet des affaires de Syrie (1). Il représenta la situation lamentable des Maronites, et demanda que la France intervînt en leur faveur auprès de la Porte, ou même prît des mesures plus énergiques en Syrie. Guizot approuva ces vues et déclara que le gouvernement agissait en ce sens. Cette action ayant été traversée par la politique anglaise et autrichienne, la situation resta à peu près la même en Syrie. Quatre mois après son premier discours, Lamartine revint insister sur la question et reprocha, en des termes fort vifs, au cabinet, sa timidité et son manque de dignité : « C'est un système! s'écria-t-il (2). Effaçons la France, son nom, ses droits, ses idées, ses alliances partout! »

Lamartine avait également prononcé, quelques jours auparavant (3), un important discours sur l'Algérie. Il y refaisait l'historique de la colonisation, s'élevait contre la guerre de razzias et ses horreurs, et demandait enfin le remplacement du gouvernement militaire par un conseil supérieur civil, la création d'une « zone de paix », dotée d'institutions civiles, la

(1) Séance du 5 février 1846.
(2) Séance du 16 juin 1846.
(3) Séance du 10 juin 1846.

réduction des forces militaires ainsi que la cessation de la politique de conquête.

Au début de 1846, et malgré le pacte du 25 décembre précédent entre Thiers et Odilon Barrot, Lamartine crut un moment que leur alliance « boitait » et qu'il allait trouver à jouer un rôle important entre les partis, qui « tous lui faisaient les plus tendres avances (1) ». Ses espérances se virent encore trompées; il n'en resta pas moins à l'écart et refusa de s'associer à la campagne de l'opposition contre la « corruption » ou le « pouvoir personnel ».

Le 6 juillet, la Chambre fut dissoute. Lamartine mena sa campagne isolément, blâmant également dans son journal le gouvernement et ses adversaires. Son élection à Mâcon fut splendide. Dans les quelques paroles qu'il prononça en remerciement à ses électeurs, il déclara persister dans sa conduite : « Il y a deux politiques, dit-il, une qui consiste à étudier les passions de son temps et à les servir; une autre qui consiste à s'élever par la pensée aussi haut que l'intelligence peut monter pour apercevoir les desseins visibles de la Providence. Ces desseins, je me les suis résumés tout de suite en trois mots, dès que j'ai eu l'âge de réfléchir. Ces trois mots sont la *paix*, le *peuple* et la *liberté*. Oui, voilà les trois mots qui con-

(1) *Correspond.*, DCCCLXXXII.

tiennent le sens de la politique à laquelle je me suis dit : « Dévouons ma vie ! »

Les élections de 1846 marquèrent un véritable triomphe pour le ministère, qui enleva vingt-cinq à trente sièges à l'opposition. Lamartine ne se trouva pas atteint par la défaite de celle-ci. Au contraire, sa popularité avait accompli en France de grands progrès : « L'autorité de Lamartine auprès des esprits réfléchis, constate Sainte-Beuve à cette époque, n'a pas gagné dans ces dernières années ; il n'a pas même acquis grand crédit au sein de la Chambre, malgré toute son éloquence ; mais, au dehors et sur le grand public, son renom s'étend et règne de plus en plus ; il le sait bien, il y vise et, bien souvent, quand il fait ses harangues à la Chambre, qui se montre distraite ou mécontente, ce n'est pas à elle qu'il s'adresse, c'est à la galerie, c'est aux gens qui le liront : « Je parle par la fenêtre, » dit-il expressément (1). »

L'avenir prouva cette tactique bonne. Quand les grands orateurs parlementaires eurent disparu dans la tourmente avec le Parlement, Lamartine garda son auditoire et vit décupler sa puissance.

Mais, après les élections de 1846, rien ne se trouvait changé dans la Chambre ; au contraire, le ministère en sortait affermi. Lamartine se rendit compte de

(1) *Causeries du lundi*, t. XI, p. 459.

son impuissance : « Je n'ai rien à faire qu'à attendre, écrivait-il (1). Le Roi est fou ; M. Guizot est une vanité enflée, M. Thiers une girouette, l'opposition une fille publique, la nation un Géronte. Le mot de la comédie sera tragique pour beaucoup. » La Chambre « n'existant que sur le papier (2) », il prit le parti de la déserter. Il resta muet dix-huit mois, mais sa plume parla, et très efficacement pour sa cause : il écrivit l'*Histoire des Girondins*.

IV

« LES GIRONDINS » (1847)

L'*Histoire des Girondins*, qui parut en mars 1847, mit le comble à l'enthousiasme révolutionnaire de Lamartine en même temps qu'elle rendait immense sa popularité. Dans ce livre, œuvre de sentiment, il s'enflamme tour à tour pour toutes les idées généreuses ou tendres qui passent devant ses yeux. Il s'attendrit sur les malheurs de la famille royale, il ressent l'enthousiasme des amis de Mme Roland, il consacre à Charlotte Corday un chapitre exquis et ému ; mais la passion qui l'envahit peu à peu, et qui le grise, l'idée

(1) *Correspond.*, DCCCXCVI, 24 décembre 1846.
(2) *Ibid.*, DCCCXCVIII.

maîtresse de l'ouvrage, est une admiration toujours plus vive, plus pénétrée et plus pénétrante de Robespierre, qui, pour lui, personnifie la Révolution. Il le suit pas à pas, dans sa marche ascendante à travers les régimes, en dépit des obstacles; il l'aime et le fait aimer. La Révolution, qui s'offre à tous sous l'aspect repoussant de la Terreur sanglante, devient, sous sa plume, la suite, l'accomplissement du christianisme, quelque chose d'épuré et de divin. « Le sang versé finit même par ne plus être, aux yeux de l'auteur, que la condition mystérieuse de la germination de l'idée (1) ». Lamartine seul pouvait, par la magie de son style et son enthousiasme sincère, réussir cette idéalisation de 93.

« L'excès du coloris et des teintes romanesques éblouit et ravit les jeunes gens, les femmes, qui décident de la vogue. En vain d'autres firent des réserves. — « Que m'importe, disait Lamartine, j'ai pour moi « les femmes et les jeunes gens, je puis me passer « du reste... » La cause de la Révolution, ainsi plaidée, fut gagnée d'emblée. Autant la Terreur lui avait enlevé de partisans, autant ce livre lui en rallia (2). »

L'*Histoire des Girondins* souleva une vive polémique. Lamartine, plus tard, assagi par le malheur, devait

(1) Thureau-Dangin, *Hist. de la Monarchie* de *Juillet*, t. VII, p. 49.
(2) E. Deschanel, *Lamartine*, t. II, p. 21.

condamner lui-même son œuvre sur bien des points (1) ; mais, au moment de son apparition, le succès fut inouï dans les salons comme dans les ateliers ; tous les contemporains le reconnaissent. Deux témoignages nous semblent surtout curieux à citer : celui de Doudan en premier lieu, qui n'est pas suspect d'indulgence pour l'auteur :

« M. de Lamartine, écrit-il (2), fait un grand bruit durant sa vie. Ses *Girondins* ont à Paris un prodigieux succès. Vous savez la gravité, le calme et le sens froid et droit de M. de Canouville : il ne parle de ces *Girondins* qu'avec enthousiasme. M. de Broglie, qui n'est pas favorablement prévenu, ni pour l'auteur, ni pour ses idées, trouve dans ce dernier ouvrage beaucoup d'esprit et beaucoup de vues, et aussi beaucoup de talent. Il n'approuve assurément pas tout, mais il dit que, dans ce genre, personne en France n'en saurait faire autant. Enfin la première édition est déjà épuisée, et on ne parle plus ici que de Vergniaud, de Gensonné, de Buzot, de Guadet, de Mme Roland et du général Dumouriez. »

— « L'apparition des *Girondins*, écrit de son côté Mme de Girardin (3), réveille toutes les fureurs des

(1) En 1861. Cf. sa critique de l'*Histoire des Girondins*. (*Cours familier de littérature*, t. XII, p. 191).

(2) *Mélanges et lettres*, t. II, p. 90.

(3) Vicomte de Launay, *Lettres parisiennes*, année 1847, LV, 4 avril 1847.

partis : cela devait être. Ce livre est une révolution, c'est un présage, c'est un symptôme, c'est un décret peut-être ! car ce n'est pas sans raison que Dieu a permis à un tel homme d'écrire un tel livre.... Ah ! que c'est beau ! mais que d'événements vont naître de ce livre ! Je voudrais bien ne pas les voir ! Oh ! je voudrais mourir ! N'est-ce pas un effet étrange que cette admiration excessive qui vous fait souhaiter la mort?... M. de Lamartine parle des idées révolutionnaires comme un homme qui aurait découvert le secret de les appliquer sans crimes, sans violences, sans orages. Dieu veuille qu'il ait raison, et que son livre soit le commencement de son entreprise !

« Le parti légitimiste vocifère contre les *Girondins*...

« Depuis quinze jours, on ne parle d'autre chose. Il y a eu des concerts ; nous ne sommes allé nulle part, nous sommes resté seul, au coin du feu, à lire, à commenter ce livre plein d'enseignements et de prophéties... Douze mille exemplaires des *Girondins* ont déjà été vendus. »

— « On dit partout, s'écrie Lamartine lui-même (1), que cela sème le feu dur des grandes révolutions, et que cela améliore le peuple pour les révolutions à venir. Dieu veuille ! » Et M. Thureau-Dangin (2) constate que c'est devenu un lieu commun de dire que

(1) *Correspond.*, DCCCC, 20 mars 1847.
(2) *Hist. de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 51.

cette publication a été l'une des causes de la révolution du 24 février...

Indépendamment de leur influence propre, les *Girondins* donnèrent encore à Lamartine l'occasion d'une manifestation retentissante. Un banquet lui fut offert à Mâcon, pour célébrer son succès.

Une foule de plusieurs milliers de personnes s'y pressa autour de lui : « A la fin du dîner, un orage, foudre, éclairs, vent, langues de feu. Le dôme emporté en mille lambeaux sur les têtes, les piliers ondoyant comme des mâts de vaisseaux, près de tomber sur la foule! Pas un mouvement de terreur ; et les cris de *Vive Lamartine!* répondant seuls, même des voix de femmes, aux coups du vent et du tonnerre... Enfin, essai de discours... tronqué, manqué, emporté par le vent, étouffé par le bruit des écroulements, acclamé par des milliers de voix (1). »

Ces paroles, dans ce cadre dramatique, après l'énorme succès du livre, produisirent un grand effet sur l'opinion. Lamartine ne se laissa pas aller à la violence brutale contre la Monarchie, mais exalta l'idéal démocratique et révolutionnaire, et l'opposa aux institutions et aux principes du moment.

Il se fit, à la fois, méprisant et menaçant :

« Si la royauté, déclara-t-il, trompe les espérances

(1) LAMARTINE, *Correspond.*, DCCCCXI, 20 juillet 1847.

que la prudence du pays a placées, en 1830, moins dans sa nature que dans son nom;... si elle s'isole sur son élévation constitutionnelle;... si elle s'entoure d'une aristocratie électorale, au lieu de se faire peuple tout entier;... si elle se campe dans une capitale fortifiée; si elle caresse l'esprit militaire à la fois si nécessaire et si dangereux à la liberté dans un pays continental et brave comme la France; si, sans attenter ouvertement à la volonté de la Nation, elle corrompt cette volonté et achète, sous le nom d'influences, une dictature d'autant plus dangereuse qu'elle aura été achetée sous le manteau de la constitution;... si elle parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de trafiquants n'ayant conquis leur liberté, au prix du sang de leurs pères, que pour la revendre aux enchères des plus sordides faveurs;... si elle fait rougir la France de ses vices officiels; si elle laisse affliger, humilier la Nation et la postérité par l'improbité des pouvoirs publics, elle tomberait, cette royauté, soyez-en sûrs! Elle tomberait, non dans son sang comme celle de 89, mais elle tomberait dans son piège! Et après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la gloire, vous auriez la révolution de la conscience publique, et la révolution du mépris! (1) »

(1) « M. de Lamartine, écrit Doudan (*Mélanges et lettres*, II, 42), est allé jouer de sa harpe vers Mâcon. Les airs qu'il a chantés sont

Lamartine cependant ne se laissa pas entraîner dans la campagne des banquets, entreprise à cette même époque par l'opposition. Il avait en effet rompu avec elle depuis quatre ans déjà ; il gardait toujours l'horreur des « coalitions puniques », dont celle de 1839 l'avait à jamais dégoûté. Il craignait en même temps de s'associer, par sa présence, à une opposition ambitieuse et purement ministérielle (1).

Il désirait cependant, lui aussi, agiter vigoureusement l'opinion, seul moyen d'atteindre un pouvoir obstinément conservateur et inébranlable à la Chambre : « Je suis bien loin, écrivait-il (2), d'aspirer à une révolution... Je confesse que le progrès matériel est plus assuré par le parti conservateur que par le parti *whig* en France ; mais il y a un progrès moral immense, obligé, nécessaire, à obtenir d'ici à cinquante ans, sans quoi l'esprit humain reculera. Or, celui-là, le trône et les conservateurs d'aujourd'hui sont inha-

prévus par les lois de septembre ; mais ce que n'ont pas prévu les lois de septembre, c'est une déclamation si abondante et si vide. Dans l'ordre de la déclamation, cet homme est le père des fleuves. Il a fait feu supérieur contre un orage épouvantable et une pluie diluvienne. Le tonnerre a dû se retirer tout mouillé et bien attrapé d'avoir trouvé son maître. Il y a dans les généralités qu'il a débitées un fond de sottise naturelle qui doit être assez contagieuse. Il donne son congé au roi sans la moindre cérémonie, comme on ferait à un domestique qui manque de probité et de sobriété. J'ignore si le roi a fait son paquet et se l'est tenu pour dit. C'est beaucoup d'insolence pour une seule personne. »

(1) Lamartine, *Hist. de la révolution de 48*, t. I, p. 14.

(2) *Ibid.*, *Correspond.*, dccccxiv, 1847.

biles à l'opérer. C'est pour celui-là que je crois désirable un mouvement plus énergique dans les organes du gouvernement en France, et que j'affronte résolument, non des révolutions, mais des réformes dans le jeu organique de l'opinion. »

La confiance imperturbable de Guizot l'irritait : il brûlait de se rejeter à corps perdu dans ses attaques contre la Monarchie et fermait volontairement les yeux sur les conséquences possibles d'une telle politique :

« M. Guizot, écrivait-il en décembre 1847 (1), persiste à ne voir que du bleu, en Suisse (2) et partout. L'orgueil perdra cet homme. Vogue la galère, ajoutait-il avec légèreté ; peu importe qui viendra après !... »

V

L'OPPOSITION RÉVOLUTIONNAIRE (1847-1848)

Impatient de se jeter à nouveau dans la mêlée politique, après dix-huit mois de silence, employés, il est vrai, d'une manière féconde contre la dynastie, Lamartine se rapprocha de l'opposition pour livrer assaut au ministère pendant la session de 1848.

(1) Lamartine, *Correspond.*, dccccxxviii, 12 décembre 1847.
(2) Où Guizot voyageait alors.

Quelques semaines auparavant, il avait renouvelé dans son journal, *le Bien public* (1), une déclaration de principes. Il s'y déclarait « démocrate comme la nature et comme l'Évangile »; il promettait de servir « loyalement et religieusement » la Monarchie représentative, si elle-même voulait « servir la raison humaine, avancer la pensée de Dieu et la liberté, travailler au bonheur du peuple, faire grandir et régner sous son nom la démocratie ». Comme conditions de son adhésion, il indiquait les réformes qu'il revendiquait depuis longtemps déjà : quelques-unes, comme l'extension du droit de vote à tous les citoyens ou le rappel des lois de septembre, étaient aussi odieuses au Roi qu'aux ministres ; de même, il frappait plus haut que Guizot, en proposant de réduire les prérogatives de la Couronne (2), et de ne lui laisser « d'autre privilège que le trône » : il oubliait ses imprécations de 1839 contre ceux qui prétendaient « placer au sommet des institutions d'un grand peuple l'image de la stupidité (3) ». Enfin il blâmait la présence des fonctionnaires à la Chambre, et donnait ainsi un démenti à sa toute récente campagne contre la réforme parlementaire.

Au début de 1848, Lamartine, exaspéré, comme

(1) 21 octobre 1847.

(2) Il voulait, déclarait-il, « les ministres nommés dans l'urne par la majorité que la Chambre leur donne ou leur retire. »

(3) Séance du 10 janvier 1839.

toute l'opposition, par la solidité du ministère et son obstination presque provocante à refuser la moindre réforme politique, se sert contre lui de toutes les armes qu'il trouve : c'est l'état d'esprit des dynastiques qui tendent, en ce moment, par dépit, la main aux radicaux contre l'ennemi commun. L'auteur des *Girondins*, en outre, se sent entraîné par une sorte d'exaltation révolutionnaire, que lui a communiquée l'étude de 93. Toutes ces causes l'ont amené peu à peu à cette opposition systématique, autrefois tant flétrie par lui, et qu'il dirige en fait contre la Monarchie elle-même.

Il ne suit point cependant ses alliés sur le terrain de la politique intérieure, où ils soulevèrent d'âpres débats sur l'état des finances et sur des scandales de corruption. Il s'était fait, en quelque sorte, depuis 1846, une spécialité des affaires étrangères, et avait préparé son intervention à la tribune par des articles de journaux parus en octobre 1846.

Le ministère, y déclarait-il, a « précipité la réconciliation et la rentrée dans le concert européen », en 1840, « avec une hâte et une abnégation de dignité nationale dont la France n'aime pas à se souvenir ». Il a ensuite rapproché inopportunément notre pays de l'Angleterre, et, par cette maladresse dans le choix du moment, compromis gravement une chose excellente : la répression de la traite.

Alors, pour consoler un peu la France de ses humiliations dans les quatre parties du monde, il a cherché une compensation dans la cinquième. « On aperçut avec la loupe, sur la carte de l'Océanie, un point imperceptible, un îlot égaré sur les mers, une *curiosité* de navigateur. On prit Taïti. On s'y querella avec un missionnaire méthodiste. On faillit avoir la guerre avec l'Angleterre pour une tête d'épingle. Enfin, on indemnisa le missionnaire, et la France fut quitte de sa gloire pour trente mille francs une fois payés. »

En Espagne, le cabinet a sacrifié l'intérêt de la France à un intérêt de famille : il s'est brouillé avec l'Europe, il a risqué la guerre pour donner une couronne à un Bourbon (1).

Cette politique dynastique a pesé sur l'attitude de la France en Italie, où elle s'est posée en complice de l'Autriche, au lieu de profiter de l'enthousiasme soulevé par Pie IX pour élever franchement la voix en faveur de l'indépendance italienne. De même, il eût été de son intérêt de soutenir la cause de la liberté et de l'unité en Suisse; mais le ministère, là encore, a obéi aux mêmes préoccupations fatales...

Lamartine avait discerné l'importance des mariages

(1) Cf. également un article du 4 octobre 1846, intitulé : *Voulons-nous être Nation? Voulons-nous être dynastie?*

espagnols, cause initiale de l'évolution de la France vers l'Autriche, qu'avait rendue nécessaire la brouille avec l'Angleterre. Mais, dans la critique qu'il en faisait, perçait une nouvelle contradiction avec son langage d'autrefois : en mars 1843 il déclarait en effet que *nous devions*, en Espagne, disputer à l'Angleterre « la prédominance qu'elle s'est faite et que notre gouvernement lui a beaucoup trop concédée ». Ici encore, Lamartine a adopté docilement les idées de l'opposition. Cependant la politique ministérielle, qui contenait les aspirations italiennes au profit de la cour de Vienne, et pouvait conduire à une coopération des troupes françaises et autrichiennes contre les radicaux suisses, froissait évidemment le sentiment national.

Lamartine y opposait, dans un important discours, le 29 janvier, sa propre conception : adopter une politique libérale, dirigée contre les puissances du Nord, et s'appuyer, contre elles, à la fois sur la Suisse, fortifiée dans un sens démocratique, et sur l'Italie unifiée. Au contraire, déclarait-il, la France, du jour où elle s'est engagée à Madrid, est devenue « gibeline à Rome, sacerdotale à Berne, autrichienne en Piémont, russe à Cracovie, prussienne en Pologne, française nulle part, contre-révolutionnaire partout!... ».

A cette attaque qui avait provoqué une grande

émotion (1), Guizot répondit par un discours très applaudi; il réfuta victorieusement les assertions précédentes, et découvrit habilement le point faible de Lamartine qui, tout en déclarant vouloir la paix, poussait à la guerre en Italie. La majorité du ministère fut de quatre-vingts voix.

La grande bataille de l'Adresse se livra, au dernier paragraphe, sur les mots « passions hostiles et aveugles » appliqués aux agitateurs réformistes ; l'interdiction d'un banquet préparé par le XIIe arrondissement et auquel les députés de l'opposition résolurent de se rendre, en manière de protestation, vint encore aigrir le débat, qui dura six séances. Après une discussion générale longue et agitée, Desmousseaux de Givré proposa un amendement qui faisait disparaître de l'Adresse les mots « hostiles et aveugles ». De nombreux orateurs le soutinrent, et, parmi eux, Lamartine. Bien que s'étant tenu à l'écart des banquets jusque-là, il se rallia enfin, comme Thiers, à la grande coalition qui réunissait contre le ministère toute l'opposition, depuis Berryer jusqu'à Ledru-Rollin.

Lamartine défendit le droit de réunion et approuva

(1) Cf. *le Constitutionnel, la Réforme, le National* du 30 janvier 1848. Le premier applaudit sans réserves; les deux autres reprochent à Lamartine de rester trop modéré. *Le Journal des Débats* reconnaît l'impression produite, mais déclare y voir un « enthousiasme de commande » et proclame *la chute* de l'orateur.

la campagne des banquets : « Oui, dit-il, il y a eu une agitation, une agitation honnête, une agitation salutaire, une agitation qui n'avait rien d'artificiel... » Il proclama qu'au-dessus de la royauté, des pairs et des députés, « il y a un quatrième pouvoir qui les englobe et les juge tous » : l'opinion publique.

Il accusa le ministère de « mettre la main de la police sur la bouche du pays ». Il termina par un rapprochement menaçant : « Qu'est-ce que c'était que le Jeu de Paume et ses suites, Messieurs ? Le Jeu de Paume et le serment qui en sortit n'étaient que le droit de réunion disputé au pays. Le Jeu de Paume ne fut qu'un lieu de réunion politique fermé par des ministres imprudents et rouvert par la main de la Nation à la représentation du pays ! (1) »

Les paroles de Lamartine trouvèrent un retentissement considérable (2). Le ministère cependant, qu'on crut un moment ébranlé, garda quarante-trois voix de majorité, et l'amendement fut repoussé. Une autre motion de Sallandrouze, qui demandait au pouvoir des « réformes sages et modérées », se vit également rejetée par deux cent vingt-deux voix contre cent quatre-vingt-neuf. Deux cent quarante et une voix votèrent l'ensemble de

(1) Séance du 11 février 1848.

(2) Cf. en particulier *la Réforme, le National, le Journal des Débats* du 12 février.

l'Adresse; l'opposition s'était abstenue, dans l'espoir vain de rendre le scrutin nul.

Le lendemain, 19 février, les adversaires du ministère se réunirent au restaurant Durand pour délibérer sur le parti qu'ils devaient adopter. Marrast proposa la démission collective de la gauche, en matière de protestation, pour désorganiser le Parlement et en même temps éviter les dangers de conflit que pouvait provoquer le banquet. Cette opinion, soutenue par Marie, fut combattue par Lamartine, Duvergier de Hauranne et Rémusat. Ils firent valoir que la démission d'une centaine de membres, au plus, n'amènerait pas forcément une dissolution ; que l'échec possible de quelques démissionnaires aux élections pourrait être interprété comme un désaveu du pays envers l'opposition ; qu'enfin l'on semblerait avoir peur, qu'il fallait relever le défi du ministère et persister dans l'organisation du banquet. Leur opinion fut adoptée à la forte majorité de soixante-dix voix contre dix-huit.

Une note publiée dans les journaux annonça que l'opposition restait à son poste et qu'elle assisterait au banquet, malgré l'interdiction du gouvernement (1).

(1) Pour toutes les négociations qui eurent lieu autour du banquet du douzième arrondissement et la part qu'y prit Lamartine, cf. principalement : Lamartine. *Hist. révol. 48*, t. I, p. 50 et *Mémoires politiques*, t. IV, p. 458; E. Regnault, *Histoire de huit ans*, t. III, chap. xv; Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. II ; Stern, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 156.

Lamartine, le 18 février, signa officiellement une lettre d'adhésion. Il s'engageait résolument dans le mouvement révolutionnaire. Bientôt, il lui redonna l'impulsion, quand il sembla sur le point de s'arrêter.

A une nouvelle réunion de l'opposition, en effet, les députés se montrèrent quelque peu démoralisés. A mesure que le moment décisif approchait, et qu'ils y réfléchissaient davantage, ils se prenaient à regretter de s'être jetés étourdiment dans une aventure qui pouvait devenir périlleuse. La délibération est confuse, tumultueuse; on cherche un moyen de se retirer à peu près honorablement; la retraite va être décidée, lorsque Lamartine prend la parole avec véhémence :

« Nous sommes placés, par la provocation du gouvernement, s'écrie-t-il, entre la honte et le péril...

« La honte, Messieurs ! peut-être serions-nous assez généreux, assez grands, assez dévoués, pour l'accepter pour nous-mêmes... Oui, notre honte plutôt qu'une goutte de sang du peuple ou des troupes sur notre responsabilité !

« Mais la honte de notre pays, Messieurs? Mais la honte de la cause de la liberté constitutionnelle? Mais la honte du caractère et du droit de la Nation? Non, non, non, nous ne le pouvons pas, nous ne devons pas, ni en honneur, ni en conscience, l'accepter!...

« ... Je ne sais pas si les armes confiées à nos braves soldats seront toutes maniées par des mains prudentes : je le crois, je l'espère; mais si les baïonnettes viennent à déchirer la loi, si les fusils ont des balles, ce que je sais, Messieurs, c'est que nous défendrons, de nos voix d'abord, de nos poitrines ensuite, les institutions et l'avenir du peuple, et qu'il faudra que ces balles brisent nos poitrines pour en arracher les droits du pays.

« ... Ne délibérons plus, agissons! »

Les paroles de Lamartine changent, en un instant, les dispositions de la réunion. On l'acclame; on vote à la presque unanimité que le banquet aura lieu et que les députés présents se réuniront place de la Madeleine pour s'y rendre solennellement.

« Nous sommes à la bouche du canon, écrivait le lendemain Lamartine, tout vibrant d'enthousiasme. Hier, il y a eu une dernière réunion des opposants. Entre nous, Thiers a disparu ainsi que Rémusat et Malleville, etc. La démoralisation était au camp; Berryer venait de l'achever avec les légitimistes, en parlant bien et en concluant à se retirer. On m'a conjuré de lui répondre. Je l'ai fait dans une improvisation de vingt minutes, telle que tout s'est raffermi comme au feu (1)... Jamais encore ma faible parole

(1) Lamartine, *Correspond.*, dccccxxxi.

n'avait produit un tel effet... Après demain nous serons peut-être au feu. »

Il ne devait pas y être, ni ses collègues non plus. Le jour même de la réunion était intervenu, entre le ministère et quelques manifestants inquiets, un accord aux termes duquel la réunion devait se borner à un simulacre peu dangereux de banquet, qui aurait pour effet de porter pacifiquement la question devant les tribunaux. Cette reculade ne devait pas plaire à Lamartine, qui n'y fut pour rien. L'accord d'ailleurs fut rompu le 21 : à la suite d'un manifeste lancé par Marrast et convoquant le peuple à une grande manifestation, le ministère retira ses concessions et fit afficher l'ordonnance contre les attroupements.

Les choses en étant là, les députés de l'opposition se réunissent chez Odilon Barrot, le 21, à cinq heures. La proclamation de Marrast a été rédigée à leur insu, et ils s'en montrent fort mécontents. Thiers, prenant vivement la parole, déclare qu'il faut céder. La réunion, heureuse d'en rester là, vote que les députés ne se rendront pas au banquet.

Lamartine reste inébranlable dans sa décision de combattre le gouvernement jusqu'au bout, au besoin par l'émeute. Avec quelques irréconciliables, réunis chez lui le soir, parmi lesquels on comptait d'Alton-Shée, d'Harcourt, Lherbette, il décide de se rendre

quand même à la manifestation : « La place de la Concorde dût-elle être déserte, déclare-t-il, tous les députés dussent-ils se retirer de leur devoir, j'irai seul au banquet avec mon ombre derrière moi. »

Mais quelques instants après, il apprenait que la commission du banquet, réunie elle aussi dans la soirée, avait décidé de l'ajourner. La manifestation n'avait plus d'objet, et les quelques troubles qui se produisirent le lendemain ne devinrent plus, aux yeux de tous, que des tentatives d'émeute que le gouvernement allait bientôt écraser.

*
* *

Après avoir sapé par ses discours, par ses articles et jusque par ses livres d'histoire, la Monarchie de Juillet, Lamartine contribua donc puissamment et directement à la crise qui l'emporta.

On ne peut porter, sur son attitude en février 1848, un jugement plus sévère ni plus juste que celui qu'il prononça lui-même, quand bien des années et bien des événements passés lui laissèrent voir sa conduite sous son jour véritable (1).

Il sortit de la réunion du 21, avoue-t-il, « un peu honteux » de son succès même, et il apprit avec sou-

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. IV, p. 458.

lagement que le banquet n'aurait plus lieu, et qu'il se trouvait déchargé d'une lourde responsabilité.

Cette responsabilité néanmoins pèse réellement sur lui ; il le sent, bien qu'il veuille l'écarter, et il éprouve des remords. Il se reproche amèrement d'avoir « marché contre sa conscience », d'avoir abandonné sa belle politique de principes, d'avoir tant fait pour le banquet, alors qu'au fond, il juge « le droit de club illimité ou de réunion à tout propos, le contraire de tout droit de gouvernement ». Il s'accuse encore d'avoir pactisé avec les coalisés. Il s'effraie d'avoir prononcé des paroles d'où pouvaient sortir l'effusion du sang et une révolution qu'au fond il craignait. C'est le seul de ses actes politiques qu'il regrette, déclare-t-il, et il ne se pardonnera jamais de s'être laissé entraîner, par légèreté, à devenir « parlementaire, c'est-à-dire illogique, inconséquent, coupable et absurde ».

CHAPITRE IV

LA RÉVOLUTION (24 FÉVRIER 1848)

I

LA CHAMBRE

Le 24 février, la retraite du général Bedeau et la prise, après un combat sanglant, du poste du Château-d'Eau, avaient amené les insurgés aux Tuileries. La fuite du Roi avait désorganisé la résistance. La duchesse d'Orléans, avec ses deux fils, tentait vainement, à la Chambre, de sauver la Monarchie.

Odilon Barrot, du ministère de l'Intérieur, annonçait à la France l'abdication de Louis-Philippe. Le duc de Nemours faisait abandonner par ses troupes les Tuileries, que la foule envahissait. De là, l'insurrection se porta sur le Palais-Bourbon, pour y achever la Révolution. La Chambre ne fut pas défendue : ni le duc de Nemours, ni le président Sauzet, ni le général Bedeau, auquel le duc avait donné l'ordre de cesser le feu et de battre en retraite sur Saint-Cloud, ne se préoccupèrent de la protéger. Les insurgés y pénétrè-

rent sans obstacle et se précipitèrent dans la salle des séances. Leur apparition dénoua la situation en terminant brutalement les discussions parlementaires.

Lamartine, après avoir tant fait pour empêcher la manifestation d'avorter, n'avait point paru dans la rue pendant les troubles des deux jours précédents. Le 24 février même, se sentant indisposé, il ne se décida à se rendre à la Chambre qu'à la nouvelle, apportée par un de ses amis, vers dix heures et demie qu'on y redoutait l'invasion populaire (1). Une crise ministérielle le laissait indifférent : la perspective d'une révolution le décida.

Lorsqu'il entra dans le vestibule du Palais-Bourbon, il se vit abordé par sept ou huit républicains, hommes politiques et journalistes de la *Réforme* et du *National*, parmi eux Bastide, Hetzel, Marrast, Bocage, qui l'entraînèrent dans un des bureaux de la Chambre.

Les républicains, le 24 février, saisissant une occasion inespérée, risquaient une action décisive contre la Monarchie ; ils voulaient gagner à leur parti la force considérable que représentait Lamartine. Et, de fait, si une première liste de gouvernement provisoire, élaborée au bureau du *National*, ne portait pas son

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 145.

nom (1), il figurait sur celle de la *Réforme* et sur la liste définitive établie de concert par les deux journaux (2).

Restait, pour les républicains, à le décider à agir, ou tout au moins à l'empêcher de se jeter en travers de leurs projets. C'est à cette tâche délicate que s'appliquèrent Bastide et Marrast dans l'entrevue qu'ils obtinrent de lui avant la séance. Son attitude dans les derniers événements les encourageait. Cependant, soit pour le tâter, soit que, peu convaincus eux-mêmes de la possibilité de la République, ils eussent véritablement recours à ses lumières, ils lui demandèrent s'il pensait la France mûre pour le régime républicain, ou si une Régence ne lui semblait pas plutôt une utile préparation à un système plus démocratique; ils lui offrirent même leur concours pour le cas où il deviendrait ministre de ce gouvernement transitoire.

Lamartine réfléchit pendant quelques instants. Il a raconté lui-même qu'il se posa comme principe la nécessité d'un pouvoir fort pour arrêter la crise, conjurer l'anarchie, éviter le socialisme, et que cette nécessité lui fit choisir la République (3).

La Régence, exposa-t-il, n'était qu'un compromis : elle ne trouverait d'appui nulle part. La Cour des

(1) Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 193.
(2) Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 66.
(3) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 149 sq.

Pairs, nommée par la Monarchie, la Chambre, élue par un corps électoral restreint, manquaient d'autorité : introduire le suffrage universel, c'était risquer d'y voir sombrer la Régence, à cet époque d'entraînement révolutionnaire. Le gouvernement ne rencontrerait de soutien ni dans l'armée, humiliée et désorganisée, ni dans la garde nationale, qui venait de prendre parti pour l'opposition. Il ne pourrait compter ni sur la grande propriété, légitimiste, ni sur la classe moyenne, divisée et timide, ni sur le peuple, travaillé depuis quinze ans par les socialistes et qui voudrait pousser sa victoire jusqu'au bout, jusqu'à la réforme de la Société elle-même. Et Lamartine voyait la Régence périr à bref délai dans la guerre civile allumée par les passions sociales.

Il ne voulait pas être le ministre impuissant de ce gouvernement débile. Son instinct et son ambition lui laissaient entrevoir le rôle plus beau d'un dictateur de l'opinion, qui, « en donnant la République, par son nom, au peuple, le désarmerait du mot qui l'agite (1) », qui irait, enfin, jusqu'au bout de la révolution politique afin d'éviter la révolution sociale :

« Voilà pourquoi, conclut Lamartine en s'adressant à Marrast et à Bastide, je ne veux point conspirer pour une demi-révolution. Je ne conspire pour aucune,

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, p. 198.

mais s'il doit y en avoir une, je l'accepterai tout entière, et je me déciderai pour la République (1) ».

Ces paroles répondaient parfaitement aux sentiments des républicains qui l'entouraient. Son adhésion fut reçue avec joie. On convint qu'il parlerait contre la Régence, et qu'il déposerait lui-même la proposition d'un gouvernement provisoire (2). De la composition de ce gouvernement on ne parla point : avant tout il fallait agir.

Lamartine se rendit donc à la salle des séances et y resta à sa place, silencieux, attendant les événements.

Il vit entrer la duchesse d'Orléans, tenant ses fils par la main, au milieu des applaudissements de l'assemblée. Il comprit que leur présence risquait d'influer sur les décisions de la Chambre par l'appui qu'elle prêtait aux partisans de la Régence, et, au moment où, après Dupin, Marie montait à la tribune, il s'écria :

« Je demande à M. le président de suspendre la séance par le double motif et du respect que nous inspirent, d'un côté, la représentation nationale, et de l'autre, la présence de l'auguste princesse qui est ici devant nous. »

Le président Sauzet ne voit pas l'intention de Lamar-

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, p. 158.
(2) Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 197.

tine, approuve sa motion et tente de la faire exécuter, sans y parvenir. La duchesse, très courageuse, refuse de se retirer et se laisse seulement entraîner de l'hémicycle sur les derniers bancs, où une foule de députés l'entourent.

Cependant Marie et Crémieux réclament un gouvernement provisoire. Odilon Barrot vient défendre la Régence. La Rochejaquelein s'élance dans la mêlée. A ce moment, la salle est envahie par les insurgés qui se glissent au milieu des députés et les noient dans leur masse. La duchesse d'Orléans disparaît. Le président se couvre, la Chambre se change en une assemblée révolutionnaire pleine de tumulte.

Lamartine croit le moment venu de se jeter à la tête du mouvement pour le diriger. Il s'élance à la tribune et se heurte à Crémieux et à Ledru-Rollin. Celui-ci prend le premier la parole et, après un long discours, conclut à la nomination d'un gouvernement provisoire, au milieu des acclamations.

Lamartine, qui n'avait pas quitté la tribune, s'avance à son tour. Son nom est salué par des applaudissements et obtient un peu de silence :

« Messieurs, commence-t-il (1), je partage aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a remué tout à l'heure cette enceinte,

(1) *Moniteur* du 25 février 1848.

en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent, et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple... »

Au centre se firent entendre quelques marques d'approbation, vite couvertes par des murmures.

En Lamartine résidait le dernier espoir de la Régence, et l'on put croire que le poète se laissait entraîner à la fois par la pitié et par l'attrait du rôle de sauveur de cette femme et de cet enfant. Mais l'homme politique parlait seul, ou plutôt le poète se sentait étreint d'un autre idéal : la République ! Il laissa tomber un mot de pitié et de respect pour le malheur, puis glorifia le peuple victorieux, et conclut en demandant, pour consolider son triomphe, un gouvernement « populaire, solide, inébranlable ».

Dans une péroraison hachée d'applaudissements, il s'écria : « Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit de ce peuple qui peut être affamé du glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours, je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire !... un gouvernement qui ne préjuge rien ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il

aura été consulté!... Je demande donc un gouvernement provisoire!

— Les noms! les noms! crie-t-on au milieu des applaudissements. On présente des listes à Lamartine.

— Attendez! continue-t-il. Ce gouvernement provisoire a pour mission d'établir la trêve indispensable et la paix publique entre les citoyens;

« 2° De préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier, et pour le consulter, pour consulter la garde nationale tout entière, le pays tout entier, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits de citoyen.

« Un dernier mot.

« Les pouvoirs qui se sont succédé depuis cinquante ans... »

Les paroles de Lamartine se perdent dans le tumulte d'une nouvelle invasion. Gardes nationaux, hommes du peuple pénètrent dans l'enceinte en criant : « A bas la Chambre! Pas de députés! » L'un d'eux met Lamartine en joue. Le président Sauzet quitte le fauteuil, où Dupont de l'Eure est porté à sa place.

Lamartine, Crémieux, Carnot, Dumoulin, Dupont de l'Eure s'épuisent en vaines tentatives pour obtenir du silence; leurs paroles se perdent dans le tumulte. Les cris, les injures, les acclamations, les protestations, les propositions s'entre-croisent. Le président enfin parvient à jeter dans le bruit les noms de Lamar-

tine, Ledru-Rollin, Arago, Dupont de l'Eure, Marie, auxquels la foule donne l'investiture par ses clameurs.

Un gouvernement était fondé.

Qu'allait-il devenir? Où s'installerait-il? Comment ferait-il reconnaître son autorité dans le reste de Paris, dans la Chambre même, où le désordre allait croissant, où des voix commençaient à réclamer la République?

« A l'Hôtel de ville! Lamartine en tête! » cria l'acteur Bocage. C'était l'idée de beaucoup de gens, et de Lamartine lui-même, qui sortit pour s'y rendre, suivi d'un grand nombre d'assistants.

*
* *

Lamartine écrit lui même (1) qu'il « n'avait qu'à dire à la princesse et à son fils, avec son habituelle éloquence : « Levez-vous!... Allez régner!... Le peuple vous adopte. » La Chambre se serait levée en masse à ces paroles... L'orateur aurait entraîné l'Assemblée et quelques gardes nationaux présents au palais à la suite de la princesse sur la plate-forme du péristyle. De là il aurait montré la veuve et l'enfant au peuple indécis, aux troupes fidèles. Ce cortège, grossi des torrents de gardes nationaux et de peuple dans sa marche, ramenait la duchesse et ses enfants

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 188.

aux Tuileries. Ils proclamaient la Régence!... »

Lamartine crut donc tenir le sort de la Monarchie entre ses mains. C'est encore une opinion très répandue. Est-elle fondée? On peut en douter. Les miracles d'éloquence de l'Hôtel de Ville, en particulier l'épisode du drapeau rouge, lui ont donné crédit. En réalité, la situation n'était pas la même : sur la place de Grève, Lamartine s'adressait à une foule qu'abusaient quelques meneurs, mais qui, au fond, restait en communion de sentiments avec lui. A la Chambre, devant quel auditoire parlait-il? Si l'immense majorité des députés n'attendait qu'une direction pour proclamer la Régence et la défendre, au moment où Lamartine montait à la tribune, la salle se trouvait envahie par la foule; ces premiers arrivants, désorientés, entraînés, sans hostilité contre le régime lui-même, se fussent sans doute laissé convaincre (1). Mais, pendant le discours même de Lamartine, une nouvelle invasion eut lieu, cette fois d'hommes résolument républicains, révolutionnaires, décidés à renverser le trône. Ses paroles se seraient heurtées à leur décision, si même ils avaient toléré qu'on défendît d'autres opinions que les leurs. Ils venaient de saccager les Tuileries, ils se sentaient la force, et paraissaient disposés à en user.

(1) On connaît le mot de Marrast : « Ce n'est pas le vrai peuple, je vais le chercher. »

Supposons cependant que Lamartine, entraînant la Chambre, les envahisseurs comme les députés, les gardes nationaux et la foule entière, eût réinstallé la duchesse d'Orléans aux Tuileries, tout eût-il été fini par là? Assurément non : à l'Hôtel de Ville se fût formé un pouvoir insurrectionnel, composé d'avance par *la Réforme* et *le National* (1), pouvoir qui ne se fût pas incliné devant la Régence, et eût continué la révolution. Que pouvait contre lui l'éloquence de Lamartine? Certes la plus grande partie de la population parisienne, livrée à elle même, eût acclamé la duchesse. Mais restaient les irréconciliables, qui semaient l'exaltation partout. Leur nombre était infime, soit! mais il fallait cependant les réduire : les agitations qui suivirent le 24 février prouvèrent que la situation avait changé depuis 1830 et qu'on n'eût pas fait avorter la révolution par des discours. Il fallait employer la force. Or l'armée était-elle en situation de reconquérir Paris? Non, très probablement. Où un Bugeaud aurait échoué sans doute, Lamartine d'ailleurs pouvait-il réussir? Il ne possédait ni le talent nécessaire, ni surtout la volonté d'employer l'armée. Il n'eût accepté, contre une insurrection qu'il avait provoquée, que sa parole pour seule arme.

Dans ces conditions, il se trouvait impuissant à

(1) Ce pouvoir se créa effectivement le 24 février, et Lamartine en fit partie.

arrêter la révolution. En l'essayant il se fût inutilement perdu. Il ne le fit pas, dit-il, par peur du socialisme ; c'est un prétexte : la Régence, si affaiblie qu'elle fût, ne se serait-elle pas trouvée néanmoins plus apte à lui résister que le gouvernement provisoire, dont nous allons constater la complète impuissance et l'absolue pénurie de moyens d'action?

En réalité, Lamartine céda à l'enthousiasme révolutionnaire. Il ne faut pas le regretter : « On m'a accusé, dit-il lui-même (1), pour ma conduite énergique du 24 février. Selon moi, on a eu tort. Il fallait me louer du parti de la République pris à temps, et hardiment pris, quand il n'y avait plus de Roi et que la Régence était impossible. Là j'étais politique honnête et courageux. » On peut regretter le geste du poète couvrant de sa protection la femme et l'enfant abandonnés ; mais en se perdant superbement, Lamartine n'eût point accompli la tâche aussi belle et plus utile qui reste son titre de gloire inoubliable, et que nous devons maintenant examiner.

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. IV, p. 462. Cf. également : *Cours familier de littérature,* Entretien lxx, t. XII, p. 229.

II

L'HÔTEL DE VILLE

Au moment où Lamartine quittait la salle des séances, quelqu'un, s'approchant de lui, lui proposa de se rendre au palais du président de la Chambre :

— « Non ! non ! s'écria Lamartine. A l'Hôtel de Ville, au milieu du peuple ! »

C'est là en effet que se créaient les gouvernements insurrectionnels. Dans les *journées* de la première Révolution, c'est la Commune parisienne qui dirigeait l'action et commandait vraiment. De même, en 1830, Louis-Philippe vint s'y faire acclamer. Un pouvoir né au Palais-Bourbon, à l'imitation de la Monarchie de Juillet, devait être suspect aux Parisiens : ils n'en admettaient pas d'autre que celui qu'ils proclamaient eux-mêmes, dans leur maison commune, selon la coutume révolutionnaire.

Si les députés nommés dans la Chambre envahie y demeuraient, ou allaient délibérer dans le palais du président, il devait fatalement se former à l'Hôtel de Ville un pouvoir plus puissant qu'eux peut-être et, à coup sûr, d'opinion plus avancée. Au lieu que s'ils

allaient y recevoir la sanction populaire, ils gardaient des chances sérieuses d'être reconnus, car leurs noms se retrouvaient sur la plupart des listes qui circulaient alors dans Paris, en particulier sur celle élaborée dans les bureaux de *la Réforme*. L'instinct de la tradition révolutionnaire se trouvait donc d'accord avec la raison, quand il poussait à l'Hôtel de Ville les membres du gouvernement dès leur proclamation à la Chambre.

*
* *

La marche, le long des quais, fut pénible. Elle eût pu devenir dangereuse si la moindre direction avait subsisté dans la Monarchie tombée. Précédés de deux tambours et de deux drapeaux (1), portés, l'un par un ouvrier, l'autre par le capitaine de la garde nationale, Dunoyer, Dupont de l'Eure, Lamartine, puis Crémieux suivirent le quai d'Orsay, vers trois heures et demie. Marie et Ledru-Rollin, séparés d'eux par la foule, ne les rejoignirent qu'à l'Hôtel de Ville. Lamartine marchait appuyé au bras de Bastide ; Dupont de l'Eure les suivait dans un cabriolet dont les barricades le forçaient souvent de descendre. Saint-Amant,

(1) Garnier-Pagès. *Hist. révol. 48*, t. II, p. 226 sq. — Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 211. — Stern, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 299.

Laverdant, Cantagrel, Bocage, Hetzel, Alexandre Dumas les escortaient, ainsi qu'une foule hétérogène, qui refluait avec eux vers le centre de Paris.

Sur la route, Lamartine, par quelques mots heureux, sut écarter les dangers que l'exaltation du peuple ou la rencontre de troupes purent offrir. « Au tournant du quai sur la place de Grève, les membres du gouvernement se trouvèrent noyés dans une mer d'hommes. La place entière, ainsi que le pont et le large quai dont elle est bordée étaient couverts d'une foule tellement compacte qu'il paraissait impossible de la traverser. Les cris de *Place au gouvernement !* se perdaient dans la rumeur immense qui s'élevait de cette multitude. Des coups de fusil éclataient çà et là sur le glas continu du tocsin battant dans les tours de la cathédrale et dans les clochers environnants. Des clameurs prolongées succédaient au retentissement sec des coups de feu, puis des rugissements, des murmures sourds et inintelligibles sortaient des vomitoires de l'Hôtel de Ville, mêlés aux tintements de vitres brisées sur les pavés et au choc des crosses de fusil dans les mains des combattants (1).

Lamartine, Dupont de l'Eure, Arago, Crémieux, tantôt réunis, tantôt séparés par les mouvements involontaires, convulsifs, irrésistibles de cette houle, s'avan-

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 216.

cent ainsi obliquement vers le palais (1) », ils atteignent la porte principale, gardée par quatre pièces qu'y avait abandonnées la troupe. Mais, arrêtés par la foule qui s'y presse, ils doivent renoncer à la franchir. Un remous les saisit, les entraîne et les « engouffre dans une cour basse encombrée de chevaux, de blessés et de cadavres (2). »

Là les membres du gouvernement sont séparés. Lamartine parvient au premier étage; il erre longtemps, de salle en salle, haranguant la foule, l'exhortant au calme, signant des déclarations, des feuilles volantes sur lesquelles on lui fait écrire : « Vive la République ! (3) ».

Il se trouve enfin poussé dans la salle du Conseil municipal (4). Là, la foule, si elle n'est ni moins serrée, ni moins tumultueuse que dans les couloirs et les pièces voisines, prend la forme d'une assemblée délibérante, juge, par ses acclamations ou ses murmures, les programmes que les membres du gouvernement

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 217.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 218.

(3) Voici, d'après Stern, deux de ces proclamations, écrites, à défaut de table, sur un chapeau :

« Le gouvernement provisoire se constitue avec le ferme dessein de donner à la France des institutions républicaines en harmonie avec l'esprit du siècle. »

« La royauté est déchue, le gouvernement provisoire de la France est le gouvernement républicain. Au peuple appartient le soin de le rendre définitif. »

(4) L. Blanc, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 75.

provisoire lui soumettent tour à tour, et leur donne en quelque sorte l'investiture.

Ledru-Rollin, Dupont de l'Eure, Arago, Garnier-Pagès, celui-ci déjà proclamé auparavant maire de Paris par les insurgés, avaient subi victorieusement cette épreuve. Le tour de Lamartine était venu. Dans sa pensée, la révolution avait pour but de rendre au peuple le droit de se prononcer sur le gouvernement au lieu d'en faire le privilège d'une minorité, et l'on ne devait pas préjuger de sa volonté en proclamant tel ou tel système.

C'est ce qu'il essaya d'expliquer à son tumultueux auditoire, après avoir recommencé le récit de la journée, exorde toujours agréable aux vainqueurs. Mais lorsqu'il parla de la réserve que le gouvernement provisoire se trouvait tenu d'observer sur la forme du gouvernement, il fut interrompu par des murmures, des cris de *Vive la République!* et des menaces. Il restait, malgré sa grande popularité, un peu suspect, à cause de son nom et de son passé; quelques-uns l'accusaient d'être un *endormeur*, de travailler, en se disant républicain, pour la Régence ou pour Henri V (1). Lamartine comprit qu'il ne fallait pas heurter de front les préjugés des insurgés; il craignit, en voulant réserver devant le peuple de Paris les droits

(1) Hipp. Castille, *Hist. de la deuxième république française*, t. I, ch. vii.

de la France, de paraître trahir la révolution; il fit la concession aux passions du moment de proclamer son penchant personnel pour la République; et il put ainsi se faire accepter dans le gouvernement.

*
* *

Après beaucoup de difficultés, sans cesse renaissantes, après avoir été ballottés en tous sens par la foule, Dupont de l'Eure, Ledru-Rollin, Arago, Lamartine, Marie, Crémieux, Garnier-Pagès purent enfin se réunir au premier étage, dans le salon de réception qui faisait suite à la salle du Trône, alors inachevée (1). Ils s'y barricadèrent; quelques hommes de bonne volonté, des élèves de l'École polytechnique en particulier, les protégèrent de leur mieux contre l'invasion du dehors, ne laissant pénétrer que des gens dévoués qui venaient offrir leur concours au gouvernement ou lui servaient de messagers.

Les membres nommés à la Chambre se trouvaient là au complet. L'admission de Marie et de Garnier-Pagès, dont les noms avaient rencontré de l'opposition dans la foule, souleva quelques difficultés. Mais Lamartine, intervenant, s'écria : « De grâce, Messieurs, ne discutons pas à cette heure la validité de

(1) Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 267.

nos pouvoirs. Soyons sept au lieu de cinq, les choses n'en iront pas plus mal! ».

Tous approuvèrent.

Constitué, le gouvernement s'occupa de se faire connaître. Son premier acte devait être une proclamation, qui annoncerait son existence et tracerait sa ligne de conduite. Lamartine, comme le plus éloquent, en fut chargé, et la rédigea au milieu du bruit, tandis que ses collègues expédiaient les ordres les plus urgents, entourés d'une foule qui croissait sans cesse malgré les efforts des défenseurs du gouvernement, et menaçait d'envahir la salle de ses délibérations.

Voici cette proclamation, dans la première forme que lui donna Lamartine :

« AU PEUPLE FRANÇAIS

« Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui une traînée de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

« Le sang du peuple a coulé comme en juillet. Mais cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, le progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple. Un gouvernement pro-

visoire, sorti d'acclamation et d'urgence de la voix du peuple et des députés des départements, dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'assurer et d'organiser la victoire nationale. Il est composé de MM. Dupont de l'Eure, Lamartine, Crémieux, Arago (de l'Institut), Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie.

« Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence. Quand le sang coule, quand la capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement provisoire est dans le péril et dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire et *républicain* proclamé par le gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

« Français ! donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France. Préparez-vous par l'ordre et par la confiance en vous-mêmes aux institutions fortes que vous êtes appelés à vous donner.

« Le gouvernement provisoire déclare que la forme républicaine est adoptée provisoirement par le peuple de Paris et par lui; mais que le peuple de Paris ni le gouvernement provisoire ne prétendent pas substituer leur opinion à l'opinion des citoyens consultés en assemblées primaires sur la forme définitive de leur gouvernement.

« L'unité de la Nation formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent;

« Le gouvernement de la Nation par elle-même;

« La liberté, l'égalité, la fraternité pour principes;

« Le peuple pour devise et pour mot d'ordre :

« Voilà le gouvernement que la France se doit à elle-même, et que nos efforts vont tendre à lui assurer.

« L'ère du peuple s'est ouverte le 24 février 1848. »

Il est à remarquer que Lamartine insiste sur ce fait que le gouvernement est sorti « de la voix du peuple et *des députés des départements* ».

Cette intervention feinte de la France dans l'élection, qui donne une sorte de légitimité à leur autorité, semble calmer un scrupule. Lamartine parle un langage plus vrai et plus beau, quand il déclare que « le mandat du gouvernement provisoire est dans le péril et le salut public ».

Sur le rôle et les intentions de ce gouvernement, il reste fatalement dans le vague; comment, en effet, ces hommes, qui viennent à peine de trouver un calme très relatif et n'ont guère pu se parler encore, auraient-ils adopté un plan d'action commune?

Au surplus, on jugera les dictateurs sur leur premier acte, sur la décision qu'ils prendront au sujet de

la forme du gouvernement. A la première rédaction, qu'il a écrite dans le feu de l'action, et sous l'impression des scènes dont il vient d'être témoin, Lamartine, sur ce sujet, va plus loin qu'il ne fût allé de sang-froid. Il donne du premier coup une solution qu'il devait ensuite combattre ardemment : il proclame la République, tout en réservant formellement le droit de la France. Un scrupule le lui fit peu après regretter; mais, au premier instant, l'enthousiasme révolutionnaire et la nécessité de calmer le peuple l'entraînèrent.

Le manuscrit de Lamartine fut envoyé à l'Imprimerie nationale. A ce moment le gouvernement se trouva absolument submergé sous des flots de gens empressés qui, venant offrir leurs services, parvenaient à pénétrer dans la salle des délibérations. Il se décida à céder la place et se retira dans la pièce voisine, le cabinet du préfet, dont quelques hommes de bonne volonté barrèrent la porte (1).

Pour compléter leur organisation, les membres du gouvernement distribuèrent les ministères. Presque sans discussion, Dupont de l'Eure fut élu président du conseil, sans portefeuille; Marie nommé aux travaux publics ; Lamartine, unanimement, aux affaires étrangères; Crémieux, à la justice; Ledru-Rollin, à

(1) Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 278.

l'intérieur; Arago, à la marine; Carnot, à l'instruction publique; Bethmont, au commerce; Goudchaux, aux finances. Lamartine et Garnier-Pagès écrivirent à Lamoricière pour lui proposer la guerre. Cavaignac fut choisi comme gouverneur général de l'Algérie. Garnier-Pagès resta à la mairie avec Recurt et Guinard pour adjoints et Flottard pour secrétaire général de la Préfecture de la Seine. Courtais reçut le commandement supérieur de la garde nationale (1).

A peine cette question se trouvait-elle réglée, que Pagnerre et Bixio soulevèrent un incident à propos de la proclamation. Alors commença la longue et violente discussion pendant laquelle les partis se dessinèrent pour la première fois. Devait-on proclamer la République ou réserver la forme du gouvernement? Cette querelle de mots cachait la lutte de principes qui devait agiter le gouvernement provisoire pendant toute sa durée. Proclamer la République, fixer la forme du gouvernement, c'était s'arroger le droit de décider d'une question entre toutes importante, premier pas vers la dictature réformatrice.

Pagnerre et Bixio dénoncèrent dans la proclamation de la République une usurpation sur les droits de la France, une violation du principe de la souveraineté

(1) Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 280 sq. — Stern, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 320. — Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 223.

nationale, et les premiers, dans l'intérêt même de cette République qu'ils désiraient tous, ils devaient respecter les principes (1).

Dupont de l'Eure, Arago, Marie, heureux de voir émettre des pensées que peut-être ils n'avaient pas osé exprimer, se hâtèrent de les appuyer. Lamartine et Garnier-Pagès reconnurent le bien fondé de ces observations. On décida de remettre en discussion la proclamation, adoptée un peu hâtivement. Bixio et Pagnerre allèrent reprendre le manuscrit à l'Imprimerie nationale.

Mais, avant que le débat ne recommençât, un fait de la plus haute gravité s'était produit : l'entrée de Louis Blanc et d'Albert dans le gouvernement.

Louis Blanc, nommé dans les bureaux de *la Réforme* membre du gouvernement provisoire, acclamé à l'Hôtel de la Ville aux cris de « Vive la République sociale ! (2) », s'était mis à la recherche de ses collègues, qu'il trouva, vers huit heures et demie, dans l'arrière-cabinet du préfet, où la foule les avait forcés de nouveau à reculer : petite pièce étroite, où douze personnes tenaient difficilement réunies (3).

L'accueil fut plus que froid. Pour ses idées, son caractère entreprenant, sa popularité, Louis Blanc était

(1) Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 285.
(2) Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 74.
(3) Garnier-Pagès, *ibid.*, t. II, p. 286.

redouté des membres actuels du gouvernement. A la Chambre, Lamartine avait délibérément écarté son nom de ceux qu'il proclamait lorsqu'il figurait sur les listes qu'on lui présentait. A l'Hôtel de Ville, on pensait l'avoir évincé, on l'oubliait peut-être, et voici qu'il se présentait tout à coup, réclamant ses droits au pouvoir.

A son apparition, il y eut un moment d'embarras. Quelques chuchotements coururent. Que vient-il faire ici ? » demande Crémieux à Lamartine. — « Je l'ignore », répond celui-ci en affectant la plus complète indifférence. Louis Blanc, sans se troubler, s'avance avec beaucoup de désinvolture : « Eh bien, Messieurs, dit-il, délibérons. » — « Sans doute, Monsieur, » lui aurait répondu Arago (1) froissé, « nous allons délibérer, mais pas avant que vous ne soyez sorti. »

Exaspéré par cette réponse, Louis Blanc s'emporte. Il répond sèchement par un refus à Garnier-Pagès qui essaie de lui faire comprendre que le gouvernement, composé de sept membres, est déjà trop nombreux, et lui propose la place de secrétaire. Il déclare qu'il va se retirer et en appeler au peuple. L'exécution de cette menace eût pu amener des conséquences terribles. Ledru-Rollin se hâta de s'entremettre ; il était moins

(1) Ces paroles que rapporte Stern (I, 313) ne sont pas invraisemblables, étant données la susceptibilité et la raideur d'Arago.

suspect que les autres au jeune socialiste. Il fit appel à son patriotisme, à ses sentiments républicains. Flocon et Marrast, qui accompagnaient Louis Blanc, ne soutinrent pas ses prétentions. Il craignit de paraître inspiré par son amour-propre personnel : il céda, il accepta la dénomination de secrétaire, qui, du reste, ne lui enlevait aucune part d'influence (1).

Louis Blanc cependant fit admettre au même titre que lui dans le gouvernement Albert, ouvrier mécanicien, et membre important des sociétés secrètes. Cette admission d'un ouvrier ne pouvait que donner au gouvernement une physionomie démocratique, agréable au peuple. Albert, du reste, très dévoué à Louis Blanc, qu'il suivait aveuglément, ne joua qu'un rôle effacé et se sentit vite mal à l'aise dans ce milieu trop bourgeois pour lui. Marrast et Flocon furent les deux autres secrétaires. La distinction entre les membres du gouvernement et les secrétaires, qui n'avaient pas été nommés à la Chambre, ne marquait du reste aucune différence d'autorité. Elle ne subsista point et disparut dès le lendemain du *Moniteur*.

Pouvait-on d'ailleurs refuser à Louis Blanc l'entrée du conseil, le 24 février? Sur quel titre les dictateurs improvisés se serait-ils fondés? Leur élection à la

(1) Stern, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 313. — Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. II, p. 287.

Chambre n'était qu'une formalité et non la source d'un droit. Ils restaient les élus de l'émeute : Louis Blanc aussi et plus qu'eux peut-être. Car s'il eût demandé à la foule qui cernait et envahissait l'Hôtel de Ville de prononcer entre lui et eux, c'eût été la fin du gouvernement de Lamartine et de ses collègues. Ils le comprirent : ne pouvant le repousser, ils sauvèrent les apparences en lui donnant un titre subalterne ; par amour-propre ils humilièrent sa vanité ; en fait, ils le subirent et ce secrétaire était le plus puissant d'eux tous.

*
* *

La proclamation fut rapportée à l'Hôtel de Ville peu après l'arrivée de Louis Blanc. Lamartine, la reprenant, y ajouta les noms des nouveaux membres, puis, se conformant au vœu exprimé par Pagnerre, il supprima le mot *républicain* dans cette phrase : « Sous le gouvernement populaire et *républicain* proclamé par le gouvernement provisoire », et modifia le paragraphe suivant de façon à le rendre moins explicite sur la forme du gouvernement. A la première rédaction, très catégorique malgré ses réserves, il substitua celle-ci, plus vague :

« Bien que le gouvernement provisoire agisse uniquement au nom du peuple français et qu'il adopte la

forme républicaine, ni le peuple de Paris ni le gouverment ne prétendent substituer leur opinion à l'opinion des citoyens, qui seront consultés sur la forme définitive de gouvernement que proclamera la souveraineté du peuple. »

C'est à modifier cette phrase que s'acharnèrent Lamartine et ses collègues pendant une grande partie de la nuit.

Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon voulaient que l'on proclamât la République sans restriction et définitivement. Ils venaient de la conquérir à Paris par un coup de main; ils voulaient se l'assurer; ils n'admettaient pas « que si par hasard la majorité dans les provinces se prononçait pour la Monarchie, le peuple eût en vain versé son sang pour la République », ni que « le suffrage universel eût le droit d'abolir la seule forme de gouvernement qui fût, à leurs yeux, compatible avec le suffrage universel. » Appuyés sur Paris, ils voulaient établir la République, puis républicaniser la France.

A cette politique de parti, le reste du gouvernement opposait une politique de principes basée sur la souveraineté du peuple. Ils ne se reconnaissaient pas le droit de décider une question qui appartenait à la France entière : ils n'avaient reçu aucun mandat; ils n'étaient là que pour prévenir l'anarchie et non pour légiférer. Ils voulaient simplement mettre le peuple à

même d'exercer ses droits. Ils étaient démocrates avant d'être républicains : Louis Blanc et Ledru-Rollin étaient avant tout républicains.

Ainsi posée, la discussion s'échauffa vite. Quelques uns, parmi eux Lamartine, sentaient la nécessité de calmer le peuple qui, du dehors, réclamait la République à grands cris ; ils essayaient de trouver des phrases neutres, où ils la donneraient sans la donner, et se concilieraient Paris en sauvant les droits de la France. Les rédactions se multipliaient, sans parvenir à contenter tout le monde. Et l'on entendait les clameurs de la foule qui assiégeaient le gouvernement barricadé dans une pièce étroite (1). Déjà, plusieurs fois, Crémieux, Marie, Lamartine, Garnier-Pagès étaient sortis et avaient réussi par leurs discours à faire refluer la foule. Lamartine surtout s'était révélé admirable orateur populaire. Souvent accueilli par des cris de défiance, de haine ou même de mort (2), il avait charmé la foule par son éloquence et changé l'irritation en enthousiasme. Il savait sauver les situa-

(1) La pièce... était un cabinet long et étroit ;... çà et là des meubles en désordre, des fusils amoncelés dans un coin ; sur une console, des bouteilles vides parmi des débris d'aliments ; au centre une table couverte d'un tapis vert...

Lamartine, dont le regard magnétique et voilé fascine si bien les masses, ne semblait rien entendre. Le front penché sur sa poitrine, il rêvait peut-être à d'autres temps. (LAVARENNE, *Les mystères de l'Hôtel de Ville.*)

(2) Un jeune homme fut blessé d'un coup de pistolet à ses côtés. (Révélations de Drevet père.)

tions critiques par des mots heureux : une fois, menacé de mort et entendant un insurgé demander sa tête, il s'écria : « Ma tête, citoyen! plût à Dieu que vous l'eussiez sur vos épaules. » Les menaces s'éteignirent dans les rires et les applaudissements (1).

L'impatience du peuple se comprenait : il attendait une direction, une parole du gouvernement, et le gouvernement se taisait. Enfin une colonne d'hommes plus irrités encore que les autres envahit l'étroit corridor menant à la salle du conseil, qui se barricade avec le peu de meubles qu'il possédait. Une porte est enfoncée, l'invasion est imminente. Pour tenter de

(1) « Seul contre les flots armés, il les apaise de la voix et du geste; au centre de la force populaire, il la dompte par ses accents; dans un centre de baïonnettes menaçantes, il émousse les armes avec des mots harmonieux, renouvelant heure par heure tous les miracles d'Orphée. En l'absence de toute autorité, il gouverne par l'autorité de la parole; à la foule mugissante, il jette les effusions de son cœur; aux passions déchaînées, il impose des leçons de morale. Excitées par des meneurs cachés, travaillées par ces agents de désordre qui se rencontrent à toutes les époques de révolutions, les masses se précipitaient furieuses dans les salles de l'Hôtel de Ville, forçant les portes, renversant les sentinelles, poussant des cris de mort, et mettant en question le gouvernement lui-même; lorsqu'aux plus violents paroxysmes de la rage séditieuse, M. Lamartine se présentait, non pas humble et suppliant, mais impérieux et superbe, dominant de sa voix le cliquetis des armes, les rugissements de la colère, faisant tomber par son regard le fusil braqué sur sa poitrine, la hache suspendue sur sa tête, versant des flots d'éloquence sur la multitude subjuguée, et, tantôt par d'énergiques reproches, tantôt par les séductions d'un langage incomparable, changeant les colères en attendrissements et les imprécations en pleurs; la foule se retirait repentante et fascinée... Les journées des 25 et 26 février, y compris la nuit, se passèrent dans cette lutte continuelle d'un seul homme contre tous. » (E. Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire*, p. 130.)

sauver la situation, Lamartine, apprenant qu'une sorte d'assemblée insurrectionnelle se tient dans la salle Saint-Jean, propose de s'y rendre. Il sort, et, enveloppé par la foule, l'entraîne sur ses pas.

Il parvient enfin à la salle Saint-Jean. « Elle regorgeait de foule et de tumulte (1). Une lueur sinistre, des bouffées de chaleur humaine, émanation de cette fournaise d'hommes, des clameurs, tantôt étouffées, tantôt stridentes, en sortaient. Il fallut longtemps à Lamartine et au groupe qui l'accompagnait pour y pénétrer.

« Il entendait du seuil les voix de quelques orateurs qui l'annonçaient à la multitude. Tantôt ces voix étaient couvertes d'applaudissements, tantôt repoussées par des termes de défiance, de colère et de dédain : « Oui, oui ! Non, non ! Écoutons Lamartine ! N'écoutons pas Lamartine ! Vive Lamartine ! A bas Lamartine ! » Ces cris accompagnés d'ondulations de gestes, de trépignements, d'armes élevées par-dessus la tête, de coups de crosse de fusil frappant le plancher, se combattaient à peu près par égale proportion dans l'auditoire.

« Pendant ce tumulte, Lamartine se faisait péniblement jour à travers l'entassement de la porte. Il était

(1) Lamartine (*Hist. révol. 48*, t. I, p. 277 sq.) a fait de cette scène une peinture frappante que nous reproduisons. Outre son intérêt particulier, elle est un exemple intéressant du rôle de Lamartine comme conciliateur et des difficultés qu'il rencontra.

soulevé en avant par des bras vigoureux jusqu'au pied du petit escalier intérieur qui conduisait au sommet d'une estrade, espèce de tribune d'où l'on parlait au peuple. Les ténèbres de la nuit, mal dissipées par quelques lueurs au centre de la salle, la vapeur des lampes allumées à ses pieds, la fumée des coups de feu tirés tout le jour dans les cours et pénétrant de là par les fenêtres, l'espèce de brouillard que la transpiration fiévreuse et l'haleine haletante d'un millier d'hommes répandait dans la salle, l'empêchaient de discerner nettement cette scène. Il se souvient seulement qu'il dominait une foule frémissante à ses pieds; les visages pâlis par l'émotion et noircis par la poudre étaient éclairés au pied de l'estrade seulement, et tournés avec des expressions diverses de son côté...

« Au delà de ces premiers rangs de spectateurs debout, des lueurs s'éteignaient par degrés dans l'ombre, ne laissaient entrevoir sur le plain-pied, au fond, autour et sur des gradins adossés aux murs de la salle, que des ombres agitées et innombrables qui se mouvaient dans le crépuscule de cette demi-nuit. Seulement les sabres, les canons de fusil, les baïonnettes réverbéraient çà et là les clartés des lampes sur le poli du métal, s'agitaient comme des gerbes de feu sur la tête de la multitude à chaque frémissement de l'auditoire.

« Des cris contradictoires, fiévreux, frénétiques, sortaient à chaque motion de ces milliers de bouches,

véritable tempête d'hommes, où chaque vent d'idées parcourant la foule arrachait à chaque nouvelle vague un mugissement de voix... » Lamartine parla, et fut splendide : « De quel droit vous érigez vous en gouvernement? » lui cria-t-on.

« De quel droit ? répondit-il. Du droit du sang qui coule, de l'incendie qui dévore vos édifices, de la Nation sans chefs, du peuple sans guide, sans ordre, et demain, peut-être, sans pain! du droit des plus dévoués et des plus courageux! Citoyens, puisqu'il faut vous le dire, du droit de ceux qui livrent les premiers leurs âmes au soupçon, leur sang à l'échafaud, leur tête à la vengeance des peuples ou des rois pour sauver la Nation ! »

L'éloquence, le courage, la reconnaissance du caractère révolutionnaire du gouvernement calmèrent la foule et Lamartine, une fois de plus, joua son rôle de sauveur avec succès.

Mais autre chose que la parole de Lamartine avait apaisé l'insurrection en lui donnant satisfaction. Louis Blanc en effet, arrivé jusqu'au pied du grand escalier sur la place de Grève, et là monté sur une table, s'était écrié : « Le gouvernement provisoire veut la République! » Des cris d'enthousiasme lui répondirent.

Pendant ce temps, des ouvriers avaient déployé aux fenêtres de l'Hôtel de Ville un large morceau de toile, où se lisait, écrit au charbon : « La République une

et indivisible est proclamée en France. » Cette apparition, à la clarté des torches, souleva un immense cri de triomphe (1).

Le gouvernement avait la main forcée. Ses hésitations l'avaient mis très en retard sur la révolution. Refuser la République à Paris soulevé, ou même en retarder la proclamation, devenait fort dangereux. C'est ce qu'expose Lamartine, quand, rentré au milieu de ses collègues, il résume la discussion. Montrant la nécessité de proclamer quelque chose pour apaiser l'insurrection et conjurer l'anarchie, montrant de même l'impossibilité de proclamer la Monarchie, il conclut à la République provisoire, sauf la ratification du pays, convoqué immédiatement en Assemblée nationale (2). La formule mixte nécessaire fut trouvée par Crémieux : « Le gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté. » Tous signèrent alors, sauf Flocon et Albert, absents, dont on ajouta les noms au *Moniteur*. La proclamation enfin terminée fut envoyée à l'Imprimerie, et quelques centaines de copies, écrites à la hâte, jetées au peuple par la fenêtre (3). La Révolution politique était consommée : la question sociale allait s'ouvrir.

(1) Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 85.
(2) Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 309.
(3) Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 86.

CHAPITRE V

L'ASSAUT SOCIALISTE (24-28 FÉVRIER 1848)

I

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET LE SOCIALISME

La Révolution, suivant son cours logique, entrait dans une nouvelle phase. La République était sortie de l'agitation réformiste; la République enfantait à son tour la révolution sociale.

Cependant un gouvernement s'était constitué le soir du 24 février. Ce fait seul empêchait les socialistes de procéder comme les républicains et de créer de toutes pièces une autorité révolutionnaire. Cette autorité existait, siégeait à l'Hôtel de Ville, réunissait les grands noms du parti avancé. Si précaire qu'elle parût, ils ne pouvaient la négliger; mais ils pouvaient la dominer et en faire leur instrument, ou la renverser pour en élever une autre. C'est là l'esprit des tentatives de pression excercées sur le gouvernement provisoire les 25, 26 et 27 février : qu'il s'engageât lui-même résolument dans la voie des réformes sociales, ou qu'il cédât la place à un autre, qui n'hésiterait pas à acccom-

plir les bouleversements exigés, tel fut le but des meneurs obscurs de l'agitation socialiste.

La population restée dans la rue le 25 février leur fournit amplement les éléments de leurs manifestations. Les chefs politiques de l'insurrection ont disparu : les uns sont satisfaits, les autres effrayés de leur œuvre. La garde nationale, avec la fraction modérée des combattants de la veille, a cessé la lutte, qui, pour elle, n'a plus de raison d'être. Les insurgés restés en armes sont les plus exaltés et appartiennent surtout à la classe ouvrière.

L'ardente propagande socialiste des dernières années a fait pénétrer dans les ateliers, avec la haine de la Société existante, certaines idées, certaines formules plutôt, comme le *droit au travail*, *l'organisation du travail*, dont les ouvriers espérent une amélioration de leur sort; et beaucoup en attendent de bonne foi l'application par le nouveau gouvernement. Il est donc facile, pour quelques hommes d'action, ambitieux ou convaincus, d'orienter dans le sens du socialisme révolutionnaire les insurgés de 48. On excite aisément leur défiance contre ces députés qui se sont emparés du pouvoir : passe pour Ledru-Rollin, mais les autres, les Lamartine, les Marie, les Garnier-Pagès, ce sont des bourgeois, des réactionnaires peut-être!... Ils n'ont encore rien fait, ils ne feront rien pour l'ouvrier, malgré le petit Louis Blanc, si le peuple ne leur

montre pas qu'il est là, qu'il ne veut plus être trompé comme en 1830, qu'il exige de suite les grandes réformes !

Les masses populaires vibrent à toute idée qu'on leur jette ; encore dans l'énervement de la lutte, elles ressentent comme un besoin d'agir et suivront la première impulsion qu'on leur donnera. Que quelques socialistes réclament le droit au travail, mille voix reprendront ce cri. Qu'ils agitent un drapeau rouge, la place de Grève s'en hérissera au milieu des acclamations. Qu'ils forcent les portes de l'Hôtel de Ville, et la foule les suivra en hurlant et en tirant des coups de feu. Ainsi s'expliquent les assauts multiples que subit le gouvernement au lendemain du 24 février. Ils ne résultent pas d'une entente des grands chefs révolutionnaires, agissant dans un but prémédité, comme aux journées qui suivirent : c'est encore la confusion et l'agitation déréglées d'une insurrection triomphante.

Le gouvernement se trouvait dans une situation des plus périlleuses en face de ce peuple armé, surexcité par le combat et la victoire, grisé d'espérances et d'utopies.

A l'exception de Louis Blanc, tous ses membres se déclaraient adversaires résolus du socialisme ; lui, au contraire, voyait dans la crise présente l'occasion inespérée d'élever, sur le terrain déblayé par la révolution, tout l'édifice social dont il était l'inventeur. De fait, l'heure semblait sienne. Le peuple réclamait la

rénovation sociale et Louis Blanc s'en trouvait le prophète le plus écouté. La part prise par lui dans la politique de l'opposition, son talent d'écrivain et de polémiste, la simplicité et l'apparente facilité d'exécution d'un système qu'il savait admirablement présenter, l'avaient rendu beaucoup plus populaire que les autres chefs d'école, dont les attaques contre l'ordre social renfermaient une évidente puissance destructive, mais dont les systèmes, trop compliqués et trop irréalisables, ne pénétraient pas la foule. Louis Blanc, lui, savait animer toutes choses par un langage passionné et parfois éloquent. Son âpre ironie, ses colères vraies, ses images saisissantes exaltaient les imaginations et exaspéraient les haines; son raisonnement extraordinairement persuasif entraînait les intelligences. Enfin, si, pratiquement, sa doctrine s'identifiait au communisme, elle y conduisait sans prononcer le nom, sans attaquer ouvertement ni la propriété ni la famille ; elle ménageait, par la création d'ateliers sociaux, destinés à absorber progressivement les ateliers privés, un régime de transition qui apparaissait facilement réalisable et peu effrayant.

Les autres membres du gouvernement n'avaient pas accepté Louis Blanc comme collègue sans résistance, nous l'avons vu : ils avaient compris tous les dangers dont sa présence parmi eux allait devenir la source. L'émeute, en effet, trouvait en lui un com-

plice toujours prêt à adopter ses griefs quand il ne les avait pas inspirés et à plaider sa cause dans le conseil; il désorganisait la résistance en se joignant aux assaillants et, fort de leur appui, imposait ses volontés à ses collègues désarmés.

Il faut reconnaître cependant que sa présence constitua aussi pour eux une sauvegarde. Le peuple parisien toléra les « bourgeois » de l'Hôtel de Ville par égard pour Louis Blanc et Albert et n'osa plus rien exiger quand ils se déclarèrent satisfaits. Louis Blanc, par les concessions au socialisme qu'il arracha à ses collègues, prépara une crise terrible; en les empêchant d'exaspérer le peuple par leurs refus, en leur évitant d'être balayés et remplacés par une dictature plus révolutionnaire, peut-être conjura-t-il une catastrophe.

Malgré la force immense qui lui venait du dehors, les autres membres étaient décidés à lui résister avec la dernière énergie. Bien que très avancé d'opinions, bien qu'allié de Louis Blanc dans les luttes contre la Monarchie, Ledru-Rollin se montrait adversaire déclaré des doctrines socialistes; il eût néanmoins sans doute trouvé sa place dans un nouveau gouvernement si elles eussent triomphé. Pour les hommes du *National* (1), au contraire, ce triomphe eût amené leur propre expulsion du pouvoir, la ruine politique et éco-

(1) C'est-à-dire Marrast, Marie, Garnier-Pagès, Arago, Dupont de l'Eure et Crémieux.

nomique de la classe à laquelle ils appartenaient, peut-être pis encore; aussi combattirent-ils en désespérés.

De telles préoccupations n'influèrent pas sur la conduite de Lamartine. Grâce à sa haute indépendance politique, il pouvait prétendre jouer un rôle dans n'importe quel gouvernement : son nom et son talent eussent partout reçu bon accueil. S'il prit place au premier rang parmi les ennemis du socialisme, son intérêt personnel ne le guida en rien, mais il n'obéit qu'à sa raison et sa conscience.

La sensibilité du poète, les illusions du philosophe, qui remplaçaient parfois chez lui le sens pratique d'un homme d'État, eussent pu se laisser séduire par ces doctrines philanthropiques. Il n'en fut rien. Il sut distinguer avec une netteté parfaite les principes, admirables comme le christianisme dont ils sont issus, de leur application, qui pouvait devenir funeste à la France. Sa foi dans le progrès lui laissait croire à la réalisation plus ou moins éloignée de ces principes. Mais ici, il n'eut pas, comme dans ses premiers espoirs politiques, l'illusion du temps. Il réserva aux siècles le soin de changer insensiblement la Société : il répudia toujours une transformation brusque et violente. Ses idées sur ce point sont exprimées très nettement dans l'*Histoire des Girondins* (1) : « Le partage

(1) T. V, p. 410. Ce passage fut écrit en 1847, au moment où il se montrait le plus violemment révolutionnaire.

égal des lumières, des facultés et des dons de la nature est évidemment la tendance générale du cœur humain... C'est un instinct de la justice dans l'homme, par conséquent un plan divin que Dieu fait entrevoir à ses créatures... Mais, plus un idéal est sublime, plus il est difficile à réaliser sur terre... La sagesse du législateur paraît être de pallier les inégalités de la nature et de la loi une à une, siècle par siècle, loi par loi.

« Celui qui veut tout corriger, brise tout. Dans les desseins de Dieu, le temps paraît être un élément de la vérité elle-même... L'impatience crée des illusions et des ruines au lieu de vérités. Les déceptions sont des vérités cueillies avant le temps.

« La vérité est évidemment la communauté chrétienne et philosophique des biens de la terre; les déceptions, ce sont les violences et les systèmes par lesquels on a cru vainement établir cette vérité et l'organiser jusqu'ici. Le nivellement social, loi de justice, paraît être le plan de la nature dans l'ordre politique. Accompli en un moment, ce serait un cataclysme semblable à ceux qui déjà ont englouti tous les êtres vivants sur la surface de ce globe; lent, gradué et insensible, au contraire, il rétablira l'égalité de niveau et de fertilité sans écraser une fourmi. »

La propriété reste pour lui l'une des bases indispensables de la Société : « Mon opinion sur le com-

munisme, écrit-il à Cabet (1), se résume en un sentiment et le voici : c'est que si Dieu me donnait une société de sauvages à civiliser et à moraliser, la première institution que je leur donnerais serait celle de la propriété. » « Le communisme des biens qui amène nécessairement le communisme de la femme, de l'enfant, du père et de la mère, et l'abrutissement de l'espèce, lui faisait horreur. Le socialisme, dans ses diverses formules, lui faisait pitié (2). » Il possédait « la conviction raisonnée que le communisme détruirait à la fois la famille, le travail, le capital, le salaire, l'État et la population même, » que « ce n'est pas là la vie, mais le suicide d'un peuple (3) ».

Malgré cet anathème jeté au socialisme et cette défense chaleureuse de la propriété, Lamartine ne se déclare pas ennemi de l'intervention de l'État dans certains cas :

« Comme le travailleur, pressé par la faim, n'a pas toujours et immédiatement sa liberté complète de débattre son droit et de proportionner ainsi le prix de son travail au service qu'il rend au capital, Lamartine admettait dans une certaine mesure l'État comme arbitre ou comme le grand *prud'homme* entre les exigences contraires des deux contractants.

(1) Lettre du 17 décembre 1847.
(2) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 72.
(3) Lettre à M. Durand, 9 septembre 1847, *Correspond.*, dccccxix.

« Il voulait de plus que l'État, providence des forts et des faibles, fournît dans certains cas extrêmes, déterminés par l'administration, du *travail d'assistance* aux travailleurs sans aucune possibilité de se procurer le pain de leurs familles. Il demandait une *taxe des pauvres*. Il ne voulait pas que le dernier mot de la Société civilisée à l'ouvrier manquant d'aliments et d'abri fût l'abandon et la mort ; il voulait que ce dernier mot fut du travail et du pain (1). »

Ces quelques lignes justifient la proclamation du droit au travail, les ateliers nationaux, le Luxembourg et son ingérence entre les patrons et les ouvriers. Mais elles furent écrites après les crises de 1848 et Lamartine, en février, se sentait à coup sûr plus intransigeant à l'égard des réformateurs; il comprenait qu'à l'heure présente, toute concession devenait dangereuse et en entraînait d'autres, qu'il fallait combattre en bloc l'esprit socialiste.

En tout cas, il rejetait toute application d'un système qui eût rendu l'État maître de tous les biens. Outre ses sentiments très arrêtés sur la nécessité de la propriété, le caractère tyrannique d'une telle conception répugnait à son âme éprise de liberté : « Quoi! l'État seul serait libre, les individus seraient tous prolétaires! Quel progrès! Ce ne serait pas là le

(1) *Hist. révol. 48*, t. I, p. 73.

triomphe, ce serait le vertige de la démocratie (1) ! »

A l'heure actuelle, une autre raison encore le poussait à s'opposer à des mesures de ce genre : il considérait que le gouvernement n'avait pas le droit d'imposer à la France de telles innovations par voie de décret et que son rôle devait se borner à convoquer une Assemblée nationale et à en assurer la réunion. Seule elle aurait le droit de trancher des questions de cette importance, parce qu'elle en aurait reçu le pouvoir de la Nation tout entière.

Tels étaient les sentiments des différents membres du gouvernement provisoire. Ils n'attendirent pas longtemps l'occasion de les manifester.

II

LE DROIT AU TRAVAIL

Le 25 février, vers midi et demi, une bande armée, précédée d'une immense clameur, se précipita sur la place de Grève, entraîna la foule qui s'y écrasait, et força la porte principale de l'Hôtel de Ville. L'encombrement même des couloirs brisa son élan. Cependant, un ouvrier, nommé Marche, plus exalté et plus vigou-

(1) *La Presse*, 1844.

reux que les autres, parvint à se frayer un chemin jusqu'au gouvernement. Il se présenta, un fusil à la main et, d'une voix étranglée d'émotion et de colère, il exigea, des assistants stupéfaits, la proclamation immédiate du *droit au travail* (1).

Visiblement, on avait exaspéré sa défiance. D'un ton impérieux qu'expliquait son égarement, et qu'autorisait la formidable puissance des masses qui le suivaient, il réclamait, comme un gage, ces trois mots d'où devaient, croyait-il, découler tout bonheur et toute justice.

Le premier sentiment qui envahit l'esprit de Lamartine fut une angoisse affreuse : il crut tout perdu, la France entraînée vers l'abîme par des utopistes aidés de scélérats, le gouvernement submergé, disloqué, décimé peut-être. Mais, presque aussitôt, sa fierté, blessée par l'insolence de Marche, se révolta; en même temps, le sentiment de son honneur et de son devoir, uni à l'instinct de la conservation, le poussa à un dernier effort. Avec sa confiance quelque peu orgueilleuse en lui-même, il pensa réussir là où les autres avaient échoué, et calmer cet exalté. Marche avait le parti pris de ne rien entendre et Lamartine était celui de tous dont il se défiait le plus; il refusa de l'écouter

(1) Cf. Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. III, p. 47. — Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 177. — Lamartine, *Mém. polit.*, t. II, p. 356. Celui-ci confond en un même incident ceux du droit au travail et du drapeau rouge.

et s'efforça de rester insensible; mais Lamartine se révéla si éloquent, si persuasif, si émouvant, qu'il finit par attendrir jusqu'aux larmes ce fanatique intraitable, déjà ébranlé par les supplications de Garnier-Pagès, de Marie, d'Arago, de Louis Blanc lui-même.

Cette brillante victoire resta malheureusement stérile. Tandis qu'à force d'éloquence Lamartine parvenait à séduire l'ennemi du dehors, un autre ennemi, au sein du conseil, anéantissait le résultat de ses efforts. Louis Blanc en effet saisit, dans cette manifestation, l'occasion d'imposer à ses collègues ses propres idées.

Debout dans l'embrasure d'une fenêtre, il rédigea hâtivement un décret qui lançait la Révolution dans la voie des réformes sociales: « Le gouvernement provisoire de la République française, y était-il dit, s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ;

« Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens;

« Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail;

« Le gouvernement rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir à la liste civile (1). »

(1) *Moniteur* du 26 février.

A s'en tenir à la lettre du décret, la révolution sociale se trouvait accomplie : le gouvernement s'engageait formellement à garantir du travail à tous les citoyens : « Ce n'était applicable qu'au moyen d'une réforme sociale ayant l'association pour base, et, pour but ultérieur, l'abolition du prolétariat, » concluait avec raison Louis Blanc triomphant (1). Le troisième paragraphe du décret l'annonçait même formellement. Le premier combat se terminait donc par une défaite des modérés.

Le décret parut au *Moniteur* le lendemain. Comment Lamartine, après ses violentes protestations, l'accepta-t-il? Faut-il en accuser sa lassitude, sa crainte d'exaspérer par un refus la foule qui inondait la place et l'Hôtel de Ville lui-même? Signa-t-il dans la pensée inavouée de calmer le peuple par des mots et des promesses qu'on ne tiendrait pas? Les notes de Marie, publiées en partie par M. Chérest, présentent, de la conduite de Lamartine, une explication plus plausible : « Le décret du 25, y est-il dit (2), n'avait point été discuté ni délibéré en gouvernement... Je reconnais que chacun de nous avait, de l'aveu de tous, un pouvoir en quelque sorte dictatorial, et que les actes émanés d'un seul étaient, par fiction politique, considérés comme l'œuvre de tous. » Lamartine n'aurait pas

(1) *Hist. révol. 48*, t. I, p. 129.
(2) Chérest, *Vie de A.-T. Marie*, p. 139.

réellement signé le décret. « La pièce fut revêtue de la signature de tous les membres du gouvernement, » écrit Garnier-Pagès ; mais, comme le fait remarquer M. Chérest, « cela peut signifier qu'à l'impression le décret fut comme d'habitude accompagné de leur signature, bien qu'elle n'existât par sur l'original (1) ».

La contradiction entre les paroles et les actes de Lamartine se trouve ainsi très atténuée. Sa seule faute serait de n'avoir pas protesté contre l'insertion de son nom au *Moniteur*

Mais lorsque, le 26, les modérés se virent associés malgré eux à cette manifestation socialiste, ils jugèrent sans doute une protestation à la fois dangereuse et inutile. Force leur fut donc d'accepter le principe : ils en dénaturèrent l'application.

Louis Blanc avait eu en vue, dans le décret, des ateliers sociaux dont il eût fait le point de départ des transformations qu'il projetait : Marie créa des ateliers nationaux essentiellement transitoires, organisés en dehors de Louis Blanc, et dirigés contre lui.

(1) Ajoutons que Garnier-Pagès avait apposé réellement la sienne et qu'il dut essayer de compromettre avec lui tous ses collègues.

III

LES ATELIERS NATIONAUX

Les circonstances elles-mêmes exigeaient impérieusement qu'on fît quelque chose en ce sens. Avant la révolution, deux années de crise financière avaient déjà accru le nombre des ouvriers nécessiteux et sans ouvrage. La secousse de février, en fermant la plupart des ateliers et des usines, l'augmenta dans des proportions considérables. Le gouvernement ne pouvait laisser cette population sans pain et sans travail : l'humanité et la prudence même le lui défendaient. Un décret de Marie institua des ateliers nationaux (26 février). Dans la pensée de leur fondateur, ils devaient à la fois être employés à de grands travaux et devenir, par une forte organisation, une armée dont le gouvernement pût disposer au besoin contre les socialistes. Ce dernier but fut seul atteint pendant quelque temps, grâce à Émile Thomas (1).

En effet, après une première période de tâtonnements et de désordre, Marie confia à ce jeune ingénieur actif et plein d'initiative la direction des ateliers.

(1) Cf. E. Thomas, *Histoire des ateliers nationaux*.

Émile Thomas, nommé commissaire de la République le 6 mars, créa rapidement une hiérarchie et une discipline toutes militaires, qui parvinrent à établir un peu d'ordre dans cette énorme agglomération d'hommes, dont le nombre croissait sans cesse.

Grâce à la solidité de cette organisation, et à l'influence personnelle du directeur, les ouvriers des ateliers nationaux purent être enlevés à l'agitation révolutionnaire.

Émile Thomas combattait sourdement Ledru-Rollin, ouvertement Louis Blanc, parfois avec succès (1). Il rendit à la partie modérée du gouvernement le service inappréciable de soustraire à leur influence ces masses qui devinrent si dangereuses quand elles se firent, sous l'Assemblée, les soldats du socialisme.

Lamartine (2) ne se montra pas l'ennemi des ateliers nationaux ainsi compris (3). Il les accepta, non comme un système, mais comme « un expédient d'ordre et une ébauche d'assistance publique, commandés le lendemain de la Révolution par la nécessité de nourrir le peuple, et de ne pas le nourrir oisif, pour éviter les désordres de cette oisiveté (4). »

Il eût même entièrement applaudi à leur forma-

(1) *Commission d'enquête*, déposition E. Thomas. — Louis Blanc. *Hist. révol. 48*, t. I, p. 217. — Chérest, *Vie de A.-T. Marie*, p. 228.

(2) Cf. Lamartine, *Mém. polit.*, t. III, p. 108.

(3) Il n'eut jamais cependant de rapports avec E. Thomas (*Commission d'enquête*, dép. E. Thomas, t. I, p. 352).

(4) Lamartine, *Mém. polit.*, t. III, p. 108.

tion, si l'on eût assigné un but à leur activité, s'ils eussent servi à faire « une grande campagne à l'intérieur avec des outils pour armes, comme ces campagnes des Romains ou des Égyptiens pour le creusement des canaux ou pour le dessèchement des marais Pontins (1). » Tels qu'ils restèrent alors, « armée prétorienne mais oisive entre les mains du pouvoir », il les acceptait encore : « ils scandalisaient par leur masse, pensait-il, et par l'inutilité de leurs travaux, les yeux de Paris, mais ils protégèrent et sauvèrent plusieurs fois Paris, à son insu (2). »

Lamartine, tout occupé de chercher des alliés contre le socialisme et contre Louis Blanc, se laissait trop dominer par les préoccupations du moment.

Cette armée pouvait prêter un appui précieux à la politique modérée; mais il fallait être sûr qu'elle n'échappât jamais à l'influence de Marie. Cette influence devenait de plus en plus difficile à conserver, la discipline même de plus en plus difficile à maintenir, à mesure que croissait, dans d'effrayantes proportions, le nombre des ouvriers embauchés. L'esprit socialiste trouvait au contraire chaque jour plus de facilité pour s'y introduire, et lorsqu'il s'en serait emparé, les services qu'elle eût pu rendre ne seraient plus rien à côté des dangers qu'elle présenterait.

(1) *Mém. polit.*, Lamartine, t. III, p. 108.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 109.

Et même, par leur seule existence, les ateliers nationaux constituaient un péril. Les organiser restait encore possible, mais il faudra songer à les dissoudre ; et si, au jour de leur dissolution, ils comptent plus de cent mille hommes?... Cette question déjà si ardue, la proclamation du « droit au travail » vint en faire un problème insoluble.

L'ouvrier devait être avant tout persuadé qu'il entrait aux ateliers nationaux pour un temps seulement, le plus court possible ; qu'il n'y trouvait qu'un moyen honorable offert par le gouvernement pour traverser une crise ; en un mot, qu'il recevait un secours. Or, là où est réellement un secours, l'ouvrier voit un droit ; là où est un expédient, il voit une institution ; et cela, grâce à ce funeste décret du 25 février dont la création d'ateliers nationaux semble à tous la conséquence immédiate. Cela est si vrai qu'on accusa longtemps Louis Blanc d'être leur auteur. Aussi, lorsque le gouvernement voudra supprimer ou modifier le secours, l'ouvrier défendra ce qu'il croit être son droit. Et comme il y a cent mille ouvriers, la solution de ce malentendu sera une épouvantable guerre civile.

IV

LE DRAPEAU ROUGE

Le mouvement cependant s'accentuait.

Après avoir emporté d'assaut la proclamation du droit au travail, les socialistes voulurent exiger du gouvernement un nouveau gage et le compromettre irrémédiablement, en le forçant d'arborer le drapeau de la révolution sociale.

Soit préméditation, soit hasard, le moment de l'attaque fut bien choisi. Les membres les plus avancés du gouvernement, les moins suspects, les plus aptes à apaiser l'émeute, se trouvaient absents. Lamartine, Marie et Garnier-Pagès restaient seuls à l'Hôtel de Ville quand de nouveaux assaillants envahirent la place de Grève en agitant des drapeaux rouges (1).

(1) Cf. Garnier-Pagès, t. III, p. 56. — Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 120. — Lamartine, *Mém. polit.*, t. II, p. 338. — Louis Blanc donne à l'incident une cause purement fortuite. (Cf. une lettre de Corbon qu'il cite, p. 123.) Des autres sources, il résulte que le mouvement était prémédité. Cf. Garnier-Pagès, qui écrit : « Un nouveau flot de peuple se lança et se heurta contre la masse rassemblée. Une décharge prolongée, tirée en l'air, retentit comme un signal de lutte... Puis de toutes parts s'élève un cri : « Le drapeau rouge! » Cf. aussi Stern, *Hist. révol. 48*, p. 356. « On voyait des hommes, accourus comme à un signal, distribuer des ceintures, des brassards, des cocardes rouges. »

Quant à Lamartine, sacrifiant à des préoccupations artistiques

La place regorgeait d'hommes armés, exaltés par un jour de combat et une nuit sans sommeil; tous espéraient et voulaient achever la révolution. Ils accueillirent avec transport le drapeau rouge, qui leur parut le symbole de la victoire du peuple. Ils en hérissèrent la place, en couvrirent les maisons et l'acclamèrent furieusement en tirant des coups de feu.

Lamartine se crut attaqué par le parti terroriste, un parti qui, « reprenant à froid les bouillonnements de Danton et les aphorismes de Saint-Just, affectant une pitié superbe pour les scrupules de l'honnêteté et de l'humanité (1), rêvait la tyrannie d'en bas substituée à la tyrannie d'en haut, l'arbitraire pour loi, le ressentiment pour justice, la hache pour gouvernement. » Ce parti, dirigé par des sectaires ambitieux et aigris, recruté parmi les condamnés libérés, les fanatiques aveuglés par la misère et par la haine, les hommes qui aiment le sang et le désordre pour eux-mêmes, venait, croyait-il, chercher pour premières victimes les hommes du gouvernement.

Les mêmes craintes agitaient Marie et Garnier-Pagès. Mais aucun d'eux ne songea un instant à céder

l'exactitude historique, il réunit en une seule les deux manifestations du 25 février et les confond dans la même peinture, très dramatique d'ailleurs et très saisissante. (*Hist. révol. 48*, t. I, p. 340.— *Mém. polit.*, t. II, p. 338.)

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. II, p. 323.

aux exigences de la foule. Décidés à lutter jusqu'au bout et à sacrifier leur vie, au besoin, pour écarter la Terreur, ils tentèrent de résister à l'émeute avec la seule arme qui leur restât : la parole.

Ils vont au-devant des hommes qui s'entassent en hurlant dans toutes les salles, dans tous les couloirs ; souvent ils sont repoussés, bousculés, presque étouffés; parfois ils parviennent, à force de calme, de sang-froid, d'éloquence, à faire refluer un instant la cohue. Mais l'émeute les écrase de sa masse jusque dans l'Hôtel de Ville, tandis que sur la place, toute rouge de drapeaux, retentit une *Marseillaise* sans fin, hachée de clameurs et de coups de feu.

Alors, tandis que Garnier-Pagès, debout sur une fenêtre, harangue désespérement la foule, qui ne l'écoute pas, Lamartine, rassemblant ses forces dans un dernier effort, parvient à se frayer un passage jusqu'au grand escalier. Là, presque seul, face au peuple exalté qui brandit des armes en poussant des cris de mort, monté sur une chaise à demi brisée, il parle... Il parle, et il émeut ces hommes qui demandaient sa tête; il les conjure de ne pas « substituer une révolution de vengeances et de supplices à une révolution d'unanimité et de fraternité, de ne point arborer un drapeau plus menaçant et plus sinistre que le drapeau noir, le drapeau des villes assiégées...

« Je repousserai jusqu'à la mort, s'écrie-t-il enfin

dans un suprême élan d'éloquence, à juste titre demeuré célèbre, ce drapeau de sang, et vous devriez le répudier plus que moi, car le drapeau rouge, que vous nous rapportez, n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple, en 91 et 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire, et la liberté de la patrie (1) ! »

La foule, en grande majorité, n'était pas hostile au gouvernement, mais seulement entraînée par quelques meneurs. Le courage et l'éloquence de Lamartine la calmèrent aussi vite que la vue d'un drapeau l'avait soulevée ; le spectacle d'un ouvrier en haillons se jetant dans les bras de l'orateur acheva de l'émouvoir. Elle se retira peu à peu avec des acclamations.

Le gouvernement et le drapeau tricolore étaient sauvés.

On a beaucoup discuté l'importance du triomphe que Lamartine remporta ainsi. Les uns l'exaltèrent, et en firent le symbole de la victoire de l'ordre sur les révolutionnaires. Les autres affirmèrent qu'il n'avait écarté qu'un danger purement imaginaire, que sa vanité et la terreur de ses collègues affolés avaient enflé hors de proportion. La réalité fut sans doute celle-ci : quelques hommes d'opinion avancée voulurent profiter de l'exaltation du moment pour imposer

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. II, p. 373. — Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. III, p. 60.

au gouvernement un emblème qui signifiait socialisme, ou, s'il refusait, pour en éliminer la partie modérée qui entravait la révolution. L'absence de Louis Blanc et de Ledru-Rollin facilitait ce coup de main, en permettant de n'atteindre que le parti du *National*. Le peuple qui stationnait sur la place de Grève adopta l'idée avec enthousiasme, sans en discerner les conséquences. Les modérés du gouvernement se montraient fermement résolus à se laisser jeter par les fenêtres plutôt que d'accepter le drapeau rouge. La foule, exaspérée de leur refus, et les prenant pour des réactionnaires, les eût renversés au profit du parti avancé. Lamartine donc, s'il ne sauva pas la France d'une Terreur sanglante, qui n'était guère possible en 1848, l'empêcha à coup sûr d'entrer pleinement dans la révolution sociale (1). C'est un titre de gloire assez beau pour lui.

Telle est la conséquence que le drapeau rouge eût pu entraîner. Sur son exacte signification, il y avait matière à controverse, et c'est ce qui se produisit le lendemain, quand une nouvelle manifestation, plus disciplinée et moins violente, vint à nouveau le réclamer.

Louis Blanc se fit l'écho des sentiments du dehors

(1) Ajoutons qu'il risqua sa vie en se présentant sans défense devant une foule qui pouvait renfermer des fanatiques exaltés jusqu'au meurtre.

et soutint une discussion qui dura trois heures. Il réclama le drapeau rouge pour apaiser les défiances des insurgés contre certains membres du gouvernement; il contesta que cette couleur eût rien de commun avec des idées de terrorisme et de sang; il invoqua jusqu'à des considérations historiques. Mais il ne convainquit personne et moins que tout autre Lamartine. Quelle qu'eût été à l'origine la signification de cet emblème, il était devenu en 1848 celui de la révolution sociale, par opposition au drapeau tricolore, drapeau de la République démocratique, fille de la Révolution de 89, mais conservatrice de l'ordre social.

La journée de la veille avait été décisive. Devant l'unanimité de ses collègues, Louis Blanc céda. Les trois couleurs furent conservées, mais, pour donner une apparence de satisfaction au peuple encore menaçant, on décida que « le gouvernement et les autres autorités porteraient la rosette rouge, laquelle serait placée aussi à la hampe du drapeau (1) »: concession minime, sans portée comme sans avenir.

*
* *

Lamartine, cependant, toujours hanté par les sanglantes images de 93, et persuadé qu'il venait de

(1) *Moniteur* du 27 février.

repousser le premier assaut du terrorisme, voulut compléter sa victoire en le désarmant dans la faible mesure où il s'en sentait capable. Le premier, il eut la pensée d'un acte qui serait à la fois une belle manifestation des intentions du gouvernement, et un obstacle, si fragile qu'il fût, à une révolution sanglante. Il proposa l'abolition de la peine de mort en matière politique. Il s'était déclaré partisan d'une suppression complète, et l'avait demandée plusieurs fois sous la Monarchie de Juillet (1); mais il comprit qu'une telle réforme devait être réservée à un pouvoir régulier. Il crut cependant que personne ne pourrait reprocher aux dictateurs de 48 leur initiative s'ils l'abolissaient en matière politique. C'est ce qu'il exposa en quelques mots à ses collègues dès le soir du 25 février (2). Quelques objections furent opposées, non sur le principe, mais sur l'opportunité ; Lamartine, qui avait présenté sa proposition avec quelque hésitation, n'insista pas, et l'on remit à plus tard l'examen de la question.

(1) Cf. ses discours à la Chambre (16 mai 1834), à la Société de morale chrétienne (1836-1837) :

« Il faut refaire en entier la législation criminelle sur des principes plus chrétiens, écrivait-il dans sa *Politique rationnelle*, en 1830. Il faut effacer la peine de mort, indispensable à une Société imparfaite, déplacée et nuisible actuellement. »

Cf. également sa pièce de vers : *Contre la peine de mort*, écrite au lendemain de la Révolution de Juillet.

(2) Cf. Lamartine, *Mém. polit.*, t. II, p. 391. — Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. III, p. 100. — Louis Blanc, t. I, p. 114.

Mais Louis Blanc, qui n'eût pas reculé devant une dictature pour faire triompher ses idées, avait horreur du sang autant que Lamartine et désirait en outre séparer l'idée de socialisme de l'idée de territorisme ; dès le lendemain, il reprit le projet pour son compte et le développa avec chaleur. Ses paroles émurent tous les assistants. Lamartine se précipita vers lui, et, lui serrant la main avec effusion, s'écria : « Ah ! vous faites là une noble chose ! » Tous se joignirent à eux dans le même élan : le décret fut voté d'enthousiasme.

Aussitôt que ses auteurs l'eurent rédigé, le gouvernement tout entier, réclamé par la foule, s'avança sur le perron de l'Hôtel de Ville. Lamartine, prenant la parole, annonça solennellement que la Révolution se trouvait consommée. Il déclara la Royauté abolie, la République proclamée. Il promit des ateliers nationaux.

« Enfin, continua-t-il, le gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier des décrets qu'il vient de délibérer et de signer en cette mémorable séance, l'abolition de la peine de mort en matière politique. C'est le plus beau décret, Messieurs, qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple, le lendemain de sa victoire ! (1). »

(1) *Moniteur* du 27 février.

De l'immense foule assemblée à ses pieds, pas un murmure ne s'éleva : elle consacra par des acclamations unanimes le caractère pacifique imprimé à la révolution. Le gouvernement, rappelé, dut revenir au balcon et se vit l'objet d'une manifestation enthousiaste. On reconduisit Lamartine en triomphe jusqu'au seuil de sa maison (1).

Le pouvoir improvisé du 24 février était sorti victorieux de ces jours d'épreuves et devenait fort d'une popularité naissante.

V

LA COMMISSION DU LUXEMBOURG

Il dut cependant subir une nouvelle tentative socialiste. Il avait proclamé le droit au travail le 25 février. Le 28 il fut sommé de faire l'application du principe ainsi reconnu (2) : une manifestation, celle-là véritablement organisée par les disciples de Louis Blanc sinon par Louis Blanc lui-même, vint remplir la place de Grève, en agitant des drapeaux où se lisait écrit : *Ministère du travail! Organisation du travail!* »

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. II, p. 401.
(2) Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 133. — Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. III, p. 60. — Lamartine, *Mém. polit.*, t. II, p. 413.

Ce ministère était réclamé par Louis Blanc à ses collègues, mais ceux-ci se souciaient peu d'augmenter son pouvoir : ils craignaient de lui voir mettre en action ses théories socialistes, aggraver ainsi la crise économique déjà menaçante et provoquer une catastrophe. Aussi s'étaient-ils toujours énergiquement refusés à créer pour lui cette nouvelle fonction. Louis Blanc eut recours à la pression populaire et trouva facilement les éléments d'une manifestation (1).

Fort de tout le peuple rassemblé sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville, il insista pour la création d'un ministère du travail. Mais il rencontra dans le conseil une opposition générale. Lamartine le combattit avec véhémence, déclarant « que le gouvernement provisoire n'était pas un pouvoir constituant; qu'il ne lui était pas permis d'engager sur des points de cette importance l'opinion de l'Assemblée future; qu'il ne concevait pas la nécessité du ministère proposé; que, quant à l'organisation du travail, il ne l'avait jamais comprise et ne la comprendrait jamais (2) ». Aux députations qu'envoyaient les manifestants, il tint le même langage, avec une énergie croissante — « Citoyens, s'écria-t-il, en réponse à une sommation plus impérieuse que les autres et en montrant du geste les

(1) Rien ne permet d'affirmer que Louis Blanc l'organisa, mais elle était ostensiblement faite en sa faveur et il la soutint hautement.
(2) Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 134.

quatre pièces de canon qui gardaient la place, citoyens, vous me mettriez à la bouche de ces pièces de canon que vous ne me feriez pas signer ces deux mots associés ensemble : organisation du travail! (1). » Sa fermeté et son habituelle éloquence contenaient momentanément les ouvriers.

Seul Louis Blanc pouvait les calmer. Mais, irrité de la résistance opiniâtre et unanime de ses collègues, il leur jette brusquement sa démission. Les autres, comprenant le péril, le conjurent de la reprendre et lui offrent comme transaction la présidence d'une commission chargée de l'étude des questions sociales, qui siégerait au Luxembourg. Après de longues hésitations et sur les instances d'Arago, Louis Blanc finit par accepter cette tribune à défaut de moyens d'action.

Lamartine s'était sagement tenu à l'écart de cette discussion. Son intervention n'eût servi qu'à irriter davantage son adversaire; mais on le chargea, comme le plus éloquent, d'annoncer au peuple la demi-concession qu'on accordait à ses volontés. Il s'acquitta de cette tâche avec son habileté accoutumée, mais, plus que ses paroles, le silence de Louis Blanc convainquit les ouvriers qu'ils devaient accepter.

Lamartine signa le décret, malgré des considérants qui en aggravaient le sens (2) : il comprit qu'il fallait

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. II, p. 414.
(2) Considérant, porte ce décret, que la révolution faite par le

céder, puisque la résistance était impossible. Le retentissement des thèses socialistes proclamées de la tribune du Luxembourg, la panique que de tels discours jetteraient chez les capitalistes, ne lui échappèrent pas. Il frémit de ce « congrès de salariés (1) », mais il le préféra à l'agitation révolutionnaire, à la guerre civile même, que risquait de provoquer une attitude intransigeante. « On ne pouvait d'ailleurs pas moins accorder aux ouvriers, soldats de cette révolution faite au nom du travail, qu'une enquête sincère et libre sur ces questions de travail, qui étaient leur politique et leur vie (2) ».

Il reconnut même plus tard qu'il s'était exagéré le péril et qu'à côté des espérances regrettables ainsi données au peuple, le Luxembourg exerça une heureuse influence sur le maintien de l'ordre et l'apaisement des esprits. Il respira, quand il vit ce congrès, qu'il croyait destiné à ébranler la Société, se borner à écouter des discours, à rendre deux décisions sur l'abolition du marchandage et la réduction des heures de travail, et même jouer un rôle utile de conciliateur entre patrons et ouvriers.

peuple, doit être faite pour lui; qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs; qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail; une commission permanente, qui s'appellera *commission du gouvernement pour les travailleurs*, va être nommée avec mission spéciale de s'occuper d'eux. »

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. III, p. 86.

(2) *Ibid.*

Le Luxembourg n'en constituait pas moins un danger pour la partie modérée du gouvernement. C'était un pouvoir indépendant qui échappait à tout contrôle et qui par sa composition se trouvait plus populaire. Il exerça vite une autorité incontestée sur les corporations ouvrières, qu'un signal de lui suffit à lever pour une manifestation. Le 17 mars, le 16 avril montrèrent sa force, et l'existence du gouvernement, au moins jusqu'à cette dernière date, resta presque à la merci de Louis Blanc. Enfin, des théories qui y furent professées naquirent des espérances qu'il fut impossible de satisfaire et des désillusions qui devaient faire couler le sang. Là encore, sous la pression d'impérieuses nécessites, le gouvernement sacrifiait l'avenir au présent.

Cependant, en cette fin de février, il avait résisté à la tempête qui avait failli l'emporter dès sa naissance. Il vivait, et cette existence seule écartait l'avènement du socialisme. Il avait dû néanmoins reconnaître son principe, le *droit au travail*, et lui accorder, avec une tribune, le Luxembourg, une armée future, les ateliers nationaux. Il restait des points sombres dans l'éblouissante popularité dont le gouvernement jouissait alors.

CHAPITRE VI

DICTATURE RÉVOLUTIONNAIRE OU SOUVERAINETÉ DU PEUPLE? — I. LE 17 MARS 1848

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE, SES VUES, SES PREMIERS ACTES

Dans les premiers jours du mois de mars, le gouvernement, après avoir traversé de terribles épreuves, semblait posséder enfin quelque stabilité. Aucun des chefs révolutionnaires ne complotait sa chute immédiate ; quelques-uns le toléraient, beaucoup espéraient en lui et lui étaient favorables. Cabet prêchait le ralliement autour du pouvoir; Barbès l'appuyait ; Raspail faisait appel à la concorde ; Sobrier agissait d'accord avec Lamartine ; Caussidière, devenu préfet de police, rétablissait l'ordre. Les modérés soutenaient de leurs vœux ces dictateurs débonnaires par crainte de gouvernants pires. La presse de tous les partis les acceptait. *L'Atelier*, « *journal des travailleurs* », écrivait en tête de ses colonnes, en grosses

lettres : « Nous avons confiance dans le gouvernement provisoire! » — « Confiance! Confiance! », s'écriait aussi Émile de Girardin, le remueur d'idées et le critique acerbe.

Dans ce gouvernement populaire, la popularité de Lamartine s'affirmait la plus grande de toutes. Depuis le commencement de cette révolution, qu'il avait si puissamment préparée, il s'était sans cesse montré au premier rang. La France entière lui savait gré d'avoir sauvé le drapeau tricolore; ses paroles volaient de bouche en bouche; on voyait en lui une sorte de personnage surhumain, qui avait écarté du pays la Terreur, le sang, les proscriptions; il était véritablement devenu le sauveur admiré et adoré. Et cette idole de la bourgeoisie étendait aussi son influence sur le peuple. Ceux qui haïssaient le parti du *National* et souhaitaient sa chute, respectaient Lamartine ; les chefs, comprenant sa puissance, essayaient de se le concilier, et les masses se sentaient également attirées vers cet homme éloquent et généreux.

Lui, conscient de cette popularité, croyait enfin réaliser son rêve, et s'écriait : « Tout est gagné. La République nouvelle, pure, sainte, immortelle, populaire et transcendante, pacifique et grande, est fondée (1)! »

(1) Lamartine, *Correspond.*, février 1848, dccccxxxiv.

Mais plus on espérait dans le pouvoir, plus sa tâche devenait difficile. Il lui fallait gouverner, et c'était, plus encore qu'en temps ordinaire, mécontenter. En outre, son manque d'homogénéité risquait d'amener des scissions sur les questions les plus graves.

Sur certains points cependant tous ses membres se trouvèrent d'accord et, disons-le à leur gloire, ce fut lorsqu'ils prirent des mesures généreuses. A l'unanimité, ils avaient aboli la peine de mort en matière politique : à l'unanimité, ils décidèrent de ne pas exercer de vengeances contre le régime tombé.

Ainsi, le 26 février au soir, Lamartine apprit à ses collègues que Louis-Philippe, qu'on avait dit mort subitement, n'avait pas quitté la France. Il demanda un crédit pour lui faire parvenir quelques ressources, crédit que le gouvernement lui accorda immédiatement, et sans discussion (1).

Le soir même, il fit une démarche auprès de Montalivet pour concerter avec lui des mesures destinées à assurer la fuite de la famille royale. Mais l'ancien ministre, malgré ses étroites relations avec elle, ignorait encore son sort. Lamartine, pour se tenir prêt à toute éventualité, fit préparer une voiture de voyage et chargea trois commissaires, La Fayette, Champeaux et Dargaud, de partir immédiatement, s'ils apprenaient

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. II, p. 399. — Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. III, p. 108.

que le roi eût été reconnu quelque part, pour le protéger et assurer sa retraite (1).

En ce qui concerne la duchesse d'Orléans, Louis Blanc émet contre Lamartine une accusation (2) qu'Elias Regnault a reproduite (3) : « La fausse nouvelle s'étant répandue que la duchesse avait été arrêtée à Mantes, dit Louis Blanc, M. Ferdinand de Lasteyrie, très inquiet, accourut à l'Hôtel de Ville, implorant l'ordre de mise en liberté. Tous les membres du gouvernement disaient *oui;* un seul dit *non :* M. de Lamartine. Sa réponse aux instances de M. Ferdinand de Lasteyrie fut : « Le salut public repose sur ma popularité : je ne veux point la risquer. »

Il n'aurait cédé que devant l'indignation d'Albert.

Lamartine a plusieurs fois démenti très catégoriquement et très énergiquement cette assertion (4). De plus, Garnier-Pagès, qui rapporte très exactement, presque heure par heure, tous les événements, et qui eût été présent à cette scène (5), n'y fait aucune allusion. Tout au contraire, il écrit (6) : « Peu après, on craignit l'arrestation de la duchesse d'Orléans. *Des ouvertures furent faites par M. de Lamartine à MM. Fer-*

(1) LAMARTINE, *Mém. polit.*, t. II, p. 407.
(2) *Hist. révol. 48*, t. I, p. 112.
(3) *Hist. du gouvernement provisoire*, p. 104.
(4) *Conseiller du Peuple*, avril 1850. — *Mém. polit.*, t. IV, p. 344. — Lettre inédite à Aug. Portalis, *infrà*, p. 211.
(5) *Tous* les membres disaient oui. (L. BLANC.)
(6) *Hist. révol. 48*, t. III, p. 108.

dinand de Lasteyrie et Oscar Lafayette; il les invita à se tenir prêts pour le cas de cette triste éventualité, *et il mit à leur disposition un ordre pour la délivrer* et une somme de 50.000 francs pour la conduire hors de France. »

Cette attitude nous semble plus conforme au caractère de Lamartine que celle que lui prête seul Louis Blanc, son adversaire. Elle est à la fois plus noble et plus politique ; une arrestation, un procès fussent devenus pour le gouvernement la source de grands embarras : 1830 leur servait d'exemple. Lamartine le comprit bien et favorisa autant qu'il le put l'émigration de la famille royale (1). Les circonstances rendirent heureusement son intervention inutile.

Avec la même générosité, il s'opposa à la confiscation des biens des princes d'Orléans. La plupart de ses collègues manifestèrent les mêmes sentiments. On plaça simplement les domaines sous séquestre pour les soustraire au pillage et aux dévastations qui auraient pu les menacer.

La même politique fut suivie à l'égard des ministres déchus (2). C'est à l'insu de Lamartine que le procureur général délivra contre eux un mandat d'arrestation. Il fit appeler Portalis, qu'il décida sans peine à laisser tomber ces mandats dans l'oubli (3).

(1) Il resta complètement étranger à la perquisition faite aux Invalides par Caussidière.

(2) Lamartine, *Mém. polit.*, t. II, p. 401.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 59.

Deux ans plus tard, à l'occasion d'une note insérée dans les *Débats* par l'ancien procureur général, Lamartine lui adressait la lettre suivante (1), qui achève d'éclairer ses sentiments et sa conduite tant à l'égard de la duchesse d'Orléans que des ministres :

« MONSIEUR ET ANCIEN COLLÈGUE,

« Je vous remercie d'attester que la pensée d'un mandat contre Madame la duchesse d'Orléans n'a jamais été qu'une calomnie contre le gouvernement provisoire.

« L'étonnement que je vous ai montré, et l'invitation que je vous ai adressée de laisser en désuétude (*sic*) celui contre les Ministres quand j'en ai eu connaissance vous prouve assez que cette mesure m'était inconnue et qu'elle était contre nos vues.

« S'il vous faut une preuve de plus, la voici : c'est que le 22 février j'ai refusé de signer l'acte parlementaire d'accusation contre les ministres : « Je « n'apposerai jamais ma signature, répondis-je, à un « acte qui pourrait un jour devenir un texte d'accusa- « tion contre quelqu'un. » Je jugeais leur politique, je ne jugeais pas leur culpabilité.... »

Le gouvernement fit preuve de la même unanimité pour la suppression du timbre des journaux et des

(1) Cette lettre inédite appartient à M. le baron Roger Portalis.

lois de septembre sur la presse (1), ainsi que pour l'abolition de la traite (2). Mais Lamartine blâmait les mesquineries : le 27 février, il avait dit à ceux qui proposaient l'abolition des titres de noblesse : « Ne commençons pas la République par un ridicule; la noblesse est abolie; mais on n'abolit ni les souvenirs ni les vanités. » Rappelons-nous aussi qu'il appartenait à cette noblesse qu'on prétendait supprimer. Le décret paru peu après, et interdisant l'usage des titres, fut promulgué sans sa signature et absolument contre son gré.

Une question vitale vint bientôt préoccuper le gouvernement : celle des finances. A l'exception de Louis Blanc, qui eût voulu la résoudre par le socialisme, mais qui resta toujours en dehors des discussions, les membres du gouvernement se trouvèrent d'accord pour approuver la conduite de Garnier-Pagès, devenu ministre des finances

Lamartine, en particulier, se déclara adversaire résolu des mesures violentes : il éprouvait réellement la terreur de la banqueroute, du papier-monnaie, des impôts forcés, des taxes sur les riches, des confiscations et autres expédients de même sorte, pour lui préludes de troubles sanglants. Cet effroi des moyens révolutionnaires lui fit approuver l'impôt des 45 cen-

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. II, p. 389.
(2) Id., *ibid.*

times et la gestion tout entière de Garnier-Pagès. Il ne vit, en effet, dans la détresse présente, que trois partis à prendre : la banqueroute, le papier-monnaie ou un impôt de crise. Décidé à éviter la banqueroute à tout prix, voyant dans le papier-monnaie la chute du crédit, le *maximum*, la disette et la guerre civile, il ne lui restait que l'impôt : « Il s'agissait, écrit-il (1), de sauver la propriété. C'était à la propriété de se sauver elle-même... L'impôt (des 45 centimes) fit murmurer la propriété, mais il la sauva ; il sauva les prolétaires de la faim, le travail de la stagnation, le Trésor du déficit, les grandes villes industrielles des séditions, de l'oisiveté et de la misère, la patrie enfin des dangers extérieurs (2). » Mais il porta un coup mortel à la République que désirait tant fonder Lamartine.

*
* *

La question fondamentale cependant était de savoir quelle politique générale le gouvernement se proposait de suivre. Comment comprendrait-il la Révolution qu'il était chargé de parfaire et d'organiser? Comment userait-il des pouvoirs dont l'insurrection l'avait revêtu? Et d'abord, quelle conception se faisait-il de ces pouvoirs?

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. III, p. 51 sq.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 94.

Sur tous ces points, les hommes qui le composaient se trouvaient loin de penser de même. Ils appartenaient à des partis politiques différents, ils apportaient des principes opposés et des résolutions contradictoires; dès qu'ils abordèrent les questions proprement politiques, une scission éclata.

Tous cependant, révolutionnaires hardis, ou novateurs timides, s'accordèrent pour achever l'œuvre commencée par l'émeute et accomplir un changement qui renversait toutes les idées admises par les gouvernements, tant de la France que de l'Europe, mais qui s'imposait comme conséquence logique de la Révolution. Ils proclamèrent le suffrage universel direct, sans aucune condition de cens; et, afin de donner à ce principe toute son étendue, ils abaissèrent l'âge nécessaire pour voter à vingt et un ans et admirent au vote les soldats et les domestiques; en même temps, pour assurer la liberté de l'électeur, ils instituaient le scrutin secret.

Lamartine croyait fermement à la souveraineté de la Nation, au droit de vote de chaque citoyen. Mais le suffrage universel ne lui semblait pas l'expression exacte de la volonté nationale, à cause de l'inégalité des hommes. Il préconisait, nous l'avons vu (1), l'élection à plusieurs degrés.

(1) Cf. chap. III, § 2, p. 105.

Il accepta cependant sans discussion le suffrage universel direct en 1848. Peut-être ses idées s'étaient-elles modifiées au contact de la gauche. Il sut en tout cas comprendre que son système ne gardait aucune chance d'être accepté, dans le besoin violent de nivellement qui suivit la révolution. Le suffrage universel direct possédait en outre l'avantage d'être simple et d'exiger un travail beaucoup moins compliqué dans la confection des listes électorales.

Ce décret du 2 mars constituait, à lui seul, la plus grande de toutes les révolutions. Il renfermait plus qu'un changement de gouvernement, que le triomphe d'une faction sur une autre : il proclamait un principe supérieur à tous les partis. Par ce décret, le gouvernement abdiquait toute prétention à faire prédominer une forme de gouvernement plutôt qu'une autre ; il remettait le droit de choisir au peuple entier et s'inclinait à l'avance devant sa décision.

Lamartine le comprit pleinement. Grâce à sa situation indépendante, il pouvait s'attacher aux principes, sans que son regard fût faussé par l'esprit de parti. Il les proclamait, non pour s'en servir comme d'une arme contre une faction rivale, mais parce qu'il croyait en eux. Il les respectait absolument, et travaillait ardemment à leur application sans qu'aucune considération étrangère le troublât. Si Lamartine reste une belle figure historique qui plane au-dessus

des autres, il le doit à cet amour et à cette recherche pure et désintéressée de la Vérité. La politique de principes grandit les hommes, si rares, qui la pratiquent, même quand elle les perd.

Restituer au peuple ses droits, puis s'incliner devant sa volonté souveraine, telle est la pensée de Lamartine. Le 24 février, il n'ose proclamer la République, de crainte d'accomplir un acte d'usurpation. Mais il n'hésite pas, le 2 mars, à décréter le suffrage universel, fait bien plus grave : c'est que ce décret est un acte passif de soumission à la Nation et lui donne le moyen d'exprimer sa volonté. Ce devoir accompli, Lamartine ne se reconnaît plus d'autre droit. Le gouvernement ne doit user du pouvoir qu'il a reçu des événements que pour maintenir l'ordre et assurer la liberté absolue des élections. Comme première conséquence de ces idées, il doit convoquer immédiatement une assemblée qui, le plus tôt possible, mettra fin au provisoire. Enfin, il ne doit intervenir en rien dans les élections, n'exercer aucune pression et ne pas se servir de la force matérielle dont il dispose pour fausser l'expression de la volonté nationale.

Lamartine va essayer de faire triompher ces opinions malgré l'opposition puissante de plusieurs de ses collègues, soutenus par les clubistes parisiens. Dans cette lourde tâche, il a l'appui des hommes du *National*, gens d'opinion modérée, que des idées

libérales, jointes à beaucoup d'ambition, ont rendus républicains. Les utopies socialistes de Louis Blanc, les rêves jacobins de Ledru-Rollin les effraient : leur seule pensée est de contenir la révolution, qu'ils ont imprudemment déchaînée, et de gagner sans catastrophe la réunion d'une Assemblée Constituante.

Ce parti du *National* possédait la majorité dans le gouvernement et représentait, assez exactement, les opinions de la grande majorité des Français. Mais, à Paris, en face des popularités de Louis Blanc et de Ledru-Rollin, il restait à la merci d'une émeute. Il tenta cependant de conserver à la République sa modération et son libéralisme. Pour y parvenir, ses membres surent unir leurs efforts avec courage et persévérance.

Dupont de l'Eure n'offrait comme appui à la politique conservatrice que le respect et la popularité que son nom d'ancien combattant de juillet, son intégrité et ses cheveux blancs lui avaient acquise dans la population parisienne. L'âge lui enlevait le peu d'énergie qu'il avait pu posséder et lui laissait à peine la force de résister aux fatigues du moment.

Arago, savant illustre et populaire, nature ardente et dominatrice, apportait, avec d'indiscutables qualités techniques pour les questions spéciales dont il s'occupa surtout, un concours énergique pour le maintien de l'ordre.

Garnier-Pagès devait surtout sa place dans le gouvernement provisoire à la mémoire de son frère. Homme intègre, excellent cœur, d'une vanité un peu puérile, il se montrait plus dévoué qu'influent.

Armand Marrast était un journaliste spirituel, à la plume incisive, au travail facile. Élégant, de mœurs aimables et peu sévères, il affectait le scepticisme ; en réalité, c'était surtout de la nonchalance. Jeté dans la révolution, cet épicurien, qui aime la vie aisée et laisse volontiers flotter ses idées, se change en homme de principes et en homme d'action. Maire de Paris après la nomination de Garnier-Pagès au ministère des Finances, il dirige en fait la politique modérée ; esprit délié, adroit dans les intrigues, agissant par une police bien organisée et par une foule d'agents secrets, il mine la puissance de ses adversaires et prépare sans bruit les moyens de les combattre. Il est leur ennemi le plus actif et le plus dangereux.

Marie, avocat très distingué, estimable pour la droiture et l'élévation de sa pensée, mais assez indécis, combattit le socialisme d'une manière utile, quoique effacée, par la direction qu'il donna aux ateliers nationaux.

Tels étaient, en y joignant Crémieux, esprit souple, ondoyant, mais original et plein de verve, ceux qu'on nommait les hommes du *National*.

Lamartine se trouvait d'accord avec eux sur la politique générale à suivre : souveraineté populaire dans le sens le plus large du mot, liberté des élections, réunion immédiate d'une Assemblée. Ils la firent triompher le 4 mars, dans le conseil, en fixant les élections au 9 avril ; on ne pouvait choisir une date plus rapprochée, car la confection des listes électorales exigeait fatalement un certain temps.

Cette convocation immédiate fut résolue malgré Ledru-Rollin et Louis Blanc. Tous deux prétendaient qu'au lieu d'abdiquer, le gouvernement exerçât une vigoureuse dictature et fît triompher leurs idées.

Mais leurs vues étaient différentes. Louis Blanc cherchait à garder le pouvoir pour établir le socialisme, ou tout au moins prendre des mesures telles qu'il fût impossible ensuite de revenir en arrière.

Le rôle du gouvernement, pensait-il, s'étendait à l'accomplissement des réformes selon lui nécessaires ; il ne devait pas laisser cette initiative à une Assemblée, peut-être réactionnaire, et certainement timorée. Quant à la Constitution, il la créerait de toutes pièces et la soumettrait ensuite à l'approbation de l'Assemblée (1).

A cette faculté d'approuver les mesures irrémissibles, il limitait la souveraineté nationale. Il se ren-

(1) Cf. Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 11.

dait en effet parfaitement compte que le parti socialiste ne représentait en France qu'une minorité infime et sans aucune chance de succès aux élections, surtout dans les départements. De plus, l'application d'un système communiste devait être faite en entier par son auteur ; la discuter, la modifier, équivalait à la détruire. Un hasard extraordinaire donnait à Louis Blanc, avec un pouvoir dictatorial, le moyen de mettre en pratique ses théories. Allait-il renoncer à cette occasion inespérée par déférence pour le principe de la souveraineté nationale ? Assurément non.

La décision de la majorité, en convoquant une Assemblée à bref délai, ruinait tous ses projets. Il ne garda plus dès lors qu'une pensée : faire ajourner les élections *sine die* au moyen d'une pression populaire et, par la même occasion, augmenter son influence, encore insuffisante, au besoin par l'élimination d'un certain nombre de ses collègues.

Nous avons vu que son caractère, sa popularité, sa situation au Luxembourg lui permettaient plus qu'à tout autre d'accomplir ces projets.

Entre Louis Blanc, désireux d'une dictature socialiste, et le parti du *National*, uni à Lamartine dans un même respect de la souveraineté du peuple, Ledru-Rollin représentait ce qu'on appela la « République jacobine ». Sa conception politique consistait en une

dictature énergique, exercée par lui-même dans l'intérêt de la République, c'est-à-dire du parti qui le reconnaissait pour chef. Cette idée avait pour source en grande partie le désir qui possédait les radicaux de continuer les hommes de la première Révolution. L'idéal de Ledru-Rollin était l'imitation de Robespierre et de Danton, qui le passionnaient d'autant plus qu'il leur ressemblait moins. Le nouveau ministre de l'intérieur, en effet, orateur de talent, tribun superbe, à la haute taille et à la voix puissante, était affligé, au fond, du caractère le plus indécis, le plus flottant, le plus ouvert à toutes les influences, qui existât.

Mais, autant que les souvenirs de la Convention, les circonstances lui imposaient la nécessité d'une dictature, s'il voulait fonder le régime de son choix.

Pour Lamartine, en effet, la République était la réalisation d'un certain idéal qui comprenait comme éléments la liberté, la souveraineté du peuple, la paix, le progrès, etc. ; il tenait plus à l'idée qu'au nom. Ledru-Rollin, lui, avant tout homme de parti, voyait d'abord le nom et en restait ébloui. Pour lui, la République devenait le gouvernement du personnel républicain qui avait combattu la Monarchie de Juillet, de ceux qu'il appellera bientôt « les hommes de la veille ». Plus républicain que libéral, il mettait la République au-dessus de la souveraineté nationale.

Or ce petit groupe d'hommes, et lui-même, ne pouvaient espérer garder le pouvoir, qu'ils venaient d'enlever par un coup de main, s'ils ne contenaient énergiquement le pays, au besoin par des mesures révolutionnaires. Et leur premier soin devait être de l'empêcher de manifester sa volonté. Il fallait retarder les élections jusqu'à ce que la France, « républicanisée » par une propagande active et une pression énergique, donnât une majorité qui les soutînt. Ce plan « jacobin », qu'attestent les « circulaires », Ledru-Rollin ne put le réaliser, en grande partie par sa faute.

Il demeurait chef incontesté et absolu d'une minorité, très faible par le nombre, mais prodigieusement puissante par son activité et son organisation ; son nom représentait pour la majeure partie de la population parisienne la République elle-même ; enfin il tenait le ministère de l'intérieur, c'est-à-dire la direction politique du pays.

Pour fonder sur ces éléments un pouvoir, même éphémère, il fallait plus de décision et d'énergie que n'en possédait Ledru-Rollin. Mais, par sa position, il se trouvait l'arbitre de la situation : uni à Louis Blanc, il formait avec lui le parti de la Révolution contre les réactionnaires du *National ;* uni aux modérés, il devenait le défenseur de la Société contre les doctrines subversives. D'un côté comme de l'autre,

son appui donnait la prépondérance à ceux qu'il soutenait.

Il l'apporta aux uns ou aux autres selon les circonstances. En principe, il ressentait, pour les doctrines socialistes de Louis Blanc, autant d'aversion, sinon autant de frayeur, que la majorité. Mais tous deux se rencontraient dans la même conception dictatoriale du gouvernement, quoique assignant à cette dictature un rôle différent; de cette communauté d'idées devaient naître des alliances, d'autant plus naturelles que tous deux représentaient des minorités.

Tout l'effort de Lamartine eût dû tendre à convertir à ses idées l'esprit malléable de Ledru-Rollin. Malheureusement, il n'avait pas de points de contact avec lui, ne le voyant que dans des séances où ils se combattaient par de véritables discours (1), où les différences d'opinions s'accentuaient au lieu de s'atténuer. Ledru-Rollin, au ministère de l'intérieur, échappait à l'influence de Lamartine; il tombait, au contraire, sous celle, infiniment regrettable, de républicains fanatiques, ambitieux ou flatteurs, qui excitaient ses appétits de dictature, exagéraient à ses yeux son pouvoir, réveillaient en lui des souvenirs déplacés et malsains de la première Révolution et le jetaient dans les bras de Louis Blanc.

(1) Chérest, *Vie de Marie*, p. 145.

II

LES CIRCULAIRES — LE 16 MARS

C'est sous cette influence néfaste que Ledru-Rollin accomplit un acte profondément impolitique, qui le sépara absolument de Lamartine et, sans aucune utilité, fit un mal immense à la République que lui et tous ses collègues voulaient fonder.

Il avait envoyé dans les départements des commissaires, dont quelques-uns furent sans doute mal choisis, mais qui, sur ses conseils mêmes, montrèrent en général de la modération. Il ne s'en tint malheureusement pas là et, dans deux circulaires, des 8 et 12 mars, il leur adressa des instructions qui présageaient en apparence des mesures révolutionnaires.

La première de ces circulaires disait : « A la tête de chaque arrondissement, de chaque municipalité, placez des hommes sympathiques et résolus. Ne leur ménagez pas les instructions, animez leur zèle. Par les élections qui vont s'accomplir, ils tiennent dans leurs mains les destinées de la France : qu'ils nous donnent une Assemblée nationale capable de comprendre et d'achever l'œuvre du peuple. En un mot, tous hommes de la veille et pas du lendemain. »

Il insista encore dans la seconde : « Vous demandez quels sont vos pouvoirs : ils sont illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous êtes investis de sa souveraineté, vous ne relevez que de votre conscience, vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public. »

L'émotion provoquée par la publication de ces circulaires fut énorme. Autant la République libérale que prônait Lamartine se faisait facilement accepter, autant la République exclusive et sectaire que promettait Ledru-Rollin fut crainte et haïe. Les clubs et les journaux, tant favorables qu'hostiles au ministre, envenimèrent l'incident et le grossirent. La Bourse baissa. Les ennemis de la République se servirent avec profit contre elle des paroles imprudentes de son ministre. La bourgeoisie tout entière, alarmée et mécontente, n'attendit que la première occasion pour manifester sa désapprobation.

Comme l'énergie des actes ne correspondait pas à l'énergie des paroles, le mouvement de réaction se développa en paix. Ledru-Rollin avait prétendu faire peur, comme Danton, aux anciens partis. Il les inquiéta seulement, en leur fermant les portes de la République, et les décida à agir contre lui.

L'apparition des circulaires surprit péniblement Lamartine (1). Il comprit l'inanité et le danger de ces « inspirations posthumes d'un temps qui n'avait et ne devait avoir aucune analogie avec celui-ci ; parodie déplorable de la première République, langage d'épuration, d'exclusion, de rudesse et de menaces, à un peuple qui s'étonnait d'être rudoyé et intimidé, au moment où il se précipitait de lui-même et d'un courant unanime dans une République de concorde et de bonne volonté. »

Il s'irrita de ce que Ledru-Rollin eût accompli sans consulter le conseil un acte de cette importance, qu'il aurait empêché, s'il en eût eu connaissance Il comprit qu'il fallait rassurer la population modérée et la rattacher au gouvernement.

Les membres de la majorité pensaient comme lui ; cependant ils ne voulurent pas infliger à leur collègue un désaveu public et immédiat, qui eût révélé au pays la discorde dans le gouvernement et peut-être provoqué une scission avec Ledru-Rollin et Louis Blanc. On se borna donc à décider qu'on saisirait la pre-

(1) Ledru-Rollin rédigea les circulaires à l'insu de ses collègues qui ne les eussent pas acceptées. La responsabilité lui en appartient tout entière, bien qu'on ait voulu la rejeter sur J. Favre. J. Favre les écrivit, mais Ledru-Rollin les examina à fond avec son secrétaire E. Regnault, et même sa première impression fut de les trouver « un peu pâles ». (E. Regnault, *Gouv. provisoire*, p. 155, 193, 191.) — Cf. aussi la déposition de J. Favre devant la Commission d'enquête (t. I, p. 280).

mière occasion pour rédiger une proclamation conçue dans un esprit de conciliation.

Les circulaires avaient donc créé dans la bourgeoisie une agitation hostile au ministre de l'intérieur. En sens contraire, une autre grandissait, plus grave. Un mouvement se créait dans les clubs pour entraîner le gouvernement vers une politique plus révolutionnaire. Ses chefs lui donnaient pour but l'ajournement des élections et l'éloignement des troupes.

La campagne commence le 7 mars, par une adresse que Blanqui apporte au gouvernement. Le club de la Sorbonne et le club central républicain, le 10 mars, le club du Marais, le 11, présentent des pétitions à l'Hôtel de Ville. Cabet fait voter, le 10, la création d'un *Comité central* et le principe d'une manifestation ; le club Blanqui adhère, le 13, à cette décision. La *Commune de Paris* mène une vigoureuse campagne dans le même sens. Enfin, chose plus grave, la manifestation recrutait des complices jusque dans le gouvernement. Louis Blanc, absolument acquis aux idées des clubistes sur l'armée et sur les élections (1), ne les désapprouvait que sur la durée de l'ajournement qu'ils demandaient : le délai d'un mois lui paraissait insuffisant pour lancer la France dans

(1) Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 301,

la voie du socialisme. Décidé néanmoins à les soutenir, et comprenant que la majorité du gouvernement ne céderait pas de plein gré, il accepta l'idée d'une manifestation et résolut d'en prendre la tête. Un comité, créé au Luxembourg, se mit en rapports avec les clubs.

Cependant Louis Blanc redoutait un peu les hasards d'une *journée,* qui pouvait dépasser son but et tourner au profit d'exagérés comme Blanqui. Il se montrait opposé à une épuration du gouvernement. Lamartine en particulier lui paraissait indispensable. Il espéra, sans trop y compter, que la menace suffirait pour vaincre l'obstination de ses collègues. Il annonça donc, dans un conseil tenu le 13 mars au Petit-Luxembourg, qu'une manifestation se préparait et qu'on ne pouvait l'éviter que par l'ajournement des élections. Ses paroles produisirent une impression pénible; la majorité refusa d'accéder à sa demande et lui fit si bien sentir qu'elle se défiait de lui, qu'il offrit sur-le-champ sa démission. Mais Ledru-Rollin intervint à propos et fit ajourner la discussion, en déclarant qu'il fallait attendre, avant de prendre une décision, des renseignements de la province qu'il n'avait pas encore reçus. On en resta là, mais le malaise persista (1).

(1) Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 301. — Garnier-Pagès, *Révol. 48*, t. III, p. 134. — Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 173.

Le lendemain 14, une réunion des délégués des clubs et des ouvriers se tint chez Flotte ; la journée s'organisait ; on parlait du 17 mars. Le même jour le gouvernement repoussait, par huit voix contre trois, une nouvelle demande d'ajournement déposée par Louis Blanc.

Le 15, les choses s'aggravèrent encore. Le *Bulletin de la République*, organe quasi-officiel du ministère de l'Intérieur, publiait un appel des chefs de clubs. Ledru-Rollin se trouvait ainsi compromis. En même temps, la bourgeoisie s'ébranlait : le gouvernement avait, le 13 mars, dissous les compagnies privilégiées de la garde nationale ; une campagne commença aussitôt, dans les journaux conservateurs, contre ce décret qui atteignait la bourgeoisie, non seulement dans sa vanité, mais dans sa force. Sur l'appel du *Constitutionnel*, ils se résolurent à une manifestation ; une réunion, tenue à la mairie du deuxième arrondissement, la décida, et les gardes nationaux furent convoqués pour le lendemain 16, afin de protester contre le décret. En même temps les organisateurs, enhardis par la modération du gouvernement, et se sachant soutenus par certains de ses membres, se proposaient de détruire l'influence de Louis Blanc et surtout de Ledru-Rollin.

Lamartine s'était tenu en dehors des débats, souvent très vifs, qui eurent lieu au sein du conseil.

Voyant se préparer une *journée* révolutionnaire, il ne voulut sans doute pas se compromettre trop avec le parti du *National*, pour ne pas se trouver entraîné dans sa chute, et laissa Marie et Garnier-Pagès soutenir les opinions libérales et modérées, en se contentant de voter avec eux.

Mais, le 15 mars, il sortit de son attitude expectante et indécise ; il crut qu'il devenait de son devoir d'adopter une politique franche et résolue ; il se sentit enfin appuyé par la bourgeoisie, qui relevait la tête. Il prit la direction du parti modéré et, dès lors, effaçant et couvrant les hommes du *National*, il en devint le chef incontesté ; son nom servit de drapeau aux libéraux et de point de mire aux coups des révolutionnaires.

Il débuta par un discours comminatoire en réponse aux plaintes d'une députation de la garde nationale, conduite par M. de Lépine, le 15 au soir :

« Le gouvernement provisoire, déclara-t-il, n'a chargé personne de parler en son nom à la Nation, et surtout de parler un langage supérieur aux lois... Soyez certains qu'avant peu de jours le gouvernement provisoire prendra lui-même la parole, que ce qui a pu, dans les termes et non dans les intentions de ce document (1), blesser, inquiéter la liberté et la conscience du pays, sera expliqué, commenté, rétabli par

(1) Les circulaires.

la voix même du gouvernement tout entier... Il n'y a qu'un dogme à nos yeux, c'est celui de la souveraineté nationale, auquel nous ne permettrons jamais qu'on attente en notre nom ou au vôtre... Nous rougirions si nous employions la pire de toutes les corruptions, la corruption de la crainte et de l'oppression morale des consciences. Non, c'est d'une source libre et pure que la République doit sortir et qu'elle sortira ! Tranquillisez-vous, citoyens, et reportez ces paroles à vos concitoyens du dehors ! »

Lamartine résolut en outre d'apporter le lendemain au conseil une proclamation, qui contredirait les circulaires, affirmerait la volonté du gouvernement de convoquer une assemblée dans le plus bref délai, et condamnerait toute politique dictatoriale. Il ferait voter cette proclamation par la majorité ; si une scission se produisait, il acceptait au besoin la lutte. Il se savait comme adversaires Ledru-Rollin, Louis Blanc, et, derrière eux, « tout ce qui se remuait, s'agitait, déclamait dans Paris (1), » les principaux clubistes, les corporations, menées par le Luxembourg, la préfecture de police, une partie de la garde nationale (les nouvelles recrues et sans doute l'artillerie); enfin la garde mobile, dont il était l'inspirateur, pouvait se retourner contre lui. Mais il comptait sur sa popularité et son talent; l'influence,

(1) E. Regnault, *Gouv. provisoire*, p. 189.

très diminuée, de généraux en disponibilité, des grands financiers et industriels, de quelques dynastiques, le soutenait aussi, bien peu efficacement. Dans les clubs, il avait noué des intelligences, inaugurant une politique qu'il devait plus tard porter à un grand développement. Il se croyait sûr de Caussidière, de Sobrier, de Barbès; il espérait l'appui de Cabet et de Raspail : tous auxiliaires bien incertains.

Sa principale force résidait dans la garde nationale, qui paraissait résolue. Mais il eût fallu qu'elle montrât une décision et une fermeté opportunes pour la défense de grands principes et de grands intérêts, et non qu'elle usât sa force à une manifestation, puérile dans l'objet, faible dans l'exécution, qui ne servit qu'à fournir aux révolutionnaires un prétexte de soulever le peuple en agitant à ses yeux un fantôme de réaction. La journée des *bonnets à poil* fit échouer le projet de Lamartine et prépara le triomphe de Ledru-Rollin. Lamartine le sentit et s'en affligea, malgré les acclamations qui le saluèrent, en voyant le lendemain insulter le ministre de l'intérieur par les gardes nationaux réunis devant l'Hôtel de Ville. Il se trouva d'accord avec ses collègues pour repousser les réclamations des compagnies privilégiées, que Marrast et Arago congédièrent avec des paroles de blâme.

Cependant Lamartine avait déposé au conseil son projet de proclamation. Une très vive discussion de principes s'engagea aussitôt. Louis Blanc et Ledru-Rollin insistèrent en faveur d'un ajournement des élections et d'une « dictature du progrès ». — « Nous imposer à la France, s'écria Lamartine, ce serait une immoralité profonde ! une usurpation de la souveraineté du peuple ! ce serait un crime ! » Garnier-Pagès, Dupont de l'Eure, Crémieux, Marie approuvèrent. Devant une majorité compacte, que soutenait une manifestation au dehors, la minorité dut céder. La proclamation, bien qu'elle adoptât la politique libérale, gardait un ton assez modéré pour que tous pussent la signer. Elle fut votée à l'unanimité, envoyée et affichée dans toutes les communes de France.

Les manifestants ramenèrent Lamartine chez lui, presque en triomphe (1). Mais déjà la garde nationale devait reculer devant les masses populaires qui affluaient vers l'Hôtel de Ville, et, dans la nuit, une formidable réaction se prépara.

(1) Pour le 17 mars, cf. Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 189. — Garnier-Pagès, t. III, p. 376. — Louis Blanc, *Révol. 48*, t. I, p. 311. — E. Regnault, *Gouv. provisoire*, p. 223. — Caussidière, *op. cit.*, t. I, p. 375. — Stern, *op. cit.*, t. II, p. 66. — Les journaux (en particulier, *Populaire*, *Commune de Paris*).

III

LE 17 MARS

Une manifestation se trouvait déjà en voie de préparation. Les clubs, saisissant l'occasion, l'organisèrent rapidement pour le lendemain. Le 16 au soir, une commission, composée de quinze délégués des clubs et de quinze délégués des corporations ouvrières, se réunit et rédigea une adresse au gouvernement. En même temps, le peuple de Paris tout entier fut convoqué, par des affiches, par des appels dans les journaux, par des émissaires, pour le lendemain à dix heures aux Champs-Élysées (1). La manifestation, ainsi préparée, recevait l'appui de Louis Blanc, qui essayait de la diriger et de la contenir, grâce aux délégués du Luxembourg; de Ledru-Rollin, très irrité et désireux, non de renverser le gouvernement, mais de rétablir son influence ébranlée la veille; de Caussidière enfin, le préfet de police, dont les agents recrutaient des hommes dans les faubourgs.

Lamartine, surtout visé par les manifestants, et ses collègues modérés, n'avaient pour se défendre

(1) *Commune de Paris, Populaire :* compte rendu des clubs.

ni l'armée, éloignée de Paris, ni la garde nationale, démoralisée et violemment impopulaire ; leur seule sauvegarde restait la division même de leurs ennemis. Lamartine sema le plus d'agents qu'il put dans la foule, tandis que Marie contenait les ateliers nationaux ; puis ils attendirent. Les hasards d'une journée pouvaient les perdre ou les sauver.

La maladroite manifestation des *bonnets à poil* avait fourni aux clubistes un prétexte excellent pour entraîner le peuple. A leur voix, les ouvriers accoururent le lendemain de tout Paris en nombre considérable, pour soutenir le gouvernement, menacé, croyaient-ils, par la réaction. Les clubistes les enrégimentèrent par corporations, les encadrèrent solidement, se mirent à leur tête, et marchèrent sur l'Hôtel de Ville, forts de la masse qui les suivait, complice inconsciente de leurs projets.

Les membres du gouvernement, qui attendaient anxieux, virent déboucher par les quais, vers midi, une immense armée populaire de plus de cent mille hommes, disciplinée, portant des drapeaux, conduite par les clubs. Elle envahit la place de Grève, qu'elle remplit, et déborda dans les rues environnantes, au chant de la *Marseillaise* et des *Girondins*, aux cris de : « Vive Louis Blanc ! Vive Ledru-Rollin ! » — « C'est aujourd'hui notre 20 juin, dit Lamartine à cette vue ; bientôt viendra notre 10 août ! »

Après quelques mots échangés entre lui et Cabet, le colonel Rey, qui avait massé trois cents volontaires derrière les grilles de l'Hôtel de Ville, laissa pénétrer une centaine de délégués, c'est-à-dire les principaux clubistes. L'un d'eux, nommé Gérard, prenant alors la parole, exigea du gouvernement l'ajournement des élections et l'éloignement des troupes. Son ton arrogant et surtout l'apparition de Blanqui, qui semblait vouloir se saisir du mouvement, effrayèrent Ledru-Rollin et Louis Blanc. Ils craignirent de voir la manifestation leur échapper, et voulurent la borner là. Avec quelques paroles élogieuses pour le peuple et quelques promesses vagues, ils crurent y réussir. Mais les violents refusèrent de laisser avorter leurs projets et éluder leurs demandes. Ils réclamèrent, avec des menaces non déguisées, une décision immédiate. Ledru-Rollin, Louis Blanc protestaient. Barbès, Cabet, Sobrier, Raspail, effrayés aussi de Blanqui, les soutenaient. Les modérés se taisaient. Mais on ne les oubliait pas.

Sobrier ayant dit que le peuple approuvait les circulaires, une voix demanda : « Le gouvernement tout entier les approuve-t-il ? » D'autres crièrent : « Lamartine ! Lamartine ! » Le mouvement se dessinait nettement contre lui. Mis en cause, il parla. Mais ce ne fut pas pour capituler : après avoir longuement essayé de calmer les manifestants et évité de les heurter de

front, il maintint fermement sa volonté de convoquer immédiatement une Assemblée et de repousser toute dictature : « Si vous me commandiez de délibérer sous la force et de prononcer la mise hors la loi de toute la nation qui n'est pas à Paris, de la déclarer pendant trois mois, six mois, que sais-je ? exclue de sa représentation et de sa constitution, je vous dirais ce que je disais à un autre gouvernement, il y a peu de jours : vous ne m'arracheriez ce vote de la poitrine qu'après que les balles l'auraient percée !... Prenez garde, concluait-il, à des réunions de ce genre, si belles qu'elles soient : les 18 brumaire du peuple pourraient amener contre son gré les 18 brumaire du despotisme, et ni vous ni nous, nous n'en voulons ».

Devant un mouvement qui pouvait le briser, Lamartine proclamait toujours la souveraineté populaire, seul contre tous, car les hommes du *National* ne comptaient plus. Cette belle intransigeance eût dû le perdre et donner le signal d'une épuration du gouvernement : la présence de Blanqui le sauva. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Barbès, Sobrier, Raspail, Cabet, tous partisans d'une dictature révolutionnaire, et qui avaient préparé la manifestation pour l'imposer aux modérés, soudain hypnotisés par Blanqui, ne conservèrent plus qu'une pensée : l'écarter en maintenant l'intégrité du gouvernement. Ils soutinrent Lamartine. Après une scène violente, Blanqui et ses

amis, se sentant isolés, finirent par céder. Le gouvernement tout entier descendit sur la place, où l'on improvisa une estrade. On l'acclama (1). Le défilé de la manifestation fut un véritable triomphe pour Ledru-Rollin et Louis Blanc. Lamartine, resté au second plan, y assista avec tristesse. En même temps, convaincu que le parti du *National* n'était que faiblesse, il se promit de ne plus se confondre avec lui et de se rapprocher de Ledru-Rollin, en qui il vit la force. Ce fut le point de départ d'une politique nouvelle.

Le gouvernement remercia le peuple de Paris. Lamartine et le *National* signèrent une proclamation qui consacrait leur défaite. « Les membres de la majorité feignirent de prendre cette manifestation pour ce qu'elle était dans l'intention du plus grand nombre, mais ils ne se déguisèrent pas à eux-mêmes le sens de cette journée... Leur physionomie affectait la satisfaction et la reconnaissance pendant que leur âme était profondément ulcérée du succès de quelques meneurs (2). »

(1) *Moniteur*, 18 mars 1848.
(2) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 208.

CHAPITRE VII

DICTATURE RÉVOLUTIONNAIRE OU SOUVERAINETÉ DU PEUPLE? — II. LE 16 AVRIL 1848

I

CONTRE-COUP DU 17 MARS SUR LA POLITIQUE DE LAMARTINE

L'effet moral du 17 mars fut considérable. L'échec du premier effort de la bourgeoisie pour reprendre la direction des affaires relevait singulièrement l'influence de Ledru-Rollin et de Louis Blanc, en montrant au gouvernement combien peu il importe de posséder la majorité dans le conseil, quand on a la rue contre soi. Il marquait une victoire des partisans de la dictature.

Les résultats matériels au contraire se réduisirent à peu de chose. La grosse question mise en jeu, celle des élections, n'avait pas reçu de solution. A ce point de vue, les émeutiers avaient échoué.

Une légère réaction se manifesta même contre la journée : il y eut quelques protestations, quelques pétitions pour le maintien de la date primitive, une

campagne de presse dans ce sens menée par *le National*, *la Réforme*, *l'Atelier*, *le Peuple constituant*, malgré leur nuance avancée. Enfin Ledru-Rollin recevait de ses commissaires des rapports qui constataient un ralentissement de l'élan révolutionnaire dans les départements et réclamaient des élections immédiates.

Lorsqu'on se décida, le 26 mars, à aborder cette épineuse question, le ministre de l'intérieur se prononça lui-même contre l'ajournement. Les républicains avaient en effet intérêt à laisser aux réactionnaires le moins de temps possible pour se reconnaître. Il se contenta donc, pour donner un semblant de satisfaction aux revendications du 17 mars, de demander un ajournement d'une semaine seulement. Ce délai permettrait à la garde nationale de se réorganiser après l'élection de ses officiers, qui avait lieu le 5 avril. Tous les membres du gouvernement, encore sous l'impression de la manifestation, et se donnant comme motif de leur concession la nécessité d'une garde nationale solide pour protéger l'Assemblée, acceptèrent ce nouveau retard. Il fut définitivement décidé, sur l'initiative de Crémieux, que les élections générales seraient fixées le dimanche 23 avril, jour de Pâques, et que l'Assemblée se réunirait le 4 mai (1).

(1) Cf. Garnier-Pagès, t. IV, p. 63. — Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 169.

Le désir de contenter les manifestants du 17 mars avait ici mal inspiré Ledru-Rollin : le temps dont il prolongea ainsi sa dictature fut employé avec profit par ses adversaires. Ils le battirent victorieusement en brèche dans les départements en exploitant contre lui ses circulaires, la crainte des mouvements révolutionnaires de Paris, et l'impôt des quarante-cinq centimes, auquel la détresse du trésor avait contraint Garnier-Pagès.

Mais arriverait-on jusqu'aux élections? Lamartine se le demandait avec angoisse. Il avait soif d'en finir avec une situation intolérable : deux camps dans le conseil, se suspectant, s'espionnant, s'armant l'un contre l'autre, se combattant sourdement quand ils ne se jetaient pas avec amertume leurs griefs à la face, dans des séances orageuses où les arguments étaient remplacés par des menaces de démission ; au dehors, l'anarchie des clubs préparant, parfois ouvertement, la chute du gouvernement, s'entendant avec certains membres contre les autres, mais se jalousant, se déchirant et se craignant entre eux, unis cependant dans une même pensée de haine contre les modérés et contre l'Assemblée future ; la majorité gouvernementale vivant au milieu d'une perpétuelle crainte d'embûches et d'attentats, changeant à tout moment ses lieux de réunion, réunissant en secret des gens armés pour la défendre ; lui-même

obsédé d'avis, de dénonciations, de menaces, gardé dans son hôtel par des partisans dévoués (1). Il avait hâte de sortir du provisoire, de rentrer dans la légalité, de voir remplacer un pouvoir qui n'était armé d'aucun droit, d'aucune autorité, contre une révolution qui l'avait créé, par une Assemblée régulière et qui représentât la France. Il redoutait tout ce qui pouvait retarder cette réunion si ardemment souhaitée, et se sentait prêt à toutes les concessions, à tous les sacrifices pour l'atteindre.

Mais le maintien du *statu quo* ne dépendait plus maintenant de la majorité gouvernementale ; elle n'était plus que tolérée, ou plutôt chacun de ses adversaires préparait de son côté son expulsion, qui semblait ne devoir présenter aucune difficulté. Elle ne vivait que grâce à leurs divisions. Lamartine la crut perdue ; il ne s'était que trop compromis avec elle avant le 17 mars, quand elle paraissait forte ; maintenant, il s'en éloignait de plus en plus pour ne pas être enveloppé dans sa ruine et tentait un rapprochement avec Ledru-Rollin à qui semblait passée la puissance.

Les hommes du *National* s'en apercevaient, s'en attristaient et s'en irritaient : « L'aspect imposant des forces populaires, écrit Marie (2), avait évidemment

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 280.
(2) Chérest, *Vie de A.-T. Marie*, p. 159.

exercé sur l'esprit de Lamartine une fâcheuse influence. Il s'était rapproché de Ledru-Rollin et de Flocon et s'était trop préoccupé, au point de vue de son ambition, du triomphe probable de la démocratie ardente sur la démocratie modérée. »

S'il n'a pas conspiré en effet contre ses autres collègues avec Arago, Ledru-Rollin, Caussidière, Louis Blanc et Flocon, ainsi qu'on l'a dit (1), il espérait sans doute trouver place même dans une combinaison de cette nature. Sa personnalité, pensait-il, était de celle qu'on ne pouvait mépriser et dont le pouvoir du lendemain, quel qu'il fût, rechercherait le concours. Le tout était de ne se lier avec personne pour pouvoir s'accorder avec tout le monde. Instinctivement sans doute, il suivait cette tactique équivoque, où ses principes avaient à souffrir de son ambition. Mais sa noblesse naturelle lui en cachait, à lui-même, les côtés un peu bas ; il croyait planer au-dessus des luttes mesquines, se faisait illusion sur ses propres sentiments et, de bonne foi, s'imaginait travailler avec abnégation au bonheur de la France et au triomphe de ses idées. La politique avancée l'attirait, et son orgueil lui persuadait qu'il y tiendrait le premier rôle, le plus beau qu'il eût jamais joué.

En attendant, « chacun avait une bonne parole de

(1) *Commission d'enquête*, dép. Chenu, t. I, p. 184.

lui et, pour tout projet, il laissait une espérance... Avec Marrast, il accusait les intempérances révolutionnaires de Ledru-Rollin; avec Ledru-Rollin, il déplorait la mollesse de Marrast. Il flattait la garde nationale et caressait Blanqui, ménageait Sobrier et amorçait Caussidière. Placé au centre des conflits, il se plaisait dans cette attitude intermédiaire, qui donne le pouvoir de faire pencher la balance, heureux d'ailleurs de calmer les orages, de se présenter en pondérateur et en pacificateur, et toujours avec assez de réserve pour que chacun espérât trouver en lui un auxiliaire du lendemain (1). »

Ses tentatives de réconciliation avec Ledru-Rollin n'obtinrent qu'un succès médiocre. Le tribun, enivré par sa popularité, croyait toucher à la dictature, son rêve, et n'éprouvait aucun scrupule à sacrifier les modérés, qui le combattaient d'ailleurs avec obstination. Mais il n'était pas homme à prendre une telle initiative et son attitude même ainsi que ses projets variaient suivant ceux qui l'approchaient (2).

D'une part, George Sand, Caussidière, Barbès, Étienne Arago le poussaient à s'unir à Louis Blanc et aux clubistes les plus exaltés. Les entretiens fréquents qu'il avait avec les délégués des clubs (3) l'en-

(1) E. Regnault, *Hist. du gouv. prov.*, p. 133.
(2) Id., *ibid.*, p. 239 sq.
(3) Cf. Longepied, *Comité révolutionnaire*, p. 30 sq.

courageaient dans cette voie ; l'hostilité passionnée que lui témoignait la bourgeoisie lui était un motif de plus de s'éloigner d'elle.

Mais, tandis que les socialistes comptaient ainsi sur lui, une autre influence, celle de Flocon, de Jules Favre, de Carteret, le retenait sur cette pente, lui montrait le danger de telles alliances, lui faisait peur du socialisme, de Blanqui. Ils conseillaient l'entente avec Lamartine, contre les exagérés et la réaction à la fois. Ce parti souriait assez à Ledru-Rollin ; il pensait, dans cette combinaison, rester maître absolu, vraiment dictateur, tandis que, dans l'autre, il se donnerait des alliés exigeants, avec lesquels il devrait compter : « M. de Lamartine, disait-il, n'entend rien à la politique, ne s'en mêlera pas, laissera faire (1). »

Cependant, ballotté entre ces deux influences, il flottait irrésolu ; sans être décidé, il semblait plutôt favorable à une alliance avancée. Lamartine trouva encore moins, après le 17 mars qu'avant, l'occasion de pénétrer dans son intimité. Il resta fatalement à l'écart, inquiet, se demandant quelle décision sortirait du ministère de l'intérieur, et l'augurant mauvaise.

Avec Louis Blanc, aucun rapprochement ne lui semblait possible ; entre eux, la lutte avait été trop

(1) Cf. Stern, *Hist. révol.*, t. II, p. 173.

vive et de tous les instants. Du reste Louis Blanc s'isolait volontairement de la majorité et s'occupait, au Luxembourg, dont il faisait un rouage politique, d'organiser contre elle un nouveau et décisif 17 mars (1). De ce côté, Lamartine ne devait penser qu'à se défendre.

Ne trouvant pas d'alliés dans le gouvernement, sinon de plus dangereux qu'utiles, il regarda au dehors et porta à son plein développement cette politique d'entente avec les clubistes les plus notables et les plus avancés, qu'il avait inaugurée dès avant le 17 mars.

Cette idée reposait chez lui sur une confiance énorme en sa supériorité intellectuelle, en son éloquence, en sa force persuasive. Convaincu que ces violents n'étaient pas pervers, mais égarés, il conçut l'audacieuse pensée de se les attirer par la seule puissance de sa parole, et de les constituer ainsi défenseurs des idées mêmes qu'ils combattaient. « Il croyait aux bonnes intentions des hommes même les plus fanatiques, et à la diplomatie de la confiance et de la franchise avec eux. » La vérité, exposée par lui, croyait-il, présenterait un attrait irrésistible. S'il réussissait, il se rendrait maître des forces les plus vives de la révolution, et il paralyserait les tentatives du

(1) Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 16 sq. — *Pages d'histoire*, chap. xiii. — Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. IV, p. 77.

communisme, du terrorisme, des partisans de la dictature et de la guerre (1).

Nous touchons ici la véritable pensée qui inspira toute cette orientation vers le parti avancé : l'ambition de le dominer, jointe à l'espoir de se servir de ce pouvoir sans bornes dans l'intérêt de la France. Lamartine aussi visait au fond la dictature, mais une dictature bien différente de celle de Ledru-Rollin, exclusive et violente. Il rêvait une dictature de l'opinion, où son nom rallierait à la fois tous les partis, d'un pouvoir de persuasion et de liberté, né du consentement unanime, aimé de tous, la réalisation enfin du projet formé par lui dès son entrée dans la vie politique.

Rêve généreux, mais insensé et dangereux, d'un poète auquel vingt ans de politique ont laissé toutes ses illusions ; orgueil monstrueux, incompréhensible presque, que seule son incroyable naïveté explique et absout! Malheureusement, quand il élaborait cette conception grandiose mais vide, il n'était plus poète, mais homme politique. Mis en pratique, dans l'enchevêtrement des partis et des intérêts, ces sentiments, nobles en dernière analyse, aboutirent à une misérable politique d'intrigues, où Lamartine sembla tromper tous les partis dans l'intérêt de son ambition.

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 217.

En fait, ses entrevues avec les différents clubistes aboutirent, pour lui, à des résultats plus fâcheux qu'utiles. Leur seul avantage fut de lui concilier, généralement d'une façon précaire, les sympathies de quelques-uns d'entre eux. Mais ces sentiments tout platoniques ne pesèrent pas d'un grand poids. Les uns les sacrifièrent sans hésitation aux exigences de leur politique ; d'autres essayèrent de se servir de lui au mieux de leurs intérêts et le prirent trop souvent pour dupe. Puis, il se trouva entraîné à fortifier, parfois matériellement, la position de certains d'entre eux (1) ; que sa confiance fût mal placée, et il s'était, de ses propres mains, créé un danger grave. Enfin, toutes ces entrevues, toutes ces sortes de complots avec les révolutionnaires eurent pour effet de lui lier les mains. Lorsque des mesures énergiques seront à prendre contre eux, les prendra-t-il? Fera-t-il arrêter, emprisonner, déporter ces hommes dont il a serré la main, à qui il a parlé à cœur ouvert, dont il croit avoir reçu les confidences, parfois avec raison ? Il mettra de la loyauté à n'en rien faire. Dès lors, sa décadence soudaine s'éclaire. Il n'est pas libre vis-à-vis de ces ennemis contre lesquels l'Assemblée va engager une lutte décisive : sa position devient fausse, suspecte, et amène

(1) Cf. le paragraphe suivant.

la chute foudroyante après une prodigieuse apothéose.

II

RAPPORTS DE LAMARTINE AVEC LES PRINCIPAUX RÉVOLUTIONNAIRES

De tous les chefs du parti avancé dont Lamartine rechercha l'appui, le plus important et le plus habile fut Caussidière ; il s'était emparé de la préfecture de police et s'y était maintenu, à force de souplesse, de menaces discrètes et de demi-promesses, grâce aussi à l'appui de Ledru-Rollin, de Louis Blanc et même de Lamartine.

Ancien membre influent des sociétés secrètes, très populaire pour ses opinions avancées, entachées de socialisme, pour sa force physique, pour sa bonhommie et sa rondeur, qui cachaient beaucoup de finesse et de dissimulation, Caussidière tenta de jouer un grand rôle. Entouré d'une garde dévouée, formée de ses anciens compagnons, hommes violents et tapageurs affublés de cravates et de ceintures rouges, et qui s'intitulaient les « Montagnards », maître ainsi de la seule force organisée à Paris, il se créa une position indé-

pendante, d'où il put négocier avec tous les partis.

Il faut reconnaître qu'il rendit des services réels en rétablissant l'ordre très rapidement. Il sut mériter la reconnaissance de la bourgeoisie qui la lui prouva aux élections. En même temps, il nouait des relations avec les hommes influents de toutes nuances, qu'il flattait de l'espérance de son appui, quoiqu'il fût bien décidé à les servir ou à les renverser selon les circonstances. Il entretint des rapports constants avec les principaux chefs de clubs, sauf avec Blanqui, qu'il redoutait beaucoup. Louis Blanc le favorisait et s'entendait en sous main avec lui. Il était très étroitement lié à Ledru-Rollin, auquel il servait, au dire d'Elias Regnault (1), « de principal lieutenant ». Enfin il répondit volontiers aux avances de Lamartine, qui vint le voir à la Préfecture dès le lendemain de la Révolution de février.

Tout opposé en effet à Marrast, qui combattit Caussidière à outrance, le ministre des affaires étrangères espéra, en faisant appel à ses bons sentiments, le décider à maintenir la tranquillité de la rue. Tout en voyant fort bien que cet habile homme travaillait pour lui-même et intriguait avec tous, il espéra cependant le gagner suffisamment à ses

(1) *Gouvernement provisoire*, p. 183.

idées pour faire tourner cette ambition personnelle au profit de l'ordre. Il voulut le grandir contre de plus dangereux que lui, « lui concéder une sorte de suprématie sur le désordre », qui l'engagerait à le réprimer. « Aussi Lamartine se montra-t-il dès le premier jour disposé à accorder à Caussidière tout ce qu'il demandait en autorité, en hommes, en munitions, en arbitraire, pour se composer une force de haute police de deux ou trois mille combattants d'élite, pris dans le feu, afin d'en faire, dans le dénûment général de toute force répressive, les prétoriens momentanés de l'ordre public dans Paris (1). »

Caussidière, non seulement acceptait cet appui, mais espérait s'en servir pour ses projets ultérieurs. Il pensait même à détacher ce nouvel allié du parti de Marrast, pour le rapprocher de la minorité. Il rêvait vaguement une fusion de nuance radicale d'où l'on exclurait les modérés du *National* et les exagérés comme Blanqui. A cette combinaison, le nom de Lamartine paraissait indispensable pour rallier la bourgeoisie et les départements ; il devenait la *droite* nécessaire d'un tel gouvernement. Aussi Caussidière se gardait-il de heurter les idées du ministre. Tout en restant très socialiste au fond,

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 291.

il ne contredisait pas ses critiques contre le communisme et le Luxembourg ; il s'efforçait de supprimer les divergences trop vives qui existaient entre eux.

Cependant, s'il ménageait Lamartine et achetait son appui au prix de quelques marques de condescendance, il ne ressentait aucune sympathie pour sa politique. Au 17 mars il l'avait combattue sans hésiter, et puissamment contribué à organiser la manifestation ; puis, pendant la journée, il était resté à l'écart, attendant les événements (1).

Depuis, il avait continué ses relations avec le ministre des affaires étrangères ; mais il semblait de plus en plus s'orienter du côté de Ledru-Rollin. Si ces deux hommes s'accordaient contre Marrast ou contre Blanqui, il marcherait avec eux ; s'il lui fallait choisir entre eux, nul doute qu'il ne préférât Ledru-Rollin.

Lamartine, en élevant Caussidière, se montrait donc imprudent. Il eut tort de compter sur « son cœur généreux (2) ». Si, le 16 mars, le préfet s'était décidé à soutenir les clubistes, selon son véritable intérêt, il aurait vu se tourner contre lui cette force qu'il avait contribué à créer.

(1) Caussidière, *Mém.*, t. I, p. 174.
(2) *Hist. révol. 48*, t. I, p. 289.

*
* *

Caussidière avait été accompagné à la préfecture de police par Sobrier, qui, peu après, le quitta pour fonder, rue de Rivoli, numéro 16, un centre révolutionnaire ardent. Il s'y entoura d'une garde aussi fanatique et aussi exagérée que les « Montagnards », y créa un dépôt d'armes, y rédigea un journal important : *la Commune de Paris*.

Lamartine vit en lui « le Caussidière de l'autre moitié de Paris » et essaya de se le concilier également. Il fut plus heureux qu'avec le préfet de police, auquel Sobrier ne ressemblait guère : c'était un cerveau brûlé, un cœur exalté, impressionnable, qui ne se montra pas rebelle à une influence modératrice. Sous ses dehors de violence, il défendit presque jusqu'aux élections l'intégrité du gouvernement provisoire (1). Cette conduite eut des effets d'autant plus heureux que l'exagération de ses paroles et de ses actes lui assurait une influence énorme sur la partie la plus révolutionnaire de la population parisienne.

Le 17 mars, il s'était montré l'un des plus actifs promoteurs de la manifestation, qu'il jugea indispensable pour défendre le gouvernement contre la réaction. Mais, lorsqu'à l'Hôtel de Ville se dessina une

(1) Cf. *la Commune de Paris*, mars-avril 1848.

hostilité contre Lamartine, Sobrier se mit courageusement du côté de ce dernier et fit pour le soutenir d'énergiques efforts qui se virent couronnés de succès.

Après le 17 mars, il continua la même politique, au point que ses adversaires l'accusèrent d'être un organe du gouvernement (1) et qu'il dut s'en défendre avec vigueur (2). Jusqu'ici donc, l'influence de Lamartine était on ne peut plus heureuse ; sa politique avait parfaitement réussi avec un caractère impulsif comme celui de Sobrier et l'on ne peut qu'approuver sa tentative.

Il ne s'en tint malheureusement pas là, et poussa sa confiance exagérée jusqu'à envoyer des armes rue de Rivoli (3). Il commettait ainsi une grande imprudence. Le jeune révolutionnaire était incapable de trahir dans un but intéressé, mais son esprit impressionnable pouvait, du jour au lendemain, se laisser séduire par d'autres idées. C'est ce qui se produisit. Comme le constate avec tristesse Lamartine, « à l'approche des élections, il s'abandonna à de mauvaises inspirations, trempa dans les menées électorales des socialistes les plus exclusifs, laissa pervertir l'esprit de son journal, et s'entoura, avec une obstination puérile, d'un appareil de conspira-

(1) *Le Populaire*, avril 1848.
(2) *Commune de Paris*, 18 avril.
(3) Cf. aveux implicites de Lamartine dans *la Lettre aux dix départements*. — *Commission d'enquête*, t. I, p. 227, dép. Arago.

tion armée qui n'était plus qu'une folie, mais qui ressemblait à un complot » et qui ne laissait pas de présenter des dangers pour l'ordre public. « Le général Courtais en informa Lamartine ; Lamartine, qui ne voyait plus Sobrier depuis ses scandales, lui fit dire deux fois de licencier ses séides, de remettre les armes, de rentrer dans la loi, faute de quoi le gouvernement sévirait énergiquement contre lui : il obéit, mais incomplètement (1) ». Nous le retrouverons le 15 mai, mais ce sera parmi les envahisseurs de l'Assemblée.

*
* *

Au premier rang, parmi les clubistes, Barbès jouissait d'une grande popularité que lui valaient ses incessants combats pour la République, sa captivité, qui le sacrait martyr, et sa loyauté chevaleresque de capitaine de guerres civiles. Lamartine avait conquis sa reconnaissance très vive et sa confiance presque illimitée, en contribuant à faire commuer sa condamnation à mort, en 1839. Il s'efforça d'employer l'ascendant qu'il avait ainsi acquis pour arracher au parti avancé cet homme loyal, mais ardent, et pour lui faire jouer le rôle de modérateur de la Révolution.

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 224.

Barbès entra avec chaleur dans ces vues et promit d'employer en ce sens toute son influence. Le gouvernement, désireux de se le concilier, lui offrit le poste de gouverneur du Luxembourg, qu'il refusa; il fut ensuite élu commandant de la douzième légion de la garde nationale.

Il était de bonne foi dans ses promesses; « ses intentions étaient droites, mais confuses; il commença à s'égarer sans le vouloir et sans le savoir, sous l'inspiration de ses anciens camarades de prison. Homme d'action, les hommes de système l'accaparaient, sans qu'il s'en défiât, à leur cause. C'était le soldat de l'impossible ; il ne pouvait tarder de passer aux désespérés de la démocratie (1). »

Cependant, après le 17 mars, où, comme Sobrier, il avait soutenu la majorité gouvernementale, il restait d'autant plus dévoué à l'ordre existant que la « démocratie » triomphait. Il ouvrait le club de la Révolution, parfois violent, mais point hostile au pouvoir. Il prenait l'initiative d'un comité central de tous les clubs, qui devint le club des clubs, afin de centraliser leur action. Sa politique reposait déjà tout entière sur la lutte contre Blanqui, surtout depuis la publication du document Taschereau (2). Cette hostilité, ainsi peut-être que l'influence modératrice de Lamartine, le

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 221.
(2) Cf. *infrà*, p. 263.

rapprochaient du gouvernement. Mais, dans le gouvernement, il s'attachait surtout à Ledru-Rollin, dont les idées lui plaisaient, et auquel, souvent, il servait d'intermédiaire avec les clubs. Dans les événements qui se préparaient, sa conduite devait être surtout déterminée par celle du ministre de l'intérieur.

*
* *

Le Club des clubs, dont le club de la Révolution avait été l'amorce, représentait une force considérable. Il intervenait partout, se plaçait entre les soldats et leurs officiers, s'érigeait en organe de tous les mécontents de la province comme de Paris (1). Ledru-Rollin entretenait avec lui des rapports constants. Cette entente se nouait en grande partie contre Lamartine; ce dernier fut cependant mis en communication avec le club par l'intermédiaire de Guinard, et, de part et d'autre, on échangea quelques paroles affectueuses. Mais ces rapports provoquèrent des réclamations au sein du comité central et n'eurent pas de suites (2).

Lamartine eut une autre fois encore affaire au Club des clubs. Reprenant les traditions jacobines, cette organisation rêva une fédération des clubs

(1) Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IV, p. 73.
(2) Longepied, *Comité révolutionnaire*, p. 17.

provinciaux et envoya dans les départements des délégués chargés d'y répandre ses principes et d'y préparer les élections. Ces délégués, elle émit la prétention de les faire subventionner par le gouvernement, et elle s'adressa à Ledru-Rollin pour obtenir une somme de cent à cent vingt mille francs. Le ministre, soucieux de ménager sa popularité et de ne pas indisposer le Club des clubs, assez porté en outre à favoriser une propagande qui devait lui servir, se montra disposé à la lui donner. Mais il voulut se faire couvrir par le consentement du conseil. Le gouvernement eut la faiblesse d'accorder le crédit. Lamartine lui-même le vota, tout en sentant qu'il commettait une lourde faute (1) ; mais, sous la perpétuelle terreur d'une insurrection, il fit ce sacrifice à la concorde (ajoutons ici : à la crainte), et paya des agents qui répandirent dans les départements une propagande malsaine contre lui et contre les idées qu'il vénérait et défendait à Paris.

*
* *

Lamartine, à côté de ses conférences avec les chefs politiques, en eut avec les socialistes purs, comme Cabet, Raspail, Lamennais.

(1) *Hist. révol. 48*, t. II, p. 271.

Le grand-prêtre du communisme était Cabet. Ses doctrines, exposées dans son *Voyage en Icarie*, jointes à son caractère bienveillant, avaient réuni autour de lui, en nombre d'ailleurs restreint, des disciples absolument dévoués. Le 25 février, il fonda la *Société fraternelle centrale*. Apôtre convaincu, mais doux et patient, il prêcha chaque jour, dans son club et dans son journal, *le Populaire*, la modération et le calme Point de violences, point de tentatives pour renverser le gouvernement, point d'attaques contre la propriété ni la famille, mais prédication persévérante du communisme et pression pacifique en ce sens sur le pouvoir. Telles furent ses instructions à ses disciples; telle fut sa ligne de conduite.

Il se montrait particulièrement favorable à Lamartine, avec lequel il avait noué des relations cordiales avant la Révolution. Il essayait de le détacher du parti du *National*, qu'il haïssait et qu'il avait violemment combattu sous le régime précédent. Lamartine de son côté, tout en condamnant et en méprisant un peu « cette religion du bien-être (1), » sans idéal élevé et sans Dieu, l'entretenait dans ces dispositions pacifiques et se servait de son influence apaisante.

Au 17 mars, Cabet contribua plus que tout autre à écarter le parti avancé et à maintenir l'intégrité du

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 142.

gouvernement. Depuis, il s'aigrissait et multipliait ses attaques contre le pouvoir, qu'il accusait de trahir la Révolution. Mais il visait surtout les hommes du *National*, et ne poussait pas aux mesures violentes (1). Il restait d'ailleurs isolé, loin de disposer de l'influence que lui attribuaient les terreurs de la bourgeoisie.

Raspail, au club des *Amis du peuple*, prêchait aussi le socialisme, et exerçait sur la population des faubourgs un grand ascendant dû surtout à son dévouement comme médecin. Il proclamait aussi haut que Cabet son aversion pour le sang, la violence, les changements immédiats et radicaux. Il soutenait le gouvernement, mais pour le pousser en avant et aimait la popularité de Lamartine en ce qu'elle profitait à la Révolution.

Il avait aidé Cabet, le 17 mars, à protéger le gouvernement. Cependant, lui aussi, se déclarait partisan de l'ajournement des élections et accusait le pouvoir de ne pas entrer assez avant dans la voie des réformes démocratiques (2). Le ministre des affaires étrangères obtint de lui une entrevue, qui ne put qu'exercer une influence heureuse sur ses dispositions (3).

Lamartine entretenait enfin avec Lamennais des

(1) *Populaire*, avril.
(2) *L'Ami du peuple*, avril 1848.
(3) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 219.

relations personnelles assez intimes. Du reste, « la proclamation de la République avait tout à coup et miraculeusement apaisé ce dernier... Il avait passé à l'instant du côté de la Société menacée par le terrorisme, le socialisme et la démagogie (1). » On pouvait compter en lui un allié sûr, mais d'une autorité limitée.

*
* *

C'est ainsi que Lamartine s'efforçait d'entrer en contact avec ce que Paris contenait de plus turbulent. « Il reçut chez lui les meneurs principaux des grands quartiers populeux de la Bastille, du faubourg Saint-Marceau, du faubourg Saint-Antoine ; il passa souvent des nuits entières à discuter, sans réticence, avec ces hommes, la situation de la République, au dehors et au dedans, ainsi que les questions les plus vives de l'économie politique (2). » A ceux que nous avons déjà nommés, nous pouvons ajouter Lamieussens, l'ami de Barbès; de Flotte, l'ami de Blanqui; le mulâtre Servien, que le ministre décida à partir pour les colonies. Il plaça dans les chancelleries et dans les consulats un grand nombre de jeunes gens qu'il craignait de voir « s'aigrir et se vicier dans les factions de Paris (3) ».

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 220.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 224.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 222.

Enfin il osa même s'adresser à Blanqui. Cette audace sembla grande, car celui-ci était alors considéré par la bourgeoisie et même par beaucoup de révolutionnaires comme une sorte de génie aveugle de destruction. Ses allures de conspirateur, son audace connue, le fanatisme de ses disciples, jusqu'à sa pâleur de prisonnier, en faisaient un objet de terreur. On lui supposait une puissance mystérieuse.

En fait sa force, quoique exagérée, restait réelle, et cet homme de coup de main, vraiment redoutable. Il avait su réunir une véritable armée, disciplinée et dévouée. Ni l'audace de la conception, ni la vigueur de l'exécution ne lui faisaient défaut.

Il commença cependant par suivre une politique d'expectative. Le 25 février, dans une réunion tumultueuse, au Prado, il retint ses partisans qui, très excités et furieux de la tournure que prenait la Révolution, voulaient aller jeter par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville les « avocats » du gouvernement. Blanqui craignait alors de faire ainsi le jeu de la réaction.

Mais il entendait que ce pouvoir, qu'il tolérait, entrât sans arrière-pensée dans la voie des réformes. Il prit la tête du mouvement organisé pour l'y forcer et qui aboutit au 17 mars. Nous avons vu que, ce jour-là, tout le monde, soudain effrayé, s'était retourné contre lui, et que, ne se sentant pas assez fort, il avait dû céder.

Depuis, son importance ne faisait que grandir, et avec elle la crainte qu'il inspirait à ses rivaux. Mais le 31 mars, un coup terrible lui fut porté par ce qu'on appela le « document Taschereau, » pièce insérée dans la *Revue rétrospective* et qui, tout en ne prononçant pas son nom, parut une preuve de sa trahison. Blanqui protesta énergiquement, et fit nommer une commission composée de clubistes pour juger l'affaire. Sa culpabilité ne put être établie, mais son influence en resta très atteinte en dehors de ses partisans immédiats, et une haine se creusa, profonde, entre lui et beaucoup de révolutionnaires, en particulier Barbès. Blanqui, isolé, se replia sur lui-même et devint encore plus soupçonneux, plus mystérieux, plus redouté, tandis que son parti se montrait plus fanatique encore. Il devint l'effroi de Ledru-Rollin, de Barbès, de Caussidière, autant que de toute la bourgeoisie.

Cette force isolée et redoutable, Lamartine conçut le dessein de se l'attacher. Blanqui devait, pensait-il, former le contre-poids nécessaire aux manifestants du 17 mars. Devant l'impuissance des modérés, il s'adressa au plus exalté des révolutionnaires, pour combattre la Révolution elle-même. Il semble même qu'il ait cherché plus qu'une coalition d'intérêts et qu'il ait sérieusement pensé à le ramener à ses idées, à s'en faire un véritable partisan. Il comptait sur la

séduction de sa parole dans laquelle il plaçait une confiance illimitée (1).

Xavier Durrieu, rédacteur en chef du *Courrier français*, fut chargé par lui des premières ouvertures.

« Le 19 mars, raconte Blanqui (2), M. Durrieu me dit : « M. de Lamartine désire s'entendre avec vous. Il reconnaît que le gouvernement doit se modifier. Il est décidé à mettre dehors la coterie du *National* et à s'adjoindre vous et vos amis. Il fera ce que vous voudrez, il ira aussi loin que vous. Je suis chargé de porter de sa part des paroles de réconciliation à Ledru-Rollin. »

Si réellement Lamartine adressa des propositions de ce genre à Blanqui, il apparaît sous un jour tout nouveau. Il devient un ambitieux vulgaire, impudent, sans principes, attaché avant tout au pouvoir. Il est indiscutable que le 17 mars lui fit abandonner les vaincus pour les vainqueurs. Mais poussa-t-il la terreur et l'égarement jusqu'à trahir du jour au lendemain ses alliés de la veille, et à négocier leur chute pour sauver sa situation ? Il faudrait des témoignages plus nombreux et plus probants (3) pour admettre une

(1) Nous ne possédons sur les relations de Lamartine et de Blanqui que deux témoignages, les leurs, ce qui rend fort difficile la recherche de la vérité.

(2) Réponse du citoyen A. Blanqui, *Paris, 1848.*

(3) Lamartine cependant passe volontairement sous silence ces premières tentatives de rapprochement;

résolution si contraire à ce que nous savons de son caractère.

Deux causes permettent de le disculper. Faut-il croire en effet à l'authenticité absolue des paroles de Durrieu, telles qu'elles figurent dans la *Réponse* de Blanqui ? Celui-ci, profondément troublé et irrité par la publication Taschereau, attribuant ce « document » à une machination du gouvernement provisoire, a dû faire tous ses efforts pour compromettre Lamartine, et, par là même, s'est trouvé porté à exagérer, à dessein ou même inconsciemment, la gravité des offres qu'il avait reçues (1).

Puis, en admettant même l'exactitude absolue des paroles ainsi rapportées, ne convient-il pas d'attribuer à l'initiative de X. Durrieu des propositions qui nous semblent extraordinaires? Ce journaliste déployait alors une activité très grande dans des négociations tentées pour rapprocher Lamartine, Blanqui, Ledru-Rollin. Pour réussir dans sa tâche délicate, il peut fort bien avoir rendu les offres plus tentantes et dissimulé les obstacles, en prêtant délibérément, à celui qui l'envoyait, des desseins qu'il n'avait pas manifestés en réalité.

Des paroles de Blanqui, ainsi ramenées, croyons-

(1) Ajoutons qu'il devait être profondément ulcéré contre Lamartine, qui, après avoir fait ces avances, avait refusé de le recevoir, précisément le jour de la publication Taschereau.

nous, à leur juste valeur, il résulterait simplement que Lamartine, effrayé par le 17 mars, fit demander une entrevue au célèbre révolutionnaire, en lui laissant entendre qu'ils se trouvaient moins loin l'un de l'autre qu'on eût pu le croire et qu'une action commune ne présentait aucune impossibilité.

Blanqui hésita deux jours, et finit par accepter un rendez-vous pour le 22 mars. Mais alors Lamartine, à son tour, se déroba et le fit contremander par Durrieu. Sans doute eut-il connaissance du document Taschereau et crut-il à la fois inutile et compromettant de se lier avec un homme écrasé, pensa-t-il, par cette révélation.

Plus tard cependant il revint sur cette opinion et de nouvelles démarches, cette fois par l'intermédiaire de Flotte, facilitées sans doute par les inquiétudes qui agitaient tout le monde à la veille du 16 avril, aboutirent à une entrevue entre les deux hommes, à peu de distance de cette date.

Blanqui se présenta un matin au ministère des affaires étrangères et fut introduit auprès de Lamartine. Celui-ci vint à lui et lui tendit la main en souriant : « Eh bien ! lui dit-il, en faisant allusion à des bruits qui couraient, vous venez donc me poignarder ? L'occasion est belle, je n'ai pas de cuirasse. »

Il le fit alors asseoir et se mit à lui développer ses idées, que nous connaissons déjà : la paix, l'appel à

la Nation, la défense de la propriété, mais aussi l'assistance sous toutes ses formes prodiguée à la classe ouvrière. Il termina en flétrissant avec indignation les agitateurs qui corrompaient le peuple par leurs sophismes, pour le plus grand profit de leur ambition.

Blanqui l'écouta attentivement en le considérant de son regard aigu. Lorsqu'il dut lui répondre, il ne le contredit pas, accepta l'ajournement du système socialiste et la conservation de la propriété, le maintien du gouvernement du 24 février et la convocation urgente d'une assemblée (du moins Lamartine l'affirme) ; enfin il abonda dans les critiques de celui-ci contre les autres clubistes, ses ennemis. Un projet d'action commune fut élaboré, qui prit comme base la lutte contre « les tentatives dictatoriales, » c'est-à-dire contre leurs ennemis communs, organisateurs de la manifestation imminente.

La conversation dégénéra ensuite en entretien familier où Blanqui se laissa entraîner à raconter sa jeunesse, ses amours, sa prison, ses rêves : « Il fut, dit Lamartine, simple, naturel, élevé, quelquefois attendri, » ce qui laissa espérer à celui-ci la possibilité de l'arracher à la Révolution et d'en faire un fonctionnaire des affaires étrangères ; il laissa entrevoir cette idée à son nouvel allié, qui ne le découragea pas.

Ils se quittèrent enfin en se promettant de se revoir... et ne se revirent jamais.

Nous avons résumé le récit de Lamartine sur cette entrevue célèbre (1). Il faut y faire la part de son amour-propre et de son optimisme, qui devinrent souvent cause, pour lui, de bien des illusions. Blanqui acquiesça-t-il aussi immédiatement à ses idées, après avoir mené une campagne aussi vigoureuse contre les élections? Cela reste assez improbable. S'il le fit cependant, est-ce persuadé par son éloquent interlocuteur, ou bien le leurra-t-il de promesses qu'il savait ne devoir pas tenir? S'il marchanda son concours, contrairement au récit de Lamartine, au prix de quelles concessions ce dernier le lui acheta-t-il? Enfin s'en tinrent-ils à un échange d'idées générales ou dressèrent-ils un véritable plan de campagne? Autant de questions que l'on ne peut résoudre que par des hypothèses.

Il semble bien cependant que cet entretien ne resta pas complètement stérile. En fait, Blanqui ne parut point le 16 avril : son aversion pour Louis Blanc suffit peut-être à l'en écarter. Mais, après la victoire des modérés, Lamartine n'hésita pas à avouer son entrevue avec lui et à le défendre contre l'hostilité de ses collègues comme un allié utile. Avait-il obtenu de

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 229.

lui de sérieuses promesses ou s'abandonnait-il à une confiance imprudente ? On ne saurait se prononcer. Il est certain que Blanqui resta aussi foncièrement révolutionnaire qu'auparavant. Nous le retrouverons au 15 mai. Quant au ministre des affaires étrangères, le fait seul d'avoir adressé la parole à ce « réprouvé » suffisait à lui attirer l'excommunication des modérés.

III

PRÉPARATION MATÉRIELLE DE LA RÉSISTANCE

Tout en s'efforçant d'empêcher les révolutionnaires de nuire en les conquérant à ses idées, Lamartine comprenait, malgré ses illusions, qu'il avait besoin contre eux d'une force plus puissante que sa parole. Cette force, il la trouvait naturellement dans l'armée.

Un des principaux effets de la Révolution avait été d'éloigner les troupes de Paris. Les chefs des clubs les surveillaient jalousement et dénonçaient, avec menaces, toute tentative pour les rapprocher. Sans renoncer à l'espoir de les faire rentrer peu à peu, Lamartine comprit que la tâche du gouvernement devait être de réorganiser fortement l'armée en province, tant pour protéger la frontière que pour combattre l'anarchie à l'intérieur ; cette œuvre ne laissait pas

que d'être malaisée : la Révolution avait eu un contre-coup déplorable sur le moral des troupes ; des désertions, des cas d'indiscipline s'étaient produits. Les soldats étaient travaillés par les clubs, en particulier par le Club des clubs. Cette tâche fut cependant accomplie par Arago, successeur à la guerre de Subervie, qu'une intrigue du *National* avait évincé, malgré l'appui que lui donnait Lamartine (1). Arago fut secondé par une commission de sept généraux, et leurs efforts réunis donnèrent, au milieu de mars, plus de dix mille hommes disponibles, tandis que la discipline se rétablissait (2).

Lamartine laissa au ministre et à la commission le soin de réorganiser ainsi l'armée et d'en augmenter l'effectif. Il ne s'en désintéressa pas cependant : il obtint même, malgré l'avis contraire des généraux, le rappel en France de vingt-sept mille hommes des troupes d'Algérie (3). Mais il s'occupa surtout de faire accepter une mesure spécialement dirigée contre le parti révolutionnaire. Il voulait éviter à tout prix que Paris, tombé aux mains des exaltés, s'imposât à la province, comme en 1793. Il proposa en conséquence « la formation d'une réserve de trois cents bataillons départementaux de garde mobile, armés, disciplinés,

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 107.
(2) Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. III, p. 236.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 38.

équipés, exercés, encadrés, mais restant dans leurs foyers, et n'en sortant qu'à l'appel du conseil départemental, du préfet ou du gouvernement, pour les cas soudains de troubles ou de guerre intestine. C'était la fédération antianarchique, instituée et mobilisée d'avance entre les mains des départements (1). »

Lamartine parvint à faire voter ce projet, grâce à Flocon, qui le présenta et le fit accepter du parti radical. Il est intéressant comme témoignage des intentions de Lamartine, qui, estimant la partie à peu près perdue à Paris, espérait une intervention décisive des départements. Il regardait plus loin que son intérêt propre et voulait préparer le triomphe de ses idées, même après sa mort, qu'il croyait certaine en cas de bouleversement à Paris

Mais cette garde mobile départementale risquait d'être constituée trop tard et d'être surprise dans sa formation par une révolution. Lamartine comprit que, sous la République comme sous la Monarchie, le véritable soutien de l'ordre restait l'armée régulière. Cette pensée, qui lui faisait appeler à Paris Cavaignac (2), en qui il voyait déjà le soldat nécessaire, le conduisait aussi à nouer des relations secrètes avec Négrier.

Écoutons son propre témoignage, le seul que nous

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 274.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 273.

possédions sur ces rapports. Nous y trouverons en même temps l'expression exacte de sa pensée (1).

« ... Négrier commandait l'armée du Nord. Cette armée de vingt-six mille hommes était tenue dans la main de son général avec une vigueur et une douceur de commandement qui l'enchaînaient à ses volontés par le cœur plus que par la discipline. Négrier avait été attaqué quelquefois au conseil, par des dénonciations de commissaires démagogues, qui lui reprochaient d'avoir servi sous des princes et qui suspectaient son honneur en suspectant sa fidélité à la République. Ces soupçons n'avaient aucun fondement... M. Arago, ministre de la guerre, défenseur constant et courageux des officiers de l'armée, s'était toujours refusé énergiquement à ratifier ces empiétements ou ces accusations de certains commissaires désorganisateurs. Lamartine avait aussi soutenu les généraux, et en particulier Négrier, contre l'omnipotence révolutionnaire des proconsuls. Comme ministre des affaires étrangères, il voulait une armée disponible et intacte aux factions, en face de la Belgique... Comme homme d'État, il voulait un noyau d'armée à Lille, afin que, si la démagogie anarchique et sanguinaire venait à triompher à Paris, les républicains modérés, vaincus et expulsés de Paris, eus-

(1) *Hist. révol. 48*, t. II. p. 214 sq.

sent une réserve préparée dans le département du Nord...

« Négrier, de son côté, sans connaître personnellement Lamartine, avait compris, à ses paroles et à ses actes, qu'il avait dans le ministre des affaires étrangères un homme selon son cœur. Un ami du général, M. D***, chef de bataillon de la garde nationale de Paris..., fit plusieurs voyages à l'armée du Nord et fut l'intermédiaire intelligent des communications secrètes entre Lamartine et Négrier. Le général se tint prêt soit à recevoir le gouvernement à Lille en cas de retrait de Paris, soit à marcher sur Amiens ou sur Abbeville au premier appel que le gouvernement ferait à ces départements, pour venir au secours de Paris. Cette réserve de l'armée du Nord, sous les ordres d'un général résolu et fidèle, était la dernière ressource de Lamartine ; elle le rassurait, non pas pour lui, mais pour les Parisiens et pour la France ; car il savait bien que si la démagogie venait à triompher des bons citoyens, il serait sa première victime ; mais il ne doutait pas du lendemain. L'armée du Nord, recrutée en dix jours de vingt mille hommes par l'armée du Rhin, et de cinq cent mille gardes nationaux par les départements du nord, de l'est et de l'ouest, ne pouvait manquer de submerger dans leur propre sang les dictateurs, et les Comités de salut public qui rêvaient le renouvelle-

ment des tyrannies de 1793. Cette pensée, dans les plus grandes extrémités du gouvernement, faisait le repos d'esprit de Lamartine. »

Cette épouvantable guerre civile, que nous avons connue depuis, hélas! entre l'insurrection parisienne et l'armée, était une extrémité que seule une catastrophe pouvait nécessiter. Une autre lutte devait être livrée auparavant dans Paris même, et pouvait être pacifique. Et Lamartine, tout en tenant en réserve l'armée de Négrier, travaillait, nous l'avons vu, à rendre inutile son intervention.

*
* *

Pendant que Lamartine, les dédaignant et les abandonnant, suivait cette politique étrange, où il tendait la main à la fois à Négrier, à Ledru-Rollin et à Blanqui, les hommes du *National* préparaient sans bruit la résistance matérielle. Marrast s'en trouvait l'âme. Sa police, active et bien organisée, surveillait les projets de ses adversaires et s'efforçait de les faire avorter. Elle trouvait un allié inattendu dans celle du ministère de l'intérieur, que dirigeait Carlier, ennemi infatigable de Caussidière, alors que ce dernier comptait parmi les auxiliaires les plus précieux de Ledru-Rollin. Étrange enchevêtrement de quatre polices différentes (car Lamartine possédait

aussi la sienne), qui se mêlaient et se surveillaient dans le chaos révolutionnaire de Paris (1)!

Les modérés ne disposaient que de trois moyens d'action, tous bien précaires : la garde nationale, la garde mobile et les ateliers nationaux. Le décret du 25 février, qui ouvrait la garde nationale à tous les citoyens, et portait son effectif, de moins de soixante mille hommes, à plus de deux cent mille, en modifiait profondément la composition. Avec la suppression des compagnies privilégiées avaient disparu, le 13 mars, les derniers éléments dont les modérés pussent être sûrs. Néanmoins Marrast travailla sourdement à conserver la garde nationale nouvelle à ses idées. Grâce en partie à ses efforts persévérants et à ceux de Marie, qui y fit entrer en masse des ouvriers des ateliers nationaux, les élections des officiers, sur lesquelles le parti avancé comptait beaucoup, se révélèrent bonnes pour les modérés. Marrast ne s'en tint pas là ; il réunit fréquemment les officiers, tant pour les maintenir dans ses idées que pour organiser un plan de résistance en cas d'émeute (2), et exerça ainsi sur eux une influence des plus heureuse à tous points de vue.

La garde mobile devait sa création à Lamartine

(1) « Ce n'est pas un mal dans ce moment d'avoir plusieurs polices », disait Lamartine. (Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 5.)

(2) E. Regnault, *op. cit.*, p. 256.

qui, voyant, le soir du 24 février, une foule de jeunes gens turbulents sortis des ateliers et prêts pour le désordre, conçut le projet de les arracher à l'émeute et de s'en servir au contraire contre l'anarchie (1); séance tenante, il rédigea un décret qui instituait vingt-quatre bataillons de garde mobile, avec une solde de un franc cinquante par tête : création hardie, car on ne remarquait aucune différence d'origine ni de sentiments entre les gardes mobiles et ceux qu'ils étaient destinés à combattre. Les clubs essayèrent de les attirer à eux; ils fondèrent dans les bataillons des sociétés animées du même esprit que le leur, qui suscitaient de dangereuses discussions politiques (2). Malgré tous les dangers qui l'entouraient, la tentative réussit cependant : la discipline, l'uniforme, le commandement surtout, à la fois paternel et énergique, de Duvivier, parvinrent à transformer la garde mobile en un élément d'ordre. Le rôle splendide qu'elle joua aux sanglantes journées de juin est là pour attester le résultat, et Lamartine put se glorifier à bon droit de son initiative. Au milieu d'avril, elle restait encore en voie d'organisation, mais déjà Duvivier l'avait sérieusement disciplinée, et le général se montrait tout acquis aux idées modérées.

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 292.

(2) Club de la garde nationale mobile, affilié à la Société des droits de l'homme, p. ex. — Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. IV, p. 82. — Lucas, *Clubs et clubistes, passim.*

Enfin, aux ateliers nationaux (1), Émile Thomas, sous l'inspiration de Marie, s'efforçait de créer une véritable armée. Au 31 mars, le nombre des ouvriers montait à près de trente mille, et il augmentait de plus en plus rapidement. Le ministre voyait sans trop de regret croître leur nombre, car il comptait sur leur appui. Mais il stimulait sans cesse leur directeur dans sa lutte contre le Luxembourg et l'y aidait par des visites et par des harangues. Émile Thomas avait pu empêcher les ateliers nationaux de prendre part au 17 mars, et Marie croyait pouvoir compter sur leur intervention favorable dans le cas de nouveaux troubles. Enfin, pour parer à toute attaque inopinée de l'Hôtel de Ville, Marrast y avait établi une garde de huit cent hommes sous le commandement de Rey.

IV

LE 16 AVRIL

C'est dans cet état chaotique, où les différentes conspirations s'entrecroisaient et où le hasard surtout devait décider de l'avenir, que Louis Blanc donna

(1) E. Thomas, *Hist. des ateliers nationaux, passim.*

enfin le signal du mouvement que tous attendaient. Il avait créé au Luxembourg un comité central, rouage politique actif et puissant, qui exerçait son action sur toutes les corporations (1). Là s'élabora le programme de la manifestation, qui fut fixée au 16 avril. Ce jour-là, les ouvriers avaient à élire quatorze officiers de la garde nationale; les corporations iraient, après l'élection, présenter au gouvernement une pétition pour l'organisation du travail. Tels étaient le prétexte et le point de départ de la manifestation; mais Louis Blanc, bien qu'il nie avoir voulu renverser le gouvernement, espérait certainement en voir sortir le triomphe absolu de ses idées.

Il lui fallait l'appui des clubs, et les clubs étaient d'accord avec lui sur la nécessité d'achever la révolution et de prévenir la réunion de l'Assemblée. Mais bien des ambitions s'y agitaient, bien des compétitions s'y donnaient carrière, bien des négociations s'y poursuivaient.

On parlait d'un Comité de salut public où, dans le gouvernement épuré, Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc et Albert recevraient pour collègues Raspail, Blanqui, Kersausie et Cabet. Mais, en réalité, aucune entente n'était réalisée encore : à mesure que le 16 avril approchait, les négociations devenaient de

(1) Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. IV, p. 77, 308.

plus en plus fiévreuses et embrouillées, surtout autour de Ledru-Rollin, toujours hésitant et sans qui personne ne pouvait rien.

Le mouvement, tel qu'il se dessinait, visait, non seulement le parti du *National*, mais Lamartine lui-même. Il se donnait pour but à peine voilé le triomphe du socialisme et de la dictature parisienne sur la souveraineté nationale. Lamartine, comme en mars, se voyait rejeté du côté de Marrast et de ses amis. Après avoir inutilement essayé, le 14 avril, d'émouvoir Louis Blanc par ses paroles, il se prépara donc à la lutte. Il se jugeait perdu ainsi que ses collègues de la majorité ; ils se verraient submergés, pensait-il, par les masses poussées contre eux par les clubs, Louis Blanc et Ledru-Rollin.

Le 15 avril, un article violent du *Bulletin de la République* (1), écrit par George Sand, sembla refléter l'esprit de Ledru-Rollin et promettre son appui aux manifestants. La majorité cependant décida de ne pas céder devant les menaces. En réalité, le ministre de l'intérieur hésitait toujours. Il avait repoussé déjà les ouvertures de Blanqui ; le 15, il déclarait avec emportement qu'il ne consentirait jamais à aucune combinaison où celui-ci entrerait, et refusait, malgré Sobrier, de recevoir Flotte, venu de sa part (2).

(1) Bulletin n° 16.
(2) Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IV ; Stern, *op. cit.*, t. II, p. 175.

Lorsque le 16 avril arriva, l'entente n'avait pu encore être réalisée. Ledru-Rollin n'avait pas donné son adhésion aux manifestants; Flocon jurait de ne pas abandonner ses collègues; Barbès et Caussidière, chacun de leur côté, surveillaient Blanqui et craignaient de travailler pour lui; Cabet désapprouvait le mouvement; Sobrier s'épuisait en vains efforts pour créer l'union; Blanqui avait disparu, mais on le sentait prêt à jouer un rôle mystérieux.

Lamartine (1) passa une bonne partie de la nuit à répandre des émissaires dans les faubourgs et à concerter la résistance avec quelques amis dévoués. Des clubs lui parvenaient les nouvelles les plus alarmantes : projets de marche sur l'Hôtel de Ville, d'épuration du gouvernement, de Comité de salut public. Il ne restait plus qu'à attendre: « Je prévois l'attaque. Je ne connais pas encore les moyens de résistance, mais n'importe, j'irai au danger, » dit le matin Lamartine à Lherbette. Il croyait le ministre de l'intérieur contre lui, mais il conservait quelque espoir en Sobrier, et peut-être en Blanqui.

Soudain, vers neuf heures et demie, Ledru-Rollin se présente au ministère des affaires étrangères et demande à le voir. Il se précipite vers lui, s'écrie

(1) Pour le 16 avril, cf. Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 288. — Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IV. — Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 16. — Caussidière, *Mém.*, t. II, p. 18. — Stern, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 173. — *Commission d'enquête.*, en particulier dépos. Lamartine.

qu'ils sont tous perdus, que cent mille hommes vont marcher contre l'Hôtel de Ville, que Blanqui et le Luxembourg les mènent, qu'ils usurpent son nom, mais qu'il n'est pas un traître et veut mourir avec ses collègues. Ce fut un coup de théâtre. L'émeute comptait sur le ministre de l'intérieur : cette défection, effet des angoisses d'une nuit, lui faisait perdre sa principale chance de succès : elle devenait une pure tentative anarchique.

Ledru-Rollin entraînait avec lui Caussidière et Barbès ; la garde nationale tout entière allait défendre le gouvernement. Dans un court entretien, il fut décidé que Ledru-Rollin appellerait les légions aux armes, tandis que Lamartine s'enfermerait dans l'Hôtel de Ville pour le disputer aux insurgés.

Pendant que le ministre de l'intérieur envoyait partout l'ordre de battre le rappel, Lamartine courut prévenir Duvivier, qui rassembla la garde mobile, passa à l'état-major de la garde nationale, où Courtais lui promit d'exécuter l'ordre du ministre de l'intérieur, et revint à l'Hôtel de Ville. Il y trouva Changarnier et Marrast. Le général, ayant appris le péril qui menaçait le gouvernement, était accouru lui offrir son épée. Il prit la haute direction des forces militaires, et les disposa de façon à pouvoir repousser un assaut. Marrast se trouvait le grand organisateur de la résistance ; il avait prévenu les maires et leur avait ordonné de

réunir des gardes nationaux volontaires; puis, après s'être fait donner mille hommes par le colonel de la neuvième légion et s'être concerté avec Duvivier, il était venu préparer, avec Changarnier et Lamartine, la défense de l'Hôtel de Ville. Le reste du gouvernement se réunit au ministère des finances. Marie et Émile Thomas surveillèrent les ateliers nationaux.

Vers trois heures, quand la colonne des ouvriers, formée au Champ de Mars, déboucha sur le quai du Louvre, elle se vit enveloppée par deux légions de garde nationale, qui l'accompagnèrent ainsi jusqu'à la place de Grève, couverte de troupes. Duvivier, à la tête de la mobile, barrait le passage. Barbès commandait sa légion. Lamartine ne cessait de haranguer mobiles et gardes nationaux. La manifestation dut s'arrêter et fut immédiatement coupée en plusieurs tronçons.

Quelques délégués, introduits à l'Hôtel de Ville, furent renvoyés, après quelques durs reproches, par les adjoints, Recurt, Buchez, E. Adam. Enfin, sur les vives réclamations de Louis Blanc, exaspéré de son échec, on laissa défiler les manifestants, mais entre deux rangées de gardes nationaux en armes, au milieu des huées. Les forces militaires défilèrent alors à leur tour, en acclamant le gouvernement. La place retentit toute la journée et une partie de la nuit des cris de: « Vive Lamartine! A bas les communistes! A bas Cabet! A bas Louis Blanc! »

La grande et décisive journée préparée par Louis Blanc, le Luxembourg et la majorité des clubs, échouait complètement. La plus sérieuse tentative qu'on eût dirigée contre la réunion de l'Assemblée n'avait pas abouti. Les véritables vainqueurs restaient Marrast et ses amis du *National*. Ledru-Rollin tombait du péril de gauche dans le péril de droite. Lamartine triomphait, mais ce triomphe portait en germe sa chute, car il triomphait surtout comme chef du parti du *National* et il ne l'était plus, depuis qu'il avait pris une nouvelle attitude encore ignorée de la masse, et qu'il allait même accentuer.

La journée du 16 avril sauvait l'intégrité du pouvoir. Mais elle pouvait entraîner d'autres résultats : certains membres du gouvernement et une grande partie de la population parisienne désiraient pousser plus avant la victoire, et en profiter pour frapper un grand coup sur les révolutionnaires. D'un autre côté, on s'inquiétait de l'attitude future des manifestants du 16 avril et l'on craignait qu'ils ne voulussent prendre leur revanche. La minorité cherchait à escamoter le résultat de la journée et exploitait ces craintes.

Lorsque, le 17 avril, le gouvernement se réunit, Louis Blanc, prenant l'offensive, demanda une enquête sur les complots des réactionnaires, et présenta une proclamation qui voilait son échec sous des

remerciements aux manifestants, considérait le 16 avril comme une suite du 17 mars, et rendait grâces au peuple d'avoir défendu l'unité du gouvernement provisoire. La journée y devenait une victoire des républicains sur les réactionnaires. Louis Blanc changeait audacieusement les rôles, et se proclamait vainqueur.

A ce projet de proclamation, les modérés en opposaient un autre, rédigé par Lamartine, qui présentait la journée sous son véritable jour et avec sa vraie signification. Chacun d'eux indiquait un programme; le dernier devait servir de point de départ à une politique d'action contre les socialistes, avec l'appui de la garde nationale, revenue de son abattement, politique de lutte qui pouvait amener l'emploi de la force.

Lamartine recula devant cette éventualité. Son seul but était d'atteindre la réunion de l'Assemblée et d'éviter jusque-là toute complication; il ne croyait la majorité ni assez forte ni assez qualifiée pour prendre de telles mesures; l'Assemblée seule, émanation de la souveraineté nationale, posséderait le pouvoir et l'autorité nécessaires. Cette politique expectante, qui conservait l'instabilité antérieure au 16 avril et risquait de remettre le gouvernement à la merci des clubs, présentait-elle moins de dangers que celle qui prétendait les réduire à l'impuissance

en profitant d'un succès momentané? Permettrait-elle plus facilement d'arriver aux élections? En théorie, c'était indiscutable ; en pratique, l'événement lui donna raison. Mais Lamartine se perdit pour l'avenir en l'adoptant, car il combattait ainsi Marrast et ses amis, que l'Assemblée allait porter au pouvoir.

Quoi qu'il en fût, « il battit en retraite au premier choc, et déclara qu'il préférait à son œuvre l'œuvre de Louis Blanc. Il entra à pleines voiles dans les vues de conciliation qui cachaient habilement l'escamotage de la journée (1). » Il appuya de même la proposition d'enquête de Louis Blanc, qui fut votée.

Le 16 avril eut, comme contre-coup des troubles, les jours qui suivirent. La crainte d'un retour offensif des communistes planait partout. Les gardes nationaux modérés, peu confiants dans la durée de leur victoire, mais néanmoins conscients de leur force, se livrèrent à des terreurs folles et à des violences proportionnées à leurs terreurs. Une réaction se manifesta contre la domination des clubs, mais le gouvernement, en grande partie à cause de Lamartine, refusa d'en prendre la direction. Le 18 avril, le rappel retentit brusquement, semant l'effroi partout. La garde nationale afflua autour de l'Hôtel de Ville ;

(1) Chérest, *Vie de Marie*, p. 165.

le bruit avait couru que les communistes attaquaient le gouvernement. Les gardes nationaux, très surexcités, donnaient la chasse aux socialistes, voulaient se saisir de Blanqui et de Cabet. Le soir on se battait sur le boulevard.

Pendant ce temps, le gouvernement semblait prendre à tâche d'atténuer l'effet de ces démonstrations : il insérait au *Moniteur* une adresse des ouvriers du Luxembourg contre l'emploi de forces militaires au 16 avril; il édictait des décrets (1) abaissant les droits d'octroi sur la viande de boucherie et taxant les gros loyers, les voitures, les domestiques; il promettait une réforme démocratique de l'octroi sur les boissons; il satisfaisait les démagogues par des exécutions dans la magistrature et l'armée : destitutions de hauts magistrats, mise à la retraite de soixante-cinq généraux et de nombreux officiers. Toutes ces décisions se prenaient en d'orageuses séances, où les membres de la minorité obtenaient par la menace de leur démission les décrets les plus révolutionnaires que le gouvernement eût jamais signés (2). On reparla même de l'adoption du drapeau rouge (3).

Cependant, en même temps que ces mesures de conciliation, le gouvernement prenait des précautions:

(1) 18 avril.
(2) Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 35.
(3) *Commission d'enquête*, t. I, p. 220, dépos. Arago.

l'Hôtel de Ville conservait sa garnison, le Luxembourg en recevait une; Caussidière, maintenant tout à fait gouvernemental, se créait un « petit arsenal (1) ». En même temps, on profitait de l'échec des clubistes pour rappeler des troupes : Arago fut autorisé à laisser rentrer dans Paris cinq régiments. On prit comme prétexte une revue que le gouvernement devait passer le 20 dans la « fête de la Fraternité ».

Enfin l'on décida d'arrêter Blanqui. Tous les partis se trouvaient d'accord contre lui : *le National* voyait en lui un révolutionnaire dangereux; Caussidière et Barbès le craignaient et le haïssaient pour des motifs presque personnels ; Ledru-Rollin ressentait à son égard la terreur superstitieuse de presque tout Paris; Louis Blanc le considérait comme un rival inquiétant. Tous redoutaient un attentat de sa part le 20 avril; des bruits de complot couraient déjà. Seul, Lamartine le défendit avec beaucoup de chaleur (2). Il représenta qu'il ne fallait pas quitter la voie de la conciliation, provoquer une émotion très vive, des troubles sans doute; qu'on ne devait pas exagérer l'importance de Blanqui, lui permettre de se poser en victime, donner à ses partisans un prétexte d'émeute. Il pensait, sans le dire, que Blanqui constituait un excellent contrepoids à Caussidière, à Louis Blanc, aux clubs ; il

(1) Caussidière, *op. cit.*, t. II, p. 39.
(2) 19 avril. — *Commission d'enquête*, dépos. Marie, t. I, p. 319.

restait persuadé qu'au 16 avril, Blanqui était hostile aux manifestants et que ceux-ci avaient voulu se défaire de lui en même temps que des modérés (1); il croyait qu'à l'occasion il en serait encore ainsi; tout pénétré de ses récents entretiens avec lui, il espérait bien le ramener tout à fait.

Mais ses efforts restèrent vains. Pendant la discussion, une lettre de Caussidière annonça l'existence d'un complot pour enlever le lendemain, pendant la revue, l'Hôtel de Ville et la Préfecture. Cette nouvelle décida le gouvernement; malgré l'opposition persistante de Lamartine, on alla aux voix. Il vota seul, avec Albert, contre le mandat d'amener, que Crémieux rédigea de suite.

Ce mandat ne fut pas exécuté. Les Montagnards, envoyés pour arrêter Blanqui, ne l'osèrent pas (2). Le lendemain, sur les instances de Lamartine, et rassuré par le calme de la fête, Ledru-Rollin le fit détruire (3).

Le 20 avril fut une belle journée d'apaisement où, dans une immense revue, toutes les forces de Paris défilèrent devant le gouvernement provisoire, au milieu d'une foule joyeuse, qui les acclamait aux

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 291; *Lettre aux dix départements*, p. 6.

(2) Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 51.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 61. — Haute-Cour, déposition Ledru-Rollin, 19 mars 1849.

cris de : « Vive le gouvernement! Vive l'armée! »

Une semaine plus tard, les élections avaient enfin lieu et la souveraineté nationale s'exprimait librement malgré les efforts du parti de la dictature.

CHAPITRE VIII

LAMARTINE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(24 février-4 mai 1848)

Bien que l'étude des négociations poursuivies avec les puissances européennes sous le gouvernement provisoire, non plus que les idées que professa Lamartine pendant sa carrière politique sur les relations avec l'étranger, ne rentrent point dans le cadre de cet ouvrage, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur ses actes en tant que ministre, et de déterminer, en quelques mots, les principes qui guidèrent sa politique extérieure.

Lorsque les membres du gouvernement provisoire se partagèrent les portefeuilles, dans le tumulte du 24 février, le choix, pour les affaires étrangères, tomba unanimement, et comme instinctivement, sur Lamartine. Nul n'y pouvait prétendre comme lui, par son passé diplomatique, par la renommée européenne de son nom, par l'habileté et le charme de son style, par l'aristocratie de ses manières : « Jamais grand peuple, écrit Elias Regnault (1), n'eut un plus magni-

(1) *Hist. Gouvernement provisoire*, ch. VIII.

fique maître des cérémonies ; jamais, dans leur mission auprès des têtes couronnées, les agents de la diplomatie n'avaient rencontré une plus haute expression de dignité personnelle. Ils se retiraient charmés et subjugués, s'étonnant de voir ces hommes d'un gouvernement improvisé représenter si bien la force et la puissance, tempérées par la plus exquise observation des convenances. »

Lamartine ne joua pas seulement le rôle d'un « magnifique maître des cérémonies », il sut s'acquitter à son honneur de la redoutable mission qu'il s'était attribuée, et concilier avec délicatesse les susceptibilités monarchiques de l'Europe avec les susceptibilités républicaines des hommes qui l'entouraient.

Deux partis s'offraient au gouvernement provisoire : entreprendre la guerre contre les rois et convier les peuples à la révolution démocratique ; proclamer la République universelle ; déclarer impossible sur un même continent la coexistence d'un État monarchique et d'un État républicain ; renouer en un mot la tradition révolutionnaire et rayer d'un trait de plume la diplomatie depuis 1815 ; ou bien garder à la révolution son caractère national, faire de la République une forme de gouvernement comme une autre et reprendre les relations diplomatiques le plus rapidement possible.

Le passé de Lamartine indiquait d'avance son choix. Le premier principe qu'il mettait en avant était la paix; il éprouvait une véritable horreur, une horreur invincible, pour la guerre et sa barbarie. Son esprit était resté frappé par le souvenir, toujours vivace, des dernières années de l'Empire; il avait vu de près les tristesses, les misères, qui sont le revers de la gloire militaire, et ce spectacle avait fait de lui un pacifique pour toujours.

Il repoussait donc, *a priori*, la guerre comme immorale, « le meurtre illégitime n'étant pas moins un crime dans une nation que dans un individu (1) ». D'autres raisons, toutes pratiques, le confirmaient dans sa volonté ferme de maintenir la paix. Il y voyait en effet une condition d'existence pour la République. Si, pensait-il, elle se garde de tout acte d'hostilité contre ses voisins, ceux-ci, assez occupés chez eux, la laisseront sans doute s'organiser; au contraire, la première manifestation belliqueuse reformera immédiatement la coalition monarchique de 1791. « Lamartine ne doutait pas que l'énergie accumulée de la France ne triomphât longtemps de cette coalition; mais l'histoire et le bon sens lui disaient que la guerre offensive d'un peuple contre tous les autres finissait tôt ou tard par une invasion,

(1) Lamartine, *Révol. 48*, t. II, p. 12.

même quand ce peuple avait les soldats de Napoléon pour armée et la tête de Napoléon pour les conduire (1) ».

En admettant même un triomphe inespéré, la victoire deviendrait aussi dangereuse pour la République et amènerait infailliblement une dictature (2). La guerre, dans les deux cas, étoufferait la liberté.

Enfin, et c'était là une considération de la plus haute importance, la France n'était pas prête pour une lutte de ce genre. L'effort désespéré qu'il faudrait accomplir nécessiterait l'emploi de moyens extrêmes : « impôts excessifs d'or et de sang, emprunts forcés, papier-monnaie, proscriptions, tribunaux révolutionnaires, échafauds (3) ». Enfin, « c'était inaugurer la tyrannie au lieu de la liberté,... la ruine du peuple au lieu de son salut (4) ».

De tels périls ne trouvaient pas une compensation suffisante dans l'utilité d'une diversion, qui jetterait à la frontière des forces inactives et turbulentes.

Quant à ceux qui, comme Louis Blanc, Caussidière, Ledru-Rollin, parlaient de détrôner les « tyrans » pour délivrer leurs frères opprimés, Lamartine pensait avec raison qu'ils commettaient une erreur gros-

(1) *Ibid.*, t. II, p. 22. Cf. également *Cours familier de littérature*, t. X, Entretien LX.
(2) Cf. Manifeste à l'Europe.
(3) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 22.
(4) Id., *ibid.*

sière : attaquer une puissance étrangère n'aurait comme résultat que de resserrer la nation menacée autour de ses chefs : « le principe de nationalité domine chez les hommes le principe de liberté intérieure (1) »; en voulant détrôner les rois, on les affermirait. La Révolution de 1848 était, non une révolution territoriale, mais une révolution d'idées : elle avait donc besoin de paix et non de guerre. C'est par la paix que ses principes se répandraient chez les peuples, qu'elle n'inquiéterait pas. Son exemple valait mieux que ses victoires. La formidable secousse que la révolution de février allait imprimer à l'Europe justifia ces prévisions de Lamartine.

Pénétré de ces idées, le ministre s'occupa de rassurer les puissances, tout en sauvegardant la dignité française. Ce fut l'objet d'une première lettre, parfaite dans sa brièveté (2), adressée, le 4 mars, aux ambassadeurs et aux chefs de missions à Paris, pour leur notifier l'avènement de la République, et, peu après (3), de

(1) *Ibid.*, t. II, p. 24.

(2) « La forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde.

« Ce sera un bonheur pour moi de concourir, par tous les moyens en mon pouvoir, à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque, et à rappeler à l'Europe que le principe de paix et le principe de liberté sont nés le même jour en France. »

(3) 5 mars.

l'acte retentissant qu'il intitula : *Manifeste à l'Europe.*

Il y déclarait, aussi nettement que possible, sa ferme intention de maintenir la paix : « La proclamation de la République n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique, et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples... La Monarchie et la République ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'État, des principes absolus qui se combattent à mort : ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant ».

Mais ce langage pacifique savait rester digne et proclamer hautement l'indépendance de la République française, ainsi que sa volonté de la faire respecter : « La République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple, qui ne demande son titre qu'à lui-même... La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : heureuse la France si on lui déclare la guerre et si on la

contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération ! Responsabilité terrible à la France, si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée ! »

Lamartine avait soumis à ses collègues les idées de son *Manifeste*. Devant les représentations de Louis Blanc et de Ledru-Rollin, il sacrifia aux idées du temps et ajouta quelques passages d'une inspiration toute différente. Ils sont relatifs aux traités de 1815, qui pesaient encore lourdement sur la France. L'opinion publique, depuis trente ans, ne cessait d'espérer et de réclamer leur abrogation. Louis Blanc s'indigna que Lamartine les eût omis et exigea avec beaucoup de vivacité qu'il les déclarât rompus. Le ministre céda : cependant il voulait la paix, ce qui semblait difficile à concilier avec la dénonciation des actes sur lesquels reposait tout l'édifice européen. Il s'en tira par une distinction subtile entre le droit et le fait :

« Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations. »

Il alla même plus loin, et n'hésita pas à proclamer, d'une façon presque menaçante pour les anciennes monarchies, les devoirs réciproques de fraternité des États démocratiques :

« Nous le disons hautement : si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées, en Europe ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis ; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures ; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples. »

Lamartine, en effet, songeait que, malgré sa politique pacifique, une coalition pouvait se reformer contre la France, entre les États du nord. Il pensait à leur opposer l'alliance des États démocratiques, France, Suisse et Italie (1) et à parer ainsi à la disproportion énorme de forces entre l'Europe armée et la France isolée. Ces espérances furent déçues. La Suisse se tint constamment sur une réserve prudente, et Charles-Albert, loin d'appeler à son aide les troupes françaises, refusa même plus tard leur concours.

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 148, 155. — Assemblée constituante, séance du 8 mai 1848.

Cette alliance, rêvée par Lamartine, ne devint pas d'ailleurs nécessaire. Les gouvernements européens n'étaient pas inspirés par les mêmes sentiments qu'à la fin du dix-huitième siècle. Une agression de la France révolutionnaire les eût trouvés résolus : les intentions pacifiques exprimées dans le *Manifeste* produisirent sur eux la meilleure impression; les ambassadeurs et les ministres des puissances furent maintenus à Paris et entretinrent presque immédiatement des rapports officieux, empreints même d'une certaine cordialité, avec le nouveau ministre des affaires étrangères.

Les cabinets européens eussent-ils même voulu entreprendre une croisade antirévolutionnaire, que les mouvements insurrectionnels qui bientôt les menacèrent eux-mêmes ne leur en auraient pas laissé la possibilité. Les prévisions de Lamartine se réalisèrent : l'exemple contagieux de la France, favorisé par la paix, se répandait à travers l'Europe, et la protégeait mieux que ne l'eussent fait les victoires de ses armées.

En face de la double révolution de Vienne, de l'insurrection de Berlin, des crises démocratiques qui agitaient l'Allemagne, en Bavière, en Hesse, à Bade, à Leipzig, en Mecklembourg, à Hambourg, à Brême, à Lubeck, partout, Lamartine garda sagement la plus grande réserve. Il s'abstint de toute immixtion, avouée ou non, dans les affaires des États étrangers.

Mais sa neutralité n'excluait pas la sympathie; il suivait avec joie les succès démocratiques et formait des vœux pour le triomphe du grand mouvement unitaire qui traversait l'Allemagne. Il se réservait même d'intervenir, au cas où cette tentative serait contrariée par l'intervention d'une puissance tierce, la Russie par exemple (1).

Il s'intéressait tout particulièrement à la politique prussienne, car, par une curieuse divination, il espérait en la Prusse pour réaliser l'unité allemande. Loin de penser qu'elle pourrait se faire contre nous, il croyait trouver un appui, pour la République française, dans une grande nation, démocratique comme elle, et grandie dans son ombre. Déjà même, en 1841, dégagé alors de toute préoccupation républicaine, il écrivait (2) : « Ma politique, à moi, est éminemment allemande; c'est la seule qui convienne à ce demi-siècle rempli par la question d'Orient. L'Allemagne est un contre-poids posé au milieu des deux grandes ambitions du monde; c'est à nous à ne pas la jeter dans un des bassins russe ou anglais, mais de nous combiner avec elle pour faire force et paix. » Il n'y avait donc pas seulement dans cette « politique allemande » une sympathie irraisonnée pour le principe des nationalités, mais encore une grande pensée poli-

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 239.
(2) *Correspondance*, DCCLXXXIII.

tique. Seulement Lamartine, qui avait entrevu Sadowa, n'avait pas prévu Sedan !

La question italienne était plus délicate que la question allemande ; l'intérêt de sa sécurité pouvait obliger la France à y intervenir. Mais, résolu à prendre les mesures que pouvaient nécessiter les événements, Lamartine s'abstint absolument de les provoquer.

Il considéra le soulèvement lombard-vénitien et le conflit de Charles-Albert avec l'Autriche comme une affaire purement italienne à l'origine, et se tint sur la réserve la plus absolue. « Il poussa le scrupule à cet égard jusqu'à refuser de s'expliquer par aucun signe de blâme ou d'encouragement; lorsque le roi Charles-Albert lui fit notifier sa déclation de guerre à l'Autriche, il fut impossible au marquis de Brignole, ambassadeur de ce souverain, que Lamartine voyait tous les jours, de savoir si le gouvernement français approuvait ou désapprouvait cette déclaration de guerre (1) ».

Il ordonna et pressa seulement la formation d'une armée d'observation de soixante mille hommes au pied des Alpes.

La guerre une fois engagée entre l'Autriche et les États italiens, quel rôle devait y jouer la France, dans l'esprit de Lamartine (2)?

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 258.
(2) Cf. Lamartine, *Lettre aux dix départements.*

Il distinguait trois éventualités :

La victoire de Charles-Albert : aucune intervention nécessaire.

Un appel du roi à la France. Les sympathies italiennes seraient assez fortes pour motiver une descente en Italie. Il était d'ailleurs à prévoir que l'opinion publique contraindrait irrésistiblement le gouvernement à cette politique.

Enfin, troisième hypothèse, Charles-Albert est vaincu. La médiation de la France s'impose alors : « le droit de la proximité est un droit pour tous les médiateurs ». Le gouvernement français interviendra, avec l'approbation et l'appui de l'Europe, et tâchera d'assurer à l'Italie une organisation stable et libérale.

Tels étaient les projets de Lamartine. Il n'eut pas à les mettre en œuvre. Quand il quitta le pouvoir, Charles-Albert poursuivait sa campagne victorieuse et espérait la mener à bonne fin sans aucun secours étranger.

Les révolutions européennes cependant, en écartant un danger extérieur, aggravèrent un danger intérieur, en augmentant l'exaltation des réfugiés étrangers. Paris regorgeait de Polonais, de Belges, d'Italiens, d'Allemands, d'Irlandais, chassés de leur pays, et qui espéraient y rentrer par la force, avec l'appui du gouvernement français. Bruyants, violents, soutenus par la plupart des clubistes, ils consti-

tuaient une force redoutable, en ce sens qu'ils pouvaient provoquer des mouvements insurrectionnels, comme cela se produisit au 15 mai.

Les plus dangereux étaient les Polonais, par les sympathies qu'ils rencontraient. Ils se partageaient entre plusieurs groupes mutuellement hostiles, mais tous exigeants et arrogants. Ils ne se tinrent pas pour satisfaits des soixante mille francs que le gouvernement leur offrit comme secours de route et décidèrent une manifestation contre Lamartine, qu'ils croyaient seul à s'opposer à leurs projets. Un groupe de Polonais vint le menacer ouvertement de renverser le gouvernement s'il ne cédait pas. Lamartine leur répondit avec beaucoup de vivacité et des paroles violentes furent même échangées. Le lendemain (1) une immense manifestation eut lieu en faveur de la Pologne. Lamartine y prononça un discours qui eut beaucoup de retentissement; il assura de sa sympathie le peuple polonais, mais se refusa avec une grande fermeté à la lui témoigner en bouleversant l'Europe. Force fut donc aux manifestants de se contenter de vagues promesses et de quelque argent. Après avoir en vain essayé de se faire donner des armes, la légion polonaise partit solennellement le 31 mars; mais le ministre prit soin de ne laisser pas-

(1) 27 mars. LAMARTINE, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 146, 287 sq. — GARNIER-PAGÈS, *op. cit.*, t. IV, p. 253.

ser aux réfugiés la frontière que par petits groupes, sans danger pour les gouvernements étrangers.

Comme les Polonais, les Irlandais invoquaient leur titre de peuple opprimé pour demander à la France un secours efficace contre l'Angleterre. Lamartine désirait très vivement un rapprochement avec cette puissance; il refusa donc son concours à ses ennemis, dans des termes très nets, bien qu'enveloppés de formules de sympathie pour l'Irlande (1). Sa réponse fit hausser la rente à Londres.

Les rapports entre la France et la Grande-Bretagne n'avaient d'ailleurs subi aucune tension du fait de la révolution. Palmerston avait autorisé immédiatement l'ambassadeur Normanby à entamer des négociations amicales avec Lamartine et, dès le 28 février, Russell déclarait à la tribune son intention de ne pas intervenir dans les affaires de France. Les paroles du ministre français aux agitateurs irlandais ne firent qu'accentuer le rapprochement des deux puissances et préparer une entente qui devait se prolonger au delà de la République.

Tous les réfugiés étrangers ne se résignèrent pas comme les Irlandais. Les Allemands s'agitaient fort; ils avaient fondé une *société démocratique* et essayé en vain de se procurer des armes par une souscription

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 145, 147.

publique. Ils avaient cependant trouvé quelque appui, surtout au club des droits de l'homme et à la préfecture de police. Ils ne purent obtenir du gouvernement que quelques secours pécuniaires (1). Leur *légion démocratique*, forte de quinze à dix-huit mille hommes répartis en trois corps, se mit en route le 18 mars, mais sans armes. L'émotion fut grande en Allemagne et Lamartine dut la calmer par une note au *Moniteur*. Les envahisseurs franchirent la frontière du grand-duché de Bade, mais furent mis en déroute sans combat, traqués et massacrés pour la plupart (2).

Une tentative analogue fut faite en Savoie par les Italiens réfugiés en France. Ils se sentaient encouragés par des manifestations francophiles à Chambéry et par quelques paroles ambiguës de Lamartine : « Nous ne romprons pas la paix de l'Europe, avait-il déclaré, mais si la paix est troublée, si la guerre éclate contre l'Italie et que la carte de l'Europe soit déchirée, soyez convaincus qu'un fragment de cette carte resterait dans vos mains et dans les nôtres. » « Avant six semaines, disait Lamartine à ses collègues, la Savoie demandera sa réunion à la France ». Il s'abstint néanmoins soigneusement de toute hostilité envers le gouvernement piémontais.

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 261. — Stern, *op. cit.*, t. I, p. 419.

(2) Id., *ibid.*, t. II, p. 236. — Garnier-Pagès, *Hist. révol. 48*, t. IV, p. 251-261. — Lucas, *Clubs et clubistes, passim.*

Les Savoisiens de Lyon partirent le 30 mars, sous prétexte de rapatriement. Le commissaire Emmanuel Arago leur refusa des armes, mais ne sut pas les retenir. Les envahisseurs prirent Chambéry, sans coup férir, le 2 avril. Mais, dès le lendemain, la population se soulevait contre eux et les chassait, tandis que les troupes sardes reprenaient possession de la ville.

Le gouvernement de Turin, averti le 1er avril du départ de l'expédition, adressa immédiatement au ministre français la demande instante « qu'il ne laissât pas pénétrer en Savoie de bandes armées et organisées ». Les dépêches arrivèrent trop tard à Paris. Mais Lamartine put prouver à l'ambassadeur sarde qu'il avait prévenu cette demande et ne pouvait être tenu responsable de l'invasion. Toute mésintelligence se trouva ainsi écartée et, le 28 avril, une amnistie fut même proclamée par Charles-Albert sur la demande du chargé d'affaires français Bixio (1).

La plus sérieuse de toutes ces échauffourées fut celle des Belges. Ils étaient soutenus ouvertement par Caussidière, et Ledru-Rollin approuvait hautement leur expédition; mais il hésitait à l'appuyer officiellement et matériellement; il sentait qu'il ne le devait pas. Pressé de demandes, Lamartine répondit :

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 236. — Garnier-Pagès, *op. cit.*, t. IV, p. 261.

« Le gouvernement français ne s'engagera dans aucune démarche de nature à inquiéter la Belgique, avec laquelle on est en bonnes relations ; il accordera seulement le transport gratuit aux Belges qui voudront rentrer dans leur pays, mais sans intervenir autrement dans leurs affaires. »

L'expédition, préparée ouvertement, n'en partit pas moins en deux convois. Le premier, entraîné par surprise en Belgique dans le chemin de fer, fut arrêté par les autorités. Le second demeura quatre jours à Séclin. Lamartine répondit à toutes les questions qui lui furent posées par les autorités du Nord, qu'il s'opposait à l'expédition. La colonne des envahisseurs franchit néanmoins la frontière, sans doute avec la complicité du commissaire Delescluze, et vint se faire battre à Risquons-Tout par les troupes belges.

L'opinion publique, en Belgique, s'émut fort de cette attaque et une interpellation fut déposée à la Chambre. Le ministre des affaires étrangères d'Hoffschmidt reconnut en ces termes la loyauté de Lamartine : « Je n'ai cessé de recevoir du gouvernement provisoire l'assurance la plus formelle qu'il est complètement étranger à ces ridicules manœuvres. Dans une dernière conférence sur cet objet entre le prince de Ligne et M. de Lamartine, ce dernier a protesté de la non-participation de son gouvernement à ces actes ;

il les a désavoués et il a reconnu le droit du gouvernement belge de repousser par la force de pareilles tentatives... En présence de semblables déclarations, le doute n'est pas permis. Et, quant à nous, nous avons la foi la plus complète dans la sincérité du gouvernement français... Du moment où la France reconnaît notre nationalité et notre indépendance, la Belgique devient sa première et sa plus fidèle amie, quelle que soit la forme de son gouvernement. » Ainsi fut clos l'incident (1).

En résumé, si nous voulons porter un jugement sur la politique extérieure de Lamartine et, en particulier, sur son *Manifeste* tant applaudi, puis tant attaqué, il faut les juger par leurs résultats au moment de la réunion de l'Assemblée. Or ces résultats se trouvaient en tous points excellents : la République reconnue sans difficulté et sans guerre, la paix affermie, enfin la propagation des principes démocratiques à travers l'Europe, ce qui rehaussait par là même le prestige de la France qui les avait engendrés, en même temps que ces mouvements révolutionnaires, suscités par son exemple et favorisés par sa politique pacifique, détournaient le péril d'une agression étrangère.

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 235. — Garnier-Pagès, t. IV, p. 16, 25. — *Commission d'enquête*, t. II.

CHAPITRE IX

LES ÉLECTIONS. — LA COMMISSION EXÉCUTIVE LE 15 MAI

I

LES ÉLECTIONS. — LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Le 16 avril avait marqué la dernière tentative des clubs pour empêcher la réunion de l'Assemblée. Après quelques jours de troubles, les efforts se portèrent sur les élections. La lutte fut très vive, surtout à Paris. Les modérés, avec le *Comité central*, menèrent une ardente campagne en se couvrant du nom de Lamartine. Le Luxembourg, dirigé par Louis Blanc, essaya une liste avancée et ouvrière, qui, en dehors des membres communistes du gouvernement, n'admettait que le ministre de l'intérieur. En province, les deux noms sur lesquels on combattit furent ceux de Lamartine et de Ledru-Rollin. Ce dernier représenta la république sectaire et exclusive, jacobine, socialiste même : la « république rouge ». L'autre servit au contraire de drapeau à tous les adversaires

de la politique des circulaires et du Luxembourg, du socialisme et du radicalisme.

Ces derniers remportèrent un succès complet; partout, les partis avancés furent mis en échec : Lamartine, et derrière lui *le National*, triomphaient. A Paris, il arrivait en tête avec 259,800 voix; Dupont de l'Eure en réunissait 245,083; Arago, 243,640; Garnier-Pagès, 240,890; Marrast, 229,166; Marie, 225,776, tandis que Ledru-Rollin n'était élu que vingt-quatrième, avec 131,587 voix, et Louis Blanc vingt-septième, avec 120,140 voix. Dix départements nommèrent Lamartine, qui obtint un total de 1,600,000 voix. Quand il apprit de Marrast ce triomphe sans précédent, il s'écria : « Me voilà donc plus grand de la tête qu'Alexandre et César!... Du moins ils le disent(1)! »

Lamartine se trompait: ces 1,600,000 voix allaient à la politique modérée qu'il représentait alors aux yeux de la France; elles allaient au parti qui avait combattu, sans jamais transiger, le socialisme et les clubs, c'est-à-dire au *National*. Sa victoire était en fait celle du *National* et elle constituait déjà pour lui-même une menace : la majorité, l'écrasante majorité se trouvait nommée avec mandat de combattre Ledru-Rollin, Louis Blanc et les clubs. Les suffrages obtenus

(1) E. Regnault, *Gouvernement provisoire*, p. 358.

par Lamartine le désignaient pour être son chef dans cette campagne. Mais dès que l'Assemblée le trouvera compromis avec l'ennemi, elle le mettra à l'écart. Ce qu'il lui faut, ce ne sont pas des hommes de négociation et de transaction, ce sont des hommes de combat : ces hommes, elle les trouvera dans Marrast, dans Marie, dans Buchez, dans leurs amis du *National*, dont le ministre des affaires étrangères, depuis le 17 mars, s'est éloigné de plus en plus. Le 27 avril est l'apogée de la popularité de Lamartine. Elle va disparaître encore plus rapidement qu'elle ne s'était élevée.

Cependant celui-ci, dans les derniers jours du gouvernement provisoire, continuait à jouer avec ardeur le rôle de conciliateur qu'il s'était attribué et qui devait bientôt lui coûter sa situation politique. La rupture en effet était complète entre les différentes fractions du conseil; on n'y gardait plus aucun ménagement, surtout depuis que la majorité se sentait soutenue au dehors. Les menaces de démission étaient fréquentes ; un déchirement sembla souvent imminent. Une émeute du parti ouvrier de Rouen, irrité de sa défaite aux élections, que réprimèrent durement la garde nationale et l'armée, surexcita les esprits. Les autorités militaires furent attaquées furieusement par les clubs, par la presse et jusque dans le gouvernement. Arago les disculpa avec énergie et indignation.

Lamartine apaisait ses collègues autant qu'il était en son pouvoir; il se rapprochait de Ledru-Rollin dont il calmait les colères, et qu'il défendait contre la majorité, même quand il montrait des opinions contraires aux siennes. Ces tentatives loyales de conciliation contribuaient souvent à exciter la défiance des autres membres du gouvernement (1).

Le 4 mai enfin, l'Assemblée se réunit paisiblement, malgré les craintes qui s'étaient manifestées. Le gouvernement provisoire se vit acclamé, au dehors par la foule, et, dans l'enceinte législative, par les représentants. La séance ne fut qu'un long cri de : « Vive la République ! » L'Assemblée, après avoir chaleureusement accueilli le discours lu par Dupont de l'Eure au nom du gouvernement provisoire, vint se montrer, sur le péristyle, au peuple qui la reçut par des applaudissements.

Régulièrement nommée, émanée de la Nation entière, elle s'établissait donc à Paris au milieu de la population satisfaite. Lamartine voyait avec joie ses efforts récompensés et accomplie l'œuvre à laquelle il s'était consacré pendant plus de deux mois d'angoisses.

L'Assemblée s'organisa. L'élection du bureau, le 5 mai, constata le triomphe du *National* : Buchez fut

(1) *Commission d'enquête,* déposition Marrast, t. I, p. 322.

nommé président, Recurt, Cavaignac, Corbon, Guinard, Cormenin et Sénard, vice-présidents.

Le gouvernement provisoire vint alors se démettre de ses pouvoirs et rendre compte de ses actes. Lamartine prit la parole le premier au nom du gouvernement entier, à la place de Dupont de l'Eure, auquel sa faiblesse interdisait les longs discours. Il s'efforça de faire disparaître les dissensions qui avaient divisé ses collègues. Loin de marquer des distinctions entre les actes, de rendre à chacun la charge de son œuvre, il parla comme si tous eussent toujours été animés des mêmes intentions, et accepta pour le gouvernement tout entier la responsabilité de toutes les mesures prises.

Ce fut un discours de concorde, d'union et d'apaisement. Il reprit tous les actes de leur dictature pour les justifier. Leur arrivée au pouvoir d'abord : « Une révolution a éclaté le 24 février, dit-il, le peuple a renversé le trône ; il a juré, sur ses débris, de régner désormais seul et tout entier par lui-même. Il nous a chargés de pourvoir provisoirement aux dangers et aux nécessités de l'interrègne qu'il avait à traverser.. Simples citoyens, sans autre appel que le péril public, sans autre titre que notre dévouement..., nous n'avons eu qu'une ambition, celle d'abdiquer la dictature dans le sein de la souveraineté du peuple.

« ... Nous ne proclamâmes pas la République : elle

s'était proclamée elle-même par la bouche de tout un peuple. » Il couvre de fleurs ce peuple vainqueur; c'est lui qui rétablit l'ordre lui-même, qui inspira l'abolition de la peine de mort, qui repoussa le drapeau rouge, « présenté un moment, non comme un symbole de menaces et de désordres, mais comme un drapeau momentané de victoire », ajoute Lamartine, voulant, dans une suprême concession, écarter tout souvenir de haine et de discorde. Puis, en quelques mots, il montre l'adhésion unanime de la France à la République, le caractère pacifique et loyal de la politique extérieure, la réorganisation de l'armée et de la marine, l'épuration de la justice, les efforts du ministère de l'intérieur et du Luxembourg pour aider l'ouvrier, l'administration financière, si laborieuse; il défend l'œuvre collective et l'œuvre personnelle de chacun des membres du gouvernement.

Il proclame avec fierté qu'ils peuvent « redescendre de cette longue dictature sur la place publique, et se mêler au peuple, sans qu'on puisse leur demander : « Qu'as-tu fait d'un citoyen? » Enfin après avoir engagé l'Assemblée à travailler activement et sans retard à constituer un pouvoir régulier, il termine ainsi son exposé :

« Puisse seulement l'histoire de notre chère patrie inscrire avec indulgence, au-dessous et bien loin des grandes choses faites par la France, le récit de ces

trois mois passés sur le vide, entre une Monarchie écroulée et une République à asseoir, et puisse-t-elle, au lieu des noms obscurs et oubliés des hommes qui se sont dévoués au salut commun, inscrire dans ses pages deux noms seulement : le nom du peuple, qui a tout sauvé, et le nom de Dieu, qui a tout béni, sur les fondements de la République (1) ! »

Après ce discours, qui souleva de longues et unanimes acclamations, chaque ministre vint à son tour rendre compte de sa conduite et justifier de sa gestion. Tous se virent accueillis avec beaucoup de faveur. Lamartine reparut à la tribune comme ministre des affaires étrangères. Il y défendit, au milieu des applaudissements, sa politique pacifique, mais digne, en montrant le rayonnement dans toute l'Europe des idées libérales françaises, alors en pleine période de succès (2). L'enthousiasme qu'il provoqua fut tel que l'on demanda l'impression et l'envoi de son discours aux départements ainsi qu'aux puissances étrangères. Mais, devant une certaine opposition, et sur la demande de l'orateur lui-même, la proposition ne reçut pas d'exécution.

Enfin l'Assemblée, rendant hommage aux efforts des dictateurs improvisés de février, et sanctionnant l'idée de l'indivisibilité de leur œuvre, vota, presque

(1) Séance du 6 mai.
(2) Séance du 8 mai.

à l'unanimité, un ordre du jour proclamant que « le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie ».

Après cette remise de tous les pouvoirs entre leurs mains, les représentants durent établir un système exécutif provisoire, en attendant la rédaction d'une constitution. Ce moment fut décisif dans la vie de Lamartine.

Grisé par son prodigieux succès aux élections, il croyait fermement qu'il ne tenait qu'à lui de se faire décerner la dictature, et que, non seulement on ne la lui disputait pas, mais on la lui offrait : « Sa popularité à Paris, écrit-il lui-même (1), accrue jusqu'à la passion...; les élections qui venaient de lui imprimer une sorte de titre représentatif universel; les 7 ou 8 millions de voix qu'on lui offrait au besoin sur toute la surface de la République, et enfin la faveur de 6 ou 700 représentants sur 900, le désignaient et l'imposaient, pour ainsi dire, au choix de l'Assemblée, comme l'homme de la circonstance et comme le chef unique et prédestiné du pouvoir. »

Pénétré de ces idées, il se demandait, « en présence de sa conscience et de l'avenir », s'il devait accepter ce rôle. Son orgueil et son ambition l'y poussaient, en même temps qu'avec raison, il pensait aux avantages de l'unité de gouvernement. Tout rempli de son

(1) *Hist. révol. 48*, t. II, p. 374.

succès, « il se sentait la force et la prudence nécessaires pour manier doucement et fermement ce pouvoir à la satisfaction de l'Assemblée; le renom de fondateur et de protecteur de la Constitution naissante lui apparaissait séduisant et lumineux dans le lointain de l'histoire (1) ».

Mais, lorsqu'il écartait ces rêves de gloire, il ne se sentait pas, malgré tout, l'autorité nécesaire pour gouverner seul. Il restait préoccupé par le 17 mars, par le 16 avril, par toute l'agitation révolutionnaire qu'il avait vue de près, et dont il s'exagérait l'importance; il lui paraissait impossible d'exclure du pouvoir le parti radical. S'il ne le partageait pas avec lui, pensait-il, Ledru-Rollin chercherait un appui chez les socialistes : ceux-ci recommenceraient un nouveau 16 avril et réussiraient sans aucun doute, car, seule, l'opposition du ministre de l'intérieur les avait alors fait échouer.

C'est probablement sous l'influence de ces idées qu'il avait pensé à tracer d'avance, dans les derniers temps du gouvernement provisoire, un plan de Constitution en deux ou trois principes, qui serviraient de base aux travaux de l'Assemblée. Dupont de l'Eure l'y encourageait. Tout en restant partisan, dans la future République, d'une présidence qu'il comptait bien

(1) *Hist. révol. 48*, t. II, p. 375.

occuper, Lamartine avait conçu, pour la période de création qui allait s'ouvrir, un triumvirat, dont les membres « représentaient les trois éléments dont se compose toute opinion : l'impulsion, la résistance, la modération (1). » Il chercha à s'entendre secrètement dans ce sens avec quelques-uns de ses collègues. Ledru-Rollin et lui entraient évidemment dans sa combinaison : pour la troisième place, il y eut des tiraillements. Ledru-Rollin semble avoir voulu y faire admettre Flocon. Lamartine eût préféré un nom plus modéré. On n'aboutit à rien. Quant au projet de Constitution, il ne pouvait même en être question dans l'état de division du gouvernement (2).

Quoi qu'il en fût, Lamartine s'exagérait beaucoup l'influence qu'il allait exercer sur l'Assemblée. Quant à son rêve de dictature, c'était une pure illusion : que son nom eût réuni, au 4 mai, plusieurs millions de suffrages pour une présidence, s'il en eût été question alors, c'est tout à fait probable. Mais les députés qui venaient de se réunir ne ressentaient pas le moindre besoin de lui confier le pouvoir suprême; outre la difficulté de créer une fonction quasi-monarchique à deux mois du 24 février, ils ne se souciaient guère d'abdiquer, tout fiers qu'ils se sentaient de leur omnipotence et de leur rôle.

(1) *Hist. révol. 48*, t. II, p. 319.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 319-320. — Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 81.

Enfin on se rappelait les tâtonnements de la vie parlementaire du député-poète sous le régime déchu, ses irrésolutions, son isolement; on ne le croyait pas de taille à dominer les événements.

D'ailleurs, très vite, après l'immense enthousiasme qu'avait suscité son attitude des premiers jours, alors que, dans la France entière, on l'admirait encore pour avoir su contenir, à force de courage et d'éloquence, les passions furieuses que la révolution de février avait déchaînées, une certaine défiance à son égard se manifesta dans l'Assemblée en formation. Les anciens députés de la Monarchie, dont un certain nombre avaient été réélus, lui gardaient rancune du rôle qu'il avait joué dans la dernière séance de la Chambre et qu'ils considéraient un peu comme une trahison; l'influence de ces hommes connus et expérimentés acquit de suite beaucoup de poids. Les autres représentants, en presque totalité, arrivaient à Paris avec l'opinion bien arrêtée d'en finir avec les révolutionnaires; ils avaient été élus contre les candidats de Ledru-Rollin et pensaient beaucoup plus à écraser son parti qu'à lui faire une place dans le gouvernement. Tout naturellement, ils venaient se ranger derrière les hommes du *National*, dévoués à la même politique et qui ne négligeaient rien pour les attirer à eux.

Or l'atmosphère du *National*, depuis les derniers

événements surtout, était une atmosphère de défiance à l'égard de Lamartine. Marrast, Marie, Garnier-Pagès et les autres ne lui pardonnaient pas d'avoir louvoyé sans cesse, entre le 17 mars et le 16 avril, de les avoir négligés, abandonnés pour Ledru-Rollin. Ils voyaient en lui un politique peu scrupuleux, qui n'avait en vue que son intérêt personnel et le désir d'occuper la première place, prêt à tout sacrifier, eux les premiers, au profit de son ambition et de sa popularité. Son attitude récente après le 16 avril, où il avait constamment soutenu le parti avancé et s'était lié de plus en plus étroitement avec le ministre de l'intérieur, les animait encore davantage contre lui.

Lamartine s'était trouvé ainsi peu à peu compromis dans l'esprit des représentants par sa liaison avec Ledru-Rollin. Des bruits encore couraient, plus graves : il aurait eu, chuchotait-on, des rapports avec certains socialistes, Caussidière, Sobrier, entre autres; on parlait même de Blanqui. Il n'en fallait pas tant pour le perdre dans l'esprit d'hommes qui avaient l'horreur et la terreur du socialisme en même temps que la haine des « circulaires ».

Cependant, au 4 mai, la popularité de Lamartine se trouvait encore à son apogée, son prestige restait intact, et le souvenir de son passé récent et glorieux le protégeait contre les rumeurs qui commençaient à courir sur son compte. Il ne tenait qu'à lui de les

réduire à néant et de prendre la direction du parti modéré, c'est-à-dire de presque toute l'Assemblée. Son premier acte allait être décisif. Son attitude allait changer les insinuations de ses adversaires en calomnies ou en vérités.

Des divers projets de pouvoir exécutif proposés à l'Assemblée, quelques-uns furent écartés sans hésiter par la majorité : d'abord celui de déléguer le pouvoir à un seul homme, pour les raisons que nous avons indiquées plus haut; cette solution ne fut même pas proposée. Le maintien du gouvernement provisoire fut mis en avant par quelques membres avancés, mais sans aucune chance de réussir, la majorité étant fermement décidée à évincer Louis Blanc. La résolution à laquelle s'arrêta le parti du *National*, à la suite de longs pourparlers (1), fut de créer une commission de cinq membres où entreraient, avec Lamartine, les modérés du gouvernement provisoire. Lamartine accepta le projet, mais dans un tout autre sens que ses promoteurs : pour ceux-ci, il constituait un procédé d'exclusion; pour Lamartine, ce devait être un moyen d'union. Il refusa énergiquement d'entrer dans une combinaison d'où Ledru-Rollin serait exclu. Il ne voulait pas abandonner le collègue qui l'avait sauvé au 16 avril, avec lequel, depuis, il

(1) Les conférences se tenaient dans la salle Mirabeau.

avait été constamment uni; cela lui eût semblé une trahison. Puis, à côté de ces raisons de sentiment, militaient des raisons politiques : Lamartine croyait à la force du parti de Ledru-Rollin et à son avenir; il craignait que le tribun, rejeté dans l'opposition, ne devînt un danger permanent pour la Commission exécutive, et même pour l'Assemblée. Il voulut réconcilier en quelque sorte de force, et malgré eux, l'auteur des circulaires et la majorité des représentants.

L'attitude de Lamartine causa un grand mécontentement. Cependant son autorité restait telle encore qu'on ne pouvait se passer de lui et qu'il fallut se plier à sa volonté.

Une proposition signée de Dornès, Jean Reynaud et Trélat fut donc présentée d'un commun accord : elle instituait une Commission exécutive de cinq membres et, pour éviter toute surprise, désignait à l'avance les noms de Lamartine, Arago, Garnier-Pagès, Marie et Ledru-Rollin. Mais les protestations d'une partie de l'Assemblée, qui s'éleva violemment contre ces personnalités, contraignirent Dornès à les retrancher (1). Le projet demeura donc le suivant : « L'Assemblée nationale confie le pouvoir exécutif à une commission de cinq membres, qui choisira les ministres hors de son sein. »

(1) Séance du 8 mai.

A la proposition Dornès on en opposait une autre, qui consistait à faire nommer directement les ministres par l'Assemblée, et qui fut soutenue principalement par Odilon Barrot. Ennemi de cette solution, pour des raisons de pratique, et désireux de marquer sa solidarité avec Ledru-Rollin, dont l'élection semblait compromise par l'échec de la première proposition Dornès, Lamartine saisit cette occasion d'une déclaration solennelle, dans un discours dont voici le passage saillant (1) :

« ...Nous avons été portés, dit-il, par l'acclamation du peuple, le 24 février, ensemble à l'Hôtel de Ville. Le peuple, avec un instinct admirable peut-être, citoyens, n'a pas choisi un seul parti pour lui confier ses destinées ; le peuple a, pour ainsi dire, choisi tous les partis notables qui formaient alors le fond commun des opinions, tous les hommes qui lui ont inspiré la plus grande dose de confiance, et il a dit à toutes ces nuances, il l'a dit par le fait s'il ne l'a pas dit par la parole, il a dit à toutes ces nuances d'opinions, de volontés confondues par le même intérêt : Ralliez-vous, unissez-vous, oubliez vos dissidences, s'il y en a; consacrez-vous comme un seul corps et une seule âme au salut public ; c'est là un océan capable d'immerger tous les dissentiments qui sont entre vous.

(1) Séance du 9 mai.

C'est là ce que nous avons fait. C'est là ce qu'a fait le peuple ! *Faites comme lui et comme nous !* Eh quoi ! après avoir fait ainsi en commun, après que nous nous serions séparés hier pleins d'estime les uns pour les autres, malgré *des dissentiments bien plus présumés que réels ;* quand nous nous sommes séparés pleins de confiance et peut-être de reconnaissance les uns envers les autres ; quand l'histoire un jour viendrait vous dire par quels sacrifices réciproques, par quelle immolation de nos sentiments ou de nos désirs personnels nous sommes arrivés à ce concours, qui a été le salut commun, nous viendrions combattre ici, juger, peut-être accuser, au gré de telle ou telle passion, les collègues que nous avions la veille, les amis avec lesquels nous gouvernions le pays... Non, citoyens ; c'est là un rôle que vous ne pouvez pas demander à un homme d'honneur ! »

La proposition Dornès fut votée, et Ledru-Rollin nommé membre de la commission, quoique avec un nombre de voix très inférieur à celui de ses collègues. Les représentants n'osèrent pas résister encore à la volonté de Lamartine. Mais en même temps celui-ci fit le premier pas vers la chute. Il rompit par là même avec la majorité, qui le lui fit sentir, et n'acquit pas plus de sympathies à gauche. Pour mesurer le mal causé à Lamartine par son attitude et surtout par son discours, il n'y a qu'à rapprocher de son triomphe

du 28 avril l'élection du 10 mai à la Commission exécutive où, à côté des 725 voix d'Arago, des 715 de Garnier-Pagès, des 702 de Marie, il n'obtint que 643 suffrages, tandis que son protégé Ledru-Rollin n'en réunit péniblement que 458.

II

LE 15 MAI

Les représentants s'étaient réunis le 4 mai, sans opposition. Mais ils n'avaient pas désarmé les clubs, et deux pouvoirs véritables se coudoyaient : l'Assemblée nationale, représentant la majorité de la France, et les clubs, représentant le parti révolutionnaire parisien. Jusqu'au 4 mai, les hommes qui le composaient avaient dominé Paris, pesé sur le pays et tenu en quelque sorte le gouvernement à leur merci, et sous leur surveillance. La constitution d'un grand corps politique régulier, omnipotent et disposant de forces armées, supprimait leur importance. Une collision semblait donc inévitable entre ce pouvoir nouveau, fort de son droit, et ce pouvoir de fait, qui dominait la veille, alors surtout que leurs tendances s'opposaient radicalement.

La question d'un conflit entre les clubs et l'Assem-

blée avait été depuis longtemps agitée. Dès le commencement de mars, une polémique avait eu lieu entre *la Presse*, qui proclamait hautement l'absolue souveraineté de la future représentation nationale, et *la Démocratie pacifique* qui, sans oser se prononcer catégoriquement, laissait entendre le contraire. A mesure que les élections approchaient, les journaux avancés exaltaient de plus en plus les droits du peuple : le peuple, pour eux, était la population parisienne que dirigeaient les clubistes. *L'Atelier* posait nettement la question (1), et décidait que les représentants devaient rester « sous l'œil vigilant de la population parisienne », qui possédait tous droits sur eux s'ils devenaient réactionnaires. Fréquemment, dans les clubs, on demanda aux candidats aux grades de la garde nationale s'ils marcheraient au besoin contre l'Assemblée.

Le résultat des élections souleva les colères de toute la presse révolutionnaire Elle cria à la réaction. Les clubistes déclarèrent que ce n'était là qu'une « fausse représentation nationale », élue par un suffrage falsifié, grâce aux intrigues monarchistes; ils ajoutèrent que le « peuple » pouvait révoquer ses mandataires (2), et prêchèrent la révolte.

Il s'en faut de beaucoup cependant que le 15 mai,

(1) 3 avril.
(2) *Commune de Paris*, 3 avril.

s'il marque en fait la fin de la puissance des clubs, ait revêtu ostensiblement le caractère d'une levée de boucliers des chefs révolutionnaires parisiens contre la représentation de la France. Les meneurs du 17 mars ou du 16 avril se montrèrent pour la plupart au contraire opposés à un mouvement insurrectionnel, qui leur paraissait, sinon criminel, du moins dangereux et inopportun.

Ainsi pensait Louis Blanc, malgré son irritation contre l'Assemblée, qui, après avoir accepté négligemment sa démission de président de la commission du Luxembourg, avait repoussé par des sarcasmes sa demande d'un ministère du travail (1). Cabet, tout en proclamant que l'Assemblée ne représentait pas la France, mais un parti (2), désapprouvait la violence. Caussidière avait conservé la préfecture de police : il restait dans une expectative prudente et ne défendait pas plus l'Assemblée qu'il ne soutenait ses adversaires. Barbès déconseillait une tentative contre elle, mais gardait beaucoup de sympathies pour les manifestants : s'ils réussissaient, il était prêt à se mettre à leur tête. Le Club des clubs semblait favorable à l'Assemblée (3) ; mais il avait perdu la plus grande partie de son influence ; un Comité centrali-

(1) Séance du 10 mai.
(2) *Le Populaire*, 7 mai.
(3) Longepied, *Comité révolutionnaire*, p. 128.

sateur s'était créé à côté de lui, sous la direction de Barbès, Sobrier et Napoléon Lebon, qui considéraient la mission du comité révolutionnaire comme terminée avec les élections; le Comité centralisateur, sous l'impulsion de Sobrier, était devenu un centre d'opposition contre l'Assemblée. Raspail ne voulait pas employer la force; Blanqui, quoique ennemi déclaré du gouvernement, restait à l'écart et croyait un coup de main prématuré.

Dans ces conditions, le 15 mai fut l'œuvre d'agitateurs subalternes, comme Huber, Laviron, Flotte, Quentin, Borme, Degré, et de Sobrier (1). Qu'il y eût derrière ces brouillons une direction occulte et cachée, cela reste possible. D'une part, on accusa Louis Blanc d'avoir été l'instigateur de la manifestation, de complicité avec Barbès et Caussidière; on essaya même d'en faire rejaillir la responsabilité sur Ledru-Rollin. D'autre part, les victimes de la journée, Raspail surtout, soutinrent qu'elle avait été organisée par la police et le parti de Marrast. Lamartine lui-même fut, à tort d'ailleurs, sourdement accusé d'en avoir été l'un des promoteurs; mais, tandis que les uns prétendaient que, complice de Ledru-Rollin, il préparait

(1) Le but politique fut même soigneusement caché sous le prétexte d'une manifestation en faveur de la Pologne, qui entraîna beaucoup de gens étrangers à l'agitation clubiste. Le mouvement du 15 mai eut vraiment cette idée polonaise pour raison principale, mais les révolutionnaires s'en emparèrent quand il parut réussir.

une dictature démagogique, les autres affirmaient que, complice de Marrast, il tendait un piège aux révolutionnaires.

Sa conduite prouve qu'il se trouva surpris, coupable peut-être d'imprévoyance, et qu'il n'eut qu'une pensée : repousser les envahisseurs de l'Assemblée et réprimer l'insurrection.

La Commission exécutive avait à peine pris le pouvoir, en effet, quand commença l'agitation polonaise. Une première manifestation, décidée dans des réunions tenues chez Sobrier (1) et chez le restaurateur Dourlans (2), eut lieu le 13 mai. Elle ne dépassa pas la place de la Concorde, où des représentants vinrent recevoir la pétition qu'elle apportait. La Commission, rassurée par les rapports confiants de Caussidière et de Marrast, toujours maire de Paris, rassurée aussi sans doute par les renseignements que Lamartine et Ledru-Rollin recevaient de gens mêlés à l'agitation, ne croyait pas à un danger.

Cependant, en apprenant la convocation du peuple pour le 15 mai par le Comité centralisateur, elle prit quelques précautions, de concert avec le président Buchez. Courtais reçut le commandement en chef et ordonna aux colonels de la garde nationale de réunir chacun mille hommes dans les mairies

(1) 11 mai.
(2) 12 mai.

pour attendre les événements. La mobile, sous Tempoure, l'armée sous Faucher, durent se tenir prêtes. Le 15, quatre bataillons de garde mobile occupèrent le pont de la Concorde, les jardins du Palais-Bourbon et l'esplanade des Invalides (1).

Lamartine se rendit à l'Assemblée avec Ledru-Rollin (2). Arago, Marie et Garnier-Pagès se tenaient au Luxembourg. La séance s'ouvrit par une interpellation de d'Aragon sur l'attitude du gouvernement en Italie. Lamartine allait répondre, quand il apprit l'arrivée, devant le pont de la Concorde, d'une immense manifestation. La colonne populaire en effet, partie de la Bastille sous la direction d'Huber et de Sobrier, renforcée en route de Raspail et de Blanqui, venait s'y heurter à la garde mobile. Courtais, homme faible, très entiché de sa popularité et craignant toujours de la perdre, essaya d'abord de faire refluer la foule par la seule autorité de sa parole. Ce fut en vain ; pour éviter une collision, il envoya alors demander à

(1) Le 14 mai, au soir, la Commission agita la question d'arrêter Caussidière. Seuls, Marie et Arago votèrent *pour*. Lamartine déclara qu'il avait confiance dans le préfet et qu'il répondait de lui. (*Commission d'enquête, déposit.*, J. Favre, t. I, p. 279).

(2) Pour le 15 mai. Cf. Compte rendu des séances de l'Assemblée, 15 mai. — Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 391 sq. — Stern, *op. cit.*, t. II, p. 246 sq. — Rapport de la Commission d'enquête, *passim*. — Haute-Cour de Bourges ; en particulier : acte d'accusation (8 mars 1849), dép. Lagrange (11 mars) ; Grégoire (*ibid.*) ; Courtais (8 mars) ; Quentin (11 mars) ; Doussat (10 mars) ; Slover (14 mars) ; Saint-Aubin (*ibid.*) ; Degousée (*ibid.*) ; Lamartine (15 mars). — *Lettre aux dix départements*, p. 15 sq.

Lamartine, qui représentait la Commission, l'autorisation de laisser franchir le pont aux manifestants. Celui-ci la refusa absolument, et refusa également d'intervenir en ce sens auprès du président Buchez. Ce dernier cependant consentit à laisser passer vingt-cinq délégués qui remettraient la pétition à un représentant du peuple, et Lamartine approuva cette solution.

Au dehors, profitant des hésitations de Courtais, la manifestation force le passage du pont, envahit le quai et la rue de Bourgogne, commence l'assaut des grilles du Palais-Bourbon. Les questeurs, désarmés, craignant un envahissement, envoient précipitamment chercher les membres de la Commission, qui accourent. Des acclamations saluent Ledru-Rollin, mais il ne peut parler. Lamartine est accueilli par des huées, des cris de : « Vive la Pologne ! A bas Lamartine ! » La grille est franchie par les envahisseurs.

Les deux représentants se replient vivement sur une seconde cour, occupée par un demi-bataillon de mobiles qui se préparent à la résistance. Mais Courtais, affolé, leur envoie l'ordre de remettre baïonnette au fourreau : « Tout est perdu », s'écrie Lamartine, qui se jette sur le péristyle au-devant des envahisseurs et, les bras en croix, les conjure de ne point entrer. Il se trouve en face de Quentin, qui, sans violence, discute avec lui, et l'écarte, pendant que ses

compagnons se précipitent dans l'enceinte en criant : « A bas Lamartine ! c'est un traître ! »

Impuissant, celui-ci rentre dans la salle des séances, où Wolowski développait son interpellation sur la Pologne devant les représentants agités et inquiets. Après avoir averti le président de ce qui se passe, il ressort rapidement et se trouve en face d'un groupe de clubistes, parmi lesquels il reconnaît Albert, le membre du gouvernement provisoire : « Vous ne passerez pas, s'écrie-t-il ; si vous voulez me remettre votre pétition, je suis prêt à la déposer sur le bureau. — Citoyen Lamartine, répond Albert, vous pouvez être un grand poète, mais vous n'avez pas notre confiance comme homme d'État. Il y a assez longtemps que vous nous faites de la poésie et des belles phrases : il faut autre chose au peuple maintenant. Il veut aller parler lui-même à l'Assemblée nationale. — Vous ne passerez que sur mon corps ! » répète Lamartine. Des cris lui répondent ; on l'interpelle furieusement, mais les chefs empêchent les violences. On discute. Lamartine, se sentant impuissant, finit par rentrer dans la salle des séances, où il s'assied à son banc, attendant les événements, espérant encore que l'Assemblée sera dégagée à temps.

Mais, presque immédiatement, les tribunes sont envahies, débordent d'hommes qui, se laissant glisser dans la salle, se mêlent aux représentants. Puis les

portes s'ouvrent, un flot entre, portant Sobrier, Raspail, Blanqui à la tribune. Lamartine reste à sa place, perdu dans la foule. Ce n'est plus lui aujourd'hui qui dirige les débats d'une Assemblée envahie, et régularise la victoire d'une insurrection : la parole appartient à Raspail, à Barbès, à Blanqui, à Huber. Il ne tente même pas d'intervenir : il se sent impuissant, il craint en outre de voir son intervention mal interprétée par les conservateurs ; il doit laisser à Ledru-Rollin le rôle de modérateur que celui-ci non plus ne peut remplir. Il essaie d'envoyer en cachette l'ordre de battre le rappel. Bientôt, n'y pouvant plus tenir, il quitte la salle.

Il ne voit pas l'épouvantable tumulte qui va croissant, la foule s'épaississant, de plus en plus violente, au milieu des représentants calmes et dignes; le président insulté, menacé, chassé ; Barbès, Louis Blanc portés en triomphe; Blanqui mêlant à la tribune la question polonaise et les revendications sociales; Barbès réclamant un impôt d'un milliard sur les riches ; Huber clamant dans le tumulte que l'Assemblée est dissoute ; puis, l'arrivée de la garde nationale, la panique des envahisseurs devant les baïonnettes, et la reprise de la séance aux acclamations des gardes nationaux.

Lamartine était sorti un instant vers le quai, où il s'était vu bien accueilli; puis il avait parcouru les différentes salles du Palais-Bourbon, haranguant la

foule et la conjurant de se retirer; enfin, on l'avait entraîné, à travers le jardin, dans le palais en construction de la présidence. Là, il se barricade, entouré de quelques fidèles, et attend les événements, écoutant toujours s'il n'entend pas battre le rappel. Courtais, égaré, consterné, vient lui demander ce qu'il doit faire : « Courez vous mettre à la tête de la première légion que vous pourrez reformer, répond Lamartine, et revenez délivrer l'Assemblée. » Courtais sort, mais reste pris dans la foule jusqu'au moment où ses propres gardes nationaux, réunis sans lui, l'entraînent dans l'Assemblée rétablie. Il est reçu par des huées, insulté, frappé, décrété d'arrestation comme traître.

Cependant Lamartine, toujours enfermé à la présidence, entend enfin le rappel. Aussitôt il se précipite, se met à la tête d'un bataillon de garde mobile qui s'est reformé dans les jardins, et pénètre par le quai dans le palais. Les manifestants disparaissent; il entre dans la salle des séances, où deux cents représentants environ, mêlés aux gardes nationaux qui viennent de les délivrer, saluent son entrée par les cris de : « Vive Lamartine! Vive la République! » Il redevient encore une fois le symbole de l'ordre. Les tambours battent un ban. Lamartine monte à la tribune, fait voter d'acclamation les remerciements de la France à la garde nationale et à la garde mobile. Les députés font une ovation aux soldats, qui leur répondent par des cris de

« Vive l'Assemblée ! ». — « Dans un moment pareil, s'écrie Lamartine, le Gouvernement n'est plus dans un conseil, le Gouvernement est à votre tête, citoyens gardes nationaux; il est à votre tête dans la rue, sur le champ même du combat ! » Il sort au son du tambour, au milieu des acclamations de toute l'Assemblée.

Bientôt, accompagné de Ledru-Rollin, il prend à cheval la tête d'une colonne où, pêle-mêle, se coudoient gardes mobiles, gardes nationaux, volontaires de tous genres et représentants. Il presse la marche en avant, persuadé que le temps gagné vaut mieux que des renforts. Le colonel de Goyon sort avec son régiment de dragons de la caserne d'Orsay et éclaire la colonne qui, rapidement, avance par le quai. Elle rencontre une troupe de Montagnards qui, après quelques marques d'hostilité, finit par se retirer sur la préfecture; elle arrive enfin à la place de Grève, remplie d'une foule agitée. Là, les dragons annoncent que l'Hôtel de Ville est occupé par les insurgés, qu'ils ont du canon et sont prêts à se défendre énergiquement.

Lamartine, qui avait pris le commandement de l'expédition, fit alors exécuter à Bedeau un mouvement tournant par les rues qui aboutissent de l'autre côté de la place, inspiré par l'exemple de Bourdon de l'Oise, au 10 thermidor. Puis, simultanément, les deux colonnes débouchèrent au milieu de la masse populaire qui s'agitait devant l'Hôtel de Ville. Lamar-

tine poussait en avant son cheval, refusant courageusement de mettre pied à terre pour éviter les balles des insurgés qu'on s'attendait à voir pleuvoir.

Pas un coup de feu ne fut tiré. Barbès et Albert avaient pu pénétrer sans résistance dans l'Hôtel de Ville et en avaient occupé une aile, où ils avaient fondé un gouvernement provisoire, tandis que, dans l'autre aile, le maire de Paris, Marrast, continuait à exercer ses fonctions. Mais, presque aussitôt, les gardes nationaux, ralliés et commandés par le général Faucher, avaient rapidement marché au secours de Marrast, repris les portes sans combat, et arrêté Barbès et le petit nombre d'insurgés qui l'entouraient. Lamartine et Ledru-Rollin vinrent achever la victoire : portés en triomphe à travers la place de Grève, ils signèrent l'ordre d'arrêter les conjurés et de les transporter à Vincennes à la nuit tombante.

Lamartine, revenu à l'Assemblée au milieu des acclamations de la foule, y annonça le rétablissement de l'ordre à l'Hôtel de Ville.

Garnier-Pagès arrivait peu après du Luxembourg, et racontait également l'échec de l'insurrection sur ce point. Le combat engagé le 15 mai par les clubs se terminait donc par la victoire de l'Assemblée. Il marquait l'épilogue de la longue lutte d'une minorité parisienne contre la souveraineté nationale, lutte à laquelle Lamartine s'était dévoué et dans laquelle il avait fait

usage de tous les moyens. Ses idées triomphaient, mais lui-même n'était plus qu'un simple personnage à demi effacé de ce grand drame, tant les événements avaient marché vite depuis le 28 avril.

Son rôle, en effet, dans cette complexe journée du 15 mai, n'a pas à beaucoup près l'importance qu'a dû lui donner notre étude. Nous avons dû en faire le personnage principal de notre récit; il ne fut, dans la réalité des faits, qu'un personnage épisodique. Dans cette mêlée de l'invasion, les noms qu'on remarque d'abord sont ceux des insurgés, qui jettent de la tribune des motions incendiaires : Blanqui, Barbès, Sobrier, Huber; celui de Louis Blanc qui, porté en triomphe par les factieux, paraît leur complice. De l'autre côté, l'Assemblée, unie dans une même dignité courageuse; puis la garde nationale, une collectivité encore, qui la délivre. Aucun nom en relief, qui personnifie la résistance et la victoire. Au lieu de jouer ce rôle qui lui appartenait, Lamartine reste au second plan.

Au moment de l'attaque du palais, il est là, impuissant, refoulé par les masses que sa parole n'arrête plus; quand l'invasion est accomplie, il reste muet à sa place, et bientôt disparaît : son absence ne laisse pas un vide. Ensuite il attend, inactif, bloqué dans la présidence, son arrestation ou sa délivrance; lorsqu'il revient à l'Assemblée, les insurgés sont déjà en fuite

et les bravos qui l'accueillent ne lui sont pas personnels : ce sont des marques d'allégresse que prodiguent des gens énervés et heureux de se voir sauvés : Clément Thomas, à ce moment, est plus populaire que Lamartine. Celui-ci prend alors la résolution la plus énergique qu'il ait conçue, et marche sur l'Hôtel de Ville : il expose bravement sa vie, mais le hasard veut qu'elle ne coure aucun danger et qu'à son arrivée la besogne soit aux trois quarts faite. Déjà, à l'Assemblée, on oublie son expédition. La répression a commencé immédiatement et laisse son retour presque inaperçu.

Il n'a pas su prendre la direction de la bataille : il ne peut ni ne veut prendre celle de mesures rigoureuses et réactionnaires. S'il sort de l'inaction, ce sera pour les adoucir, et cette attitude ne sera pas propre à augmenter son influence dans une Assemblée résolue à prévenir par son énergie tout nouveau désordre.

La journée du 15 mai marque la chute définitive de ce pouvoir des clubs, prépondérant pendant tout le gouvernement provisoire. La société des droits de l'homme et le club Blanqui sont fermés; les chefs mis en prison : Sobrier a été saisi au café d'Orsay, Quentin arrêté au Luxembourg par Arago, Barbès et Albert internés à Vincennes; après onze jours de recherches on parvint à mettre la main sur Blanqui, le 26 mai. Louis Blanc avait été injurié, maltraité par

ses collègues le 15 mai au soir : une enquête allait conclure à son arrestation. Enfin la préfecture de police était enlevée à Caussidière.

Cette dernière opération ne se fit pas sans difficultés et, cette fois, Lamartine y prit une part assez importante (1). Caussidière, en effet, prétextant une chute de cheval, était demeuré toute la journée à la préfecture, sans prendre parti ni pour les insurgés ni pour le pouvoir régulier. Cependant on se plaignait de sa conduite : il n'avait rien fait pour la défense de l'Assemblée, et même ses Montagnards fraternisaient avec les insurgés prisonniers et les relâchaient ensuite. La Commission exécutive décida de le destituer et de licencier les corps qu'il avait formés. Caussidière, mandé au Luxembourg dans la nuit du 15, se débattit si adroitement qu'on ne put lui arracher sa démission. Le lendemain, il se rendit à l'Assemblée où il sut présenter habilement sa conduite; mais, pendant ce temps, Bedeau, avec six mille hommes de troupes et plusieurs milliers de gardes nationaux, cerna la préfecture où les Montagnards s'étaient retranchés. Caussidière, appelé une seconde fois devant la Commission, ne pouvait se résoudre à démissionner, et répondait à toutes les sollicitations par les phrases

(1) Cf. Compte rendu de l'Assemblée nationale, séance du 16 mai. — Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 418 sq. — Caussidière, *Mémoires*, t. II, p. 134 sq. — Stern, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 279 sq.

ambiguës dont il avait le secret. Cependant, les esprits, très montés à la préfecture, tant du côté des gardes nationaux que du côté des Montagnards, rendaient une bataille imminente, quand Lamartine se décida à intervenir.

Jusque-là il s'était montré très favorable à Caussidière et son attitude avait dû encourager ce dernier à la résistance : peut-être gardait-il encore confiance en lui, ou bien plutôt des relations passées l'engageaient-elles moralement envers lui? Quoi qu'il en soit, Lamartine ne se contenta pas de peser en sa faveur sur les résolutions de la Commission, mais il alla jusqu'à prendre devant l'Assemblée la défense du préfet :

« Bien qu'il ait été obligé, dit-il, de conserver de certaines manières d'être, je déclare que Caussidière a fait preuve d'un zèle dont je ne justifie certes pas tous les moyens, mais dont j'atteste le patriotisme et la sincérité ! » Les rumeurs qui accueillirent ces paroles avertirent Lamartine qu'il se perdait de plus en plus et qu'il allait être considéré comme un complice des révolutionnaires.

Il réussit cependant dans l'œuvre de conciliation qu'il avait entreprise. Caussidière, moitié convaincu de l'inutilité de la résistance, moitié persuadé par lui, se décida à démissionner. Tandis que Lamartine, accueilli par les transports d'enthousiasme des gardes

nationaux, qui prouvaient la persistance de sa popularité en dehors de l'Assemblée, réussissait à les calmer, Caussidière parvint à obtenir de ses hommes une capitulation sans résistance. Le 17 au matin, la troupe occupait sans combat la préfecture et la caserne Saint-Victor, et la dissolution des Montagnards s'accomplissait pacifiquement. Trouvé-Chauvel remplaça Caussidière. La démission de ce dernier complétait la défaite des chefs révolutionnaires parisiens.

*
* *

Le 15 mai affaiblit encore la position de la Commission exécutive vis-à-vis de l'Assemblée et précipita le déclin de la popularité de Lamartine. Les représentants reprochèrent amèrement au pouvoir exécutif la violation de l'enceinte législative : il s'était montré, disaient-ils, fort au-dessous de sa tâche en ne prenant pas plus de mesures de précaution et en ne surveillant pas mieux ses subordonnés. Quelques-uns même allait plus loin et parlaient de trahison : Ledru-Rollin, l'homme des circulaires et du 17 mars, devenait le point de mire de tous les soupçons. On associait dans la même défiance Lamartine, devenu son parrain, son coreligionnaire politique, et qui devait avoir trempé dans les machinations que l'on prêtait à l'ancien ministre de l'intérieur.

Pour triompher de cette hostilité de l'Assemblée, il eût fallu que la Commission exécutive entrât pleinement dans ses vues et les secondât énergiquement. Or, tout au contraire, elle se mit résolument en travers de ses volontés. Le pouvoir législatif réclamait une vigoureuse répression : « Pas de réaction ! s'écria l'exécutif, le mouvement du 15 mai n'a été qu'un égarement, une étourderie populaire qui ne doit pas servir de prétexte à des mesures inspirées par les ennemis de la République. »

L'Assemblée s'irrite de voir le gouvernement tolérer des clubs dangereux, comme la société des droits de l'homme, et lui laisser organiser un banquet à vingt-cinq centimes, qui peut devenir la source de désordres graves. Elle ne se contente pas de la démission de Caussidière, de la destitution de Tempoure et de Saisset, et trouve que la Commission sévit mollement contre ses subordonnés. Elle s'étonne de pas voir plus de poursuites engagées contre les auteurs du 15 mai et soupçonne les gouvernants, ou du moins deux d'entre eux, de ménager des complices. En même temps, l'Assemblée, à mesure que sa confiance décroît, veut s'immiscer de plus en plus dans les affaires publiques et empiéter sur les prérogatives du pouvoir exécutif; la Commission exécutive proteste, par l'organe de Flocon, sans pouvoir échapper à ce contrôle envahissant. De son côté, elle se tient

à l'écart et n'avertit point les représentants de ses projets; d'où mécontentement de ces derniers, qui lui trouvent une trop grande indépendance, que sa faiblesse rend dangereuse.

Contre cette Commission débile, et surtout contre Lamartine et Ledru-Rollin, les plus compromis, un parti se forma rapidement sous la direction d'Armand Marrast, parti très puissant qui s'était emparé de tous les postes importants de l'État.

Inquiet de la faiblesse du gouvernement à l'égard des révolutionnaires, faiblesse qui tenait à sa composition, irrité en outre de ne pouvoir le dominer entièrement, de le voir s'isoler et échapper à son influence, le parti Marrast conçut assez vite la pensée, vague d'abord, de lui substituer un pouvoir fort, moins avancé, et qui lui appartiendrait.

Le 27 mai, une demande d'autorisation de poursuites contre Louis Blanc fut déposée par Portalis, procureur général, et Landrin, procureur de la République. La Commission approuva, au moins tacitement. Les débats vinrent le 3 juin devant l'Assemblée; ils tournèrent à l'avantage de l'accusé. Le gouvernement, au dernier moment, désavoua Portalis et Landrin, et se rallia à la majorité. Les protestations des deux magistrats provoquèrent un scandale et la démission de Crémieux, ministre de la justice.

A s'en rapporter au rôle que joua Marrast dans cette

affaire, il semble bien qu'elle fut lancée par lui et son parti pour se débarrasser de Louis Blanc et sans doute pour atteindre, derrière lui, Ledru-Rollin et Lamartine. La manœuvre échoua et plaça même Marrast en vilaine posture. Mais elle réussit à affaiblir encore l'influence de la Commission exécutive, en la prenant en flagrant délit d'incohérence ou de duplicité, et à compromettre davantage Lamartine, qui parla en faveur de Louis Blanc avec une vivacité extrême, devant la commission chargée de statuer sur l'autorisation de poursuites, et qui répétait tout haut dans les couloirs que son ancien collègue n'était pas plus coupable que lui. Il confirmait ainsi de plus en plus les soupçons de ceux qui voulaient le confondre avec les démagogues.

CHAPITRE X

IMPUISSANCE ET CHUTE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE
(Juin 1848)

I

LA CRISE BONAPARTISTE

Chaque événement, presque chaque jour, depuis le 4 mai, avait porté atteinte au prestige et à l'influence de l'élu triomphal des dix départements. La question bonapartiste, qui se posa au commencement de juin, lui prépara un nouvel échec.

Pour expliquer l'acharnement avec lequel Lamartine combattit le prince Louis-Napoléon, il faut se rappeler les sentiments violemment anti-bonapartistes qu'il avait manifestés durant toute sa vie, à la fois comme légitimiste, comme libéral et comme pacifique.

Il fut un des rares hommes, et peut-être le seul poète, que n'enthousiasma pas le souvenir napoléonien pendant la Monarchie de juillet : « Napoléon, qui avait le génie des camps, était bien loin, selon lui, d'avoir le génie des sociétés... Il fut à la France ce que la

fatalité est au libre arbitre : une dégradation, adorée et sublime, mais une dégradation enfin... Ce fut la contre-révolution qui tomba du trône, par la main des étrangers, avec Napoléon : ce fut la Révolution de 89 qui rentra en France avec les princes de la maison de Bourbon (1). » Il s'écrie : « Je n'ai pas d'opinion sur cet homme, qui incarna le matérialisme dans un chiffre armé : je n'ai que haine, horreur, et, le dirai-je ? mépris ! oui, mépris, et mépris pour ceux qui l'admirent ! »

Nous avons vu Lamartine, le 26 mai 1840, s'élever contre le retour des cendres de l'Empereur dans un discours, d'ailleurs splendide, dont nous devons rappeler ici la péroraison : « Souvenez-vous d'écrire sur ce monument la seule inscription qui réponde à la fois à votre enthousiasme et à votre prudence, la seule inscription qui soit faite pour cet homme unique et pour l'époque difficile où vous vivez : A Napoléon, seul !

« Ces trois mots, en attestant que ce génie militaire n'eut pas d'égal, attesteront en même temps à la France, à l'Europe, au monde, que si cette généreuse nation sait honorer ses grands hommes, elle sait aussi les juger, elle sait séparer en eux leurs fautes de leurs services, elle sait les séparer même

(1) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. I, p. 17.

de leur race et de ceux qui menaceraient la liberté en leur nom, et qu'en élevant ce monument et en y recueillant nationalement cette grande mémoire, elle ne veut pas susciter de cette cendre ni la guerre, ni la tyrannie, ni des légitimités, ni des prétendants, ni même des imitateurs. »

Il vit, dans le prince Louis-Napoléon, dont la popularité se répandait, vers le milieu de 1848, comme une traînée de poudre, un de ces prétendants et un de ces imitateurs. Déjà, lors de l'attentat de Strasbourg, en 1837, dans la discussion de la loi de disjonction, certains passages de son discours sont significatifs : « Je dis, déclara-t-il, que le gouvernement ne pouvait pas traiter d'après la loi commune l'individu dont il est question (le prince); je dis qu'il n'y avait qu'une loi à lui appliquer, c'était la loi de sa nature, c'était la loi de sa naissance, c'était la loi de son perpétuel exil. Il n'était pas puni pour un crime, non, Messieurs, il était exilé pour la gloire de son nom, pour un nom qui a trop d'éclat, qui a encore, dans certaines oreilles, trop de retentissement pour le pays (1). »

Il le combattit, en 1848, avec un acharnement qu'il poussa jusqu'à la mauvaise foi. Sa haine pour le nom de l'Empereur effaça même un moment son libéralisme, qui eût dû l'empêcher de frapper un citoyen

(1) Séance du 2 mars 1837.

d'ostracisme. Mais elle fit preuve de plus de violence que d'habileté : Lamartine montra, une fois encore, son impuissance à diriger une Assemblée parlementaire : il ne sut ni profiter des occasions qui se présentaient, ni pousser jusqu'au bout les succès qu'il put remporter. Ajoutons qu'il ne fut pas soutenu et qu'il fut même parfois contrecarré dans ses projets par certains membres du pouvoir exécutif, alors qu'il eût fallu une entente absolue pour une action décisive.

Les rapports du prince et de Lamartine datent du commencement du gouvernement provisoire. Un matin de mars, Persigny vint sonder le terrain et se présenta chez le ministre des affaires étrangères. Affectant de chercher conseil, il lui demanda si le prince devait poser sa candidature à l'Assemblée. Lamartine, voyant surgir le péril bonapartiste, répliqua à Persigny que si Louis-Napoléon n'était pas reparti le soir même pour Londres, il le ferait arrêter le lendemain. Le prince regagna l'Angleterre (1). Peu avant le 16 avril, il refit une nouvelle tentative et, cette fois, dépêcha Vieillard à Paris (2), sans plus de succès d'ailleurs. Lamartine, ne voulant à aucun prix lui laisser troubler les élections, manifesta très clairement son intention d'user, à l'occasion, de la loi

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. IV, p. 13.
(2) *Ibid.*, p. 14.

existante contre les Bonaparte, qui lui permettait, sans acte arbitraire, d'exiler le prétendant.

Mais, avec l'Assemblée, la situation changea. Lamartine se laissa désarmer de la loi de 1832, en ne s'opposant pas à la validation des élections du prince Murat et des princes Pierre et Napoléon Bonaparte. Le 27 mai, Piétri déposa une proposition tendant à l'abrogation formelle de cette loi; Lamartine commit la faute de ne point se rendre à l'Assemblée, le 2 juin, jour de la discussion. En outre, fait plus grave, Crémieux, ministre de la justice, parlant, semblait-il, au nom du gouvernement, renchérit encore sur la motion Piétri, et déclara que la révolution avait virtuellement déchiré cet acte contre-révolutionnaire. Finalement, la proposition d'abrogation fut prise en considération à une énorme majorité, et la discussion définitive renvoyée au 8 juin (1).

Le 8, des élections complémentaires avaient eu lieu et le prince était nommé dans trois départements, dont la Seine. Les électeurs avaient prononcé avant l'Assemblée. Lamartine, cependant, restait décidé à obtenir l'expulsion de Louis-Napoléon, dont la popularité l'inquiétait de plus en plus. L'Assemblée paraissait, au contraire, très favorable au prince : il fallait donc lui arracher une telle décision dans un mo-

(1) Séance du 2 juin.

ment d'inquiétude, d'enthousiasme ou de surprise.

Une occasion se présenta le 10 juin. Heeckeren vint interpeller le ministre de la guerre au sujet des cris de : « Vive l'Empereur ! » poussés, à Troyes, par un régiment de ligne. Cavaignac, aussitôt, s'élance à la tribune, et « voue à l'exécration publique quiconque osera jamais porter une main sacrilège sur les libertés de la patrie ». L'Assemblée entière se lève en acclamant le ministre et pousse des cris prolongés de : « Vive la République (1) ! »

Le moment semblait propice pour Lamartine : il le laissa échapper et remit au surlendemain son attaque décisive contre le prince.

Il avait projeté à la fois, dans cette séance du 12 juin, d'obtenir un vote de confiance, qui raffermirait la situation un peu ébranlée de la Commission exécutive, de se laver personnellement des accusations qu'il sentait courir sourdement sur son compte, et d'arracher à l'Assemblée un décret d'expulsion contre Louis-Napoléon Bonaparte.

La question de confiance se trouva posée par un crédit de cent mille francs demandé par la Commission, qui reprenait ainsi les errements de la Monarchie. Quant au décret contre le prince, Lamartine

(1) Séance du 10 juin.

l'obtint de ses collègues, le matin même, et se réserva de le produire au moment opportun.

Le débat provoqué par la Commission exécutive, l'annonce que le nom de Louis-Napoléon y serait mêlé, tout contribuait à augmenter l'importance de cette séance. Les groupes qui se formaient fréquemment autour de l'Assemblée se montrèrent plus nombreux encore qu'à l'ordinaire, et des masses populaires affluèrent comme au jour des manifestations.

Le gouvernement, de son côté, redoutant des troubles, fit envelopper de troupes le Palais-Bourbon, et ce fut au milieu de ce grand déploiement de forces que la discussion s'ouvrit (1).

Le prince Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, monta le premier à la tribune pour y défendre son cousin contre les insinuations dont il était l'objet. Averti que quelque chose se tramait, il eut l'habileté de rappeler les déclarations du ministre de l'intérieur et du préfet de police, qui, tous deux, lui avaient affirmé qu'aucune mesure contre Louis-Napoléon n'avait été décidée par le gouvernement. Cette intervention rendait plus difficile à Lamartine la présen-

(1) Louis Blanc, naturellement bien renseigné sur ce qui se passait au Luxembourg, raconte que le président des délégués de cette commission fut mandé par Lamartine, qui lui proposa d'organiser une manifestation anti-bonapartiste. Les délégués du Luxembourg refusèrent. (Louis Blanc, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 137.)

tation de son décret d'expulsion et lui donnait un caractère de duplicité et de surprise.

Il prit cependant la parole, sur la demande de crédit, et commença une longue apologie du gouvernement provisoire, rappelant, une fois encore, son origine, ses difficultés, ses efforts, sa bonne volonté, répétant avec insistance qu'aucune division n'existait entre ses collègues. L'Assemblée restait attentive, mais froide, ne s'échauffant un peu qu'au souvenir, magnifiquement évoqué, du drapeau rouge. Lamartine, fatigué, découragé peut-être, demanda quelques instants de repos.

Pendant la suspension de la séance, un incident se produit au dehors. Vite grossi, il circule dans l'Assemblée : un coup de feu, plusieurs coups de feu ; des cris de « Vive l'Empereur ! » ; un attentat contre Clément Thomas ; un officier blessé. Lamartine, qui cherchait vainement un biais pour aborder la question bonapartiste, s'empare de l'occasion avec empressement. Remontant à la tribune, sur les marches de laquelle il est resté assis, il s'écrie, avec une émotion communicative :

« Citoyens représentants, pendant que je parlais des conditions de reconstitution de l'ordre et des garanties que nous étions tous disposés à donner tous les jours au raffermissement de l'autorité et de la moralité publique, dans toutes les facultés données

par la révolution à la Nation, un coup de feu, plusieurs coups de fusil, dit-on, étaient tirés, l'un près le commandant de la garde nationale de Paris, l'autre sur un des braves officiers de l'armée, un troisième enfin, assure-t-on, sur la poitrine d'un officier de la garde nationale. Ces coups de fusil étaient tirés aux cris de « Vive l'Empereur ! »

Une grande agitation secoue les députés.

— « Messieurs, continue Lamartine, voulant augmenter l'émotion produite, c'est la première goutte de sang qui ait taché la révolution, éternellement pure et glorieuse, du 24 février. Gloire à la population, gloire aux différents partis de la République ! Du moins, ce sang n'a pas été versé par leurs mains ; il a coulé, non pas au nom de la liberté, mais au nom du fanatisme des souvenirs militaires, et d'une opinion naturellement, quoique involontairement peut-être, ennemie invétérée de toute République. »

L'Assemblée éclate en applaudissements. Lamartine juge le moment opportun pour enlever un vote anti-bonapartiste :

« Citoyens, dit-il, en déplorant avec vous le malheur qui vient d'arriver, le gouvernement n'a pas eu le tort de ne s'être pas armé, autant qu'il était en lui, contre ces éventualités. Ce matin même, une heure avant la séance, nous avons signé, d'une main unanime, une déclaration, que nous nous proposions de

vous lire à la fin de la séance, et que cette circonstance me force à vous lire à l'instant même. Lorsque l'audace des factions est prise en flagrant délit, et prise la main dans le sang français, la loi doit être appliquée d'acclamation. »

Ici, des protestations s'élèvent; Larabit s'oppose avec véhémence au vote par acclamations. Lamartine, intimidé, recule, craint de paraître exiger des proscriptions arbitraires; il lit cependant le décret, habilement rédigé. L'enthousiasme de l'Assemblée est à son comble. Les représentants se lèvent tous ensemble et acclament longuement la République. Lamartine, alors, manque de décision; au lieu d'agir, il recommence à parler, et l'effet qu'il a produit va en s'affaiblissant. Le prince Napoléon fait entendre une protestation indignée, que soutient Pierre Bonaparte. En même temps, les nouvelles venues du dehors réduisent singulièrement l'incident dont s'est emparé Lamartine. L'attentat est devenu une simple maladresse d'un garde national (1). L'émotion de l'orateur n'est plus qu'une comédie, qui revêt même un caractère odieux. Un revirement se produit. Lamartine s'en aperçoit et n'ose pas insister sur le vote du décret, que les incidents de la séance ont fait passer au second plan.

Il avait, en effet, malgré son succès passager

(1) Cf. déclarations de Clément Thomas, séance du 17 juin.

contre Louis-Napoléon, continué son discours tel qu'il l'avait préparé, et abordé une nouvelle question, particulièrement délicate pour lui.

Malgré ses illusions sur l'influence qu'il conservait, il s'était rendu compte que les adversaires de la Commission exécutive le visaient surtout et le minaient par une campagne d'insinuations. Lui seul, en effet, avec Ledru-Rollin, qui n'existait que par lui, était un obstacle au parti du *National*. La tactique employée contre lui consistait surtout dans le récit, à voix basse, de ses compromissions avec Blanqui, Sobrier et autres agitateurs socialistes. Pour déjouer ces manœuvres souterraines, il résolut de s'expliquer à haute voix et de justifier, par leur but, les alliances qu'on lui reprochait :

« Hé oui ! sans doute, s'écria-t-il, j'ai conspiré avec Sobrier, j'ai conspiré avec Blanqui, j'ai conspiré avec plusieurs autres. Savez-vous comment j'ai conspiré ? J'ai conspiré comme le paratonnerre conspire avec la foudre ! »

Cette image heureuse souleva les applaudissements de l'Assemblée ; mais cet enthousiasme passager, provoqué par un trait d'éloquence, dura peu. La majorité des représentants retint l'aveu plus que la justification, et Lamartine se fit peut-être ainsi plus de mal que de bien. Sans doute on rendit hommage à la sincérité de son intention, on ne l'accusa plus, sauf

ses ennemis passionnés, de trahir l'Assemblée, mais on ne fut que plus décidé à le renverser du pouvoir. Utile peut-être en avril, Lamartine venait de s'avouer lui-même insuffisant, gênant même en juin. Finalement, le vote de confiance réunit cinq cent soixante-neuf voix contre cent douze (1). L'Assemblée faisait triompher la Commission, mais surtout parce que ses successeurs ne se trouvaient pas prêts ; et elle n'hésita pas à lui infliger un grave échec le lendemain, quand la question bonapartiste revint sur le tapis.

Le 13, en effet, l'Assemblée entendit le rapport de Jules Favre sur l'élection du prince. Jules Favre se prononça pour l'admission pure et simple, et invoqua habilement la conduite de la Commission exécutive elle-même. Elle n'avait apporté, fit-il ressortir, aucun obstacle à la candidature de Louis-Napoléon, n'avait pas combattu la prise en considération de l'abrogation de la loi de 1832, et l'avait même fait appuyer par Crémieux. Lamartine sentit sans doute qu'après son éclat de la veille, il ne pouvait plus paraître à la tribune; il n'osa pas affronter les reproches justifiés, sinon de calomnie, au moins de légèreté. Il laissa Ledru-Rollin, au nom de la Commission exécutive, combattre le rapport; ce dernier le fit avec talent, mais les conclusions de Jules Favre, soutenues d'ail-

(1) Séance du 12 juin.

leurs par Louis Blanc, n'en furent pas moins adoptées à une grande majorité (1).

Ce vote atteignait directement la Commission exécutive. Il abrogeait la loi de 1832 et repoussait le décret proposé la veille. Lamartine se trouvait personnellement frappé et songea immédiatement à se retirer (2). La Commission se réunit le 13 au soir et délibéra sur l'opportunité d'une mesure de ce genre. Les avis se partagèrent; on décida alors de convoquer, le lendemain matin, au Petit-Luxembourg, outre les cinq membres du gouvernement, les ministres, le président de l'Assemblée, le maire de Paris et le préfet de police. Dans cette réunion, Lamartine se prononça catégoriquement pour la démission. Trouvé-Chauvel et l'amiral Casy l'appuyèrent; Cavaignac parla en sens contraire. On alla aux voix : treize sur dix-huit se prononcèrent contre l'avis de Lamartine. Il se soumit à la majorité et resta au pouvoir, pour ne point paraître déserter son poste dans des circonstances graves (3).

Une occasion se présenta bientôt de réparer l'échec du 13 juin. Le prince Louis-Napoléon avait adressé au président de l'Assemblée une lettre, demeurée célèbre par une phrase qui parut menaçante : « Si le

(1) Séance du 13 juin.

(2) Alexandre, *Souvenirs sur Lamartine*, p. 129.

(3) Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 437. — Discours de Barthélemy Saint-Hilaire et Cavaignac, séance du 25 novembre 1848.

peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir ! » Cavaignac, en faisant remarquer avec émotion que le mot République n'était pas prononcé dans ce document, provoque une vive agitation : Baune, Antony Thouret, Glais-Bizoin, Étienne Arago poussent des cris d'indignation. Jules Favre propose de renvoyer la lettre au ministre de la justice. C'était le moment pour Lamartine de prendre la direction de ce mouvement d'opinion et de le faire aboutir.

Encore sous le coup de son échec de l'avant-veille, il ne l'osa pas. Cavaignac proposait de surseoir au lendemain. Duclerc l'appuya, en motivant d'ailleurs son opinion par quelques paroles méprisantes pour le prince, et l'Assemblée se sépara au cri de « Vive la République ! (1) » Le lendemain amena une nouvelle lettre de Louis-Napoléon, qui, tout en manifestant son attachement à la République, envoyait sa démission de représentant : manœuvre habile, qui enlevait tout prétexte à ses adversaires, calmait les inquiétudes de beaucoup de gens, et lui donnait le beau rôle aux yeux du pays. Cette démission ne consacrait pas la victoire de Lamartine, mais au contraire constatait son impuissance à atteindre Louis-Napoléon, qui, le 17 septembre, était réélu dans sept départements.

(1) Séance du 15 juin.

II

L'INSURRECTION DE JUIN

Le danger le plus menaçant, au mois de juin 1848, était celui des Ateliers nationaux. Le nombre des ouvriers embrigadés y dépassait cent mille hommes ; des sommes énormes s'y engloutissaient; le travail manquait; l'agitation s'y introduisait avec l'influence du Luxembourg. Leur dissolution s'imposait; mais comment y parvenir? Chacun s'efforçait de résoudre le problème et apportait ses solutions. L'Assemblée avait nommé une commission spéciale, qui harcelait le ministre Trélat; celui-ci temporisait, dressait des plans, hésitait; la Commission exécutive se trouvait le plus souvent en désaccord avec lui, sans pour cela gagner la confiance de l'Assemblée, qui la négligeait et ne comptait plus sur elle.

Lamartine, comme tout le monde, avait ses projets : sous le gouvernement provisoire, il avait demandé, sans succès, la construction d'un chemin de fer de ceinture autour de Paris; on eût créé une série de chantiers, séparés les uns des autres, où la surveillance se fut trouvée plus facile (1). Maintenant,

(1) Chérest, *Vie de A.-T. Marie*, p. 206 sq.

comme mesure générale, il proposait le rachat des chemins de fer, pour amener la dispersion échelonnée des ouvriers dans les départements; car le grand danger consistait surtout dans la concentration à Paris de ces masses oisives. Cette politique était aussi celle de Trélat; mais elle rencontrait une résistance puissante dans l'Assemblée, très hostile au rachat. Lamartine mit encore en avant l'idée d'opérer des défrichements en France et en Algérie, et de payer les ouvriers un tiers en argent et deux tiers en propriétés concédées. La commission l'adopta, mais la difficulté était de la mettre à exécution, les ouvriers aimant mieux livrer bataille que de se laisser déporter au loin (1).

Lamartine, d'ailleurs, ému de la perspective d'une crise inévitable, laissait à Marie et à Garnier-Pagès le soin d'améliorer le plus possible les ateliers nationaux, et s'occupait presque exclusivement de réunir à Paris des forces militaires suffisantes pour réprimer une insurrection, dont la probabilité augmentait chaque jour.

Il avait appuyé très vigoureusement la nomination de Cavaignac au ministère de la guerre; il appréciait sa fermeté et connaissait sa foi républicaine. Dès le 17 mai, jour de l'entrée en fonctions du général, il ne

(1) Lamartine, *Lettre aux dix départements.*

cessa de discuter avec lui la situation militaire et de presser ses préparatifs. Il résumait ainsi lui-même, devant la Commission d'enquête, les décisions arrêtées : « Il y a plus d'un mois (1) que l'ordre fut donné au général Cavaignac d'entourer l'Assemblée nationale de troupes et de ne compter sur la garde nationale que comme sur une réserve, un appui moral, un magnifique supplément de forces. Il n'y avait alors que six mille cinq cents hommes de troupes dans Paris. Il fut convenu que l'on aurait vingt-cinq mille hommes de la ligne, casernés dans la capitale. Nous avions seize mille gardes mobiles, deux mille cinq cents gardes républicains et deux mille gardiens de Paris. C'était une force de soixante mille hommes indépendamment de la garde nationale; et je jugeais cette force plus que suffisante pour réprimer tout mouvement insurrectionnel. J'ai obsédé le général Cavaignac de mes observations à cet égard (2). »

Les collègues de Lamartine sont unanimes à reconnaître ses efforts constants pour augmenter la garnison de Paris (3) : « Journellement, déclare Cavaignac lui-même (4), pendant les quinze premiers jours, M. de Lamartine me demandait : « Les troupes arri-

(1) Lamartine parlait le 5 juillet.

(2) *Commission d'enquête*, déposit. Lamartine (t. I, p. 306).

(3) Cf. *Ibid.*, déposit. Ledru-Rollin (t. I, p. 312). — Discours de Barthélemy Saint-Hilaire, séance du 25 novembre 1848.

(4) Séance du 25 novembre 1848.

vent-elles? Préparez-vous à une bataille, la bataille est imminente. Les troupes arrivent-elles? »

C'est donc en grande partie grâce à Lamartine que la Commission exécutive pressait le ministre de porter la garnison de Paris à cinquante-quatre mille six cents hommes (1), comme il le rappelle dans sa déposition. C'est à ses instances que fut accordé le rappel de vingt mille hommes de l'armée des Alpes, qui prirent leurs cantonnements sur la route de Bourges, à quelques heures de Paris, afin de protéger au besoin la retraite de l'Assemblée.

Enfin, ne voulant pas négliger les départements, et encouragé par le succès de la mobile parisienne, il fit créer trois cents bataillons de garde mobile en province.

Lamartine, comme les autres membres de la Commission, reprocha plus tard à Cavaignac de n'avoir pas observé ses instructions : « J'ai insisté plus que mes collègues pour l'exécution de ces diverses mesures, déposa-t-il devant la Commission d'enquête (2); j'ai été fort étonné du peu de troupes qu'il y avait dans Paris Je n'accuse pas le général Cavaignac, dont la haute réputation militaire et la loyauté sont à l'abri de toute attaque; mais, enfin, je suis forcé de dire qu'il y avait dans l'administration

(1) Séance du 20 mai.
(2) *Commission d'enquête*, t. I, p. 306.

de la guerre quelque chose qui ne répondait pas à notre confiance. »

La vérité est que le ministre agissait avec beaucoup d'indépendance. Homme d'épée, il traitait avec quelque désinvolture ces avocats et ces politiciens, qui se mêlaient de lui donner des conseils d'organisation et de stratégie; il sentait de plus l'instabilité de leur position en même temps que la solidité de la sienne propre. Les membres de la Commission exécutive s'irritaient et s'inquiétaient de se voir laissés à l'écart de ses projets et sans connaissance minutieuse de ses actes. Cavaignac n'en avait pas moins réuni, le 25 juin, vingt-cinq mille hommes de troupes à Paris et près de trente mille dans les environs. Il faut reconnaître cependant que Lamartine avait contribué à ce résultat et qu'en tout cas ses instances pour la défense de Paris témoignaient de sa clairvoyance et de son activité.

*
* *

Ces précautions ne devaient malheureusement pas rester inutiles. La Commission exécutive, s'inspirant en cela de la pensée de l'Assemblée, se décida, le 21 juin, à ordonner par décret le départ pour la province des ouvriers des ateliers nationaux. Un premier convoi dut partir immédiatement.

Cette mesure fit éclater le soulèvement, qui cou-

vait depuis longtemps déjà. La journée du 22 se passa dans une violente agitation, et le 23, au matin, des barricades surgirent partout.

Au sujet de la tactique à adopter, deux partis s'étaient dessinés dans la Commission exécutive. La presque totalité de ses membres, et surtout Ledru-Rollin, se montraient d'avis de répandre partout des troupes et de détruire les barricades au fur et à mesure qu'elles apparaîtraient. Cavaignac, au contraire, d'accord avec Bedeau et Lamoricière, avait décidé de concentrer toutes ses forces et de n'agir contre l'émeute que par grandes masses. Il craignait par-dessus tout de voir désarmer des détachements trop faibles et démoraliser ses troupes. Lamartine approuvait pleinement le plan du général et soutenait énergiquement, avec lui, qu'il fallait « livrer cette bataille comme une bataille, et non comme une lutte éparse avec des émeutiers (1) ». Cet avis l'emporta après une sérieuse discussion, malgré les objections de Ledru-Rollin, d'Arago et de Marie, dans une dernière séance, le 23, à six heures du matin (2).

Cavaignac prit le commandement en chef pendant que la Commission exécutive ordonnait de battre le rappel et d'arrêter un certain nombre de meneurs.

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. IV, p. 7.

(2) Cf. Bixio, séance du 25 novembre 1848. — Lamartine, *Hist. révol. 48*, t. II, p. 439.

Elle décida ensuite, sur la proposition de Lamartine, et malgré l'opposition d'Arago, de se rendre à l'Assemblée (1).

L'insurrection, cependant, se développa rapidement pendant la journée. Elle semblait favorisée par la mise à exécution du plan de Cavaignac, qui la laissait se propager dans des quartiers dégarnis de troupes.

Vers cinq heures, Lamartine, désireux de payer de sa personne, et gêné de se trouver au milieu d'une Assemblée qu'il sentait mal disposée pour lui et ses collègues, accompagna le général, qui dirigeait vers les boulevards des renforts demandés par Lamoricière : « Il faut en finir, avait-il dit le matin aux commandants de garde nationale ; j'irai combattre, et, s'il le faut, mourir à vos côtés (2). »

Il partit avec le général Cavaignac, Pierre Bonaparte, Duclerc et Tréveneuc, alla jusqu'au Temple encourager les gardes nationaux, puis revint sur les boulevards, où il assista à la prise d'une barricade. Il voulait charger à la tête des soldats, et l'on dut le retenir. Pierre Bonaparte eut son cheval tué à côté de lui. Peu après, Lamartine franchit les avant-postes, poussa, accompagné de Duclerc, jusque sur

(1) Procès-verbaux de la Commission exécutive (*Commission d'enquête*, t. III, p. 247.) — LAMARTINE, *Mém. polit.*, t. IV, p. 6.

(2) THEIL, *Seize mois de commandement dans la garde nationale.*

le boulevard de la Bastille, y harangua la foule, qui le reçut bien, mais dont il put constater l'énervement, et revint tristement sur les boulevards.

La propagation de l'insurrection, à laquelle il assistait avec effroi, et qui eût pu, croyait-il, être arrêtée par l'envoi de quelques troupes sur les points menacés, ébranla sa confiance dans les dispositions prises par Cavaignac. A son tour, il se mit à réclamer, comme ses collègues, une action immédiate et étendue. Il pressa le général de tenter avant la nuit un assaut décisif; il se heurta à une décision froide et inébranlable.

Plus tard, Lamartine reproduisit contre Cavaignac les reproches de ses collègues et, s'il n'alla pas jusqu'à laisser entendre que le général avait sciemment laissé grossir l'émeute, il se plaignit amèrement de ce que les troupes eussent été éparpillées et mal conduites (1),

En réalité, il avait pris peur devant le danger croissant et oublié que l'inaction apparente de l'armée était la conséquence même d'un plan qu'il avait préconisé; il en voulut à Cavaignac d'avoir gardé plus de sang-froid et les reproches qu'il lui adressa sont, en fait, contradictoires. Lamartine, d'ailleurs, très blessé de sa propre chute et du triomphe du général,

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. IV, p. 7.

se trouva instinctivement porté à récriminer. Son dépit fut d'autant plus grand qu'il se considérait de bonne foi comme ayant « sauvé sa patrie (1) », tandis que Cavaignac n'avait fait qu'exécuter ses ordres, et même les exécuter mal.

L'insurrection plaça la Commission exécutive dans une très fausse position. D'une part, l'Assemblée prenait peur, la pressait d'agir; d'autre part, le général en chef refusait obstinément de faire donner ses troupes. Le gouvernement, après tant de preuves de faiblesse, paraissait, en ces circonstances graves, montrer une incapacité monstrueuse, et les représentants, terrifiés de voir leur sort en de telles mains, se décidèrent à le renverser (2).

Il y avait longtemps que Marrast et ses amis préparaient la chute de la Commission. Quand Cavaignac eut été nommé au ministère de la guerre, ils virent dans cet homme énergique, républicain sectaire, mais modéré, le successeur désigné de Lamartine et de ses collègues. Dès le 18 juin, le gouvernement fut sondé; on le trouva décidé à rester à son poste. Dans les jours qui suivirent, le complot s'étendit, né à la réunion du Palais-National, il fut adopté par celle de la rue de Poitiers, ce qui lui assurait l'appui de la majorité

(1) Lamartine, *Mém. pol.* t. IV, p. 9.

(2) Cf. séance du 25 novembre 1848 : discours de Barthélemy Saint-Hilaire.

de l'Assemblée ; le général, pressenti, ne se déroba pas.

Le 23 juin, en présence de l'insurrection grandissante, l'insuffisance de la Commission exécutive sauta aux yeux de tous : il n'y eut qu'un cri pour réclamer sa destitution ; en même temps tous les regards se tournaient vers Cavaignac, déjà investi du commandement suprême. Telle qu'elle était, cette Commission si décriée inspirait cependant encore un certain respect; on sentait qu'avec elle on jetterait bas une partie de la Révolution de février; on ne voulait pas la renverser brutalement, mais on désirait vivement lui arracher sa démission.

Vers quatre heures, le 23, une première démarche fut tentée. Elle échoua : « Nous répondons de tout, déclara Lamartine. Jamais les hommes de cœur ne se retirent au milieu d'un combat. Après la victoire de l'ordre, nous serons à la disposition de l'Assemblée nationale (1). »

La soirée, puis la nuit se passèrent. Le danger grandissait, l'insuffisance du gouvernement paraissait s'aggraver. Vers huit heures du matin, il fut sommé de se retirer; il refusa de déserter son poste et déclara, après une scène très vive, qu'il ne se retirerait pas de son plein gré. Ses adversaires se décidèrent alors à agir directement.

(1) *Lettre aux dix départements*, p 12.

L'Assemblée n'adopta pas la destitution formelle de la Commission exécutive, proposée par Quentin Bauchart, puis par Jules Favre, mais elle vota, à une immense majorité, le projet Pascal Duprat, déléguant « tous les pouvoirs exécutifs au général Cavaignac », ce qui revenait au même.

Le gouvernement comprit, après cette manifestation de l'Assemblée, qu'il ne pouvait rester. Il adressa au président un message, rédigé par Lamartine, qui renfermait sa démission :

« Citoyen président, y était-il dit, la Commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur en se retirant devant une sédition et devant un péril public ; elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée. En remettant les pouvoirs dont vous l'avez investie, elle reste dans les rangs de la représentation nationale, pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République. »

Cette chute humiliante terminait dignement l'existence difficile et effacée de la Commission exécutive. Elle avait dû son impuissance et son impopularité à sa composition hétérogène et à l'opposition de ses paroles et de ses actes avec les idées de l'Assemblée, c'est-à-dire à la présence dans son sein de Ledru-Rollin et de Lamartine. Celui-ci, malgré sa bonne volonté et son dévouement réels, ne put triompher des difficul-

tés qu'il avait fait naître, en évoluant vers la gauche et en ne réalisant pas les espérances qu'il avait, les 16 et 17 mars, fait concevoir aux modérés. Il n'avait exercé que quatre mois ce pouvoir, qu'il avait si vivement désiré. Mais il ne chercha pas à le reconquérir, comme Ledru-Rollin, par l'alliance des socialistes, et sut préférer l'obscurité de la retraite à des agitations qu'il jugea dangereuses.

CHAPITRE XI

DU 24 JUIN AU 2 DÉCEMBRE (1848-1851)

I

LE LENDEMAIN DU 24 JUIN

Cavaignac a écrasé l'insurrection, fermé les ateliers nationaux, reçu de l'Assemblée le pouvoir exécutif. Avec lui, le parti du *National* triomphe. Lamartine a disparu dans l'effondrement de la Commission exécutive, avec les hommes de février qui n'appartiennent pas à la coterie de Marrast.

Aussitôt tombé, il se trouve en butte aux attaques les plus violentes et les plus injustes. Les journaux, les brochures, s'acharnent contre lui; les calomnies se propagent de bouche en bouche. Les accusations sourdes, qui l'ont accueilli dès son arrivée à l'Assemblée, se répètent et se crient maintenant à haute voix : il a pactisé avec les communistes; il a promis au peuple, pour le tromper, l'organisation du travail; il a retardé les élections pour prolonger son pouvoir dictatorial; complice du 17 mars, il est resté indécis

et faible au 16 avril; il a laissé, en juin, grandir le péril sans réunir les forces nécessaires pour l'écarter : calomnies que sa conduite dément suffisamment.

On ne craignit même pas de s'attaquer à son intégrité. On l'accusa d'avoir détourné douze cent mille francs ou deux millions du trésor public, pendant le gouvernement provisoire, et de les avoir employés, d'abord au paiement de ses dettes, puis à l'achat de terres en France et de maisons à Londres. Il fut obligé d'écrire, le 25 août 1848, sa « Lettre aux dix départements » pour réfuter toutes ces assertions. Il s'y employa à justifier sa conduite politique, en montrant, avec preuves à l'appui, qu'il avait fait précisément le contraire de ce qu'on lui reprochait, et qu'en tous cas sa bonne foi restait entière. Il dut entrer dans des détails sur sa fortune personnelle, expliquer que cinq cent mille francs de dettes qu'il avait remboursés avaient été payés par les droits d'auteur de l'*Histoire des Girondins* et par la vente de ses terres. A l'appui de son désintéressement, absolument indéniable d'ailleurs, il cita ce fait : peu avant le 24 février, il avait vendu ses œuvres littéraires pour cinq cent quarante mille francs. La révolution survint, amenant une crise terrible pour les éditeurs : Lamartine déchira le traité qui lui assurait la fortune et se trouva même ainsi endetté des avances qu'il avait reçues.

« Voilà les révolutions !... conclut-il mélancoli-

quement (1). Leurs plus grands phénomènes ne sont pas leurs crimes, ce sont leurs erreurs! Je n'en accuse personne, car personne n'est coupable de l'obscurité, à l'heure où il fait nuit sur le monde! »

*
* *

Lamartine se trouva atteint indirectement, mais peut-être plus sérieusement encore, par un autre fait, d'ordre politique cette fois. L'enquête ordonnée par l'Assemblée sur les journées de juin et le 15 mai, et que la commission nommée à cet effet fit remonter jusqu'aux premiers temps de la République, porta le dernier coup au gouvernement provisoire, en en dévoilant la faiblesse, l'incohérence et les divisions. Lamartine comprit quel danger elle recélait, et pour lui-même, et pour ses anciens collègues. Il la qualifiait de « machine infernale de 1848 ». — « Je tâcherai d'étouffer la mèche un de ces jours, ajoutait-il, je veux la paix (2) ».

Le 3 août, il écouta, « pâle et calme », les bras croisés, la première lecture du rapport (3). Ce rapport visait ses trois protégés, Ledru-Rollin, Caussidière et Louis Blanc. Ledru-Rollin prit l'offensive, parla avec habileté et talent, et se disculpa; mais les deux autres furent moins heureux et l'Assemblée, à une

(1) Lamartine, *Lettre aux dix départements*, p. 15.
(2) *Corresp*, 6 août 1848, dccccxlv.
(3) Ce rapport était l'œuvre de mon arrière-grand-père.

grosse majorité, autorisa les poursuites contre eux.

Lamartine comprit que le coup le frappait par-dessus leurs têtes. Pendant la longue discussion du 25 août, il éprouva parfois la tentation d'intervenir; il finit par se taire et fit bien; il ne pouvait que se compromettre davantage.

« On distingue sous le premier lustre, a raconté Victor Hugo (1), dans le récit de cette séance, le profil doux, calme et sévère de Lamartine.

« Comme je traversais le parquet, Lamartine m'a appelé. Il était assis, causant avec Vivien debout. Il m'a dit : « Que me conseillez-vous? Faut-il que je « parle ou que je me taise? »

« Je lui ai dit : « Ne parlez pas. Gardez le silence. « Vous êtes peu en cause. Tout cela s'agite en bas. « Restez en haut. »

« Il a repris : « C'est mon avis. »

« — C'est aussi le mien », reprit Vivien.

« — Ainsi, a reparti Lamartine, je ne dirai rien. »

« Il a repris, après un silence : « A moins que la « discussion ne vienne à moi et ne m'égratigne. »

« J'ai répondu : « Pas même dans ce cas-là, croyez-moi. Ayons des cris de douleur pour les plaies de la France et non pour nos égratignures. »

« — Merci, a dit Lamartine, vous avez raison. »

(1) Victor Hugo, *Choses vues, 1848*, 25 août.

II

LA CONSTITUTION (SEPTEMBRE-OCTOBRE 1848)

Lamartine avait été renversé, compromis, condamné en la personne d'hommes dont il s'était porté garant. Il avait perdu toute influence purement politique sur la direction du gouvernement. Et, néanmoins, lorsqu'on discuta la Constitution dont on allait doter la France, il joua un rôle important, prépondérant même.

C'est que les hommes de 1848 prétendaient fonder les institutions françaises sur des principes, et que nul ne se trouvait plus qualifié que Lamartine pour les professer, en même temps que, par son éloquence magistrale, il savait mieux que personne les rendre saisissants.

Il prit une part active aux premiers débats sur la Constitution. Tout d'abord, il monta à la tribune pour y soutenir le projet qui plaçait en tête un préambule contenant les principales vérités dont s'inspirerait le législateur. S'il s'y décida, bien qu'il y répugnât depuis sa chute, ce fut pour défendre la révolution de février, dont un orateur précédent, Fresneau, avait, dit-il, voulu amoindrir l'esprit et la portée :

« Il semblait douter que la République de février eût fait d'assez grandes choses pour avoir le droit d'écrire, dans le préambule de sa Constitution, quelques formules nouvelles, quelques principes nouveaux, capables de subir le regard du temps et de la postérité. » Il revendique donc ce droit pour l'Assemblée issue de la révolution :

« Mais, s'écrie-t-il, c'est la plus belle partie de votre œuvre que de recueillir, dans les vérités générales qui sont passées à l'état de patrimoine commun du genre humain et de la nation, les parties applicables, les parties pratiques, les parties populaires, les parties véritablement imprégnées de traditions chrétiennes, en sorte qu'au lieu d'être ce que vos orateurs semblent vouloir en faire, un mécanisme pur et un matérialisme en action, cette politique pratique de la République envers le peuple soit une religion, un véritable culte de la Société envers elle-même; oui, une religion de l'humanité envers Dieu. »

Il voit dans cet appel à l'idéalisme un remède nécessaire aux controverses matérialistes sur les questions sociales, qui tendent de plus en plus à tout absorber : « On dirait que la société humaine, en France, ne se compose que de pain et de viande. » — « En vérité, s'écrie-t-il encore, il semble que vous pourriez effacer ces trois mots magnifiques que nous nous proposons d'inscrire sur le frontispice de notre

Constitution : *liberté, égalité, fraternité,* et les remplacer par ces deux mots immondes : *vendre et acheter.*

« Protestons, conclut-il, protestons avec courage, pour ces déclarations de principes et d'humanité qu'on nous refuse avec une si aveugle persistance ! Protestons pour nous, pour nos enfants, pour notre époque, pour l'avenir, pour notre justification d'avoir fait une révolution! » (*Longs applaudissements.*)

Ce langage triompha des hésitations de l'Assemblée. En réalité, si le préambule réunissait autant d'adversaires, c'est qu'il amenait inévitablement une discussion sur le droit au travail, qu'y avait inséré la commission de constitution. Lamartine releva l'objection dès son premier discours, et ne craignit pas d'aborder de front la question. Nous avons déjà eu l'occasion d'étudier ses idées sur ce point (1) : il les développa cette fois devant l'Assemblée (2).

Il commença par déclarer qu'il « *adorait* la propriété comme principe divin, comme loi de Dieu, comme fibre constitutive de la nature de l'homme » ; qu'elle était, à ses yeux, « une condition inhérente même à la nature humaine ». Mais, ajouta-t-il, « s'ensuit-il que la propriété n'est pas perfectible? » Certes, il ne faut pas écrire le droit au travail, « d'une manière abusive et ridicule. Ecrirez-vous que tout individu

(1) Suprà, p. 182.
(2) Séance du 6 septembre 1848.

sur la surface du sol a droit à toute nature de travail? mais ce serait écrire du même mot l'absorption de tout capital par l'impôt et l'anéantissement même du capital. » Cependant, quand, « par suite d'accidents supérieurs à la prévision humaine, des hommes, sur la surface de la République, manqueront de pain », on doit leur reconnaître le droit au travail, dans le sens du « droit à l'existence », du « droit de vivre, c'est-à-dire le droit au travail dans le cas de nécessité démontrée, et à des conditions de salaire inférieures au taux des salaires privés, en sorte que nul individu ne puisse offrir ses bras sans trouver du pain, ou souffrir sans être soulagé, sur la surface de la République. »

En application de ces idées, il déposa un amendement qui substituait au droit au travail, inscrit dans le projet de préambule, le *droit à l'existence par le travail.* Le discours qu'il prononça pour le soutenir reproduit à peu près les mêmes arguments, précédés d'une longue justification des ateliers nationaux, essentiellement temporaires, affirma-t-il, dans l'intention du gouvernement provisoire. Il conclut par de chaleureuses exhortations à l'Assemblée :

« Nous voulons écrire, dit-il, un droit moral de plus dans le code de la République : le droit de vivre et d'être soulagé... Nous vous demandons seulement

d'écrire ce que vous pensez, ce que vous sentez, ce que vous faites, ce que vous rougiriez de ne pas faire... Tant que vous avez une vérité contre vous en dehors de la Constitution, ne dormez jamais tranquilles. La vérité, dans tout ceci, c'est la souffrance des masses, c'est la nécessité d'y pourvoir selon vos lumières et selon vos forces, non pas seulement comme hommes, comme peuple chrétien, mais comme législateurs prévoyants... Danton s'écriait : « De l'au-« dace ! citoyens, de l'audace ! et encore de l'audace!... » Et moi je vous dis : « Du cœur, citoyens, du cœur! et toujours du cœur pour le peuple ! et le peuple donnera le sien à vous et à la République ».

Cette fois, les paroles de Lamartine restèrent sans effet. La discussion avait duré quatre séances. A Ledru-Rollin, à Crémieux, à Billault, partisans du droit au travail, Tocqueville, Duvergier de Hauranne, Dufaure, Thiers surtout, avaient répondu victorieusement. Quand Lamartine parla, le siège des députés se trouvait fait. Son amendement fut repoussé, comme tous les projets qui, modérés ou non, semblaient revêtir une forme socialiste.

Après la discussion du préambule, on en vint à l'organisation des pouvoirs. Une première question divisa l'Assemblée et provoqua d'importants débats : le pouvoir législatif comprendrait-il une ou deux Chambres ? Duvergier de Hauranne et Rouher propo-

sèrent le système de la dualité d'assemblées; Lherbette et Charles Dupin les soutinrent; Antony Thouret et Barthe les combattirent. Lamartine, à son tour, se prononça pour l'unité (1).

Il exposa que la France, État simple et démocratique, ne pouvait être comparée aux États-Unis ou à l'Angleterre. En France, pas d'aristocratie, pas de caste religieuse ou militaire, qui exige une représentation séparée : une Assemblée d'allure aristocratique serait un péril plus qu'un avantage. Lamartine examine ensuite le cas d'un conflit entre les deux Chambres et le trouve insoluble, le président de la République, d'après le projet de Constitution, ne pouvant les dissoudre. Puis, demande-t-il, à quoi reconnaîtra-t-on que tel citoyen doit aller siéger au Sénat ou à la Chambre des communes? A la fortune? « Tout le pays se révolterait. » A la profession? « Vous retombez dans le système des castes, dans le système des Indes, et vous êtes en France, en 1848 ! » Au sort? « Il est aveugle ! » A l'âge enfin? « Vous viendriez dire à Franklin ou à Royer-Collard : Va-t'en dans l'autre Chambre, je t'exile au Luxembourg ! »

Mais, au-dessus même de ces observations générales, Lamartine plaçait une raison d'opportunité. A Odilon Barrot, partisan des deux Assemblées, il disait :

(1) Séance du 27 septembre 1848.

« Vous aurez raison plus tard, Monsieur Barrot, mais pas à présent (1) ». Dans son discours, Lamartine revient à plusieurs reprises et insiste sur la nécessité qu'imposent les circonstances actuelles. Il rappelle le mot de Plutarque : « Les bonnes lois sont filles du temps ». Il crie aux représentants : « Vous risquez beaucoup, vous risquez tout à jouer dans le moment où nous sommes avec des spéculations ou des théories politiques. » — « Voici, leur dit-il encore, quelle est notre pensée : contracter ses forces à mesure qu'on a des efforts plus gigantesques à faire, et, ne nous le dissimulons pas, nous en aurons d'immenses. Nous y suffirons ; mais ce temps ne nous appelle pas à disséminer systématiquement et théoriquement le peu de force sociale que nous ayons. » Dans la crise présente, une dictature est nécessaire ; ce qu'il propose, c'est « la dictature sous son beau nom, sous sa forme légitime et légale : la dictature de la Nation ».

Vaudrait-il donc mieux la confier à un homme ? « Il y a deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais empêcher une Assemblée française de confier la dictature de sa République, de sa Révolution, à un homme... Ces deux noms, c'est le nom de Monk en Angleterre, et, en France, c'est le nom de Bonaparte. »

(1) O. Barrot, *Mémoires.*

Le discours de Lamartine provoqua une profonde émotion. Malgré une longue réponse d'Odilon Barrot, qui l'accusa de vouloir faire revivre la Convention, et malgré Thiers, le principe de l'unité de Chambre fut voté par l'Assemblée, quoique à une assez faible majorité.

Lamartine avait longuement hésité avant de se prononcer. Il avoua son « anxiété d'esprit » en montant à la tribune : il n'était point fixé sur la valeur intrinsèque de l'un ou l'autre système, et se décida pour des raisons de circonstances. En parlant, il se convainquit et s'entraîna lui-même : « J'étais monté, dit-il en finissant, presque indécis sur mon vote... Mais, je le déclare en descendant de cette tribune, j'hésitais presque : je n'hésite plus, et je vote pour une seule Assemblée. » Lorsqu'on alla aux voix, Lamartine s'abstint; la suite de la discussion avait fait renaître ses inquiétudes. Cet épisode de sa vie le peint tout entier, avec ses scrupules, sa recherche anxieuse de la vérité, et ses inconséquences.

Dans la question de l'élection présidentielle, au contraire, il n'hésita pas un instant ; il n'eut qu'à invoquer le principe qui avait jusqu'alors guidé sa politique, pour lequel il avait combattu contre la Monarchie censitaire et contre la République sectaire : le principe de la souveraineté du peuple. Il déclara qu'il fallait, à ce peuple, « donner largement, ample-

ment, sincèrement, sans lui rien retenir, son droit tout entier. »

Il dénonça les vices inhérents à l'élection du président par les représentants ; il examina le cas où l'Assemblée cesserait d'être populaire dans le pays : « Le pouvoir, dans les républiques, est dans la popularité, ou il n'est nulle part. » L'Assemblée discréditée, que devient le président qu'elle a choisi, le « favori du parlement aux yeux du peuple? » Et, cependant, le pouvoir exécutif, plus en contact avec le peuple, a besoin, encore plus que le pouvoir législatif, de popularité : « Tout périrait, ou du moins tout s'éclipserait à la fois dans le prestige des deux pouvoirs, trop enchaînés l'un à l'autre, puisque l'un sortirait de l'autre. »

Il réclame une réelle indépendance pour ce pouvoir exécutif, « dont vous voulez faire, dit-il à ses adversaires, non plus un ressort dans votre Constitution, mais une aiguille destinée seulement à marquer l'heure de vos volontés ou de vos caprices sur le cadran de votre Constitution ». Seul, le suffrage universel peut lui assurer cette indépendance :

« Voilà un citoyen, dit encore Lamartine, qui, au lieu de sortir avec six millions de voix, qui attestent des millions de points d'appui dans la conscience d'autant de citoyens de la République, sortira, à une majorité quelconque, du sein de cette Assemblée,

à une majorité de 60, 50, 30, 20, 3 ou 4 voix peut-être. Est-ce là l'autorité, la dignité, le respect, le prestige, dont vous voulez investir l'élection de votre puissance exécutive?...

« Et quelles voix, Messieurs?... des voix d'hommes auxquels la malveillance, l'envie, la faction, pourront dire : Toi, tu as nommé le président de la République parce qu'il était ton parent, et que tu voulais grandir en lui ta famille. — Toi, tu as donné au président de la République ta voix parce qu'il était ton ami personnel, et que, dans la grandeur de sa fortune, tu voulais élever ta propre fortune. — Toi, tu as nommé le président de la République parce qu'on t'a promis une ambassade; toi, parce qu'on t'a promis une préfecture... Vous ne tremblez pas de l'effet possible de ces accusations! »

Après cette critique sanglante de l'élection par le parlement, Lamartine relève les objections qu'on oppose à l'élection par le peuple :

« Vous allez, dit-on, faire le recensement de tous les partis; ne tremblez-vous pas du nombre de ces suffrages qui vont déclarer à la République autant d'inimitiés acharnées qu'il y aura de votes dans l'urne du scrutin pour la présidence? »

« Ce serait, répond Lamartine, une chose ridicule à la République française de se préoccuper de quelques suffrages égarés sur des noms d'hommes

qui ont perdu la qualité légale de citoyens aux candidatures de la République ». D'ailleurs, ajoute-t-il, « vous calomniez ces pouvoirs déchus. Ils ne voudraient pas remonter par de tels degrés. »

Mais un autre péril n'est-il pas à craindre ? Et Lamartine aborde en face la véritable raison qui militait contre le suffrage universel : la peur inspirée à une fraction des représentants par le nom de Napoléon : « Ce danger est-il probable? interroge-t-il. Je ne le nierai pas, je n'ai à cet égard ni négation, ni affirmation; mais je dis que, pour arriver à un 18 brumaire dans le temps où nous sommes, il faut deux choses : de longues années de terreur en arrière et des Marengo, des victoires, en avant... »

Le véritable danger, continue Lamartine, montrant ici beaucoup plus de perspicacité, c'est la désaffection. « La République n'a été qu'une grande et merveilleuse surprise du temps. » Pour lui rallier les sympathies populaires, faut-il enlever au pays sa part de souveraineté? Non, il faut dire « loyalement, hardiment à tous les citoyens : Réfléchis, et juge, prononce toi-même, choisis toi-même, parmi ceux dont le nom, venu jusqu'à toi, t'inspirera le plus de sécurité, le plus d'estime, le plus de confiance; choisis-le et nomme-le. Celui-là sera la personnification même, et il sera le chef, le modérateur, le régulateur de tes institutions républicaines; il protégera ta pro-

priété, celle de ta famille, celle de tes enfants. »

Cependant la crainte du nom qui pèse sur toute la discussion obsède Lamartine; il a beau s'écrier avec dédain : « Nous parlons de l'excès de force du pouvoir exécutif sur les ruines et dans la poussière d'un trône et d'un gouvernement à peine écroulés sous nos pas! » Il revient à ce danger qu'il sent réel malgré tout :

« Je sais bien, dit-il, qu'il y a des noms qui entraînent les foules comme le mirage entraîne les troupeaux, comme le lambeau de pourpre attire les animaux privés de raison! Je le sais, je le redoute plus que personne, car aucun citoyen n'a mis peut-être plus de son âme, de sa vie, de sa sueur, de sa responsabilité et de sa mémoire dans le succès de la République.

« Eh bien! malgré ma redoutable responsabilité personnelle, je n'hésite pas à me prononcer en faveur de ce qui vous semble le plus dangereux : l'élection du président par le peuple. Oui, quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance, mal éclairée peut-être, redouterait de lui voir choisir, n'importe : *alea jacta est!* Que Dieu et le peuple prononcent, il faut laisser quelque chose à la Providence! Elle est la lumière de ceux qui, comme nous, ne peuvent pas lire dans les ténèbres de l'avenir.

« Invoquons-la, prions-la d'éclairer le peuple, et soumettons-nous à son décret.

« Si le peuple se trompe, s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité, entre les mains d'une réminiscence d'Empire; s'il dit : Ramenez-moi aux carrières de la vieille Monarchie *(Sensation)*; s'il nous désavoue et se désavoue lui-même, eh bien! tant pis pour le peuple! Ce ne sera pas nous, ce sera bien lui qui aura manqué de persévérance et de courage. *(Mouvement prolongé.)*

« Quelque chose qui arrive, il sera beau dans l'histoire d'avoir tenté la République... Ce sera un rêve, si vous voulez! mais elle aura été un beau rêve pour la France et le genre humain! Mais ce rêve, ne l'oublions pas, il a été l'acte du peuple de février pendant ses premiers mois! Nous le retrouverons!

« Mais, enfin, si ce peuple s'abandonnait lui-même; s'il venait à se jouer avec le fruit de son propre sang, répandu si généreusement pour la République en février et en juin; s'il disait ce mot fatal; s'il voulait déserter la cause gagnée de la liberté et des progrès de l'esprit humain, pour courir après je ne sais quel météore qui brûlerait ses mains... *(Sensation.)*

« Qu'il le dise! *(Mouvement.)*

« Mais nous, citoyens, ne le disons pas au moins d'avance pour lui! *(Nouveau mouvement.)*

« Si ce malheur arrive, disons-nous, au contraire, le mot des vaincus de Pharsale : *Victrix causa diis placuit, sec victa Catoni! (Sensation.)*

« Et que cette protestation contre l'erreur et la faiblesse de ce peuple soit son accusation devant lui-même, et soit notre absolution à nous devant la postérité ! » *(Longs applaudissements.)*

Nous avons voulu reproduire intégralement cette péroraison, parce qu'elle marque à merveille l'état d'esprit de Lamartine partagé entre une crainte qu'il domine et l'amour d'un principe qu'il fait triompher.

Dans cette séance du 6 octobre, où son discours enleva d'enthousiasme le vote de l'Assemblée, il voyait déjà sortir de l'urne le nom de Napoléon. Malgré son parti pris de fermer les yeux à la réalité pour ne pas se laisser détourner de l'idée, il sentait le travail bonapartiste qui s'opérait en France; il préféra sa défaite probable au sacrifice de son idée. Voilà ce que contient cet *alea jacta est*, qui lui fut si amèrement reproché comme une légèreté indigne d'un homme politique. Ce cri signifiait la victoire du principe quand même. De quel droit imposer sa volonté au peuple ? Le peuple peut disposer de lui-même comme il l'entend, fût-ce contre nos préférences : telle est la pensée de Lamartine. Donnons-lui le moyen de prononcer et laissons faire au peuple, c'est-à-dire à la Providence qui l'inspire.

Si nous considérons néanmoins l'ensemble de l'œuvre de Lamartine dans ces débats, nous remarquerons qu'il fut l'auteur de la Constitution illogique de

1848 (1), qui, plaçant en face l'un de l'autre deux pouvoirs sans prise l'un sur l'autre, les obligeait, en cas d'un conflit possible, à recourir à des moyens révolutionnaires.

III

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE (DÉCEMBRE 1848)

La part brillante que prit Lamartine dans les débats de la Constitution fut son dernier grand acte politique. Cette œuvre accomplie, il s'efface, en partie volontairement. Tombé du pouvoir, mais remplacé par un autre gouvernement républicain, il croit de son devoir de se retirer devant Cavaignac, par discipline.

« Je soutiens le gouvernement sans rancune, écrit-il, j'aime le général Cavaignac, homme du moment, licteur nécessaire de la République. Je lui donnerai ma voix et beaucoup d'autres pour la présidence, contre moi-même (2) ».

Lamartine n'approuvait pas néanmoins toujours les actes du pouvoir. Témoin cette lettre écrite à de

(1) Il la présenta au peuple, dans un bref discours, le 19 novembre 1848.

(2) *Correspond.*, DCCCCLVIII.

Circourt, sans doute à propos de l'entrée de Dufaure au ministère : « Vous ne répondez pas de l'avenir de la République. J'en réponds, moi ; je dois donc voir ce qui l'agite ou la menace. La coalition perverse et stupide des Thiers et des Cavaignac la perd (1) »

Il se tut néanmoins pour ne pas diviser son parti. Malgré ses ressentiments, communs à tous les membres de la Commission exécutive, il ne s'associa point à la maladroite attaque dirigée contre le général par Barthélemy Saint-Hilaire et Garnier-Pagès, et qui aboutit pour eux à une éclatante défaite (2).

Quant à la présidence, Lamartine l'ambitionnait évidemment, malgré ses incessantes protestations. Son espoir dans le succès fut d'abord grand : « Si l'on nommait le président par le pays et seulement dans deux mois, je serais nommé, soyez-en certain », écrivait-il dans une lettre datée probablement du commencement d'octobre (3). Je suis submergé de démonstrations honnêtes, disait-il encore (4). Quelques cris très rares de *vive Napoléon !* un ou deux pour cent. Il n'aura pas ici (5) plus du huitième des voix. Le reste au général Cavaignac, à Ledru-Rollin, à moi. Moi en majorité non douteuse dans les campagnes.

(1) *Correspond.*, DCCCCXLIX.
(2) Séance du 25 novembre 1848.
(3) *Correspond.*, DCCCCXLVIII.
(4) *Ibid.*, DCCCCLII, 27 oct.
(5) En Saône-et-Loire.

Je vois deux mille hommes par jour. J'entends battre le cœur du pays. Vive la bonne République! elle est sauvée (1). »

Il affectait néanmoins de ne pas aspirer à la présidence : « Je ne désire pas le poste suprême, écrivait-il, mais je l'accepterais, comme j'ai accepté l'Hôtel de Ville et sa roche Tarpéienne. » Et encore : « Quant à la présidence de la République, la réflexion en accroît chez moi l'horreur. Je n'ai pas d'autre mot pour exprimer mon ambition négative... Si, par impossible, ce fardeau me tombait sur les épaules, je l'accepterais comme on accepte le calvaire et la croix (2). »

Il comprit pourtant assez vite que son échec était probable : « Tout va à Bonaparte ou à Cavaignac, écrivait-il au début de novembre (3). Je ne crois pas à Bonaparte malgré tout ce bruit. Je crois à Cavaignac et j'approuve sincèrement ce choix. Je le crois républicain. J'aurai quelques voix philosophiques, ici et là, peu en tout, excepté dans le département et à Paris. On m'offre les voix démocratiques et sociales; je refuse. Il ne faut tromper personne, même pour l'empire. J'en aurai néanmoins quelques-unes des ouvriers honnêtes, en tout pas cinq cent mille... »

(1) *Correspond.*, DCCCCLI, 14 octobre.
(2) *Ibid.*, DCCCCLIII, 4 novembre.
(3) *Id.*, *ibid.*

Lamartine ne mène aucune campagne électorale ; son attitude se résume en ceci : ne rien faire pour être nommé, mais ne pas refuser les suffrages à l'avance. Il dément la nouvelle qu'il ne se porte pas candidat, par une lettre aux journaux, le 30 novembre : il ne veut pas, dit-il, « diminuer d'un homme les forces de la République », ni « rétrécir d'un nom le libre choix du pays ».

Le 10 décembre, Lamartine vota pour Cavaignac, « par probité de républicain (1) ». Il est probable qu'il conservait pour lui-même quelque espérance : le souvenir de son élection du 28 avril lui laissait des illusions. Sa chute fut prodigieuse, inattendue, et dut l'affecter profondément. Quand il disait, avec une modestie voulue, qu'il réunirait cinq cent mille voix, il ne pensait jamais tomber si bas : il en eut *17,910*. Sans comparer ce chiffre aux cinq millions et demi de suffrages de Louis-Napoléon, il reste encore lamentablement faible, à côté d'un million cinq cents mille voix obtenues par Cavaignac et même des deux cent soixante-dix mille de Ledru-Rollin. La France a oublié Lamartine, et il n'y a même plus place pour lui dans le parti républicain.

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. IV, p. 55.

IV

LA PRÉSIDENCE DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON (1848-1851)

Le 10 décembre a constaté la disparition politique de Lamartine. Désormais, son influence sur la marche des événements se réduira à peu de chose. Il paraîtra encore à la tribune, tantôt pour défendre le gouvernement provisoire, tantôt pour discuter telle ou telle loi, tel ou tel acte politique; mais son intervention ne sera ni sensationnelle, ni décisive. Il écrira dans *le Conseiller du Peuple*, dans *le Pays*, mais ses articles passeront presque inaperçus. L'attention s'est détournée de lui pour se porter sur le Prince-Président, sur Thiers, Molé, de Broglie et les chefs de la droite, sur Ledru-Rollin et ses amis de gauche. Lamartine est redevenu un isolé, mais, cette fois, sans popularité et sans avenir. Il ne veut pas, comme Ledru-Rollin, tendre la main aux socialistes et recourir à l'agitation, à l'émeute même. Son passé et ses convictions l'éloignent des monarchistes de toute nuance. Au pouvoir siège l'homme qu'il a combattu âprement et essayé de faire proscrire.

Louis-Napoléon, cependant, chercha un rapproche-

ment avec Lamartine. Au lendemain de son élection, raconte ce dernier (1), ils eurent au bois de Boulogne une entrevue secrète, dans laquelle le prince proposa un ministère à l'ancien dictateur de février. On ne voit pas bien quelle force il en eût reçue. C'est ce que lui répondit Lamartine, alléguant qu'il avait perdu toute popularité : « J'en ai pour deux », répondit Louis-Napoléon en insistant. Lamartine persista dans son refus, mais promit d'accepter au cas où le prince ne pourrait arriver à former un cabinet; en même temps il lui conseilla de s'adresser à Odilon Barrot. Le conseil fut suivi avec fruit.

De son côté, Lamartine revint assez vite de ses préventions contre le Prince-Président : « Ce pays devient lunatique (2), s'était-il écrié le lendemain du 10 décembre. Un chapeau sans tête pour symbole !... Il faut mourir noblement ou cacher à jamais le nom de Français sur son front, dans l'exil! »

Plus tard, il se plut à reconnaître, au contraire, que Louis-Napoléon était « l'homme d'État le plus sérieux et le plus fort de tous ceux, sans aucune exception, qu'il eût connus pendant sa longue vie avec les hommes d'État. »

« Mon avis, disait-il, c'est que la Providence,

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. IV, p. 36.
(2) *Correspond.*, dccccliix.

plus sage que nous, nous a réservé un homme qui me semble supérieur à son rôle. Ne croyez pas vous jouer d'un tel homme. La multitude a mis, par hasard ou par inspiration, la main sur un grand nom pour l'histoire. » Et il ajoutait même : « Je n'hésitai pas longtemps à le juger très supérieur à son oncle, qui fut le premier soldat, mais un des moindres hommes d'État de son siècle (1). »

Lamartine approuva presque constamment la politique du Prince, qui tenait le juste milieu entre les Montagnards et les orléanistes, contre lesquels lui-même, dans le *Conseilier du Peuple*, s'efforçait de mettre le pays en garde.

Il avait en effet rompu absolument avec ses anciens coreligionnaires politiques républicains, en particulier avec Ledru-Rollin. Il se trouvait exclu du comité démocratique socialiste, qui posait comme base de son programme l'intangibilité de la République, l'intervention révolutionnaire au dehors, le droit au travail et la lutte contre le capital, enfin le monopole universitaire et le rappel du milliard des émigrés, tous principes que Lamartine réprouvait et avait combattus après février. Les républicains de cette nuance voulaient ressaisir par la force le pouvoir que leur avait arraché le suffrage universel,

(1) Lamartine, *Mém. polit.*, t. IV, p. 61.

tandis que lui respectait avant tout ce suffrage.

Un discours assez important qu'il prononça sur la proposition Rateau montra une fois de plus cette différence dans la conception de la République. Après s'être prononcé, en effet, contre la proposition elle-même, qui assignait, d'une manière trop injurieuse, trouvait-il, une date à l'Assemblée pour se dissoudre, il se rallia à l'amendement Lanjuinais qui y mettait plus de formes. Les paroles de Lamartine respirent presque uniquement le respect du suffrage universel. Après avoir fait sentir la nécessité d'une majorité compacte, unie, d'accord avec le pouvoir exécutif, il s'attaque franchement à l'objection cachée des adversaires de la proposition Rateau et la dévoile : on n'a pas confiance dans le suffrage universel.

— « Eh bien, déclare-t-il, je ne réponds que par un seul mot... Si vous ne vous fiez pas au suffrage universel, c'est-à-dire à l'expression et au jeu de la souveraineté complète et unanime de votre pays, à quoi vous fierez-vous sur la terre ? »

Rappelant ses efforts pour faire bannir Louis-Napoléon, Lamartine fait amende honorable : « L'opinion publique, avoue-t-il, a été plus sage, je dois le reconnaître. Le suffrage universel a été plus hardi qu'il ne nous était permis de l'être à nous-mêmes... Je ne l'en accuse pas, je ne l'en loue pas; je suis plutôt tenté de dire que c'est moi qui me

condamne, et que le suffrage universel a eu plus d'inspiration, plus de génie que nos hommes d'État! »

Il va plus loin. A ceux qui objectent que la France n'est peut-être pas assez transformée pour qu'on puisse être sûr du triomphe de la République dans les élections législatives, il répond : « S'il était vrai que la France, dans sa généralité, dans sa liberté, dans son indépendance d'esprit, dans la maturité et dans la dignité de ses mœurs, ne fût pas assez républicaine, ou qu'elle ne le fût pas du tout, avec quoi la contraindriez-vous à l'être (1)? »

Le suffrage universel, auquel se confiait ainsi Lamartine, lui infligea, pour la seconde fois, une cruelle humiliation : le 18 mai 1849, il ne fut élu à la Législative dans aucun collège électoral.

Cet échec l'affligea beaucoup, en même temps que la composition de l'Assemblée l'alarmait. Elle était nommée, selon lui, par « l'esprit de vertige et de radicalisme », grâce à la double et folle agitation royaliste et jacobine. « Le républicanisme politique et modéré en était exclu en sa personne (2). » Aux élections complémentaires cependant, Orléans lui donna une belle majorité, suivi bientôt par Mâcon. Entre les monarchistes et les « rouges », Lamartine cherche un refuge pour la République modérée dans le Prince-

(1) Séance du 6 février 1849.
(2) Lamartine, *Mém. pol.*, t. IV, p. 11.

Président. Il reprend sa politique désintéressée du début de la Monarchie de juillet, servant un pouvoir utile à sa patrie et à ses idées, mais restant à l'écart de ses faveurs. Il condamne la tentative du 13 juin dirigée contre l'Assemblée et contre le président, c'est-à-dire contre le suffrage universel. Il déclare qu'il ne croit pas aux bruits de coup d'Etat qui commencent alors à courir, et que « le Prince est à la hauteur de ses devoirs ». Il approuve le message du 31 octobre et continue à défendre Louis-Napoléon contre les accusations qu'on prodigue contre lui (1).

Lamartine fit, le 23 février 1850, une courte mais violente apparition à la tribune, et protesta avec énergie contre le terme de « journées funestes », appliqué par Thiers à celles de février : « Ce n'est pas avec des épigrammes, déclara-t-il, qu'on restaure ou qu'on soutient les Monarchies renversées. » Au milieu d'un violent tumulte, il qualifia à son tour ces journées de « journées glorieuses ».

Cette scène avait pris place dans les débats de la loi sur l'enseignement. Il nous paraît intéressant, à ce propos, de citer quelques lignes de Lamartine, qui renferment toute son opinion sur cette matière, et qui respirent son libéralisme ordinaire. Voici son programme (2) :

(1) *Le Conseiller du Peuple*, 1849.
(2) Lamartine, *Mém. polit.*, t. III, p. 113.

« Prodiguer l'enseignement au peuple par une institution enseignante émanant de la République elle-même ; rendre obligatoire la partie élémentaire générale et neutre de cet enseignement; ne point asservir l'âme des enfants au monopole d'un corps enseignant; donner à la Société ce qui appartient à la Société, à la famille ce qui appartient à la famille, à Dieu ce qui appartient à Dieu. L'enseignement républicain peut combiner tout cela dans une forte organisation de l'Université et dans un système complet de liberté d'enseignement en concurrence avec l'institution enseignante de l'État.

... « Toute restriction à la liberté d'enseignement, disait-il encore (1), hors celles de simple police, est un attentat à la liberté morale du genre humain dans un pays libre. »

Lamartine se retrouvait avec la gauche quand il s'agissait de combattre des mesures qui lui paraissaient réactionnaires. Il essaya de faire repousser dans les bureaux (2) le projet de loi qui élevait le cautionnement des journaux et celui qui prorogeait la loi du 19 juin 1849 contre les clubs et la déclarait applicable aux réunions électorales. Il prononça deux discours importants, interrompus par les clameurs de la droite, contre la déportation en matière politi-

(1) *Politique rationnelle*, IX.
(2) 23 mars 1850.

que (1). Il parut enfin à la tribune pour s'opposer à la loi qu'on connaît sous le nom de loi du 31 mai (2).

Lamartine était dans son rôle en venant défendre et exalter le suffrage universel. Il n'y manqua pas. Il rappela la magnanimité du peuple en février, son respect pour les personnes et les propriétés; flétrit les défiances qui voulaient maintenant le priver du vote; glorifia le suffrage universel d'avoir fait sortir, de l'anarchie des premiers jours, un gouvernement régulier; nia le danger du socialisme et déclara à la majorité que la restriction du droit de vote était un mauvais moyen de ramener une opposition grandissante par sa faute : « C'est un mont Aventin, lui cria-t-il, que vous créez témérairement, follement, à un peuple pour lequel nous croyions l'avoir détruit. » Il annonça prophétiquement à l'Assemblée que, pour un million ou deux d'électeurs qu'elle allait retrancher, elle verrait « rejeter contre elle, dans l'urne du scrutin, des millions et des millions de suffrages. » Il termina enfin par un appel à la concorde qui ne fut pas et ne pouvait être entendu.

*
* *

Dans le conflit, qui devint aigu vers la fin de 1850,

(1) Séances des 19 et 22 avril 1850.
(2) Séance du 28 mai 185 .

entre le Prince-Président et la majorité de l'Assemblée, Lamartine prit résolument parti contre les monarchistes. Il cria à la conspiration quand il vit nommer, en juillet, une commission de permanence composée surtout d'orléanistes. Au contraire, il approuva le message du président, le 12 novembre, et le qualifia de « pacifique, constitutionnel et répu blicain. » Il croyait toujours au triomphe de la République honnête et espérait, pour la réaliser, en Louis-Napoléon. Il eût voulu seulement lui voir « regarder moins souvent vers les Tuileries et plus souvent vers ce modeste Mont-Vernon, où Washington refusa tout accroissement de son pouvoir (1) ».

La révocation de Changarnier le satisfit donc pleinement, en janvier 1851 : elle écartait un moment le danger monarchique. Il paya même de sa personne dans la vive discussion qu'elle provoqua dans l'Assemblée; il couvrit de sa confiance le gouvernement et le prince; il approuva leur décision; il dénonça le péril qui existait, déclara-t-il, non pas à l'Elysée, mais dans la commission de permanence elle-même, et fit appel aux républicains de toutes nuances pour défendre la République contre les monarchistes (2).

A partir de mars 1851, Lamartine abandonne la tribune pour la presse. Il mène, jusqu'en décembre,

(1) Discours du 25 mai 1850.
(2) Séance du 16 janvier 1851.

une campagne très vigoureuse dans *le Pays* pour tâcher de conjurer la crise grave que tous attendent pour 1852. Son programme se résume en quelques mots : revision de la loi du 31 mai ; revision de la Constitution de 1848, pour permettre la réégibilité du président et introduire le scrutin de liste.

Sa politique différait donc bien peu de celle du prince Louis-Napoléon et il se trouva le plus souvent conduit à le soutenir. Mais Lamartine, partisan de la rééligibilité, pour étendre les droits des électeurs et éviter des troubles, se déclarait résolument ennemi de toute tentative du Prince-Président pour passer outre, si l'Assemblée refusait la revision : respect du suffrage universel, en même temps que de la Constitution, tel était son dogme. Et il pressait Louis-Napoléon de manifester son désintéressement, en déclinant à l'avance toute candidature.

Partisan de Bonaparte, mais d'un Bonaparte républicain, résolu même à voter pour lui, en cas de revision, au moins comme pis aller, Lamartine ne veut pas de « bonapartisme ». Le discours de Dijon lui déplaît. Il trouve que Louis-Napoléon y a trop parlé en chef de parti, trop encouragé les pétitions contre la Constitution, qu'il sort de son rôle. La phrase : « la France ne périra pas dans nos mains », le choque également : « La France sauve la France, écrit-il, sachons-le bien. Un homme de plus ? Elle s'en sert !

Un homme de moins? Elle s'en passe! (1) » Mais Lamartine est encore plus indigné des discussions de l'Assemblée, de l'attitude insolente de Changarnier, et des applaudissements qui ont accueilli sa fameuse phrase : « Mandataires de la France, délibérez en paix! »

Le discours de Poitiers ne satisfait pas davantage Lamartine ; il y trouve une ambiguïté regrettable, un manque de sincérité ; il remarque que le nom de la République n'y est pas prononcé ; il en conçoit une certaine inquiétude sur les desseins du pouvoir. Il redoute que le Prince-Président ne veuille se faire réélire, constitutionnellement ou non. Après comme avant le rejet de la revision par l'Assemblée, il le conjure de n'en rien faire.

Le message du 4 novembre, qui demande l'abrogation de la loi du 31 mai, réconcilie complètement Lamartine avec Louis-Napoléon. Il proclame que le Prince a bien mérité de la France. Tout en regrettant qu'il ne veuille pas prononcer cette simple phrase : « Je n'accepterai aucune élection inconstitutionnelle », il se range de son côté dans la crise décisive qui commence, et accable de sarcasmes la majorité de l'Assemblée. Il réprouve avec indignation la proposition des questeurs : « Dérision et

(1) *Pays* du 3 juin 1851.

pitié ! s'écrie-t-il... Et voilà ce qu'on appelle des hommes d'ordre ! » C'est « un article 14 de la Constitution de 1815 », un outrage au pouvoir exécutif, un commencement d'hostilité (1). Pour la première fois, il désespère de la République. Cependant, il persiste à conseiller au Président « les bras croisés de son oncle et l'impassibilité dans la loi ».

Le 2 décembre eut lieu. Des deux parties du programme de Lamartine : restitution du suffrage universel et respect de la Constitution, le coup d'État réalisait l'une, mais violait l'autre. Lamartine se trouvait à Monceaux, en Saône-et-Loire, retenu depuis longtemps par des rhumatismes, quand les nouvelles lui arrivèrent. Il fut peiné, mais sans grande indignation : au fond, la violence se trouvait exercée contre les monarchistes, qu'il détestait : « Les événements de Paris, écrivait-il, m'ont affligé, non surpris... Je déplore le coup d'État des bonapartistes, qu'un peu de patience aurait transformé en revision gouvernementale et légale de la Constitution (2). »

« A la place du Prince, dit-il, encore, j'aurais combattu énergiquement l'Assemblée, mais j'aurais combattu pour la République réformée (3). »

L'indignation de Lamartine, très mitigée, ne res-

(1) *Pays* du 13 novembre 1851.
(2) Lamartine, *Correspond.*, mili, 13 décembre 1851.
(3) Id., *Mém.*, IV, 452.

semble donc guère à celle d'un Victor Hugo, par exemple (1). Il n'en condamne pas moins le coup d'État parce qu'il est un coup d'État. Il faut lui résister ; mais Lamartine déconseille la lutte à main armée, évidemment inutile, par conséquent coupable : il dissuade, le 4 décembre, une bande d'insurgés, qui viennent lui demander son appui, de poursuivre leur dessein, car ils sont vaincus d'avance. Il prône au contraire la politique d'abstention, de lutte légale par l'isolement autour du nouveau pouvoir : « Faisons le vide partout où il se montrera, dit-il. Il faut déserter les élections, étouffer le gouvernement par une politique passive. »

Lamartine exposa cette ligne de conduite dans une protestation qu'il écrivit alors ; il y flétrissait la violence inconstitutionnelle du 2 décembre, mais en en faisant retomber le poids sur ceux qui avaient admis, malgré tout, Louis-Napoléon en juin 1848, et sur la majorité de l'Assemblée législative, autant que sur le Prince-Président lui-même. La presse n'était pas libre, pendant la dictature qui suivit le coup d'État : Lamartine ne put donc publier sa protestation. Plus tard, il trouva cette manifestation inopportune et cet acte ne vit pas le jour (2).

(1) « *Les Châtiments ?* disait Lamartine : six mille vers d'injures. » (Ch. Alexandre, *Souvenirs sur Lamartine*, p. 325.)

(2) Ch. Alexandre, *Souvenirs sur Lamartine*, 305 sq.

Lamartine se borna donc à espérer que « le despotisme, punition d'un excès de liberté, reviendrait à l'équilibre entre la liberté et l'autorité (1). Laissons faire au temps, ministre de la Providence ! pensait-il... La philosophie plane sur tout cela, et Dieu sur la philosophie ! »

(1) LAMARTINE, *Correspond.*, MIV, 4 janvier 1852.

CHAPITRE XII

L'EMPIRE — CONCLUSION

Après le coup d'État, « je me retirai, dit Lamartine (1), dans la solitude et dans l'abstention, prêt à l'exil, heureux de n'être point persécuté. Quelles qu'eussent été ma vigueur et ma sagesse contre la démagogie, il ne m'appartenait pas de servir, ni directement, ni indirectement, celui qui, à bon droit ou à mauvais droit, renversait la République. Je devais mourir citoyen attristé, mais inoffensif ; mon rôle était fini. J'acceptai ma destinée. »

Sous l'Empire en effet, il est un disparu, plus ! un oublié. Il émet encore, sur les événements qu'il voit passer sous ses yeux, des appréciations extrêmement intéressantes. C'est ainsi que, partisan de la guerre de Crimée (2), il se montre très ennemi de la guerre d'Italie, « décomposition du droit public européen ». — « Garibaldi, Mazzini, Cavour, Victor-Emmanuel, dit-il, sont les héros de la démagogie militaire... Le

(1) LAMARTINE, *Mém. polit.*, livre XXXV.
(2) *Cours de littérature*, premier entretien.

monde des gouvernements est fou » (1). — « Dans deux mois, sauve qui peut ! répète-t-il encore. Vous savez ma pensée sur l'unité italienne, prélude de l'unité allemande, deux stupidités et deux trahisons en une, par des Français ! (2) » Au contraire, il voit, lui aussi, dans la guerre du Mexique la « grande pensée du règne », et prédit le danger que présenteront un jour les Américains pour l'Europe (3).

Mais s'il porte, sur la politique contemporaine, des jugements parfois perspicaces, il n'essaie plus d'exercer sur elle la moindre action. Sa vie, désormais, a un autre but : « Je ne pensai plus, dit-il lui-même, qu'à sauver de ma ruine mes créanciers, qui comptaient sur mon honneur (4). »

Rien n'est plus attristant que la lutte de Lamartine contre les embarras d'argent, lutte qui dura jusqu'à sa mort. Ses dettes se montaient à 5 millions 200,000 francs. La vente de Milly, à laquelle il se résolut avec infiniment de douleur, restait insuffisante. Il ne garda plus d'espoir qu'en sa plume ; il chercha l'argent nécessaire pour se libérer, en partie dans l'édition de ses œuvres complètes, en partie dans la publication de deux recueils littéraires,

(1) Lettres de Lamartine des 19 juin et 3 juillet 1860, citées par Chamborant de Périssat. (*Lamartine inconnu*, p. 199.)

(2) Ch. Alexandre, *Souvenirs sur Lamartine*.

(3) Chamborant de Périssat, *op. cit.*, p. 244.

(4) Lamartine, *Mém. polit.*, t. IV, l. xxxv.

le *Civilisateur* jusqu'en 1856, puis le *Cours familier de littérature*. Sa détresse fut souvent cruelle, surtout en 1858.

Napoléon III lui fit offrir, à deux reprises, deux cent mille francs sur sa cassette particulière. Lamartine refusa, mais sollicita, pour une loterie, une autorisation qui lui fut accordée; elle fut ensuite remplacée par une souscription nationale qui échoua, malgré l'appui de l'Empereur, peut-être à cause de cet appui, car les adversaires du régime lui refusèrent leur offrande.

Abandonné par ses anciens amis, Lamartine connut la dernière humiliation de devoir l'asile et le pain de ses dernières années à des adversaires politiques; il accepta, en 1860, une villa à Passy, que lui offrit la ville de Paris et, en 1867, une dotation de cinq cent mille francs que lui vota le Corps législatif sur le rapport d'Émile Ollivier (1).

Il mourut, le 1er mars 1869, après avoir ainsi subi, pendant près de vingt ans, des souffrances de toutes sortes. Le gouvernement impérial voulut lui décerner de splendides funérailles; mais, selon sa volonté formelle, il fut enterré très simplement à Saint-Point.

(1) Les républicains ne le lui pardonnèrent point; ils raillèrent cruellement, Rochefort surtout, le poète qui « avait changé sa lyre en tire-lire ».

*
* *

Le grand homme d'État se reconnaît à trois qualités principales ; l'ampleur des vues, une décision persévérante, enfin le don de gouverner.

Lamartine possédait incontestablement la première. Il regardait de haut la politique, de trop haut peut-être, car l'élévation de ses pensées atteignait parfois la chimère. Sa conception première d'un parti « social », à la fois conservateur et libéral, qui guérirait la droite de son hostilité aux réformes, la gauche de son intransigeance tapageuse, ne manquait certes pas de grandeur, et méritait d'être prise comme règle d'une carrière politique. De même, après février, sa tentative de dictature des consciences, au-dessus des partis réconciliés, témoignait d'un esprit grandiose jusqu'à l'utopie.

En descendant même dans les projets politiques plus immédiatement réalisables, Lamartine voyait juste et loin. Il eut d'étonnantes échappées sur l'avenir, en même temps qu'il se montra un psychologue pénétrant de l'âme des peuples : « La France s'ennuie, et cet ennui vous perdra », criait-il aux députés de la Monarchie — : « La France se désaffectionne, et cette désaffection vous sera fatale ! » repétait-il aux représentants de la République, tou-ours aussi prophétiquement. Ces deux exemples

sont frappants ; on en pourrait trouver d'autres nombreux : sa passion anti-napoléonienne, entre autres, avant que la popularité du prince ne s'affirmât, avant même la République, dès le retour des cendres, dès Strasbourg.

A beaucoup de points de vue, Lamartine se révèle donc un prophète et un précurseur. Penseur élevé et souvent perspicace, il sut habiller superbement sa pensée, et se montra grand orateur : il ne fut jamais homme d'action. Pour travailler utilement, pour fonder, il faut posséder des idées arrêtées, des convictions fortes, où l'on puisse s'appuyer. Cette base manqua toujours à Lamartine. Son intelligence large le préserva de l'esprit sectaire, mais, par une exagération contraire, le jeta dans l'irrésolution. Il ne suivait en réalité qu'un principe, mais celui-là profondément ancré : le culte de la liberté. Dans toutes les questions, elle inspira ses décisions ; elle fut l'unité de sa vie politique, son but, son aspiration continuelle. Pourquoi faut-il qu'à la fin de sa vie, il laisse tomber cet aveu désespéré : « Le salut du pays par les moyens honnêtes est, tout considéré, ma seule loi, et je suis homme de gouvernement avant d'être homme de liberté. Je l'avoue, la liberté honore tout le monde, mais n'a jamais sauvé personne : telle est ma profession de foi. »

Cependant, durant toute sa vie politique, il se

trouve pris dans ce dilemme : libéral, le gouvernement, quel qu'il soit, ne le satisfait pas : il veut innover ; mais alors la crainte du despotisme révolutionnaire l'arrête, car il s'y trouve encore plus loin de son idéal. Deux instincts se querellent incessamment en lui : l'instinct de réforme et l'instinct de l'ordre ; il flotte de l'un à l'autre, selon les circonstances, et surtout selon ses impressions du moment.

Ce chercheur inquiet, en effet, se déterminera sous l'impulsion de ses sentiments. Rien ne le blessait plus que de s'entendre appeler *poète*... et c'est le mot cependant qui peint le mieux son caractère, car il suppose à la fois l'élévation de la pensée et l'extrême sensibilité. Oui, « Lamartine fit sa politique avec son cœur (1) », et cela en explique l'excessive mobilité. Il appartint à tous les partis, autant du moins qu'il le pouvait, et de la façon la plus inconséquente : de Polignac à Blanqui, il parcourut toute l'échelle, sans oublier Bonaparte. Et cependant il ne se conduisit jamais en transfuge intéressé ; on eût dit au contraire qu'il s'efforçait presque de se nuire. L'enthousiasme du moment déterminait sa conduite, et l'illusion le grisait, illusion sur l'avenir, illusion même sur le présent. Comment eût-elle pu fonder une œuvre durable, cette « grande âme », qui était

(1) Deschanel, *Lamartine*, t. I, p. 13.

en même temps « une âme mobile et flottante, sans sûreté jusque dans sa grandeur (1) ? »

A cette instabilité des pensées, Lamartine joignait une absolue incapacité pour la politique parlementaire.

Malgré sa très grande éloquence, il ne parvint jamais à se créer une place à sa taille dans la Chambre. Il éprouva toujours une répulsion pour l'intrigue ; il resta jalousement solitaire, il ne sut jamais plier ses principes ni son indépendance aux nécessités de la politique de parti. Indiscipliné, changeant, hautain, même pour ceux qu'il défend, il ne sait inspirer ni l'amitié ni la confiance, politiquement parlant. Il montre surtout son incapacité quand, parvenu au pouvoir, il doit adopter une ligne de conduite suivie et quitter ses vagabondages d'opposition pour un plan de gouvernement : son duel contre Louis-Napoléon et son attitude pendant toute la durée de la Commission exécutive en sont un exemple décisif.

Impuissant dans une Assemblée, déploiera-t-il des qualités réelles dans une quasi-dictature, qu'un bouleversement imprévu lui a confiée ? Certains hommes ont le don du gouvernement ; ils sont rares, on les admire, on n'apprend pas à les imiter ; on est

(1) Ch. de Mazade, *Revue des Deux Mondes*, août 1870.

doué ou non : Lamartine ne l'était pas. Pendant les deux mois du gouvernement provisoire, il ne sut pas diriger les événements, il ne sut même pas en profiter; il se montra faible, indécis. Si ses idées triomphèrent, il le dut un peu à ses collègues, beaucoup aux divisions de ses adversaires, peu à lui-même : et il parvint même à ce résultat étrange de se perdre par le succès de ses principes.

Cependant, si Lamartine ne posséda pas le talent de l'homme d'État, il en montra un qui y ressemble : celui du tribun. Il connut, au plus haut degré, l'art d'entraîner le peuple, non seulement par ses discours, mais par ses livres. Il sut le passionner, le déchaîner et, chose plus rare, le contenir et l'apaiser. C'est son titre de gloire immortel que d'avoir su et osé employer cette puissance au salut de la Société.

*
* *

Que reste-t-il cependant, dans le domaine des faits, des vingt ans consacrés par Lamartine à la vie publique ?

Une révolution d'abord. Nous ne reviendrons pas sur la part qu'il y a prise, ni sur ses remords d'y avoir participé ; nous nous demanderons seulement : quelle est la trace, dans la France actuelle, de la Révolution de février ?

Elle reste énorme : 1848 a établi le principe sur lequel repose la société française contemporaine : le suffrage universel.

Lamartine, nous l'avons vu, ne le cherchait pas et le trouvait imparfait. Il l'accepta cependant, le proclama et le défendit, parce qu'il y vit un progrès dans la voie de la justice et de la liberté sur le système censitaire de la Monarchie; il s'en fit l'apôtre convaincu et respectueux contre ceux qui s'en défiaient, monarchistes, réactionnaires ou républicains sectaires. L'influence de Lamartine reste donc réelle sur l'évolution de la société contemporaine, sans qu'il faille pourtant l'exagérer, car le suffrage universel, qui se trouvait dans la logique des événements, fût né sans lui, et son action, pour ainsi dire, fut accidentelle et non pas essentielle.

A côté de cette œuvre, d'un caractère général, il faut restituer à Lamartine une paternité qu'il n'a pas cherchée : celle du second Empire, qu'il contribua à créer plus que Persigny ou Morny. Son discours du 6 octobre, par le vote qu'il provoqua, est la véritable origine du pouvoir de Napoléon III, que le suffrage restreint eût certainement, en 1848, écarté de la présidence.

Enfin, ce que le nom de Lamartine représente surtout, c'est la résistance victorieuse à l'émeute socialiste dans les journées de février. En ces moments

critiques, où toute force organisée avait disparu, son rôle ne saurait être trop grandi, ni trop admiré : il fit montre d'un courage et d'un talent qui ne seront jamais surpassés. S'il ne fut pas seul en mars, en avril, en mai, à organiser la résistance; si d'autres y travaillèrent alors, peut-être plus efficacement que lui, on peut sans exagération reconnaître que le gouvernement provisoire, à son origine, lui dut son existence. Ce pouvoir, si imparfait qu'il fût, restait la dernière barrière contre des doctrines dont l'application soudaine eût provoqué d'effroyables catastrophes. En le sauvant, Lamartine ne mérita-t-il pas le titre de sauveur de la Société ?

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

SOURCES

LAMARTINE, *Correspondance*, 6 vol., 1873-1875.

— *La France parlementaire*, 6 vol., 1864-65. (Recueil des discours et d'un certain nombre d'articles de Lamartine, précédés d'une introduction de LOUIS ULBACH.)

LAMARTINE, *Mémoires politiques*, 1863.

— *De la politique rationnelle*, 1831.

— *Cours familier de littérature*, 1856-1867.

— *Voyage en Orient*, 1835.

— *Histoire des Girondins*, 1847.

— *Lettre aux dix départements*, 1848.

— *Trois mois au pouvoir*, 1848. (Recueil de ses actes pendant le gouvernement provisoire.)

LAMARTINE, LAMENNAIS, CABET, etc., *L'individualisme et le communisme*, 1848.

Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale, 1848-51.

CHARLES ALEXANDRE, *Souvenirs sur Lamartine*, 1884.

DE CHAMBORANT DE PÉRISSAT, *Lamartine inconnu*. (Nombreuses lettres de Lamartine.)

X. DOUDAN, *Mélanges et lettres*, 1876-77.

GUIZOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 9 vol., 1858-1868.

H. HEINE, *Lutèce*, 1855.

Vicomte de LAUNAY, *Lettres parisiennes*, 1857.

ODILON BARROT, *Mémoires posthumes*, 1875-76.

LOUIS BLANC, *L'organisation du travail*, 1839.

BLANQUI, *Réponse du citoyen A. Blanqui*, 1848.

CAUSSIDIÈRE, *Mémoires*, 2 vol., 1849.

CHÉREST, *Vie de A.-T. Marie.* (Nombreuses notes de Marie.)
DREVET, *Révélations*, 1848.
VICTOR HUGO, *Choses vues*, 1887.
QUENTIN-BAUCHART, *Rapport de la Commission d'enquête sur le 15 mai et l'insurrection de juin 1848.*
QUENTIN-BAUCHART, *Études et souvenirs*, 1901.
Cᵗ THEIL, *Seize mois de commandement dans la garde nationale.*
ÉMILE THOMAS, *Histoire des ateliers nationaux*, 1850.
LAMARTINE, *Histoire de la Révolution de 1848*, 2 vol., 1849.
GARNIER-PAGÈS, *Histoire de la Révolution de 1848*, 10 vol., 1861-72.
LOUIS BLANC, *Pages d'histoire de la révolution de février*, 1850.
— *Histoire de la révolution de 1848*, 2 vol., 1870.
DUPIN, *Mémoires.*

OUVRAGES

Émile Deschanel, *Lamartine*, 1893.

Jules Janin, *Lamartine*, 1869.

De Mazade, *Lamartine, sa vie littéraire et politique*, 1873.

E. de Mirecourt. *Lamartine*, 1858.

Émile Ollivier, *Lamartine*, 1874.

Eugène Pelletan, *Lamartine, sa vie et ses œuvres*, 1869.

Ronchaud, *La politique de Lamartine*, 2 vol., 1878.

Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 15 vol., 1857-62. (Tome IX.)

— *Portraits contemporains*, 3 vol., 1855. (Tome Ier.)

Elias Regnault, *Histoire de huit ans*, 3 vol., 1860.

Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de juillet*, 7 vol., 1887-92.

Babaud-Laribière, *Histoire de l'Assemblée nationale constituante*, 2 vol., 1850.

Hipp. Castille, *Histoire de la deuxième République française*, 4 vol., 1854-56.

A. Delvau, *Histoire de la révolution de février*, 1850.

G. Geffroy, *l'Enfermé*.

P. de la Gorce, *Histoire de la deuxième République française*, 2 vol., 1887.

Longepied, *Comité révolutionnaire et Club des clubs*, 1850.

A. Lucas, *Les clubs et les clubistes*, 1851.

Victor Pierre, *Histoire de la République de 1848*, 2 vol., 1873-78.

Elias Regnault, *Histoire du gouvernement provisoire*, 1850.

Spuller, *Histoire parlementaire de la deuxième République française*, 1891.

D. Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, 3 vol., 1850.

JOURNAUX

Le Moniteur universel.
Bulletins de la République.
L'Ami du peuple.
L'Atelier.
Le Bien public.
La Commune de Paris.
Le Conseiller du peuple.
Le Constitutionnel.
Le Journal des Débats.
Le National.
Le Pays.
Le Populaire.
La Presse.
La Réforme.
Le Siècle.
Le Courrier français.
Revue des Deux Mondes.
Revue rétrospective.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LAMARTINE ET SES PRINCIPES POLITIQUES. — LE « PARTI SOCIAL » (1830-1838)

Pages

I. — Formation des principes politiques de Lamartine..... 1
II. — Le « parti social » (1834-1838)..... 15

CHAPITRE II

LA COALITION ET LES CRISES MINISTÉRIELLES (1838-1843)

I. — La coalition (1838-1839)..... 44
II. — La question d'Orient et le ministère Thiers (1839-1840).. 60
III. — Évolution de Lamartine vers la gauche (1841-1843)..... 80

CHAPITRE III

LA « GRANDE OPPOSITION » (1843-1848)

I. — Les attaques contre le système (1843)..... 92
II. — Lamartine et la réforme électorale..... 105
III. — Nouvel isolement (1844-1847)..... 111
IV. — Les *Girondins* (1847)..... 121
V. — L'opposition révolutionnaire (1847-1848)..... 128

CHAPITRE IV

LA RÉVOLUTION (24 FÉVRIER 1848)

I. — La Chambre..... 141
II. — L'Hôtel de Ville..... 153

CHAPITRE V

L'ASSAUT SOCIALISTE (24-28 FÉVRIER 1848)

Pages

I. — Le gouvernement provisoire et le socialisme..... 175
II. — Le droit au travail..... 184
III. — Les ateliers nationaux..... 189
IV. — Le drapeau rouge..... 193
V. — La commission du Luxembourg..... 201

CHAPITRE VI

DICTATURE RÉVOLUTIONNAIRE OU SOUVERAINETÉ DU PEUPLE?

I. — LE 17 MARS (1848)

I. — Le gouvernement provisoire, ses vues, ses premiers actes. 206
II. — Les circulaires; le 16 mars..... 224
III. — Le 17 mars..... 234

CHAPITRE VII

DICTATURE RÉVOLUTIONNAIRE OU SOUVERAINETÉ DU PEUPLE?

II. — LE 16 AVRIL (1848)

I. — Contre-coup du 17 mars sur la politique de Lamartine.. 239
II. — Rapports de Lamartine avec les principaux révolutionnaires..... 249
III. — Préparation matérielle de la résistance..... 269
IV. — Le 16 avril..... 277

CHAPITRE VIII

LAMARTINE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (24 FÉVRIER-4 MAI 1848) 290

CHAPITRE IX

LES ÉLECTIONS. — LA COMMISSION EXÉCUTIVE. — LE 15 MAI

I. — Les élections; la Commission exécutive..... 308
II. — Le 15 mai..... 324

CHAPITRE X

IMPUISSANCE ET CHUTE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE (JUIN 1848)

I. — La crise bonapartiste..... 344
II. — Insurrection de juin..... 358

CHAPITRE XI

DU 24 JUIN AU 2 DÉCEMBRE (1848-1851)

Pages

I. — Le lendemain du 24 juin 370
II. — La Constitution (septembre-octobre 1848) 374
III. — L'élection présidentielle (décembre 1848) 388
IV. — La présidence du prince Louis-Napoléon (1848-1851) ... 392

CHAPITRE XII

L'EMPIRE — CONCLUSION 406

PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS 417

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4356.

DC
255
L3Q4

Quentin-Bauchart, Pierre
Lamartine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY